This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 841,653

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

LE PARTI DES POLITIQUES

LA MOLLE ET COCONAT

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en octobre 1892.

DU MÊME AUTEUR A LA MÊME LIBRAIRIE :

Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier. Paris, librairie Plon, 1885. Un vol. grand in-8°.

(Couronné par l'Académie française, second prix Gobert.)

Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France, sous les rois Henri II, François II et Charles IX. Paris, librairie Plon, 1889. Un vol. grand in-8°.

De Consilio regis Francisci I. Paris, librairie Plon, 1885. Un vol. grand in-8°.

La Cour de France et la Société au seizième siècle. Paris, librairie F. Didot, 1888. Un vol. in-12.

Le Complot des Fugitifs de 1563. Genève, *Mémoires de la Société d'Histoire,* 1881, in-8°.

Les Idées politiques de Mirabeau, ouvrage couronné par l'Université de Genève. Paris, *Revue historique,* 1883, in-8°.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

LE PARTI
DES POLITIQUES

AU LENDEMAIN DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

LA MOLLE ET COCONAT

PAR

FRANCIS DE CRUE

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1892
Tous droits réservés

133

DC
111.3
.D25

560 115 128

AVANT-PROPOS

Si les masses s'éprennent avec empressement des idées d'égalité, peu conformes aux lois de la nature et de la raison, il n'est donné qu'à un petit nombre d'esprits de comprendre et de pratiquer la vraie liberté. Pour la respecter et la faire respecter, il faut de vieilles traditions, une culture supérieure, des dons particuliers, des circonstances spéciales. Les goûts de liberté et surtout ceux d'indépendance sont d'essence aristocratique. A l'excuse des masses, dont l'amour de l'égalité conduit au despotisme aussi bien qu'à la démocratie, on conviendra que l'affranchissement de l'esprit se trouve singulièrement favorisé par l'élévation de la situation sociale, et, suivant le cas, on pourra déplorer que l'esprit d'indépendance mène à l'hérésie religieuse et à la révolte politique, comme la liberté à la licence et à l'anarchie. Mais ces excès ne feront pas condamner des principes d'une nature aussi élevée.

Rien de juste

On ne s'étonnera pas de voir, au seizième siècle, les principes de libéralisme politique et religieux patronnés par l'aristocratie cultivée de la Renaissance. Je ne parle pas des nobles disciples de la Réforme, qui fut à l'origine un affranchissement, mais qui, ensuite des nécessités de la lutte et

M. Decrue protestant royaliste

sous l'action de la nouvelle classe théologique des pasteurs, ne s'accommoda plus de la tolérance religieuse. Je fais allusion aux grands de la Cour, royalistes et catholiques, qui revendiquèrent les libertés politiques et religieuses au profit d'une minorité dont ils ne faisaient pas partie.

Ce nous fut une vive satisfaction de rencontrer au premier rang de ces libéraux, auxquels on a donné le nom de Politiques, les fils du connétable Anne de Montmorency, leurs parents et leurs amis. Le crime de la Saint-Barthélemy mit leur parti sur la défensive. C'est l'histoire de ce parti que je me suis proposé d'écrire. Parmi les épisodes de cette histoire, la conjuration de La Molle et Coconat devait avoir pour conséquence de faire des Politiques un parti d'action, et de leur mettre les armes à la main pour soutenir, par la force, des principes jusqu'alors revendiqués par la parole. Cet épisode dramatique et romanesque a déjà inspiré le célèbre auteur de la *Reine Margot*. J'ai été appelé à refaire l'histoire réelle de ces héros de romans.

Leurs noms demandaient d'abord une rectification. Pour La Molle, elle était facile : elle est fondée sur sa propre signature, sur le nom conservé par la famille, sur l'orthographe généralement donnée par les contemporains.

Quant à Coconat, la rectification était plus compliquée. Il signe Coconato ; les Italiens et les Espagnols l'appellent Coconato ; il tire son nom du comté de Coconato ou Cocconato en Piémont. Mais le génie de la langue française ne s'accommodait pas des terminaisons étrangères, à une époque où l'on connaissait les noms, non pour les avoir vus écrits, mais pour les avoir entendu prononcer. Le nom du Piémontais se prononçait *Cocona* ou *Coconat*, et s'écrivait de même.

Tout en gardant cette prononciation, quelques-uns ont pu écrire Coconas, orthographe à rejeter, puisqu'elle a eu pour conséquence d'arriver à modifier la dernière syllabe du mot, en faisant appuyer sur la lettre finale. On se conformera à l'usage français du temps en écrivant Coconat.

Un de ses complices signait *Grantrye*. Mais comme sa famille s'appelait Grandry, qu'elle possédait la seigneurie de Grandry en Nivernais et que les pièces officielles du procès l'appellent Grandry, on peut maintenir cette orthographe, pour la même raison que l'on appellera Morosini ou Montmorency des membres de ces deux familles qui signent *Moresini* et *Montmorancy*. La signature Grantrye indique que le nom se prononçait *Gran-dry* et non *Grand-ry*.

Il y aurait du pédantisme à s'étendre sur ce sujet. Une fois le personnage clairement désigné, il importe de savoir ce qu'il a fait, surtout s'il a exercé quelque action parmi ses contemporains. Pour cela nous avons étudié de près nos Politiques. Dépouillant la correspondance manuscrite des Montmorency telle qu'elle existe dans les dépôts publics et privés de la France et de l'étranger, nous l'avons éclairée par la comparaison de celle de Charles IX et de Henri III, encore inédite, de Henri IV, publiée par M. Berger de Xivrey et autres érudits, de Catherine de Médicis, imprimée jusqu'à l'année 1574 par les soins de M. de La Ferrière, des lettres manuscrites ou éditées de princes français et étrangers, Valois, Bourbon, Lorraine, Savoie, Nassau, Bavière, de ministres d'État, de maréchaux de France, Vieilleville, Cossé, etc... Inutile de dire que, pour les personnages français, le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale possède la presque totalité de ces correspondances

dans ses fonds français, Cinq Cents Colbert, Brienne, Du Puy, Moreau, Joly de Fleury, sans négliger les utiles copies de Clairambault et les portefeuilles trop décriés de Fontanieu. Les autres dépôts, en mettant à part l'ancien fonds de Simancas des Archives nationales, le fonds Godefroy de la Bibliothèque de l'Institut, le chartrier de Thouars et les archives de Genève, augmentent peu la somme des renseignements puisés dans l'opulente Bibliothèque.

Les pièces officielles, diplômes, actes du Parlement, édits royaux, manifestes révolutionnaires et pamphlets, discours parlementaires, rapports militaires ou traités politiques, ont été consultés soit aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale, dans les fonds déjà cités, auxquels il faut ajouter le cabinet des Titres, pour les généalogies, et le cabinet des Estampes pour les portraits, soit dans les publications spéciales ou les recueils, tels que les *Lois* d'Isambert, les *Œuvres de L'Hospital,* de Dufey, ou les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou. On conserve au cabinet des Manuscrits une copie partielle du procès de la Conjuration (fonds français, vol. 3969), procès reproduit en son entier dans diverses publications. Les pièces diplomatiques sont d'une particulière importance, soit qu'elles émanent des ambassadeurs de Philippe II, dont la correspondance, tirée des Archives de Simancas, a été gardée aux Archives nationales (portefeuille K, nos 1500 et suivants), soit des ambassadeurs vénitiens, dont les dépêches journalières se trouvent conservées en copie au cabinet des Manuscrits (fonds italien, vol. 1720 et suivants), et dont les *Relations* finales ont fait l'objet des publications de MM. Alberi en Italie et Tomaseo en France. Ces pièces diplo-

matiques, favorables à la Cour, demandent à être contrôlées par les témoignages des amis des princes révoltés, les ambassadeurs d'Angleterre et de Toscane, à consulter dans les *Calendars of state papers* et dans la publication de M. Desjardins.

A l'étranger, le recueil de *Recès fédéraux* de Suisse, les registres manuscrits du conseil de Genève, les *Épîtres* de Busbeck et de Languet, ambassadeurs d'Allemagne, les *Ambassades* de Walsingham donnent d'utiles renseignements, ainsi que les dépêches des envoyés français Schomberg, Vulcob, Hautefort, Fénelon et Du Ferrier (pour ces deux derniers voir les *Ambassades de Fénelon* et les *Négociations de Levant*) (1).

Les lettres ont une importance que n'ont pas les mémoires, parce qu'elles permettent de surprendre sur le moment les impressions de leurs auteurs, et qu'elles peuvent être rapprochées entre elles au jour le jour. Les mémoires, qui exagèrent le rôle de ceux qui les rédigent, qui contiennent des faits erronés et des détails discutables, ne sauraient toutefois être dédaignés. Ceux du seizième siècle comprennent souvent des actes officiels : telles les publications de Gomberville (*Mémoires de Nevers*), de Le Laboureur (*Mémoires de Castelnau*), et surtout de Goulard (*Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*). Les *Mémoires de La Noue,* qui ne vont pas jusqu'à l'époque qui nous concerne, sont riches en renseignements sur les institutions militaires du temps. La nomenclature des souvenirs proprement dits serait trop

(1) Dans les annotations relatives aux pièces inédites, on supprimera les mots *fonds, volume, folio.* On abrégera les mots Bibliothèque nationale (*B. N.*). Archives nationales (*A. N.*); *fr.* signifiera fonds français; *it.* fonds italien. Le premier chiffre indique le numéro du volume, le second celui du folio. B. N. fr. 3615, 7, signifiera : Bibliothèque nationale, fonds français, tome 3615, folio 7.

longue à faire : on se bornera à mentionner ceux de Marguerite de Valois, de madame du Plessis-Mornay, du duc de Bouillon, de La Huguerie, de Villeroy, Cheverny, Haton, Mergey, Philippi, Gamon, auxquels on ajoutera les *Journaux* de L'Estoile, et les *Œuvres* de Pasquier. De Thou et D'Aubigné ont laissé des *Mémoires* et des *Histoires* que l'on rapprochera des *Vies* de Brantôme, des *Histoires* de La Popelinière et de De Serres. Par l'*Histoire de Languedoc,* par les biographies de Du Chesne (*la Maison de Montmorency*), d'Amirault (*Vie de La Noue*), de Caillière (*Vie de Matignon*), on arrive à l'époque contemporaine, riche en ouvrages historiques fondés sur les documents inédits.

Au premier rang de ces derniers travaux, on citera ceux de Mgr le duc d'Aumale sur les *Princes de Condé,* de MM. de Bouillé et Forneron sur les *Ducs de Guise,* et tout ce que MM. de Noailles, de La Ferrière, de Ruble, Delaborde, Ludovic Lalanne et Baguenault de Puchesse ont publié sur le seizième siècle, sans oublier les œuvres d'une portée morale de M. Dargaud (*Histoire de la liberté religieuse*), Desjardins (les *Sentiments moraux au seizième siècle*) et Buisson (*Sébastien Castellion*). A l'étranger, les ouvrages classiques de Ranke sur l'Allemagne et la France, de Froude sur l'Angleterre, de Mœrikofer sur les *Réfugiés de la Réforme,* de Segesser sur *L. Pfyffer,* complètent les récits français, ainsi que les notes et préfaces dont MM. Gachard, Grœn van Prinsterer, Kluckhohn et von Bezold ont enrichi leurs éditions de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* des *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* des *Lettres* des Palatins *Frédéric III le Pieux* et *Jean Casimir.* Les Politiques et les Montmorency ont étendu en effet leur action au

delà des frontières, et leurs négociations les ont mis en particuliers rapports avec l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse (1).

Si ce n'est aux archives même de ces différents pays, c'est du moins à la publication de ces archives qu'il faut recourir pour compléter notre histoire. Mais de même que l'intérêt du récit porte sur les Montmorency et les Politiques, les investigations doivent se faire surtout dans les trésors inépuisables de Paris et de la France. Que l'administration de la Bibliothèque et des Archives nationales, des ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, de la Bibliothèque de l'Institut, et en particulier MM. Léopold Delisle, F. Buisson, L. Lalanne, Farges et Guérin, reçoivent l'hommage de notre gratitude pour la gracieuse générosité avec laquelle leurs trésors sont confiés aux travailleurs.

Nous remercierons aussi ceux qui ont facilité notre tâche par la communication de leurs archives privées, comme M. le duc de La Trémoïlle, propriétaire du chartrier de Thouars, et M. le baron d'Hunolstein, héritier des ducs de Montmorency-Luxembourg, ou par leurs encouragements, comme M. le duc de Broglie et M. Ernest Lavisse, tous deux de l'Académie française, ainsi que nos confrères de la Société d'Histoire diplomatique, auxquels nous avons lu quelques fragments de notre livre. Que l'appui qu'ils nous ont donné continue à recommander nos travaux à la bienveillance du public lettré.

(1) Les écrits de M. Ebeling sont souvent erronés. Du reste, pour l'étude de nos documents, nous renvoyons le lecteur soit à nos notes au bas des pages, soit aux avant-propos de notre ouvrage sur *Anne de Montmorency*, soit à la *Bibliographie* de M. G. Monod, à laquelle nous avons eu le plaisir de prendre une très modeste part de collaboration.

LA CONJURATION

DE

LA MOLLE ET COCONAT

ET LE PARTI DES POLITIQUES

PREMIÈRE PARTIE

LES POLITIQUES

CHAPITRE I

LE PARTI DES POLITIQUES

Trouble jeté par la Renaissance et la Réforme dans l'unité de l'idée nationale. — Les défenseurs de l'indépendance politique et de la liberté religieuse. — Précurseurs du parti des Politiques. — Origines et constitution du parti. — La noblesse antilorraine. — La Roche-sur-Yon et Vieilleville. — Politiques, Malcontents, Publicains, Réalistes et leurs alliés.— Les créateurs du parti. — Connétable et Chancelier.

Heureux les pays où les idées religieuses et politiques sont d'accord, et les hommes également attachés au sol, aux institutions, aux croyances communes! Cet idéal a pu se réaliser au Moyen Age. Le patriotisme proprement dit n'existant pas, un particularisme étroit en tenait lieu. Au sein du petit royaume, de la seigneurie féodale ou de la commune, tous les membres de l'État éprouvaient pour le pays natal des sentiments identiques. Dès la formation de l'Europe moderne, le divorce s'établit entre les idées

religieuses et politiques. C'est pourtant à ce moment qu'il est question de patrie. La Renaissance a pour caractère l'individualité. Les artistes signent les œuvres, dont les auteurs se perdaient autrefois dans les maçonneries anonymes. Les hommes sortent de page; ils deviennent des citoyens, ayant leurs idées personnelles au point de vue politique et religieux. Les États se détachent aussi de la confédération chrétienne fondée par l'Église.

L'idée nationale se définissait en ces trois termes : *une loi, un roi, une foi.* Tous les sujets du pays se regardaient comme frères parce qu'ils se soumettaient à la même constitution, au même souverain, à la même religion. La Réforme, fille de la Renaissance, eut pour conséquence de rompre cette harmonie. Il sembla d'abord que, suivant les traditions, les États deviendraient entièrement protestants ou resteraient complètement catholiques. Ils tendront à se transformer en sociétés mixtes au point de vue religieux. L'idée de nation ne comprendra plus que deux termes : *une loi, un roi.* La foi varie suivant les individus habitant le même pays. Le patriotisme se confond encore avec la fidélité au prince, quoique cette fidélité ne soit plus aussi absolue qu'auparavant. Chaque citoyen se propose un idéal différent du magistrat. Sans aller jusqu'au renversement de l'ancien roi de droit divin, on discutera et même on limitera son pouvoir. Les études classiques rappellent aux hommes les principes de liberté qui animaient le monde grec ou romain; on remonte jusqu'aux sources de l'histoire gallo-franque pour relever la trace des assemblées publiques, dont on exagère l'importance. Les esprits avancés ne sont pas encore radicaux, c'est-à-dire prêts à déraciner ce qui existe dans l'espoir de le remplacer par un ordre nouveau. Ils se croient historiques en rénovant une prétendue constitution primitive de la monarchie, d'après laquelle le souverain ne saurait régner sans l'assistance de conseillers, comme lui de droit divin : princes, pairs ou communes. Ces conseillers-

nés de la Couronne, on les oppose à l'entourage propre du Roi, aux conseillers créés par lui, jugés illégaux et par conséquent pernicieux.

Quelques exagérés iront jusqu'à proposer des changements de princes dans la même dynastie, qui sait même ? jusqu'à penser à la république absolue. Ce dernier système toutefois ne s'affirme pas encore. Le terme de *république* signifie État, sans désignation constitutionnelle, et celui de *républicain* désigne tout au plus le partisan d'une monarchie pondérée. Le dévouement au Roi se confond encore avec le patriotisme. Le seizième siècle n'a supprimé que le troisième des termes constituant l'idée nationale, une *loi,* un *roi,* une *foi;* il laissera au dix-huitième l'occasion d'abolir le second. Dans la règle, la personne royale reste au-dessus des luttes civiles. Temps pénible déjà, que celui où les citoyens ont à choisir entre le principe politique et le principe religieux, entre le culte officiel et leurs croyances privées.

On se gardera de tomber dans un excès de sévérité en condamnant les huguenots ou les catholiques, qui luttent pour la défense de leur liberté de conscience, confondue avec leur liberté personnelle. Une modération semblable s'impose quand on juge les émigrés du dix-huitième siècle, combattant le gouvernement établi, au nom de leur ancien maître. C'est un aveu d'ignorance, encore plus qu'une injustice, de soutenir que les uns ou les autres n'aimaient pas leur patrie. Dans les jours de troubles civils, on l'a dit, le plus difficile n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître. Sachons pénétrer les sentiments de ces révoltés; il est d'un petit esprit de ne se mettre jamais dans le corps d'autrui. En faisant appel à l'étranger, ils croyaient la servir cette patrie idéale, rêvée telle qu'elle devait être, mais non telle qu'elle était. Cet appel à l'étranger s'explique surtout au seizième siècle. Le Roi commande, non pas à un seul peuple, mais à des peuples divers. Son armée se recrute également de Français, d'Allemands, de Suisses, d'Italiens,

d'Écossais et même d'Espagnols. Elle est souvent soldée avec l'argent des alliés du moment, Rome ou l'Angleterre. On pourra condamner les rebelles, mais ce ne sera pas parce qu'ils recourent aux procédés du maître.

Est-ce à dire que, parmi les hommes du seizième siècle, il n'y en ait aucun qui mette la patrie au-dessus ou en dehors du domaine religieux? Non, depuis longtemps des esprits éclairés estiment que le gouvernement ne doit se préoccuper que des intérêts de l'État, sans s'ingérer dans les questions de foi. Tels, les partisans des guerres nationales de la France contre la maison apostolique d'Autriche et catholique d'Espagne. Tels les gallicans, opposés dès le Moyen Age aux empiétements du Saint-Siège, ou les avocats du principe impérial de l'indépendance civile à l'égard du pouvoir spirituel. Tels enfin, les adversaires de toute influence étrangère dans le royaume, ralliés à l'opinion savante d'une constitution primitive, d'après laquelle le Roi gouverne avec l'assistance unique de princes, de pairs, de conseillers tout français. Voilà les précurseurs d'un parti destiné à tenir une grande place en France.

Ces doctrines avaient cours non seulement dans la noblesse guerrière et parmi les juristes du Parlement, mais encore dans le clergé lui-même, hostile aux prétentions ultramontaines. Rien, dans ce programme, n'est contraire à la foi catholique pure. Du reste, jusqu'au seizième siècle, il ne saurait être question que de catholiques. Au moment de la Réforme, il est vrai, le trouble est jeté parmi ces hommes. Sacrifiant leur gallicanisme à l'intérêt de l'unité de l'Église, la plupart se rapprochent de Rome et de l'Espagne. Mais le noyau même du parti subsiste. La France voit un grand nombre des siens, quoique fidèles aux vieilles croyances religieuses, les subordonner au bien de l'État; à cause de cela même, ils considèrent comme de bons Français des Français qui ne pensent pas comme eux. A eux le mérite de pratiquer des idées de tolérance qu'il est si malaisé de

répandre partout de nos jours. Ces partisans d'un système purement national, sans intervention religieuse, reçoivent bientôt un nom spécial, celui de *Politiques*. Les Politiques sont les citoyens qui s'intéressent uniquement à la cause de l'État, dont le nom grec est *Polis*, que quelques-uns osent même traduire par le mot français *Police*, c'est-à-dire gouvernement.

Le terme de Politique est né des discussions pédantes de deux professeurs de Paris, Jean Charpentier et Denis Lambin. Leurs disputes, dit De Thou, ont donné naissance au nom de Politiques, qui devint depuis un nom de faction (1). En 1564, et non en 1567 comme on l'a cru, ce terme entre dans le langage courant. Dans une lettre du 5 juillet 1564, Granvelle écrit : « Bien suis-je pour moy en opinion que spécialement l'Admiral (Coligny) se soit plus servy de la religion pour prétexte, et pour faire ses affaires et parvenir à ses desseingz, que non pas pour y avoir fort asseurément les opinions qu'il a démonstré ; et le tiens pour plus *politique*, comme ilz appellent en France, que pour dévot (2). » Granvelle se trompe au sujet de Coligny, mais il fait voir que le parti est fondé : il date du premier édit de tolérance de janvier 1562, puisqu'il se compose des protecteurs de cet édit.

Que si nous précisons les origines de la faction, nous rappellerons que les idées gallicanes étaient celles de la nation française en général jusqu'au moment de la Réforme. Le parti, qui les conserve ensuite, défend, en matière religieuse, les principes de la tolérance. Il reçoit le renfort des disciples de la Renaissance, dont l'œuvre a été l'émancipation intellectuelle et morale. Les humanistes, qui rompent avec les réformateurs quand ceux-ci se font autoritaires à leur tour, revendiquent, tout au moins pour l'être intime, la liberté d'examen, qui devait être la première et la grande

(1) De Thou, *Histoire universelle* (tr. fr. 1742), t. IV, p. 593.
(2) Granvelle, *Papiers d'Etat*, t. VIII, p. 118.

conquête de la Réforme. Tous ces catholiques éclairés distinguent la politique de la religion et séparent l'État de l'Église. Leurs théories trouvent de l'écho autour du trône. Sceptiques prêts à nier les vérités divines, mystiques poursuivant des voies nouvelles de salut, tous favorisent, sans adhérer à la Réforme même, l'éclosion des opinions nouvelles. Il n'est pas jusqu'à François Ier qui ne paraisse, au début, gagné à cette manière de voir. Dans son entourage immédiat, sa sœur est assez tolérante pour devenir suspecte aux sectateurs de Rome. Il semble que la culture de la Renaissance ait pour conséquence l'abandon du culte catholique. Dans cette crainte de répandre l'hérésie, plus d'un réprouve l'instruction classique.

Les hommes, plus indifférents, s'accommodaient des pratiques extérieures du culte officiel; les femmes, plus sincères en matière de foi, étudièrent avec soin les opinions nouvelles. Aussi étaient-elles l'objet des dénonciations de l'ambassadeur d'Espagne. Tantôt il les prend à partie une à une ou par groupe, « les trois duchesses », Jeanne d'Albret, Renée de France, madame de Montpensier ou madame de Savoie; tantôt il les condamne en bloc. C'est qu'elles encouragent le parti de la liberté religieuse, qui jouit d'une influence d'autant plus grande que le règne des derniers Valois est favorable à l'élément féminin. Ce parti est plutôt un état-major sans grandes troupes, parce que les foules suivent les violents. Ses adversaires organisent tout de suite la résistance sous les ordres de chefs éprouvés (1).

Si l'Espagne dénonçait les dames de la Cour, notamment les reines de Navarre qu'elle avait dépossédées, elle applaudissait aux succès d'une maison qui semblait destinée à créer en France une nouvelle dynastie, une dynastie toute catholique : les princes de Guise. Par cela même, elle ralliait les Politiques en leur fournissant un objet commun de haine.

(1) Alb. Desjardins, *les Sentiments moraux au seizième siècle*, p. 90. — F. Buisson, *Sébastien Castellion*, t. I, p. 48.

Un adversaire déclaré unit une coalition. Les deux frères cadets du duc souverain de Lorraine, Claude de Guise et le cardinal Jean, contemporains de François Ier, fondèrent la puissance de leur famille, qui se prétendait héritière de la branche capétienne d'Anjou. Ces cadets de maison souveraine, légitimement princes chez leur aîné seulement, venaient usurper en France la qualité de princes du sang royal. Ils profitaient du discrédit dans lequel la trahison de Charles de Bourbon fit tomber ceux que l'on reconnaissait comme tels. Les puînés de ce fameux connétable, Bourbon-Vendôme et Bourbon-Montpensier, n'avaient encore ni fortune ni génie. Devant eux les Lorrains se posent en rivaux de gloire. Le peuple, toujours épris d'idoles nouvelles, les salue comme ses héros favoris. Le clergé les préfère à cause de leur catholicisme incontesté. Ils sont chéris du Pape et de cette Espagne, qui passe pour la plus grande puissance du temps. La seconde génération de Guise avait donné à la France des hommes d'un rare mérite. Deux des fils du premier duc Claude, le duc François et le cardinal Charles, émerveillèrent leurs contemporains par leurs talents militaires et diplomatiques. Devant eux pâlissait l'étoile des vrais princes du sang. Instinctivement inquiet de cette supériorité menaçante, Henri II tenta de rétablir la fortune des Bourbons en mariant le duc Antoine de Vendôme à l'héritière de Navarre.

Jusqu'à l'apparition du Béarnais, né de cette union, les Bourbons ne parviendront pas à balancer les succès de Guise. Mais les succès mêmes sont perfides à ceux qui les remportent. Ils ne peuvent manquer de révolter le sentiment national, ni de gêner l'action du pouvoir public. Les Lorrains, affectant des privilèges qui les plaçaient sur un pied de quasi-souveraineté en France, avaient rencontré des résistances inattendues : le Parlement leur refusait le titre de princes; les pairs de race royale leur contestaient leur prééminence. Ils ont beau remplacer par des créatures à

eux le premier président du Parlement ou le Chancelier, leurs adversaires se grouperont autour d'hommes plus énergiques. Dans cet antagonisme, la bourgeoisie parlementaire, noblesse de tiers état, trouve des alliés parmi les membres éclairés du haut clergé, qui souvent sortent d'elle. Elle en compte surtout dans la noblesse guerrière, dévouée aux princes français par esprit national, et, par caractère chevaleresque, révoltée des succès souvent immérités des favoris de la fortune.

Dans cette noblesse guerrière, les Lorrains se heurtent à une hostilité redoutable, caractérisée par leur rivalité avec Anne de Montmorency. Chef des grands officiers de la Couronne, c'est-à-dire du gouvernement, comme connétable et grand maître de France, et de l'aristocratie, comme premier baron et pair de France, Anne de Montmorency s'applique à enrayer les progrès de Guise. Par ce qu'il représente, plus que par ce qu'il vaut, il entrave la marche en avant de cette maison, jusqu'au jour où les princes du sang seront capables de prendre la suite. D'autres grands, parmi les catholiques, pensent comme le Connétable, mais des questions personnelles gênent leur action commune : tels le prince de La Roche-sur-Yon et le maréchal de Vieilleville, que des procès brouillent avec Montmorency.

Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, lieutenant général du Roi et gouverneur d'Orléans, était, par sa mère, neveu du fameux connétable Charles de Bourbon. Tandis que son frère aîné, Louis, duc et pair de Montpensier, s'attache à la maison de Guise malgré un premier mariage avec une protestante distinguée, La Roche-sur-Yon est un indépendant. Hostile aux Lorrains, on ne le voit point se liguer pour cela avec les huguenots ou avec Montmorency. Ses croyances religieuses, d'une part, ses intérêts personnels, de l'autre, l'en détournent. Il naît, vit et meurt catholique. Il épousa une veuve qui avait des prétentions à l'héritage de Châteaubriant, cédé à Anne de Montmorency.

Ce n'était pas assez que, de ce chef, La Roche-sur-Yon réclamât à ce dernier des terres valant trente mille livres de rente ; il lui contestait encore le droit de porter l'épée devant le Roi dans les cérémonies publiques; il posait sa candidature au gouvernement de Paris, appartenant aux Montmorency. Sa vie privée fut une constante opposition à l'ennemi de Guise, et sa mort ne suspendit même pas le cours de procès qui durèrent jusque sous Louis XIII. Le prince et le Connétable ne se proposaient pas moins le même but : l'abaissement des Lorrains. A l'avènement de Charles IX, le parti libéral, qui revint au pouvoir, avança ce prince qui, dès les débuts du règne de Henri II, avait su se faire une réputation militaire. Sa bonne grâce, sa modération, sa fidélité à ses amis le mettaient en relief. En 1561, il fit partie du conseil suprême des Affaires et, peu après, il fut investi de la surintendance de l'éducation du Roi. La Cour assista avec regret à sa mort, survenue pendant qu'il lui donnait l'hospitalité dans son duché de Beaupréau; c'était au retour de l'entrevue de Bayonne, où il avait conseillé de traiter les réformés avec douceur. La Roche-sur-Yon, dit Brantôme, « estoit plus politique que passionné catholique ».

C'était aussi pour des procès de famille, peut-être même en raison d'une jalousie qui perce dans les mémoires de son biographe, qu'un autre adversaire des Lorrains, le maréchal de Vieilleville, battait froid au Connétable. Sa carrière militaire et diplomatique est des plus honorables, mais c'est en exagérer la grandeur que de voir en lui un rival de Montmorency. Il fait ses premières armes en Provence, lors de l'invasion de Charles-Quint. Il se conduit si bien à la prise de Metz qu'il en devient peu après gouverneur. Ses connaissances topographiques, acquises à l'étude des bonnes cartes, font de lui un excellent maréchal de camp. Pendant la première guerre civile, qu'il déplore, il sert le Roi et il reçoit, après la bataille de Dreux, l'office de

maréchal de France. De même que La Roche-sur-Yon, il s'applique à pacifier les troubles et conduit les négociations. Des missions royales lui avaient fait connaître l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse protestantes.

La donation de Châteaubriant avait brouillé le Connétable avec le prince de La Roche-sur-Yon; celle de Broons le mit aux prises avec le gendre de Vieilleville, neveu du donateur. Vieilleville, obligé au respect à l'égard du chef de l'armée, prenait sa revanche sur les fidèles de celui-ci; maréchal de camp, il malmenait le commissaire général des guerres de Montmorency; lieutenant du Roi en Normandie, il eut une querelle si vive avec le bailli de Rouen, autre donateur de sa propre fortune au Connétable, qu'il lui mangea le nez.

Ces querelles domestiques n'empêchent pas Vieilleville de s'accorder avec le parti hostile aux Lorrains. Il est même en bons termes avec son collègue le maréchal de Montmorency, fils du Connétable. C'est que, dit Brantôme, « il estoit plus politique que religieux, et qu'il ne vouloit rien troubler, mais pacifier tout, s'il eust peu ». A partir de la troisième guerre, il s'attire les méfiances du pouvoir. Il laisse Condé s'établir à La Rochelle, quand il aurait pu, par deux fois, l'arrêter en chemin; il marque sa préférence aux huguenots de Metz, plus attachés à la France que les catholiques; il marie enfin sa fille à un protestant avoué.

Si ces deux personnages gardaient leur indépendance à l'égard de Guise, de la Réforme et de Montmorency, d'autres catholiques antilorrains subissaient davantage l'influence de ce dernier. Dans le parti des Politiques, il ne convient pas d'admettre des huguenots comme Condé ou Coligny, des hésitants comme Antoine de Bourbon, mais il n'est pas difficile de trouver parmi les réformés plusieurs membres de la faction. Amis des Bourbons, partisans de la dynastie nationale et de la monarchie limitée, fauteurs de conciles et d'États généraux, grands seigneurs, conseillers,

secrétaires d'État, toujours prêts à traiter avec les huguenots, avant de recourir aux armes et après y avoir recouru, voilà ce qui constitue la France libérale du seizième siècle. On y compte des juristes, des érudits, les Du Moulin, Pasquier, Coquille, Cujas, Du Bourg, Pitou, Loisel, Castellion, cet apôtre protestant de la tolérance; des hommes d'Église issus du Parlement, les Du Bellay, les Du Chastel, les Marillac (1).

Une classe d'hommes donne de nombreux adhérents au parti. Ce sont les diplomates, dont la résidence en pays protestant ou turc, ou dans des villes sceptiques comme Venise, ouvre singulièrement l'esprit : les Du Faur, les Du Ferrier, les De Foix, les Noailles. La classe militaire qui se mêlait de réfléchir, et elle le faisait beaucoup au seizième siècle, appartenait au monde tolérant : ainsi son chroniqueur Brantôme, ainsi le noble Gontaut de Biron, grand maître de l'artillerie, ainsi le représentant de la race florentine des Strozzi, colonel général de l'infanterie française. Parente de ce dernier, Catherine de Médicis se serait ralliée à ce système, sans l'affolement que lui donnèrent les craintes relatives à l'avenir de ses enfants.

A ces Politiques par principe s'adjoignaient ceux qu'entraînaient des passions particulières : les Malcontents, dont le nom fut souvent donné à tout le parti. Ceux que révolte l'aggravation des impôts ou l'insuffisance de la justice, et les corps d'État, qui pleurent leurs privilèges, rentrent dans cette catégorie. La Réforme fut, pour beaucoup, le signal d'une sorte de restauration municipale et féodale en face de l'absolutisme royal et religieux. Les villes entrèrent dans le parti d'opposition, comme les grands. Ceux-ci sont toujours à la recherche d'un chef qu'ils puissent opposer au Roi, dans l'espoir de recouvrer leur puissance. Les princes étrangers de Lorraine, de Savoie ou de Gonzague, tenant

(1) Cf. le bel ouvrage de M. Buisson sur *Sébastien Castellion*. Paris, 1892, 2 vol. in-8°.

leurs faveurs de la Cour, restaient plus strictement catholiques. Mais on vit facilement passer à la Réforme les familles françaises de Bourbon, d'Orléans-Longueville, de Châtillon, Rohan, La Rochefoucauld, Crussol d'Uzès, Clèves de Nevers, La Marck de Bouillon, plus tard Turenne, et enfin La Trémoïlle. Ceux qui n'allèrent pas si loin, comme les Montmorency, leur réservèrent leurs sympathies.

Les Politiques se recrutaient jusque chez les huguenots pacifiques, tels que les Caumont de La Force, qui refusaient de prendre les armes pour la religion. Ces huguenots avaient reçu le nom de *Réalistes,* le tirant sans doute de la première syllabe du mot république (*res*). Elles sont nombreuses les appellations données aux défenseurs de la chose publique. Outre le nom de Politiques, Malcontents, Réalistes, ils prennent celui de Publicains dans le Poitou, de Fronts d'airain dans le Languedoc. Ils poursuivent tous des réformes du même genre : l'ordre dans les finances et la justice, la liberté religieuse et civile. Ils se flattent de trouver la solution de la question sociale dans la convocation des États généraux et d'un concile national, chargés également de la réconciliation religieuse.

Tiers part. la victoire roi IV.

Le parti aspirait avant tout à la paix civile; c'était pourquoi, dans la France guerrière, il acquérait un fâcheux renom. Brantôme dit : « En ce temps-là, on se moquoit fort de ces Politiques, car quelque police qu'on eust voulu establir, lorsqu'il plaisoit aux huguenots et que leur heure estoit venue de prendre les armes, ils se moquoient de la police et s'eslevèrent en pied autant que jamais. » Les huguenots réalistes étaient spécialement visés. « D'autres les appelloient poltronesques, qu'on regardoit de mauvais œil, plustost que les meneurs de mains, et qui faisoient les factions, tant la vaillance a en soi de vertus de se faire aimer de soi-mesme! » Ce fut surtout dès 1568 que le terme fut pris en mauvaise part. De Thou dit, en parlant des Lorrains : « S'il se trouve des gens qui s'opposent à leurs des-

seins, il n'y a point de calomnies qu'ils n'inventent pour les perdre; ils les traitent de Politiques, nom qu'ils ont inventé pour désigner leurs ennemis. Ces Politiques, si on les en croit, sont plus dangereux et plus pernicieux que les hérétiques mêmes. » Il faut reconnaître que, s'il y avait des Politiques par principe, il y avait aussi des Politiques par tempérament, par goût de la tranquillité et du bien-être (1).

Aujourd'hui, l'on approuvera les défenseurs de la paix civile. On constatera avec intérêt les premières manifestations du parti, ses premières tentatives d'affranchissement politique et religieux. On respectera la mémoire de Du Bourg et de ses amis qui, pour la première fois, en plein Parlement et par-devant le Roi, émirent des idées de tolérance au risque de leur vie. Les libres paroles prononcées à la mercuriale de 1559 furent étouffées dans le sang. L'année suivante, les mécontents prirent la voie des armes. Le tumulte d'Amboise, œuvre de quelques réformés, fut, jusqu'à un certain point, encouragé par les catholiques modérés, puisque le mouvement était dirigé contre Guise. Les Bourbons et les Montmorency se trouvèrent compromis. Victorieux au début du règne de Charles IX, le parti fait rejeter par le Conseil les articles du concile de Trente et l'introduction de l'Inquisition. Même succès aux États généraux, où les orateurs de la noblesse et du tiers état revendiquent la liberté de conscience. Les édits de tolérance ainsi que les négociations, avant ou après les guerres civiles, sont les résultats de l'action des Politiques. Grâce à ces généreux esprits, le colloque de Poissy se réunit : les dogmes du calvinisme y furent officiellement établis, tout comme ceux de l'ultramontanisme l'avaient été au concile de Trente.

Entre les ultramontains ou catholiques zélés et les calvi-

(1) Brantôme, éd. 1787, t. VI, p. 422. — De Thou, éd. Bâle, 1742, t. IV, p. 139. — Ranke, t. I, p. 327 (*Hist. de France*).

nistes ou réformés, les Politiques, appelés aussi catholiques paisibles, auront un jour à choisir leurs alliés. Ils les prendront parmi les huguenots, plus rapprochés du principe de la liberté religieuse, qui est leur condition d'existence. A cet état-major d'élite, les huguenots procurent le gros des troupes. Une fois l'alliance conclue, il existera un seul parti, dit Cause de la religion réformée et des catholiques unis ou associés.

Alliés aux huguenots dans le royaume, les Politiques s'appuient au dehors sur les puissances protestantes. Parmi les Suisses, ils trouveront de véritables frères à Berne, Bâle, Zurich, Neuchâtel et Genève. En Allemagne, les princes de la Réforme leur sont favorables, mais il n'y en a pas qui leur soient plus sympathiques que ceux de la branche aînée ou palatine de Bavière. L'électeur comte palatin du Rhin, le pieux Frédéric III, qui est un réformé, c'est-à-dire disciple de Calvin ou de Zwingle, et non pas un protestant ou luthérien, les soutiendra en bon coreligionnaire. Il en est de même de la maison de Nassau, dans la ligne établie aux Pays-Bas. Le prince d'Orange défend la même cause qu'eux en face de l'Espagne. Mais, embarrassé dans la complication des guerres de Flandre, ayant plus besoin de secours qu'il n'en peut apporter lui-même, Guillaume le Taciturne leur est d'une aide moins efficace que le palatin Frédéric. Derrière tous ces princes, et au-dessus d'eux, trône la grande Élisabeth d'Angleterre, dont le royaume est tout à la fois le refuge et la base d'opérations des réformés de l'Ouest. Liée par des traités publics à la couronne de France, elle ne leur envoie pas de troupes, mais, prenant en gage leurs diamants de famille, elle les fournit secrètement de vaisseaux et d'argent.

La preuve que le parti des Politiques représente la nation dégagée de toute compromission ultramontaine ou espagnole, c'est qu'il a été, pour ainsi dire, constitué par les deux premiers grands officiers de la Couronne : le chance-

lier et le connétable de France, l'un surintendant de l'administration publique, l'autre chef de la Cour et de l'armée. A l'époque des guerres civiles, ce sont deux belles figures que celles de Michel de L'Hospital et d'Anne de Montmorency. Agés, l'un d'une soixantaine d'années, l'autre de près de soixante-dix ans, le front vaste, la figure grave, la barbe blanche, le Chancelier, sous sa robe d'hermine, le Connétable, sous sa cuirasse de fer, imposaient également par leur aspect majestueux. Voilà bien les deux fortes colonnes de la monarchie, les solides soutiens de cet Écu de France, si menacé dans cette fin tumultueuse du seizième siècle.

Né en 1505, dans les terres du connétable de Bourbon dont son père était le médecin, L'Hospital était originaire de cette Auvergne qui avait déjà donné des chanceliers à la France. Il passa dans l'exil les années de son enfance : la cause en était la disgrâce de son duc et seigneur. Il utilise son absence du pays en continuant, à Padoue et à Rome, des études forcément interrompues à l'université de Toulouse. Son éducation littéraire, acquise en Italie, se manifeste dans ses poésies latines comme dans ses harangues françaises. Les malheurs ont donné à son esprit une impulsion philosophique et religieuse et solidement trempé son âme. De retour à Paris vers la trentième année, il exerce d'abord la profession d'avocat, puis, en 1537, il débute dans la vie officielle comme conseiller au Parlement. Le cardinal de Lorraine, que l'esprit de famille n'empêche pas de subir l'attrait de la Renaissance, l'a protégé dans les commencements. Mais L'Hospital dut surtout ses succès aux illustres dames que critiquait l'ambassadeur d'Espagne, Madame Marguerite, fille de François Ier, et madame de Montpensier, dont il était resté le vassal. Maître des requêtes, puis président de la Chambre des comptes sous Henri II, il siégeait à la mort de ce prince au Conseil privé. Chancelier pour le Berry de Madame Marguerite, duchesse de Savoie, il fut présenté par madame de Montpensier à l'office

vacant de chancelier de France. Ce choix libéral se fit dans l'été de 1560, sous François II, en pleine réaction lorraine.

L'Hospital signale aussitôt son administration par des réformes qui, semble-t-il d'abord, n'ont rien d'hostile à la religion catholique. Il s'intéresse à la justice, demandant qu'elle se rende rapidement et à bon marché, déplorant la vénalité des charges, préconisant l'élection des juges. Il rédige un traité complet sur la matière. On n'est pas peu surpris d'y relever des expressions familières d'un tour tout moderne. Il critique les *fêtards,* il se plaint de voir les juges s'incliner devant les *milords* et les *coqs de paroisse*. Insensiblement, et encore sous l'administration lorraine, ses propositions ouvrent la voie à la liberté de conscience. S'il exige que les baillis et sénéchaux résident dans leurs départements, il réclame aussi la présence des évêques dans leurs diocèses. En remettant à ces derniers la connaissance du crime d'hérésie, il écarte de la France l'établissement de l'Inquisition dominicaine. L'avènement de Charles IX, qui substitue au gouvernement lorrain le régime national de Bourbon, Montmorency et Châtillon, le met à l'aise pour exprimer sa pensée. Le discours qu'il prononce en ouvrant les États d'Orléans, le 13 décembre 1560, est le manifeste d'un ministre libéral. Parlant du Roi, il dit qu'il tient la couronne « de Dieu et de la *loi ancienne du royaume* », comme s'il s'agissait d'un roi constitutionnel; il est bon qu'il fasse les choses *par conseil*. Réduisant les prétentions des membres du clergé, il faut, dit-il, « qu'ils se souviennent qu'ils ne sont qu'administrateurs de leurs biens ». Rabaissant l'orgueil féodal, il rappelle que « la noblesse vient de la *vertu* de ses parents », que « rois et princes sont venus et descendus de serfs ». Quant au tiers état, qui tire sa richesse du labourage et du commerce, « il peult venir au premier estat de l'Église et de la justice et, par fait d'armes, peult acquérir noblesse ». Bien avant 1789, toutes les

carrières étaient donc ouvertes à la classe la moins privilégiée de la nation (1).

Ce n'est pas tout.

L'intérêt du discours gît dans les idées de tolérance religieuse. Cherchant le remède aux troubles civils, ce chancelier catholique dit : « La douceur profitera plus que la rigueur. » Il conclut par ces paroles remarquables : « Otons ces mots diaboliques, noms de partis, factions et séditions, luthériens, huguenots, papistes : ne changeons le nom de chrestiens (2). »

Dès lors il s'applique à réaliser de si nobles principes. A la tête du parti politique parlementaire, il réclame les États généraux, le concile national et la paix civile. Il écrira plus tard un traité sur ce sujet et terminera sa carrière par un manifeste en faveur de la réconciliation religieuse. Il encourt la colère du Pape, et pour cause : il promulgue l'édit de janvier 1562, il aliène une partie des biens ecclésiastiques, il annule la bulle d'excommunication lancée contre Jeanne d'Albret, il protège Condé contre la hache lorraine. Pendant les guerres de religion, il quitte le pouvoir, ne le reprenant qu'à la paix, quand son programme triomphe par la force des choses. Les ordonnances judiciaires d'Orléans et de Moulins, les édits de tolérance de 1562, de 1563 et de 1568 font de lui un précurseur des constituants de 1789.

Par la paix, et sous l'influence d'un sage libéralisme, L'Hospital contribue à fonder le parti des Politiques; par esprit féodal et par la carrière des armes, Montmorency élève sa famille et la noblesse, la force armée du parti. L'Hospital était un Gaulois du centre; Anne de Montmorency était un Français du Nord. Ce guerrier, né en 1493, avait abordé les affaires longtemps avant L'Hospital. De 1526 à 1541, il avait exercé le pouvoir de principal ministre de François Ier. Il recevait l'épée de connétable de France quand L'Hospital venait d'être nommé

(1) L'Hospital, *Harangues*, p. p. Dufey, t. I, 382, 389, 392, 393, 394.
(2) Dufey, t. I, 402.

conseiller au Parlement. Mais ce dernier prit plus d'importance lorsque Montmorency, après une disgrâce de six ans, recouvra la surintendance des affaires sous Henri II et inaugura la résistance à l'ambition lorraine. La conquête de Metz et le traité de Vaucelles, fruits de l'heureuse expédition du Connétable, appelée le *voyage d'Austrasie*, furent oubliés après que la défaite de Saint-Quentin eut réduit ce capitaine à signer le traité de Cateau-Cambrésis. Et pourtant, la cause du désastre était le duc de Guise qui, en renouvelant les folles campagnes d'Italie, avait privé le royaume de toutes ses ressources.

Guise triomphe du malheur causé par lui. Sous le règne de son neveu François II, il fait perdre à Montmorency la situation de premier ministre. Par une heureuse fortune pour les vaincus, l'autorité exécutive passe aux mains de L'Hospital. Le Chancelier succède au Connétable dans la direction des affaires. Après avoir provoqué la réaction bourbonnienne à l'avènement de Charles IX, L'Hospital demeure le ministre dirigeant, Montmorency n'étant plus qu'un grand dignitaire, chef de parti. Sans doute, le Connétable fait cause commune avec les Lorrains quand, par scrupule religieux, il fonde avec eux le triumvirat et que, chef légal de l'armée royale, il se fait prendre à Dreux et tuer à Saint-Denis. Mais, dès le règne de François II, il n'en est pas moins le centre de ralliement, le porte-étendard de la noblesse antilorraine, purement française, en un mot le premier auteur du parti militaire des Politiques. Ensuite de ses intérêts de famille, à cause de ses fils et de ses neveux de Châtillon, Montmorency observe une politique libérale, conforme aux principes de L'Hospital, depuis le mois de juillet 1559 jusqu'au mois d'avril 1561 et depuis le mois de décembre 1562 jusqu'au mois de septembre 1567.

Ce n'est pas que, dans plusieurs circonstances, le hautain Connétable n'ait des démêlés avec le rigide Chancelier. Lors de la préparation de l'édit de janvier 1562, ce dernier

répond à Montmorency récalcitrant : « Il n'est plus temps de gouverner en criant garde, mais par raison. » Au mois d'avril suivant, les triumvirs décidant la lutte, le vieux capitaine prend sa revanche et dit à L'Hospital : « Ce n'est pas à gens de robe longue d'opiner sur le fait de la guerre. ».

Toutefois, à part les troubles de 1562 et de 1567, l'union des deux grands officiers de la Couronne est certaine. En 1563, la Reine mère conformant sa politique à la leur, des placards injurieux sont affichés, dans lesquels on insulte à la fois Catherine de Médicis, Anne de Montmorency et Michel de L'Hospital. « Si je n'étoys en bonne compagnye, je serès encore plus marrye », disait la philosophe Florentine (1). L'année suivante, Connétable et Chancelier sont d'accord pour faire rejeter par le Conseil les articles du concile de Trente et pour reprocher son manque de fermeté au cardinal de Lorraine, qui a si lâchement représenté les intérêts de la France dans cette assemblée. Unis pour le triomphe de leurs idées, ils le sont encore dans la défaite, puisqu'ils échouent en déconseillant cette retraite de Meaux, qui provoque la seconde guerre civile et restera toujours sur le cœur de Charles IX fugitif.

Il s'était formé des dictons sur cette communauté de vues. On disait qu'il y avait trois choses à admirer : le chapelet du Connétable, la messe du Chancelier et le chapeau du cardinal de Châtillon. « Dieu nous garde de la messe du Chancelier, répétait-on, du cure-dents de M. l'Amiral et des patenôtres de M. le Connétable (2). » Si la prise d'armes de 1567 n'avait pas formellement obligé Anne de Montmorency à remplir ses devoirs de généralissime des armées royales, il serait mort avec la réputation d'un parfait politique. La bataille de Saint-Denis montra qu'il était resté ardent catholique. Mais il n'y a pas d'exagération à conclure que, peut-être sans s'en douter, il concourut avec L'Hospital

(1) *Anne de Montmorency*, t. II, 318, 326, 379.
(2) *Id.*, t. I, 411; t. II, 378.

à constituer ce parti national, qui recherchait uniquement l'intérêt de l'État sans s'inquiéter des opinions religieuses.

On se réjouit de voir ces deux vieillards à la tête du parti vraiment français. Leur belle apparence frappait par un caractère majestueux, conforme à la gravité de leur vie. Chacun d'eux avait son mot favori. L'Hospital s'écriait souvent : « Les mœurs, les mœurs ! » Le Connétable aimait à rappeler la devise grecque de sa maison : « *Aplanos,* sans détour et sans fraude. » Ils se valent par le courage moral. Sous le coup des menaces de l'ennemi, L'Hospital adopte pour épigraphe : « *Impavidum ferient ruinæ,* c'est sans trembler qu'il attend le danger. » Pendant sa disgrâce, Montmorency fait graver sur sa maison ce passage : « *Æquam memento rebus in arduis servare mentem,* garde-toi de te laisser affecter par le malheur. » De la bravoure, certes ils en avaient l'un et l'autre, autant l'homme de robe longue que l'homme d'épée. Relancé jusque dans son château par les assassins de la Saint-Barthélemy, le Chancelier dit aux siens : « Si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, ouvrez la grande. » Frappé mortellement sur le champ de bataille, le Connétable répond à son confesseur : « Croyez-vous qu'un homme qui a su vivre pendant quatre-vingts ans avec honneur ne sache mourir un quart d'heure (1) ? »

La fermeté du caractère, plus large chez L'Hospital, plus étroite chez Montmorency, mais aussi tenace, est le trait saillant de ces deux hommes. Ils ne bronchaient pas plus l'un que l'autre devant les prétentions de la Curie romaine. L'homme de loi aimait à dire : « L'excommunié ne laisse pas d'estre citoyen » ; l'homme de guerre : « Un pappe n'est pour donner loy ny faire honte à un roy de France. » Pour défendre leurs idées gallicanes, ils recouraient tous deux à la plume du jurisconsulte Du Moulin. Ils avaient un égal

(1) Dufey, t. I, 452. — *Anne de Montmorency*, t. I, 186.

attachement au Roi, au pays, et même à un plus haut degré que les Politiques, leurs successeurs. Ils poursuivaient l'avantage du prince et de la chose publique. L'humanité de L'Hospital ne sera pas mise en doute; on ne saurait nier non plus celle de Montmorency, qui voulait arrêter la guerre entre les princes « par pitié du pauvre peuple qui ne peut mais de leurs querelles ».

Au service de l'État ils consacraient chacun une énergie et une puissance de travail dignes de louanges. L'administration publique ne préoccupait pas moins le Connétable que le Chancelier. Ils étaient tous deux de terribles justiciers, l'un dans le département militaire, l'autre dans le département civil. Leurs goûts d'ordre y faisaient régner une égale discipline. Ils choisissaient avec soin les fonctionnaires qu'il leur était permis de nommer. Traitant sans ménagement les hommes de robe et d'Église qui n'avaient acquis leurs offices et bénéfices que par faveur et argent, ils les interpellaient en puisant au même vocabulaire. Le rude Chancelier les appelait des « ânes »; Montmorency, le grand rabroueur, « des ânes, des veaux, des sots ». L'expression forte ne faisait pas plus défaut à l'un qu'à l'autre. Ils aimaient le trait, et on leur prête des mots plaisants. Leur talent oratoire n'est pas contestable, plus fruste chez Montmorency, plus cultivé chez L'Hospital. Des harangues de ce dernier on rapprochera celles que le Connétable fut appelé à prononcer au Parlement, soit en exposant la situation des affaires à la veille du voyage d'Austrasie, soit en expliquant le tumulte d'Amboise sous le règne de François II. Le rappel au devoir des différents ordres de l'État, les pointes contre le clergé prévaricateur ou contre les prétentions lorraines sont dignes de L'Hospital.

Tels furent les rapports des deux ministres d'État, l'un, L'Hospital, plus sympathique que l'autre, mais tous deux également craints et considérés. Le premier, simple et modeste, le second, orgueilleux et avide. Celui-là libéral,

celui-ci autoritaire; le Chancelier, ami des lettres, le Connétable, protecteur des arts; personnages antiques, comparés, L'Hospital à Caton le Censeur, à saint Jérôme ou à Thomas More; Montmorency à Fabius Cunctator ou à Nestor. Si le premier devait faire sa carrière loin des armes, le second devait grandir par la guerre; et cependant ils ont été, autant l'un que l'autre, des amis de la paix, Montmorency devant son surnom de Temporiseur à son peu de goût pour l'offensive. Il préférait recourir aux voies politiques, et il est le fondateur de la diplomatie française, tout comme le Chancelier est le créateur du code royal de justice.

Le chef des fonctionnaires civils et le représentant de la noblesse militaire se sont entendus pour l'œuvre nationale, que les Politiques ont reprise. Leur rêve était de voir une France unie et forte, et, croyant l'avoir réalisé après la paix civile de 1563, Montmorency écrit ces mots pleins d'enthousiasme : « Tout crie *vive France* d'ici à Bayonne! » Le conquérant de Metz voulait un royaume puissant, l'auteur de l'édit de Janvier, une politique libérale. Celui-ci a légué à la France ses idées de tolérance, celui-là laissa une race capable de les faire triompher. L'un a fixé les principes du parti, l'autre lui a donné des défenseurs. L'Hospital est Politique par esprit de justice; Montmorency, par esprit de famille. Leurs mobiles diffèrent, mais ces deux vieillards se complètent. A la mort d'Anne de Montmorency, Michel de L'Hospital se sent à tel point solidaire de son collègue, qu'il ne tarde pas à remettre les sceaux aux représentants d'un régime nouveau.

CHAPITRE II

LES MONTMORENCY

Culture libérale de la maison du Connétable. — Le maréchal François de Montmorency; sa carrière militaire et diplomatique; sa mésintelligence avec la Curie romaine et la maison de Guise; son amitié pour l'Angleterre et Coligny. — Diane de France. — Le maréchal Henri de Damville, essentiellement officier de cavalerie; son mariage le rapproche des Lorrains; son goût pour l'Espagne; son dévouement à l'Église. — Charles de Méru, colonel général des Suisses. — Guillaume de Thoré, colonel général des chevau-légers. — Les alliés des Montmorency : le vicomte de Turenne, le maréchal Arthur de Cossé. — Les Montmorency à la tête du parti des Politiques.

Anne de Montmorency créa ce parti des Politiques dont ses fils furent les chefs. D'un sang à moitié italien, ceux-ci reçurent dans la maison de leur père une éducation digne de la Renaissance (1). De fréquents voyages, des relations étendues complétèrent leur culture. Cousins germains et amis des Châtillons, ils se familiarisèrent avec les idées de la Réforme. Sans leur titre de premiers barons chrétiens, sans leurs alliances avec les Valois, sans la dévotion de leurs parents, ils auraient pu compter au nombre des huguenots. S'ils ne se convertirent pas à la Réforme, ils finirent du moins par constituer le parti de la tolérance religieuse.

Le plus sympathique est l'aîné, François. Ce fils d'Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie était né à Chantilly, le 17 juillet 1530. Filleul de François Ier, il reçut une éducation supérieure. A dix-neuf ans, le jeune baron écrit

(1) Les seize quartiers des fils du Connétable sont : Montmorency, Melun, Orgemont, Plainel, Pot, Courtjambe, Villiers, Nesle, *Savoie*. *Chypre*, *Romagnano*, *Valperga*, *Tende*, *Final*, Anglure, Neuchâtel. Dans leurs trente-deux quartiers, ils comptent *Saluces*.

en latin au révérendissime et doctissime cardinal du Bellay (1). Il fait preuve d'érudition, de sens et de cœur. Des voyages d'instruction, ainsi que ceux qu'il entreprit par devoir, développèrent son entendement. La Renaissance avait mis à la mode les voyages d'Italie. Le jeune Montmorency parcourt le Piémont, reçoit l'hospitalité des ducs de Mantoue et de Ferrare. Ces petits souverains lui montrent les curiosités artistiques, le font voyager dans leurs barques dorées le long des fleuves navigables et le congédient avec des cadeaux, dont les plus appréciés par un chevalier de vingt ans sont les chevaux (2). Il visite Venise, il visite Rome; mais ce voyage ne semble pas lui avoir donné une opinion favorable de la papauté. *Roma veduta, fede perduta.*

Il pousse assez loin ses excursions en Allemagne, et la fatalité de la guerre le retient trois ans aux Pays-Bas. Il passe à plusieurs reprises en Angleterre, et, partout, il fait des lectures et des connaissances utiles. Rien n'ouvre l'esprit comme les voyages (3).

Il n'avait pas visité les lieux en simple curieux; il était soldat avant tout. Il va de soi qu'un premier baron de France débute par les armes. La carrière militaire de François de Montmorency ne semble pas avoir été entravée par la première disgrâce de son père sous François Ier; son âge ne lui permit d'acquérir des grades que sous Henri II. A vingt ans, il commande une compagnie de cinquante lances. Il sert d'abord en Italie sous son parent Brissac, puis se distingue à l'expédition dite d'Austrasie aux côtés du Connétable. Passant sous les ordres de François de Guise, il concourt à la défense de Metz, assiégé par Charles-Quint peu après l'annexion qu'en a faite son père. Commis à la garde de Térouanne, où il prend le commandement à la mort du lieu-

(1) Bibliothèque nationale, mss. f. français, t. 3921, f° 16.
(2) B. N. fr. 3122, 79.
(3) Brantôme (éd. 1787), *Capitaines français*, discours 62, art. 1, p. 426.

tenant du Roi, il est forcé de se rendre après une lutte héroïque. Alors commence sa longue captivité de Flandre (1). Délivré au bout de trois ans, au mois d'août 1556, il se joint, pendant son voyage de Rome, aux troupes pontificales et contribue à prendre Ostie aux Espagnols. Revenu en France à la veille de la bataille de Saint-Quentin, il échappe au désastre de son père et participe à la conquête de Calais. Malgré une maladie contractée pour avoir traversé, au mois de janvier, le fossé d'eau glacée de cette place, il sert aux frontières jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis (2).

Pendant les guerres civiles, il ne se montre pas moins brave dans les rangs de l'armée royale. Il s'empare de Dieppe en 1562, combat vaillamment à Dreux et couvre Paris, lors de la marche des huguenots au nord. Il facilite la prise d'Orléans, en pourvoyant de canons l'armée royale, et celle du Havre, en refoulant un débarquement anglais. A Saint-Denis, il rallie les Suisses et défait le corps de Condé. Après avoir ainsi signalé sa valeur, il ne prendra plus part aux guerres civiles, qu'il désapprouve, et se bornera à maintenir l'autorité royale dans la capitale de la France, dont il a la garde (3).

Les honneurs reçus correspondirent à de si hautes qualités. Il dut à son titre de premier baron de France de figurer comme otage de la Sainte-Ampoule au sacre du Roi. Gentilhomme de la Chambre et capitaine d'hommes d'armes, il succéda, un peu au détriment de Coligny, au frère cadet de son père, comme lieutenant général et gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France. En fait de gouvernement, il avait aussi la capitainerie du château de Nantes et le bailliage de

(1) Lettres de Montmorency à sa famille, année 1553 (fr. 3147, 86; 3150, 18; 20500, 19); de 1554 à 1558 (fr. 3122, 77; 20500, 20501). — Le Roi paye sa rançon de 72,000 livres ou 50,000 écus (Quittance du 15 septembre 1556, Pf. Fontanieu, 280).

(2) Correspondance de Montmorency (fr. 3116, 333, 335; 20460, 153).

(3) Correspondance de Montmorency en 1563 (fr. 3184, 3; 3194, 8, 10, 18, 23; 3219, 31; 20507, 93). — Brantôme (éd. 1787), t. V, 429.

Rouen. Son père s'était flatté de lui laisser toutes ses charges. Henri II le nomma bien, par survivance, grand maître de l'Hôtel, mais François II le dépouilla de cet office (1). De la connétablie il ne fut que vaguement question : son frère puîné sera plus heureux que lui. En compensation de l'office de grand maître, il reçut celui de maréchal de France en 1560. Chevalier de l'ordre français de Saint-Michel et de l'ordre anglais de Saint-Georges, gouverneur de Paris, membre du Conseil privé et des Affaires, il devint enfin pair de France à la mort du Connétable. En cette qualité, il prêta serment à la cour de Parlement de « bien et deuement exercer le dict estat de pair de France, faire et administrer la justice aux pauvres comme aux riches sans acception de personnes, obéyr et faire obéyr aux arrestz de la dicte court, tenir les délibérations d'icelle closes et secrettes et en tout et partout se conduire comme à ung bon et vertueux pair de France appartient ». Le titulaire tiendra parole.

Ce soldat était doublé d'un diplomate. Il avait reçu d'importantes missions, en particulier auprès des princes protestants. Lors du voyage d'Austrasie, il alla réchauffer le zèle des électeurs alliés à Henri II. Ses ambassades les plus considérables furent à la cour des Tudors. Quand la paix confirma à Henri II la possession de Boulogne, il résida une première fois à Londres comme otage. Il y retourna en qualité d'envoyé extraordinaire pour renouveler l'alliance française avec Élisabeth. En 1572, il y reparaîtra encore.

Son activité diplomatique se manifeste surtout durant les guerres civiles. C'est le grand pacificateur de France. On le voit, conseiller apprécié de Catherine de Médicis, figurer à l'entrevue de Toury, destinée à empêcher la prise d'armes. La lutte engagée, il négocie à Charenton et au faubourg Saint-Marceau avec Condé, qui menace d'assiéger la capitale; il a enfin le bonheur de voir la paix signée à Orléans en

(1) Du Chesne, *Preuves*, 301.

1563. Au début de la seconde guerre, il traite à Lagny avec Condé pour prévenir les effets de la retraite de Meaux; il parlemente encore à la veille de la bataille de Saint-Denis et il signe la paix de 1568. Les guerres recommencent; le traité qu'il fera assurera le triomphe des Politiques. Quoique catholique, ce goût de la paix le rend suspect. Diverses circonstances lui avaient fait sentir le mauvais vouloir de l'Église et contribuèrent à lui faire prendre une position toujours plus hostile à l'égard de Rome et de Guise (1).

Fils respectueux, mais amant inconstant, il avait rompu ses fiançailles secrètes avec mademoiselle de Piennes, afin d'épouser la fille légitimée de Henri II, Diane de France, veuve du duc de Castro Farnèse. Il dut aller solliciter la dispense du Saint-Père, qui traînait en longueur. Sur l'ordre du Connétable, Montmorency écrivit à mademoiselle de Piennes qu'il était relevé de ses vœux. Cela n'est pas beau, et l'on est tenté de donner raison au Pontife. Seulement, celui-ci résistait pour complaire à la maison de Guise, et Montmorency eut lieu de se plaindre d'avoir été trompé par le Saint-Père. « Le Pape a différé par dissimulation la dépesche de ma dispense, écrit-il à son père... A la fin, n'ayant plus d'argument de couvrir sa mauvaise volonté en vostre endroit, Sa Sainteté, estant contrainte de passer oultre ou de desnier la justice, a faict une congrégation... Du commencement de la dicte congrégation, elle a exercé et faict plustost l'office d'avocat et partie adverse que de juge et par là manifestement découvert les menées qui s'y sont faictes... Elle est pour faire le pis qu'elle pourra (2). »

« Ayant plus besoin de justice que de grâce », comme disait François, il s'en remit à l'édit nouveau qui annulait les promesses de mariage faites sans l'autorisation des

(1) Cl. Haton, *Mémoires* (éd. Bourquelot, 1857), 526. — Cf. *Anne de Montmorency*, t. II, 338, 345, 348, 412, 465.

(2) Montmorency au Connétable, 1er avril 1557 (fr. 3122, 100. — Cf. fr. 20500, 31, 33, 35, 38, 40, 42). — Ruble, *Mémoires de la Soc. d'Histoire de Paris*. — *Anne de Montmorency*, t. II, 180, 185.

parents. Le 3 mai 1557, fut signé le contrat du jeune baron et de la fille du Roi. La dot était fixée à 50,000 écus d'or au soleil; les comtés de Mantes et de Meulan et la vicomté de Saint-Sauveur furent donnés aux époux. Voilà qui constituera pour François le plus clair de ses revenus jusqu'à sa mort (1).

Nos griefs déterminent souvent nos sentiments. Si Montmorency se croyait en droit de se plaindre de Rome, il ne se jugeait pas moins victime de la rivalité de sa famille avec la maison de Lorraine. L'antagonisme se déclare quand le duc de Guise le dépouille du bâton de grand maître sous le règne de François II. Au moment du tumulte d'Amboise, il y a de fortes présomptions pour que François de Montmorency se soit compromis avec les conjurés, en tout cas avec les princes de Bourbon. Un fanatique met fin aux jours de François de Lorraine : François de Montmorency se récrie contre le supplice du coupable, dont le spectacle frappe à tel point une de ses belles-sœurs, qu'elle en meurt d'émotion. « Si telles coutumes s'établissent, dit-il, il n'y aura seigneur en France qui soit assuré. » Il appuie vigoureusement son père dans le procès que lui intente la maison de Guise au sujet de la propriété du comté de Dammartin. Suivant le témoignage du Connétable, il se montre « diligent et songneux de la poursuite et vuidange du dict procès (2) ».

Parmi les Lorrains, il s'attaquait surtout aux cardinaux. Déjà l'Amiral l'invitait à faire sortir de la maison de son frère, le cardinal de Guise qui s'y était installé sans façon. « Je ne vous escriptz point les insolences que les gens de M. le cardinal de Guise font dedans le dict logis », ajoutait Coligny (3). Ce ne fut pas tant sur le cardinal de Guise que sur le cardinal de Lorraine que le maréchal exerça sa ven-

(1) Cabinet des Titres, t. 2032. — Du Chesne, *Preuves*. 301.
(2) Le Connétable à Montmorency, 21 et 24 juillet 1564 (fr. 3197, 24 et 38).
(3) 10 juin 1563 (fr. 3179, 41).

geance. Il en voulait aux Lorrains de lui faire perdre la faveur de la ville de Paris. En 1561, il y était encore populaire et le tiers état de la capitale avait émis le vœu qu'il entrât au conseil de régence. Mais les Parisiens ne tardèrent pas à comprendre que leur gouverneur, tout libéral qu'il était, n'en était pas moins un administrateur énergique. « Le peuple de Paris, dit Brantôme, mutin, bouillant d'envie d'espandre tousjours le sang », avait la manie de jouer au soldat, quoique ses exploits militaires fussent minces, comme on le vit à la journée de Saint-Denis. On l'avait d'abord autorisé à former une sorte de garde nationale. On s'en repentit bientôt. Sur les instances du maréchal, le Roi, partant pour Bayonne, interdit l'usage des armes à feu. Arquebuses et pistolets furent réintégrés à la Bastille, les corselets, piques et hallebardes restant seuls aux mains des bourgeois ; de là un premier motif de mécontentement (1); un autre fut la protection que le gouverneur semblait accorder aux assemblées protestantes. Dès lors, les Parisiens, confondant dans une haine commune les huguenots et leur gouverneur, choisirent définitivement les Lorrains pour héros populaires. Paris souffre s'il n'en a pas.

De retour du concile de Trente, où sa conduite avait été sévèrement critiquée, le cardinal de Lorraine se permit une bravade que le maréchal n'hésita pas à réprimer. En dépit de la défense du port d'armes à feu dans Paris et de la coutume qui n'autorisait que les princes du sang à s'entourer d'une garde, le cardinal, accompagné de son jeune neveu de Guise, osa, certain lundi de janvier, entrer dans la capitale avec une escorte d'arquebusiers et de pistoliers. Les prévôts du maréchal, que ce dernier lui dépêche à la porte Saint-Denis, ont beau lui rappeler les termes de l'ordonnance, il continue sa marche. Près l'église des Innocents, il rencontre Montmorency lui-même, à la tête d'un escadron

(1) Brantôme, *Capitaines français* (éd. 1787), p. 430. — Le Roi à Damville, 16 janvier 1564 (fr. 3191, 13).

de gentilshommes des deux religions. Quelques coups de feu suffisent à disperser l'escorte du prélat. Après s'être cachés dans Paris, les Lorrains en sortirent de nuit et tinrent la campagne autour de la ville, jusqu'au moment où il plut au cardinal d'aller tenter un exploit du même genre à Metz.

L'échauffourée fit grand bruit. Cardinal et maréchal envoyèrent leurs justifications à la Cour, en route pour Bayonne. « Il y a six mois, mandait Montmorency aux princes du sang, que j'ai dict... que j'estois délibéré de ne souffrir entrer en mon gouvernement de l'Isle de France le dict cardinal avec sa garde d'arquebusiers... S'il y venoit sans garde, sous la protection du Roy et son lieutenant-général, qu'il y seroit le très bien venu... S'il y venoit avec armes défendues, je lui ferois apprendre, comme à un chacun, de se contenir dedans les limites de sa vaccation et d'obéir aux édictz du Roy. » Le cardinal contrevenant à l'ordre, répété encore la veille au Parlement, « il me fut force de monter à cheval avec bon nombre de gentilshommes de l'une et de l'autre religion, car, Dieu merci, les uns et les autres m'obéissent volontiers en ce que je leur commande au nom et pour le service du Roy... Je ne reconnois qu'une seule grandeur en France, qui est celle du Roy et par conséquent celle de vous autres, Messeigneurs, les princes de son sang (1). »

Cette lettre est un nouvel indice des sentiments de Montmorency. Elle dénote la fermeté qu'il déploie dans l'administration, et le respect qu'il garde, en bon Politique, pour la maison de France ; elle trahit son intimité avec les huguenots, son animadversion pour les princes étrangers. Il va même un peu loin, car le cardinal s'appuyait sur une autorisation spéciale que, pendant les guerres civiles, la Reine

(1) Montmorency à Montpensier, 15 janvier 1565 (fr. 3188, 6 à 9. — Cf. fr. 3794, 30, copie). — Le même au Connétable, 10 janvier (Granvelle, t. VIII, 601-602); à la reine de Navarre, 10 janvier (K. 1503, 2).

lui avait donnée de se faire assister d'une escorte armée. Montmorency prétendait que cette autorisation ne valait qu'autant que le cardinal courait danger de vie.

Le bon sens public lui donna raison ; quand je dis le bon sens, je m'en rapporte à deux écrivains catholiques, le poète Ronsard, qui lui consacre une ode en l'honneur de son administration, et le biographe Brantôme, qui l'approuve entièrement en cette conjoncture (1). On pourra s'étonner de voir les princes de Bourbon juger différemment. Le duc de Montpensier écrit au maréchal : « Si, au lieu d'assembler tant de gens en armes pour aller trouver M. le cardinal de Lorraine, vous lui eussiez mandé vostre délibération,... il se feust bien volontiers retiré... S'il y a quelque trait de mauvaise intention, il provient d'aucuns que vous avez en vostre compagnie. » Il relève la qualité du cardinal. « Je ne vous diray point les alliances du Roy et des plus illustres maisons qui sont en celle dont il est issu, pour ce que je m'asseure que vous ne les ignorez point, ne que moy et mon fils ne soyons du nombre pour nous monstrer tousjours à l'endroit d'eulx, comme le devoir de parenté nous y tient et oblige (2). » Ainsi les princes de Bourbon se sentaient en ce point solidaires de ceux de Lorraine ; ils commençaient à trouver les premiers barons et les grands officiers du royaume insolents à leur endroit. Louis de Condé lui-même, tout huguenot qu'il était, donna tort au maréchal et menaça d'entrer à Paris avec une escorte armée. Veuf d'Éléonore de Roie, parente des Châtillons et des Montmorency, il se laissait berner par le cardinal de Lorraine, qui lui faisait espérer la main de sa nièce, la reine veuve Marie Stuart. Montmorency avait même dénoncé ces intrigues à la Reine mère (3). Après une violente querelle entre le cardinal de Bourbon et le Connétable, qui soutenait son fils, le conseil

(1) Du Chesne, 437. — Brantôme, *F. de Montmorency* (éd. 1787), p. 434.
(2) Montpensier à Montmorency, 4 février 1565 (fr. 3188, 11).
(3) A. N. K. 1503. B. 19, 35.

du Roi donna raison à celui-ci. Ces deux incidents, le voyage de Rome et l'échauffourée de Paris, montrent que le Pape et les cardinaux de Lorraine ont en Montmorency un adversaire déclaré (1).

La situation de Montmorency à la Cour était raffermie par son mariage avec la fille de Henri II. Catherine de Médicis s'était même attachée à lui, et c'est sans doute à l'occasion de la mort du Connétable qu'elle l'exhorte à prendre modèle sur ce dernier (2). Des quatre frères, François II, Charles IX, Henri III et Hercule-François, le quatrième lui témoigne la plus sincère affection. Malgré les querelles momentanées, les Bourbons, seuls princes du sang reconnus après les Valois, l'aiment aussi. Le prince Dauphin et le prince de La Roche-sur-Yon, le fils et le frère du duc de Montpensier, lui étaient particulièrement affectionnés. Mais il a plus d'intimité avec les aînés de la famille, qui lui confient leurs intérêts, tant le roi Antoine de Navarre que le fils, le frère et la sœur de ce prince (3).

Celle-ci, mariée au duc de Nevers, entretenait, ainsi que son mari, le commerce le plus cordial avec Montmorency. Leurs fils étant morts jeunes, la maison de Clèves-Nevers s'éteignit et l'héritage passa aux filles. L'une d'elles, comtesse d'Eu, épousa en premières noces le prince de Porcien, de la maison de Croy. Porcien s'était d'abord brouillé avec les Montmorency, qui accusèrent sa mère d'avoir favorisé l'évasion d'un parent de Flandre avec lequel François de Montmorency, prisonnier de guerre, pouvait être échangé sans frais. En dépit de certaines discussions, la haine com-

(1) La Reine à Montmorency, 2 juin, 8 et 23 novembre 1565 (fr. 3179, 21, 27, 47). — Le Connétable à Montmorency, 25 août et 10 septembre 1565 (fr. 3179, 66, et 3249, 80). — Montmorency au Connétable, 31 janvier 1565 (fr. 20500, 7). Dépêche de l'ambassadeur d'Espagne, 1er juillet 1565. (K. 1504, 41 et 49. — Cf. K. 1503, 44.)

(2) B. N. fr. 3243, 1.

(3) Montmorency au roi de Navarre, septembre 1562 (fr. 3184, 2); à Mme de Nevers, 9 mars 1559 (fr. 3114, 100). — Condé à Montmorency, 18 mai 1563 (fr. 3191, 56). — Henri IV, *Lettres missives*, p. p. B. de Xivrey, t. I, 12 et 13.

mune de Guise, qui devait épouser la veuve de Porcien, après en avoir peut-être été l'amant, mit d'accord les jeunes gens (1).

Plus rapprochée du trône, la duchesse Renée de Ferrare, fille de Louis XII, réclamait auprès du maréchal la qualité de tante, quoiqu'elle eût pour gendre François de Guise (2). L'antagonisme de Montmorency et de ce dernier ne les empêchait pas de s'apprécier. Au milieu des querelles du seizième siècle, il n'est pas rare de voir des adversaires s'embrasser avec sincérité. La réconciliation du cardinal de Lorraine et du maréchal fut toujours feinte : leurs principes étaient inconciliables. Mais le fils de François de Lorraine, le chevaleresque Henri de Guise, témoignera jusqu'à de l'affection à Montmorency. La considération du maréchal était sans tache. S'il ne fut jamais populaire, il fut toujours estimé. La popularité et la considération sont choses différentes et parfois incompatibles.

Ce ne sont pas seulement les Bourbons qui recourent à ses bons offices. Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, lui recommande ses intérêts en s'honorant d'être « son bien bon cousin pour lui obéir ». Accusé de tentative d'enlèvement sur la personne du futur Henri III, Jacques de Savoie, duc de Nemours, se réclame de sa parenté réelle avec le maréchal pour le sortir « de cette peine quy, dit-il, est la plus grande où je fus jamais ». On n'ignorait pas combien Montmorency prenait à cœur la cause de ses protégés. Ses gentilshommes, son précepteur, de simples chevaucheurs d'écurie au service des postes obtenaient, grâce à lui, l'accomplissement de leurs désirs (3). Ses collègues au maréchalat de France ou au gouvernement des provinces lui sont

(1) Montmorency à Porcien, 3 juin 1564 (fr. 3196, 58).
(2) B. N. français, t. 2989, f° 85.
(3) Vaudemont à Montmorency, 25 juillet 1570 (fr. 3194, 97); Nemours à Montmorency (fr. 3157, 9). — Montmorency au cardinal du Bellay, janv. 1549 (fr. 3921, 46); à Brissac, 15 mars 1552 (fr. 20523, 92); au comte du Bouchage (fr. 3636, 9).

particulièrement attachés, tel Vieilleville, qui se déclare « le très humble et très obéissant serviteur » du Connétable, « le très humble compagnon et assuré ami » du maréchal. La correspondance de Vieilleville et de Montmorency prouve qu'il existe entre eux et amitié réelle et conformité d'opinions. Il en est de même du maréchal de Cossé (1).

Le maréchal s'accorde encore mieux avec les membres de sa famille ralliés aux idées nouvelles. Pendant sa captivité aux Pays-Bas, il a noué d'intimes relations avec les Montmorency de Flandre. Il se vante d'avoir trouvé chez eux « si bonne et honneste compaignie et si bon traictement qu'il n'est possible de plus (2) ». Or ces Montmorency de Flandre dirigent l'opposition contre l'Espagne. Les ambassadeurs de Philippe II dénoncent la fraternité qui unit le maréchal, non seulement à MM. de Hornes et de Montigny, mais encore au comte d'Egmont, au prince d'Orange, au duc de Clèves. Le maréchal leur écrit, le maréchal leur envoie ses secrétaires, le maréchal leur offre une hospitalité fastueuse dans les châteaux de sa famille (3). Plus grande encore est l'intimité qui règne entre Montmorency et les Châtillons, fils de la sœur de son père. L'échange des dépêches est constant entre le maréchal, l'Amiral, le colonel général d'Andelot. Ce dernier lui recommande ses officiers, le suppliant de les mieux traiter que les « malotrus à qui l'on baille commission de lever des troupes ». Ils correspondent pour affaires de service et pour affaires privées. Montmorency et Coligny concentrent leurs forces contre la maison de Guise. Ils se soutiennent, ils s'aiment. L'Amiral demande à son cousin un portrait. « Je vous prie, Monsieur, vouloir donner deux heures à Scipion le peintre pour vous peindre; je désirerois que ce fust armé (4). »

(1) Vieilleville à Montmorency, 17 février 1564 et 9 juin 1569 (fr. 3249, 61, et 3179, 79). — Gordes à Montmorency, 11 juin 1563, 1er février 1564 (Copies de Clairambaut, t. 354, f. 5863 et 5875).
(2) B. N. fr. 3150, 18.
(3) Arch. Nat. K. 1503, B. 19, 35 et 71.
(4) B. N. fr. 3179, 70.

Montmorency n'avait nul besoin des encouragements des Châtillons pour procurer aux huguenots les lieux de culte concédés par l'édit. Il existe toute une correspondance entre la Cour et lui sur l'administration de Paris. Dans cette correspondance, les lieux d'exercice de la religion prétendue réformée occupent la plus grande place, d'autant plus que des personnages influents du parti catholique ne les sauraient souffrir dans leur voisinage. De ce genre de réclamations le maréchal tient plus ou moins compte; il se mêle même de faire respecter l'édit dans les gouvernements qui ne dépendent pas de lui (1).

Pour ces raisons, il ne se trouvait pas toujours d'accord avec ses parents. Ceux-ci ne firent pourtant rien qui diminuât son importance, si ce n'est la part considérable réservée, dans leur succession, à Damville, le puîné. En le faisant, ils cédaient à la tentation de créer deux branches puissantes dans leur maison; c'était comme une tradition de famille. Des divergences d'opinions, mais non des questions d'intérêt, purent, à l'occasion, brouiller les deux frères. Il importait davantage à Montmorency, l'homme bon par excellence, d'avoir la confiance absolue de sa femme. On vit rarement d'époux mieux assortis, plus fidèles.

Diane, fille naturelle de Henri II, qualifiée de bâtarde et légitimée de France, titrée, du vivant de son mari, duchesse de Montmorency et de Chantilly, jouit des honneurs d'une Fille de France. Ses frères et sœurs consanguins recherchent sa société. Elle s'attire aussi bien l'affection de Catherine de Médicis que celle de sa belle-mère, la dévote Connétable. Pourtant, elle passe pour huguenote. Elle porte une amitié sincère aux Châtillons. Quand les Montmorency de Flandre sont condamnés par les Espagnols, elle est seule à solliciter en France une intervention en leur faveur.

(1) Cf. Lettres du Roi et de la Reine mère, 20 avril et 6 mai 1563, février et 26 août 1564, 28 mars 1565; de Sauve, 26 mai; de Catherine de Bourbon, 10 mai (fr. 3191, 24, 47 et 51; fr. 3179, 43 et 45; fr. 3243, 74; fr. 10239, 7 et 9). Au gouverneur de Montdidier, 14 et 28 avril 1571 (fr. 3209, 36 et 38).

Une instruction distinguée a développé son intelligence. Elle écrit bien en français et dans d'autres langues encore; les caractères de son écriture ne sont plus la gothique du Moyen Age, mais l'écriture moderne des Italiens. Elle jouit, non seulement en France, mais aussi en Europe, d'une considération grande. Le lord chambellan d'Angleterre lui envoie sa fille à demeure, en raison « de la renommée de la vertu de madame de Montmorency, aux façons et mœurs de laquelle il désire qu'elle soit nourrie et dressée ». La maison du Connétable ne cesse pas d'être regardée dans le monde entier comme une école de vertus chevaleresques. Les plus grands personnages de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Angleterre, y envoient leurs fils achever leur éducation en qualité d'enfants d'honneur et de gentilshommes de la maison.

Cette duchesse généreuse et spirituelle ressemblait au physique à son frère Charles IX. Elle avait le front un peu grand, le nez légèrement accentué, les yeux bridés, mais la bouche petite, l'ovale parfait. Elle respirait un air d'intelligence et de bonté, qui suffit à attacher le cœur de son mari. Plus belle de taille que de visage, elle montait à ravir et chassait avec ardeur. Ce goût l'avait rapprochée de Catherine de Médicis. Avec cette princesse, sous le règne de Henri II, elle fut seule à rouler carrosse, tandis qu'à la mort de Henri III, tout le monde le faisait. On vantait son élégance, ses toilettes, ses chapeaux à plumes et à rubans, on appréciait sa façon de danser, de chanter, de jouer du luth. Cette mondaine accomplie n'en était pas moins une bonne et vaillante femme. Un unique enfant lui était né de son union avec François de Montmorency : il mourut en bas âge. Dès lors, la succession du duc fut assurée à son frère puîné, bien différent de lui (1).

(1) Diane de France à Mme la Connétable, 20 juillet et 11 août 1562, 21 mai 1566, 17 janvier 1570 (fr. 3194, 120; fr. 20508, 165, 167, 169); l'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, 23 juin 1563 (K. 1500, 76); le Connétable à F. de.

Au physique, François de Montmorency et Henri de Damville ne se ressemblent pas (1). Le premier a la figure ronde, le nez fort, la barbe courte, les yeux un peu cerclés, le regard triste, la bouche épaisse et bienveillante. Son expression de bonhomie contraste avec la mine conquérante de Damville. Les traits, chez le second fils du Connétable, sont en longueur : longue figure, long nez, front élevé, moustaches pointues. Il présente l'aspect moderne d'un officier de cavalerie. Malgré le strabisme héréditaire des Montmorency, l'œil est vif et perçant. L'apparence est hautaine et singulièrement aristocratique. Le frère aîné était un gentilhomme réfléchi, tranquille, un peu morne; le puîné est un chevalier brillant et plein de feu. L'un suit les conseils de la sagesse, l'autre tranche d'autorité; le premier désintéressé, tolérant, instruit; le second égoïste, fanatique, persécuteur. Si Montmorency rappelle son cousin de Châtillon, Damville reproduit mieux l'image de son père le Connétable. Il est autoritaire, papiste, Espagnol; l'autre est plutôt Flamand ou Anglais. Le maréchal de Montmorency porte le surnom de L'Hospital d'épée; Damville est comparé à Annibal.

Damville est essentiellement soldat. Il ne s'est point mêlé de négociations comme son frère. Des missions lui sont confiées, mais ce sont de simples messages. Cela ne lui fit pas moins voir du pays. Les guerres étrangères l'ont conduit sur les bords du Pô, sur ceux du Rhin; il a accompagné à Bruxelles son cousin Coligny, envoyé à Charles-Quint après la trêve de Vaucelles. Il a visité l'Angleterre par deux fois, la première à seize ans, pour aller voir son frère, otage à Londres, la seconde, dix ans plus tard, au retour de son voyage d'Écosse à la suite de Marie Stuart. En 1559, il porte à Philippe II le collier de Saint-Michel, et ce voyage l'impressionne. L'Espagne est pour lui ce que l'Angleterre est pour

Montmorency, 24 juillet 1564 (fr. 3197, 38), l'ambassadeur d'Angleterre à la maréchale, 19 juin 1565 (fr. 3179, 56). — Cabinet des Titres, t. 2032.

(1) B. N. Cabinet des Estampes, album des Montmorency.

son frère aîné : ces préférences suffisent à indiquer le contraste des deux natures.

Damville n'était pas un diplomate. Il était un brillant aide de camp, un vaillant chef d'escorte, en attendant le grade suprême de connétable de France. Damville, bien mieux que François de Montmorency, rappelle son père par l'esprit qui l'anime et la carrière qu'il suit. Officier de cavalerie par excellence, il était, dit Brantôme, « très bon et adroit homme à cheval... et avoit ordinairement une très grande quantité de très bons et beaux chevaux en son escurie... Il faisoit ordinairement les plus belles courses du monde quand il couroit la bague... Mais il estoit si malheureux qu'il mettoit peu souvent dedans, à cause de sa veue, qu'il n'avoit trop asseurée... Heureux en ses combats à cheval à donner coups d'épée, car il falloit bien que celui fust asseuré qui ne bransloit sous son coup, tant il le sçavoit bien asséner. » Il était aussi un infatigable chasseur à courre, chasse à laquelle il cherchait à entraîner son frère, qui cultivait la chasse au vol (1).

Dans sa vingtième année (il était né le 15 juin 1534), il commande une compagnie, fort bien payée, de 200 chevau-légers, parmi lesquels figurent des arquebusiers « ayant chacun un bon cheval, une bonne harquebuze, le corsellet, les manches de mailles et le morion (2) ». En cette qualité d'officier, et bientôt d'officier général de cavalerie, Damville participe aux campagnes de Henri II et aux guerres civiles. Après avoir fait ses premières armes dans le voyage d'Austrasie de 1551, il se signale, l'année suivante, à la défense de Metz, aux côtés de son frère, et sous les yeux de François de Guise, dont il attire particulièrement l'attention. Prenant part dès lors à toutes les expéditions de la fin du règne, soit en Picardie, soit en Piémont, il se distingue spécialement

(1) Damville à Montmorency, 27 juillet 1561 (fr. 4051, 53). — Brantôme, *Damville* (éd. 1787), 446.
(2) Henri II à Damville, 18 janvier 1554 (fr. 3122, 35).

dans les campagnes d'Italie. M. de Nemours et lui, dit Brantôme, passaient pour « les deux parangons de toute cavalerie ». A Ponte-Stura, il tue 500 hommes à l'ennemi. A Fossano, il voit tomber à ses côtés son cornette français et son lieutenant italien. Une canonnade emporta la tête à ce dernier au moment où, l'affaire terminée, il disait qu'il échapperait à toutes les escarmouches, puisqu'il avait été épargné à celle-ci : « il y faisoit bien chaud ». Damville le regretta fort, parce qu'il aimait à employer comme chevau-légers les Italiens, ainsi que les Albanais (1).

Bon fils et bon lieutenant, Damville se plaît à rendre compte des opérations militaires à ses parents, comme à ses chefs. Plus heureux que les siens, il ne se laissa jamais faire prisonnier. Il n'en suivit pas avec moins de sollicitude les négociations de Cateau-Cambrésis, qui lui rendirent son père et ses frères cadets, en mettant fin aux guerres étrangères (2).

Durant les guerres civiles, sa tâche consiste d'abord à éclairer l'armée et à escorter la Reine mère dans les entrevues, où catholiques et huguenots s'embrassent avant d'en venir aux mains. Cet élégant chef d'escorte, cet éclaireur hardi, n'hésite pas à se lancer dans la mêlée, lors de la prise de Rouen, par exemple, et à la bataille de Dreux, où il s'empare de la personne de Condé. Ce prince étant resté confié à sa garde, Damville le conduisit à Orléans pour la signature du premier traité de paix. Quand on reprit le Havre aux Anglais, il déploya encore son courage, de même qu'à la bataille de Saint-Denis (3). Depuis lors il ne guerroya plus guère que dans le midi de la France, où il acquit une situation presque royale. On l'avait récompensé en le

(1) Brantôme, discours 62, art. 2 (éd. 1787). t. V, 443.

(2) Damville au Connétable, à la Connétable, à Brissac, de 1555 à 1558 (fr. 3122, 73 et 85; 3139, 69; 20500, 44, 52, 58; 20525, 36, 92, 96).

(3) Correspondance de Damville dit M. l'Amiral, avec la Cour et le Connétable, 1563 (fr. 3194, 1, 2, 3, 25, 31; 20507, 139 (autograph.); 20509, 26). — Cf. sur Damville, *Anne de Montmorency*, t. I et II (voir aux tables).

créant successivement colonel général de la cavalerie légère, capitaine de gendarmerie ou grosse cavalerie, chevalier de l'Ordre. Nommé amiral à la place de Coligny pendant la guerre de 1562, il reçut une forte indemnité quand la paix réintégra le chef huguenot dans cet office. Son élévation au maréchalat, en 1566, impliquait son droit de séance au Conseil privé (1).

Mais dès 1563, il s'absorbe dans le gouvernement de Languedoc, que son père lui a cédé, avec, depuis longtemps, la capitainerie du château de Caen. Il se conduit, dans le lointain Midi, comme un souverain indépendant. Le mariage qu'il contracte lui procure d'autres avantages. En 1559, il épouse Antoinette de La Marck, qui ne lui apporte pas tant d'appui en sa qualité de fille du duc régnant de Bouillon, que comme petite-fille de Diane de Poitiers et nièce de la duchesse d'Aumale. Tandis que Montmorency s'attache à la fortune souvent contraire des Châtillons, Damville devient l'allié de la maison de Guise. Il ne semblait pourtant pas en savoir grand gré à sa femme; ce n'était pas un mari modèle comme son frère. Satisfait d'avoir d'Antoinette de La Marck un fils et deux filles, pensant que sa femme pouvait se renfermer dans sa mission de dame de la Reine, il recherchait des distractions ailleurs, chez des personnes d'un rang assez élevé (2). Tandis qu'il accompagnait en Écosse, avec les cadets de Guise, leur nièce, veuve de François II, il eut avec elle une intrigue qui faillit entraîner son divorce avec Antoinette de La Marck. Il s'arrêta à temps, mais un de ses gen-

(1) Grades et titres de Damville : capitaine de Caen (1551), gentilhomme de la Chambre (1553), capitaine de 200 chevau-légers (1553), lieutenant colonel général (1556), puis colonel général de la cavalerie légère (1557), chevalier de Saint-Michel (1557), capitaine de 50 hommes d'armes (1558), de 60 (1564), de 100 (1565), de 50 (1566), de 60 (1571), amiral ad interim (1562), gouverneur et lieutenant général de Languedoc (1563), maréchal de France et conseiller privé (1566), duc et pair de Montmorency (1579), connétable de France (1593). — Cf. Cabinet des Titres, t. 2032. — Du Chesne, *Preuves*, 303, 304. — B. N. fr. 3157, 38; 3194, 99. — A. N. K. 1505, B. 20, 74.

(2) Cabinet des Titres, Pièces originales, t. 2032. — Du Chesne, 453, 456; *Preuves*, 303.

tilshommes monta sur l'échafaud pour avoir été trop entreprenant avec la belle reine. On ne s'étonnera pas que Marie Stuart ait éprouvé quelque sentiment pour le brillant cavalier de Montmorency. Il était irrésistible. Élisabeth Tudor se laissa attendrir par lui lors de son retour à travers l'Angleterre; après la séparation, on échangea des lettres et des présents. En guise de poulets galants, Damville envoyait à la reine protestante des chevaux de son écurie. On le regarda, à un moment donné, comme seul capable de la rattacher à la France (1).

Marié à la nièce du duc d'Aumale, investi du gouvernement de Languedoc, assuré, par l'acte de partage de son père, de la succession d'un petit État féodal, Damville joue au prince indépendant, mais non pas indépendant de l'Église. Comme ses frères, il eut d'abord, sous l'influence de précepteurs libéraux, quelque penchant pour la Réforme. Cette velléité dura peu, et bientôt il se fit connaître par ses persécutions. Les Lorrains avaient su tout de suite l'attacher à leur cause. Sous François II, il fut, seul des siens, appelé à la Cour; il fréquentait constamment chez les Lorrains pendant leur triomphe, comme pendant leur disgrâce à l'avènement de Charles IX (2).

Il ne contribua pas peu à la fondation du triumvirat, en rapprochant son père du duc de Guise; il était à tel point l'ami de cette maison qu'il prit le parti du cardinal de Lorraine contre son frère : « J'ay entendu, écrit-il à madame de Guise, ce que, à mon très grand regret et de fresche mémoire est advenu à Paris, dont vous n'eussiez sceu faire part à personne de ce royaume qui s'en sente plus offensé que moy, ne qui soit plus ennuyé de voyr qu'un frère s'attaque et aye porté si peu de respect à celluy de qui ceux qui luy touchent apartiennent. » Cette affection, si singulièrement prouvée

(1) A. N. K. 1499, B. 16, 51.
(2) Le Roi à Damville, 25 octobre 1560. — *Négociations de François II*, 635. — Damville à Montmorency, 27 juillet 1561 (fr. 4051, 53).

par ce message, persiste lors du mariage de la veuve de François de Lorraine avec le duc de Nemours (1).

Cette union avec les princes catholiques se traduit aussi par ses rapports de bon voisinage avec l'Espagne. A peine préposé au grand commandement frontière du Midi, il offre à Philippe II ses services, qui consistent dans l'autorisation de tirer des produits spéciaux de Languedoc. Comme il sait l'espagnol, il se rend utile en qualité d'intermédiaire entre la France et l'Espagne. Charles IX l'y encourage. « Il ne vous fault mectre en peyne, lui dit-il, que j'aye aulcun malcontentement de vous, ny qu'on m'ayt donné maulvaise impression de voz actions, car quant au premier, je ne sçaurois l'avoir, mais, au contraire, vous pouvez asseurer que j'ay de vous toute la satisfaction que pouvez désirer (2). »

Cet attachement à l'Espagne et aux Lorrains n'allait pas jusqu'à empêcher Damville d'entretenir de courtoises relations avec les Bourbons. Dans son jeune âge, il cherchait à rendre, auprès de son père, des services à Antoine, duc de Vendôme et roi de Navarre. Un ennemi des Lorrains, le vidame de Chartres, François de Vendôme, l'aime assez pour lui léguer sa terre de Milly. Mais c'est décidément Guise que Damville préfère ; ses opinions catholiques ne font qu'augmenter cette ardente sympathie (3).

Dans son gouvernement de Languedoc, qui s'augmente, en l'année 1569, du commandement général de Provence, de Dauphiné et du protectorat du Comtat appartenant au Pape, il trouve un vaste théâtre pour son zèle persécuteur, qui n'a d'égal que celui de Monluc en Guyenne. La correspondance suivie, qu'il engage avec la Cour dès 1563, dénote la peine que l'on a d'obtenir de lui l'observation des édits de paix.

(1) Damville à Mme de Guise (fr. 3200, 17 et 19); à M. de Nemours (fr. 3218, 12).

(2) Le Roi à Damville, 11 février, 25 mars 1564 (fr. 3191, 20 et 41); la Reine à Damville, 4 février 1563 (fr. 3191, 16); Damville au roi d'Espagne, 17 novembre 1563 (K. 1500, B. 17, 92).

(3) Damville à ses parents, 30 octobre, 3 juin 1558 (fr. 3007, 93; Clairambault, t. 351, f° 4235).

Protestant contre les avantages accordés à la religion réformée, il réclame sans cesse de nouveaux régiments pour réduire les prétendus perturbateurs de l'ordre. Son lieutenant Joyeuse le seconde dans cette administration répressive. Quand le Roi traverse le Languedoc pour aller à Bayonne, il l'empêche d'entendre les plaintes des huguenots. C'est l'enfant chéri de l'Espagne, le familier de l'ambassadeur catholique; il est si doux de s'unir par des antipathies communes (1) !

Un jour, l'envoyé de Philippe II exprima avec tant de chaleur aux parents de Damville l'affection que son maître portait à ce défenseur de l'Église, qu'il arracha des larmes à la vieille Connétable. La pieuse dame se mit à parler des ennemis de son fils et se répandit en de tels sanglots que son mari l'invita à se retirer dans sa chambre pour se remettre de cette émotion (2). Damville s'était fait des ennemis. Il le devait d'abord à ses succès personnels de beau cavalier, de vaillant capitaine; c'était un rude jouteur à cheval. A l'entrevue de Bayonne, dans une passe d'armes, il fait vider les étriers à son adversaire. Grand émoi parmi les dames. Madame de Guise croit que le cavalier tombé est son jeune fils. « Ce n'est rien, c'est le Perron », lui dit le Connétable. Fils d'un réfugié florentin, Albert Gondi, seigneur du Perron en France, est destiné, après son mariage avec la veuve du comte de Retz, à diriger, sous ce nom, le gouvernement de Charles IX. Retz vengera l'humiliation du Perron. Deux ans après, dans un jeu du même genre, Damville culbute un cavalier plus considéré, M. de Longueville. Ce second coup d'adresse, que le prince légitimé prétendit causé par le hasard, faillit provoquer un duel plus sanguinaire (3).

(1) Le Roi et la Reine à Damville, mars 1563 à mars 1564 (fr. 3191, 45, 58, 60, 62, 65, 68; 4, 8, 13, 18, 22, 29, 31, 36, 38, 43); Joyeuse à Damville, 13 août 1568 (fr. 3179, 25); Damville à Montmorency, 10 mars 1564 (fr. 3158, 81).

(2) L'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, 9 août 1564 (K. 1502, B. 18, 15). — Damville à La Trémoïlle, 3 février 1565 (Chartrier de Thouars).

(3) Brantôme, sur Damville, p. 446 et 447.

A ce moment, les ennemis de Damville étaient précisément les représentants du parti des Politiques, à la tête duquel il figurera un jour. Fidèle à l'alliance espagnole et lorraine, Damville engage de vives querelles avec le Chancelier et se brouille avec le L'Hospital d'épée, son propre frère. Au début, les deux fils aînés du Connétable avaient eu d'assez bons rapports; Damville contribua même à arranger le mariage de François de Montmorency. Mais, à l'avènement de Charles IX, leur politique si différente gâte tout. Les Parisiens n'auraient rien tant désiré que de les voir échanger leurs gouvernements. Le Languedoc rapportant trois ou quatre fois plus d'argent, ils étaient prêts à payer la différence. A la dépense le dévouement se mesure. Le Connétable, malgré son catholicisme étroit, tint en cette affaire le parti de l'aîné. Il souffrait de ces discussions; il dut même empêcher ses fils d'en venir aux mains. Un an avant sa mort, il eut la satisfaction d'assister à leur réconciliation. François de Montmorency ayant perdu son fils, Damville était appelé à toute sa succession. On est tenu à des égards envers les personnes dont on héritera. Damville témoigne à son frère un attachement qui ne fera qu'augmenter; il lui demande même des services. L'union des cœurs conduit à la conformité d'opinions (1).

Comme leur aîné, les cadets de Montmorency marqueront dans les rangs du catholicisme tolérant et du libéralisme politique. La culture artistique et littéraire que l'on recevait dans la maison de Montmorency est pour beaucoup dans l'explication de son indépendance morale. On a dit que Damville ne savait pas écrire, ni même signer son nom. La correspondance de ce personnage est presque aussi volumineuse que celle de son père, c'est-à-dire énorme, et plusieurs de ses lettres sont de sa main propre. Le Conné-

(1) L'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, 8 juin 1563; 7 février 1566 (K. 1500, B. 17, 69; K. 1505, B. 20, 72). — Damville à Montmorency, 3 août 1570 (fr. 20500, 56; fr. 20509, 36).

table s'intéressait à l'éducation de ses enfants. En 1553, il écrivait à ses fils cadets, l'un âgé de dix-sept ans, l'autre de treize, le troisième de sept : « J'ay receu les lettres que m'avez escriptes et entendu, par ce que me mandez, la peine que vous prenez à bien estudier, à quoi vous continuerez de bien en mieulx, affin que je congnoisse à mon retour ce que vous aurez apris (1). »

De ces trois fils, nous n'avons pas à nous occuper de Montberon, Gabriel de Montmorency, qui tirait son nom de la première baronnie de l'Angoumois. C'était le plus beau des Montmorency, le préféré de ses parents. Nous aurons tout dit, quand nous l'aurons défini un héros mort à vingt ans. Né en 1541, capitaine de la Bastille et du Bois de Vincennes, otage de la Sainte-Ampoule au sacre de Charles IX, chevalier de Saint-Michel, capitaine de cinquante lances, il montra son jeune courage à Saint-Quentin, où il se fit prendre aux côtés de son père. Il put le distraire dans de longues heures de captivité. Il se battit encore à Rouen et enfin à Dreux où, protégeant son père, il reçut le coup mortel. « C'estoit un seigneur des gentils de France, et aussi accompli, qui promettoit... Très beau gentilhomme, et disoit-on qu'il estoit le plus beau de tous ses frères, brave et vaillant... Il estoit haut à la main et un peu superbe ; mais sa gloire et superbité estoient supportables, tant elles estoient belles et agréables (2). »

Nous bornant à la mention de ce jeune héros, nous nous arrêterons plus longtemps sur ses frères Méru et Thoré, l'un plus âgé, l'autre plus jeune de cinq ans. Charles de Montmorency, troisième fils du Connétable, né en 1536, débuta sous le nom de Méru, importante seigneurie normande appartenant à son père. Il gagna ses grades à la pointe de l'épée, se signalant à Saint-Quentin, à Dreux, au Havre, à

(1) B. N. fr. 20500, 95.
(2) Brantôme (éd. 1787), t. V, p. 447. — Montberon au Connétable, 25 juin 1558 (fr. 4051, 46). — Cabinet des Titres, Chevaliers de Saint-Michel, t. 1041, III, p. 1448. — Du Chesne, Pr. 312.

Saint-Denis, à Moncontour. Il évita les dangers de la guerre, si ce n'est à la première de ces batailles, où il se fit prendre ainsi que son père et son frère Montberon. Sa propre délivrance coûta 12,000 écus. Une grande partie de la fortune de Montmorency passait en frais de guerre, moins en équipement qu'en rançons coûteuses (1).

Dans sa prime jeunesse, Méru semble attiré vers les opinions de son cousin l'Amiral. Il l'accompagne aux ambassades extraordinaires de Vaucelles et de Bruxelles. Il parcourt de nouveau ces Pays-Bas, foyer d'hérésie et de rébellion, où il a vécu prisonnier de guerre. Comme pour corriger ces penchants, on l'envoie, dix ans plus tard, porter les compliments de la France au roi Philippe II, auquel le Connétable le recommande chaudement. Son père s'efforçait de lui ménager la bienveillance de l'ambassadeur d'Espagne en le chargeant de protester de l'attachement de la famille pour le catholicisme. Les protestations sont motivées par des soupçons plus ou moins fondés. Une querelle violente avec le duc de Guise rejettera Méru dans le parti contraire (2).

Les Politiques ont gagné leurs grades au service du Roi. Enfant d'honneur des fils de Henri II, gentilhomme de la Chambre, Méru représente encore le premier baron de France aux sacres de François II et de Charles IX. Capitaine de trente, puis de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'Ordre en 1563, il est, la même année, nommé lieutenant du Roi au gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, pour suppléer au besoin son frère aîné. Il occupe déjà les fonctions de capitaine du Bois de Vincennes et de la Tour de Beauté sur Marne. Son père a l'ambition de faire de lui une sorte de grand officier de la Couronne, en le créant grand maître de l'artillerie ou colonel général de l'infanterie. Ce

(1) Le Connétable à la Connétable, 9 mars 1558 (fr. 3144, 49 *bis*).

(2) Le Connétable à Leurs Majestés Catholiques, 12 octobre 1564 (K. 1502, B. 18. 33); l'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, 1er juillet 1565, 12 septembre 1567 (K. 1504. B. 19, 41 et 49; K. 1508, B. 21, 55). — Méru à Porcien, 9 mai 1564 (fr. 3196, 53).

n'est qu'en 1568 qu'il obtient enfin la haute situation de colonel général des Suisses. Il avait déjà commandé les Cent-Suisses de la Garde par intérim. Le Roi l'appelle en outre au Conseil privé. Son mariage avec la fille d'un Politique de marque renforce la faction; le Connétable avait pris à cœur de marier tous ses enfants avant sa mort, sauf trois filles, condamnées, par économie, à devenir abbesses: toute fortune a ses bornes. Il conclut le mariage de Méru avec l'héritière du comté de Secondigny, fille du maréchal de Cossé (1).

Méru était un homme des plus « glorieux, mais on disoit qu'il tenoit cela de la race, car tous les cinq frères l'ont esté... On le tient aujourd'hui pour le plus digne homme du conseil du Roy, ny qui ait meilleurs cervelle... Pour sa valeur je m'en rapporte à MM. les Suisses, [Méru étant] leur colonel, qu'ils ont tousjours tant estimé qu'ils l'ont gardé longuement et aimé fort en cette charge. C'est un beau tesmoignage pour lui. » Les traits de Méru sont ceux d'un soldat; le front est vaste, le nez long, les yeux et la bouche sévères. C'est une figure un peu hérissée. Sa myopie héréditaire, la difficulté de sa prononciation, une certaine difformité de l'épaule ne l'empêchent pas de paraître éloquent au Conseil et vaillant à la guerre (2).

Le seizième siècle est le siècle des variétés et des variations. Dans la même famille, on constate de grandes divergences d'opinions, chez le même individu de nombreuses évolutions d'idées.

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Des fils du Connétable, François de Montmorency donne le moins dans les extrêmes. Il reste bon catholique, mais tou-

(1) On comptait célébrer le mariage dans l'été de 1567; le contrat n'est daté que de 1571 (Du Chesne, *Preuves*, 307). — Cf. Fénelon à l'ambassadeur d'Espagne, 29 juillet 1567 (K. 1508, B. 21, 40). — L'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, 10 juin, 25 octobre 1566 (K. 1506, B. 20, 7, 64). — Cabinet des Titres, Pièces originales, t. 2032.

(2) Brantôme (éd. 1787), t. V, p. 449. — Bibl. Nat. Estampes, Album Montmorency.

jours tolérant, tandis que son frère, le fanatique Damville, a eu son heure d'attraction vers la Réforme, une heure de jeunesse, et bien courte. De même a vacillé la foi de Méru et de Thoré. Ce dernier passa un jour pour un catholique farouche : c'était ensuite de sa sympathie pour Damville, auquel il ressemblait le plus. Aussi fut-il quelque temps un Montmorency suivant les vœux de l'Espagne (1). Et pourtant, ce Thoré, le Benjamin de sa très catholique mère, est le seul des fils de celle-ci auquel on ait pu attribuer les actes d'un huguenot. Il contribue effectivement à l'union de sa maison avec les réformés. Quoique le dernier des frères, il tient une grande place à la Cour, au Conseil, à l'armée. Malgré leur nombre, aucun des quatre fils de Montmorency ne sera gueux, tant la fortune du Connétable est grande, et les alliances de la famille opulentes ! La hauteur de Thoré, digne des Montmorency, peut jusqu'à un certain point se fonder sur une situation comparable à celle de ses aînés.

D'abord, sa fonction dans la famille semble avoir été celle d'un simple messager ; Thoré fait les courses. Agé de douze ans, il porte à son père, prisonnier de guerre, la correspondance de ses proches. On l'envoie s'informer des dispositions de son ami et cousin Coligny, dont la société ne peut que corrompre son catholicisme. Il est en particuliers bons termes avec les dames d'âge ; aimé de sa mère, il l'est également de ses sœurs aînées, de ses tantes et des bonnes princesses. C'est un homme de guerre pourtant ; il est né trop tard pour faire ses preuves ailleurs que dans les guerres civiles, à Saint-Denis et à Moncontour. Mais il brûle de lutter contre l'étranger, c'est-à-dire l'Espagne (2).

En fait de gouvernement, il n'eut jamais que la dignité, cela dès l'âge de treize ans, de bailli du Palais à Paris. La mort de Montberon le mit plus en évidence, parce qu'il

(1) L'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, 9 août 1564 (K. 1502, B. 18, 15). — Damville à Thoré, 13 mai 1568 (fr. 3122, 87).

(2) Thoré à Mme la Connétable, à Mme de Ferrare, à Mme du Bouchage (fr. 3218, 79 ; 4051, 52 ; 3223, 39 et 40).

hérita de la baronnie et de la compagnie d'hommes d'armes de son frère. Damville, une fois maréchal de France, lui abandonna sa charge de colonel général des chevau-légers de Piémont. Thoré gardera toujours la hardiesse d'un chevau-léger. Comme ses frères, il fut encore honoré du collier de Saint-Michel et d'un siège au Conseil privé (1). Le mariage l'enrichit; il n'a pas dix ans que son père le fiance à mademoiselle d'Humières, qu'il épouse cinq ans après. Cette alliance, destinée à mettre fin à des procès de succession, ne fait que brouiller davantage les Montmorency avec les Humières qui, par haine des Politiques, fonderont la Ligue. La jeune madame de Thoré, au lendemain du mariage, étant morte d'émotion à la vue du supplice de l'assassin de François de Guise, son époux, après un long veuvage, se remariera, et opulemment (2).

Les alliés de Montmorency devaient fournir un contingent aux Politiques et même aux huguenots. La deuxième fille du Connétable, Jeanne, avait épousé, en 1549, Louis III de La Trémoïlle, vicomte, puis duc de Thouars, enfin pair de France. Ce grand seigneur, persistant dans le catholicisme, créera la Ligue poitevine; mais ses enfants sont destinés à figurer à la tête du parti protestant : c'est dans le sang de Montmorency (3).

Notre récit concerne peu les La Trémoïlle; il en est autrement des autres gendres du Connétable. Le mari de Catherine de Montmorency, Gilbert III de Lévis, comte et plus tard duc et pair de Ventadour, combattra aux côtés des huguenots et des Politiques. Quant à Marie de Montmorency, elle épouse, l'année de la mort de son père, le comte Henri de Foix-Candale, qui tombera dans les rangs de l'armée royale, mais avec grand regret de la guerre civile (4).

(1) Cabinet des Titres, Pièces originales, t. 2032. — Du Chesne, p. 464.
(2) Le Connétable à MM. d'Humières, 1556, 1559, 1561 (fr. 3116, 307, 367, 368; fr. 3187, 41). — Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, p. 747.
(3) Du Chesne, p. 428. — Chartrier de Thouars.
(4) Du Chesne, p. 429, 430.

A notre histoire prend une part directe le vicomte Henri de Turenne. En 1546, le Connétable avait accordé la main de sa fille aînée, Éléonore, à l'héritier d'un de ses vieux amis et alliés, M. de Turenne. De ce mariage étaient issus un fils et une fille. Le fils, né en 1555, portait le nom de son royal parrain Henri II. Catherine de Médicis, qui par sa mère était de même maison, disait de lui : « J'espère que, de la race de quoi il est de tous côtés, il fera un jour service au Roi et aux siens. » Orphelin de père et de mère en 1557 (son père était tombé à Saint-Quentin), Henri fut élevé avec sa sœur au château de Chantilly. Madame la Connétable s'effrayait des progrès de la Réforme. Les attribuant à l'instruction, elle empêcha son petit-fils d'apprendre les langues et la philosophie. Petit vicomte deviendra grand. Dans la maison de Montmorency, il se développera quand même, soit pour les armes, soit pour les idées. A l'âge de dix ans, on l'envoie à la Cour avec son gouverneur et ses laquais et on l'attache à la personne de François, dernier frère du Roi. D'un esprit aventureux, qu'il condamnera plus tard dans ses *Mémoires*, il s'éprend de nouveautés. Participant d'abord aux querelles des Malcontents, il comptera ensuite au nombre des réformés, dont il est destiné à devenir le chef, après son mariage avec l'héritière de Bouillon (1).

C'est un lieu commun que la comparaison de la poule assistant avec stupeur aux ébats aquatiques des canards qu'elle a couvés. Tel fut le cas de madame la Connétable, la vieille et dévote Madeleine de Savoie, qui vit ses fils et petits-fils se lancer dans la cause contraire. Elle avait accusé de mauvais exemple les neveux de son mari, les Châtillons; mais, dans sa propre famille, elle voit René de Cipierre, second fils de son frère, le comte de Tende, à la tête des huguenots de Provence. Plus fort que la tradition, l'esprit du seizième siècle s'infiltre dans les races catholiques. Mal-

(1) Du Chesne, 427. — Baluse, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, 738. — *Anne de Montmorency*, t. I et II (voir aux tables le nom *Turenne*).

gré son dépit, et avec de grandes révoltes intérieures, madame la Connétable reste mère avant tout. Elle prend à cœur de maintenir dans un puissant esprit de famille l'union de ses enfants. On pourra lui reprocher d'abuser de la clause testamentaire qui lui assure la jouissance totale de l'héritage de son mari : son fils aîné meurt sans en avoir pu toucher sa part; mais, en cas de danger, elle ne fermera pas sa bourse à ses enfants (1).

Parmi les maisons alliées aux Montmorency figurent les Cossé-Brissac. M. de Brissac, gouverneur des Enfants de France (Henri II et ses frères), avait épousé une Gouffier, cousine germaine de son ami le Connétable. Des fils nés de cette union, deux se distinguèrent en particulier. L'aîné, le comte Charles de Brissac, fit beaucoup pour sa maison et pour la France. La guerre d'Italie le mit en relief. Maréchal de France, il protégea la conquête de Piémont pendant le règne de Henri II. Les hommes les plus marquants furent ses frères d'armes ou ses lieutenants, entre autres Guise et Damville. Il semblait désigné pour succéder au Connétable. On n'aime guère son futur successeur : de là une sorte de rivalité entre Brissac et Montmorency, aussi malheureux à la guerre que son jeune cousin s'y montrait brillant. Le traité de Cateau-Cambrésis, qui restituait le Piémont au duc de Savoie, révolta Brissac. Le maréchal fit mine de résister aux ordres réitérés du Connétable, qui dut le sommer de l'exécuter. Brissac revint à la Cour, brouillé avec son chef; François II lui accorda sa faveur, et l'illustre maréchal resta dévoué à la maison de Lorraine jusqu'au moment de sa mort, survenue en 1563.

A la veille de la Saint-Barthélemy, le véritable héritier de Brissac n'est pas tant son fils Timoléon, colonel de l'infanterie, que son frère cadet, Arthur de Cossé, comte de

(1) Mme la Connétable à M. de Villars (fr. 3347, 58); à Mme de La Trémoïlle (Chartrier de Thouars); à Mme du Bouchage (*ibid.*); à M. du Bouchage (fr. 3223, 11).

Secondigny, premier et même grand panetier de France, connu d'abord sous le nom de M. de Gonnor. Après avoir débuté au Piémont comme tout le monde, il fit la guerre au nord et défendit la place de Metz, en compagnie de François de Montmorency et de Henri de Damville et sous les ordres de Guise, son premier protecteur. Plus heureux qu'avec Brissac, le Connétable sut le rattacher à sa cause. Capitaine de cinquante hommes d'armes, Cossé-Gonnor fut successivement préposé par lui au commandement de Metz et à celui de Marienbourg, qu'il dut également résigner. Sous le règne de François II, bien différent de son frère, le Lorrain Brissac, il tint parti pour Anne de Montmorency. Tant de constance fut enfin récompensée et son dévouement à la cause du Connétable le fit entrer au Conseil privé de Charles IX. Bientôt il est créé surintendant des finances, inaugurant un office qui devient permanent à partir de ce moment.

Les hommes de finances sont hommes de paix. Cossé se mêle des négociations entamées avec Condé, soit à la veille de la guerre, en avril 1562, soit lorsque ce prince est près d'assiéger Paris, au mois de décembre. La paix le réjouit et c'est à lui que le Connétable écrit cette phrase triomphante : « Tout crie *vive France* d'ici à Bayonne. » Sa politique était en tout conforme à celle d'Anne de Montmorency. Ce dernier retiré des affaires, Cossé est le ministre auquel il recourt pour recommander ses plans de finances ou ses protégés, menacés par les banquiers italiens, et pour sauvegarder ses biens et sa famille. « J'envoye devers vostre cousine la Connestable, lui écrit-il, pour vous prier, si d'aventure elle a affaire de rien, pour ce qu'il y a eu quelques folz qui ont eu envye d'entreprendre à Chantilly, comme l'on dict, de la voulloir faire secourir, ensemble mes autres maisons, si tant est qu'il en soyt besoing (1). »

(1) 10 août 1563 (fr. 3219, 127). — Cf. le Connétable à Gonnor, 25 août 1562, 21 février et 2 août 1563 (fr. 3219, 86, 49, 127); le maréchal Montmorency à Gonnor, 3 février 1563 (fr. 3219, 31).

Au début de la seconde guerre civile, Cossé étant devenu maréchal de France, se fit, suivant l'usage, appeler de son nom de famille et non plus de seigneurie. Sa principale action s'exerçait encore comme pacificateur, et il chercha à prévenir la guerre en traitant avec Condé à la Chapelle-Saint-Denis. Ses négociations n'eurent pas plus de succès que ses exploits militaires. A la bataille de Saint-Denis, où il dirigeait l'aile droite royale, son infanterie ne soutint pas l'attaque engagée par sa cavalerie. Nommé à la mort du Connétable conseil de Monsieur, le nouveau chef d'état-major montra les mêmes timidités qu'Anne de Montmorency. Dans les opérations de Champagne, il laissa échapper les huguenots que poussait de son côté un corps catholique gascon. Brantôme, qui en faisait partie, a supposé que Cossé hésitait par ordre supérieur. Une lettre de Catherine prouve le contraire. « Mon cousin, lui écrit-elle, l'on dist ysi que vous aystes si colère que l'on me mande que, pour la décharger, je vous prie ne temporiser plus et accompagner ci avant la pais que eune bonne guerre nous la face avoyr come ayle douyt estre, et fayre que l'on ne perde plus de temps, car yle va de la réputatyon de mon fils et de la rouyne du Roy et du royaume, si l'on euse de si grande longueur. Les Gascons ceront dans troys jours à nous (1). »

Malgré cette invitation bizarre, le maréchal se dit malade et n'attaqua pas. Lieutenant général en Normandie pendant la troisième guerre civile, il réussit à rejeter au delà des frontières le prince d'Orange, venu au secours des huguenots; il se distingue encore à Jarnac et à Moncontour, mais il se fait battre à Arnay-le-Duc. Comme à son défunt cousin le Connétable, la paix est son véritable élément. Retiré dans son gouvernement d'Orléanais, il vaque avec zèle à l'observation des édits et au licenciement des armées (2).

(1) Fr. 3239, 47. — Brantôme, t. VI, 106.

(2) Sur Cossé, cf. les lettres à Guise, de 1548 à 1552 (fr. 20523, 1, 13, 71, 73, 95; fr. 20530, 41 et 48); à Brissac, 1553 (fr. 20524, 47, 78, 95); 1556 (fr. 20525,

C'est un pacifique par goût du repos, par esprit d'ordre et d'économie. Sa femme, riche Poitevine, était une ménagère plus que bonne, intéressée, et fort sotte. Venue pour la première fois à la Cour, quand son mari fut appelé à la surintendance des finances, elle remercia beaucoup la Reine de cette nomination. « Ma foy, nous estions ruynez sans cela, madame, car nous devions cent mille escus. Dieu mercy, nous en sommes acquittez et si avons gagné de plus de cent mille escus pour achepter quelques belles terres. » La philosophe Catherine n'en fit que rire, mais le mari se fâcha tout rouge : « Ah ! par Dieu ! madame la folle, vous vuiderés d'icy, vous n'y viendrés jamais. Qu'au diable soit elle, me voilà bien accoustré ! » Dès le lendemain, il lui fit plier son paquet. Une lettre d'elle confirme cette réputation d'avarice. Pendant la troisième guerre civile, ayant rejoint son mari en Normandie, elle a le chagrin d'apprendre le pillage de ses biens du Poitou. Immédiatement, elle réclame pour elle et sa fille le payement promis « du quart de ce quy proviendroit, écrit-elle à la Reine, d'un advertissement qu'elle et moy vous donnasmes ». Cela montait à dix-huit mille livres. Cet avertissement pouvait bien être une dénonciation suivie de confiscation, dont la Poitevine exigeait sa part (1).

Petit comme son père, qu'on appelait le petit Cossé, mais joli de visage, le maréchal passait pour un capitaine sage et avisé dans le genre du Connétable. « Il avoit la teste et la cervelle aussi bonnes que le bras, encore qu'aucuns lui donnèrent le nom de maréchal des bouteilles, parce qu'il aimoit à faire bonne chère et rire... Mais pour cela, sa cervelle demeuroit fort bonne. » A la veille de la Saint-Bar-

42, 76, 78, 84); 1557 et 1558 (fr. 20526, 36, 43, 45, 47, 75, 97); 1559 (fr. 20527, 1, 6, 8, 10, 15, 17, 95); au comte de Brissac, 1568 (fr. 20528, 40); au Roi et à la Reine mère, 1570 et 1571 (Vᶜ Colbert, t. 7, fᵒ 263, 367, 371, 375). — Cabinet des Titres, Pièces originales, t. 867.

(1) La maréchale de Cossé à la Reine, 5 avril 1569 (Vᶜ Colbert, t. 7, fᵒ 121). — Cf. Brantôme, *Cossé*, 105.

thélemy, il s'est fait une place assez large au Conseil pour partager la faveur royale avec M. de Carnavalet. On fait à leur sujet des jeux de mots (1). M. de Carnavalet sentait un peu le fagot; de son côté, M. de Cossé avait l'expression fort libre. Ses amis lui demandant des nouvelles de la goutte dont il souffrait : « Par Dieu, s'écria-t-il, je me recommande à trente mille paires de diables qui me viennent quérir et guérir, puisque Dieu ne le veut pas... Mordieu, vous autres, qui estes mes bons amis, ne me voulez vous pas aider à avoir raison de ces bourreaux médecins qui ne me veulent pas laisser boire du bourru? Qu'on [en] aille quérir!... S'ils viennent, vous les chasserez. » Loin de lui nuire, cette liberté de langage le met à la mode. Tout autant que le Connétable et les princes de Savoie, Catherine de Médicis et le duc de Guise le traitent avec familiarité; les frères du Roi le font aussi et il le leur rend bien. « Mordieu, dit-il au duc d'Alençon, vous autres rois et grands princes, vous ne valez rien tous. Si Dieu vous faisoit raison, vous mériteriez d'être tous pendus. — Comment pendus? C'est affaire à des marauds, vilains et bélitres. — Ah! il y en a eu de meilleure maison cent fois que vous, qui l'ont bien esté! — De meilleure maison que moi? Il n'y en eut jamais. — Et si, par Dieu, Jésus-Christ n'a-t-il pas été pendu (2)? »

Cette indépendance d'allures et ces goûts pacifiques font à bon droit de Cossé un Politique. C'est un Politique de tempérament. Cossé, ami des Châtillons, a marié sa fille à Méru, fils du Connétable, son protecteur. François de Montmorency, l'aîné, ne le traitait pas seulement de « compagnon », c'est-à-dire de collègue ou frère d'armes, mais d'« affectionné cousin et parfait ami ». Le surintendant des finances et le gouverneur de Paris se trouvaient également chargés de ravitailler les armées et la

(1) *Nam nec habet famulum, regnat cum cardine turpi*, Carnavalet règne avec Gond ord (Brantôme, éd. 1787, t. VI, p. 104).

(2) Brantôme (éd. 1787), t. VI, 110. — Le Laboureur, *Castelnau*, t. II, 535.

Cour. Accomplissant la même tâche, ils apprirent de plus en plus à s'estimer et, tout en remplissant leurs devoirs officiels, ils gardèrent une manière de voir généreuse envers les huguenots.

Avec leurs amis et alliés, les Montmorency formaient une association assez forte par les talents, la fortune et les dignités, pour tenir en France une place importante et centrale. Leur modération venait de leur haute culture, et sans doute aussi de ce que le Connétable ne fit aucun de ses fils d'Église. C'est une famille essentiellement laïque, à l'inverse de celle de Guise, qui est tout ecclésiastique. Établis entre les Lorrains catholiques et les Châtillons protestants, les Montmorency sont appelés à maintenir l'équilibre entre les deux factions, répondant de la sorte à une nécessité de gouvernement. Leur parti est bien celui des Politiques. A la mort du Connétable, un chef suprême leur fait défaut. Les avantages accordés à Damville et la situation qu'il s'est faite dans le royaume empêchent le nouveau duc François de Montmorency d'être le successeur absolu de son père : un héritier n'est pas toujours un successeur. Son attachement au Roi et au pays et une sorte de timidité ou d'inertie ne sont pas pour faire de lui un chef de parti. De plus, ce parti manque de troupes; ce n'est qu'un état-major brillant. En attendant l'armée, il lui faut un chef : ce chef doit être incontesté. Si ce n'est le Roi même, il n'y a qu'un prince royal qui soit dans le cas de commander à tous ces grands seigneurs.

CHAPITRE III

LES POLITIQUES AU POUVOIR

Les trois premières guerres civiles. — Exécution du programme des Politiques (1570-1572) : le respect des édits ; les mariages ; l'alliance libérale. — Ambassade de Montmorency à Londres. — Entrée en campagne aux Pays-Bas. — Intervention de Catherine de Médicis. — Les noces du 18 août ; l'attentat du 22 et le massacre du 24 août 1572.

Le but des Politiques était la paix intérieure fondée sur les termes de l'édit de janvier 1562, qui accordait aux huguenots la liberté générale de la conscience et du culte. Le parti, constitué à l'occasion de cet édit, gagne en importance avec les guerres civiles. Ses représentants figurèrent d'abord dans les rangs des catholiques, puisque, se trouvant les lieutenants du Roi, leur devoir les maintenait aux côtés du maître. Bientôt ils commencent à s'abstenir des armes, et, en attendant de prendre parti pour la minorité, ce sont eux qui négocient les traités de paix.

Je rappellerai brièvement les trois premières guerres civiles, toutes trois causées par la violation des édits de tolérance. Le massacre de l'assemblée réformée de Vassy par les hommes de Guise donna naissance à la première. Malgré les deux tentatives de conciliation de François de Montmorency, Condé et Coligny entrent en campagne et se font battre à Dreux ; mais, François de Guise ayant été tué devant Orléans, la paix s'ensuit, faite par le Connétable. L'édit d'Amboise restreint l'exercice du culte dans deux faubourgs de chaque bailliage et chez les seigneurs huguenots (1563).

En 1567, les réformés s'effrayent des nouvelles disposi-

tions du Roi. En dépit de François de Montmorency, la guerre éclate, quand Charles IX opère sa retraite de Meaux devant les cavaliers de Condé. Elle se prolonge depuis la bataille de Saint-Denis, où meurt le Connétable, jusqu'à la jonction en Bourgogne du prince de Condé et du duc Casimir, son allié; elle prend fin au siège de Chartres. Au mois de mars 1568, la petite paix de Longjumeau ramène la situation à l'édit d'Amboise. Cette paix, ouvrage de François de Montmorency, n'est qu'une trêve comme toutes les autres.

Cinq mois se passent. Le duc de Montmorency apprend l'assassinat de son cousin René de Savoie-Cipierre, victime des catholiques de Provence. Son autre cousin, Gaspard de Châtillon, lui envoie des lettres de protestation contre les violations de l'édit. En cette année 1568, on voit pour la première fois le parti politique, sorti de page depuis la mort du Connétable, se signaler par son activité. Les quatre maréchaux de France, Montmorency, Damville, Cossé et Vieilleville, unissent leurs efforts pour prévenir le mal public et pour combattre le zèle fanatique du cardinal de Lorraine (1). Dans une nation belliqueuse, rendue indisciplinée par les minorités royales et les guerres de religion, les conseils pacifiques rendent impopulaires ceux qui les donnent. Les partis modérés sont l'objet de la méfiance publique. La Reine mère n'ose se confier à ceux que l'on calomnie de toutes parts, et le cardinal de Lorraine l'emporte haut la main. Au mois de juin 1568, inquiet de l'entrevue de Montmorency et de Damville à Chantilly et de l'annonce de la prochaine arrivée du premier à la Cour, il fait prier Charles IX par les Parisiens de remettre le gouvernement de l'Ile-de-France à Monsieur, frère du Roi, soit

(1) Coligny à Montmorency, 6 et 30 juillet 1568 (fr. 3155, 39 et 3410, 21). — Cf. De Thou (éd. Bâle, 1742), t. IV, p. 139. — Forneron, *Ducs de Guise*, t. II, 75. — Delaborde, *Coligny*, t. III, 23 et 38. — D'Aumale, *Princes de Condé*, t. II, 348-358. — Ranke, *Hist. de France*, t. I, 327. — Froude, *Hist. d'Angleterre*, t. IX.

Henri d'Anjou, déjà lieutenant général du royaume depuis la mort du Connétable. Le gouverneur légal, Montmorency, se retire et, jusqu'au printemps de 1569, il passe les premiers temps de la guerre à inspecter le Soissonnais et le Laonnais. Tandis que Cossé, dans le nord, et Damville, dans le midi, sont tenus de marcher contre les huguenots, leur chef s'abstient, s'exposant ainsi à l'hostilité publique, qui répand contre lui des libelles (1).

La guerre est dans son plein. Effrayés des menaces catholiques, Condé et Coligny ont gagné La Rochelle, qui devient pour longtemps la citadelle de la Réforme. La reine de Navarre les rejoint, accompagnée de son fils Henri. Les Politiques n'avaient rien fait pour empêcher cette réunion, où l'on déclara déjà que l'on prenait la défense des huguenots et des catholiques modérés. Le terme spécial de *la Cause* fut dès lors appliqué au parti (2). On accusait Vieilleville d'être d'accord ; et Montmorency correspondait avec Condé. Henri d'Anjou, devenu au même titre l'ennemi de ces deux derniers personnages, entreprit une campagne brillante, dans laquelle il dut ses succès à son nouveau chef d'état-major, Tavannes.

Le 13 mars 1569, fâcheux début, le corps d'armée de Condé, ayant perdu le contact avec celui de Coligny, se fait surprendre à Jarnac, nom funeste! Le prince protestant est assassiné : l'assassinat semble la fin naturelle des chefs catholiques et réformés. On tue aussi les petits, puisque le marquis de Villars se défait de l'Écossais Stuart qui, à Saint-Denis, a blessé à mort son oncle le Connétable. Coligny, aidé par la fermeté de Jeanne d'Albret et par la jonction des Allemands de Deux-Ponts et de Nassau, reconstitue une armée, dite l'armée des princes. Les deux Henri de Bourbon, fils, l'un de la reine de Navarre, l'autre du défunt Condé, en

(1) On le surnomme *cinquième anneau* (d'Aumale, t. II, 366 et 388. — Delaborde, t. III, 540).

(2) Pasquier, *Œuvres* (1723), t. II, 128. — Cf. d'Aumale, *Princes de Condé*, t. II, 24.

sont les chefs nominaux. On les appelle les pages de l'Amiral (1). Le 15 juin, Coligny venge la Cause à La Roche-Abeille. Vainqueur, il offre la paix. Le maréchal de Montmorency intervient; il se charge de présenter au Roi les propositions de l'Amiral. Le Roi n'entendra à aucune avant que l'Amiral se soit « remis dans son devoir ». Sur ce point, Coligny s'en rapporte à Dieu, et la guerre reprend (2).

Si Montmorency usait de son reste d'influence en faveur de la paix, ses frères se trouvaient encore engagés dans les rangs de l'armée royale. Toutefois, Damville ne combattait pas avec l'entrain désirable. Sa rivalité avec Blaise de Monluc, le cruel commandant des catholiques de Guyenne, s'était envenimée du fait que le Connétable avait distrait une partie du gouvernement de ce dernier pour le donner à son gendre de Foix-Candale. Dans l'été de 1569, les dissentiments des deux chefs catholiques du Midi arrivèrent à l'état aigu; il s'engagea à leur sujet une sorte de procès au conseil du Roi. Pour sa défense, Damville transmit un dossier composé des lettres de Monluc (3). Grâce à ces dissentiments, le comte de Montgomery et les vicomtes protestants de la Gascogne remportent des succès au sud de la France. Mais, au centre, Henri d'Anjou, dont Cossé, Méru et Thoré ne peuvent quitter l'armée, gagne la bataille de Moncontour (3 octobre 1569).

A une nouvelle ouverture pacifique, faite par les princes, le Conseil ajourne sa réponse, malgré la présence de membres politiques ou huguenots, comme Montmorency. Toutefois, une capitulation honorable, accordée aux réformés de Saint-Jean d'Angely par les soins de Méru et de Biron, indique que les Politiques recouvrent leur crédit. Des négociations s'engagent à La Rochelle, et la victoire d'Arnay-le-Duc, remportée le 26 juin 1570 par les princes de Bourbon

(1) B. N. Copies de Clairambault, t. 354, f. 6249. — Brantôme, t. III, 330.
(2) Delaborde, *Coligny*, t. III, 138 et 139.
(3) B. N. fr. 3242.

sur le pacifique Cossé, presse le dénouement. Montmorency et Biron prennent la direction des affaires. La paix signée donne naissance à l'édit de Saint-Germain du 8 août 1570. Faculté est accordée d'exercer le culte dans les fiefs protestants, dans les domaines français de la maison d'Albret, dans les faubourgs de deux villes de chacune des douze provinces, sans compter les lieux où il se célébrait déjà. Deux privilèges nouveaux paraissent, qui se retrouveront dans tous les édits postérieurs. Les huguenots auront le droit, en cas de procès, de récuser des juges par trop catholiques, et celui de garder pendant deux ans quatre places de sûreté : La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité (1).

L'édit de Saint-Germain est l'œuvre du parti politique et plus spécialement de Montmorency, avec la collaboration de Cossé et de Biron. On était parvenu à exciter la jalousie de Charles IX contre son frère Henri, et à faire craindre à Catherine que les succès de celui-ci, son fils préféré, ne fussent compromis par la suite. La conséquence n'est pas moins que l'avènement des Politiques au pouvoir. Ils s'y maintiendront pendant deux ans, du mois d'août 1570 au mois d'août 1572. La Saint-Barthélemy mettra fin à leur gouvernement. Jusque-là, leur représentant, le duc de Montmorency, demeure le principal personnage de l'État, pour le plus grand chagrin de l'Espagne et la plus grande joie de l'Angleterre. Montmorency et les siens ont toute latitude pour exécuter leur programme, qu'approuvent pour l'instant Charles IX et Catherine de Médicis. Ce programme n'implique pas seulement la paix civile, maintenue par la liberté religieuse; il tend à soustraire la France chrétienne à l'ultramontanisme, la France politique à l'Espagne. Des mariages entre Bourbons et Valois, Valois et Tudors, indiqueront cette nouvelle orientation. Véritable représentant de ce système, Coligny sera attaché à la personne du Roi. Afin

(1) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, t. I, 7. — Walsingham, *Ambassades*, 5 et 107.

d'occuper l'humeur belliqueuse de la nation, la guerre étrangère se substituera à la guerre civile; porter secours aux Pays-Bas, révoltés contre le Roi Catholique, est à la fois un moyen et un but.

Les Politiques se distribuent les rôles, et le soin d'exécuter le programme est remis surtout à Cossé et à Montmorency. Ce qui ramenait la guerre, c'étaient les perpétuelles violations des édits. Déjà les réformés recommencent leurs plaintes : Cossé court signer à La Rochelle, en janvier 1571, des articles qui leur sont favorables. Des huguenots n'en sont pas moins massacrés à Orange et à Rouen. Damville regagne son gouvernement pour remédier à la situation de la petite principauté, tandis que son frère aîné part comme commissaire du Roi en Normandie. Les massacres de Rouen avaient été atroces. Le duc de Montmorency rétablit l'ordre *manu militari,* mais avec les formes juridiques d'un tribunal extraordinaire, qui condamne et qui pend. Plus grande encore était l'effervescence de Paris. Le 4 décembre 1571, une croix infamante, plantée sur l'emplacement de la maison détruite du martyr huguenot Gastines, fut enlevée de force par le gouverneur Montmorency à la tête de trois cents chevaux. Quelques séditieux furent tués, l'un d'eux pendu par jugement d'un conseil de guerre. Cossé et Turenne accompagnaient leur parent, de plus en plus chargé des malédictions parisiennes. Ce n'était pas seulement comme exécuteur des répressions que Montmorency agissait en faveur de la liberté religieuse, c'était aussi comme conseiller du Roi et son commissaire spécial dans le Nord. Il contraignit, non sans peine, le gouverneur de Montdidier à respecter le prêche de ses administrés. Son collègue Vieilleville maintenait avec la même rigueur le culte réformé à Toul (1).

Deux raisons expliquent pourquoi Catherine et Charles IX

(1) Montmorency à Humières, 14 et 28 avril 1571 (fr. 3309, 36 et 38). — Vieilleville au Roi, 27 mai 1571 (Vᶜ Colbert, t. 7, f° 331). — Walsingham, 173. — Haton, *Mémoires*, t. II, 632. — De Thou, *Histoire*, t. IV, 483, 488. — D'Aubigné, *Histoire* (éd. Ruble), t. II, 276, 279.

se prêtaient aux désirs des Politiques à la veille de la Saint-Barthélemy. Le gouvernement de Philippe II les mécontentait à cette époque; puis un système libéral leur permettait de régner en paix. Des moments de répit sont nécessaires dans la vie. La période de 1570 à 1572 en fut un, au milieu des troubles sanglants. De plus, Charles IX et sa mère caressaient l'espoir d'établir Monsieur en Angleterre, l'un pour se débarrasser de ce prince, l'autre par intérêt pour lui. C'est ici le lieu de parler mariage.

La période de détente qui précède la Saint-Barthélemy fut un temps de noces et festins. Charles IX donna l'exemple en épousant, à Mézières, en 1570, l'archiduchesse Élisabeth, fille de l'Empereur, le tolérant Maximilien II. Les Montmorency parurent à ces fêtes, et, au souper nuptial, le duc servit de panetier à la nouvelle Reine (1). Chefs protestants et catholiques prennent modèle sur le Roi. Deux veufs convolent en secondes noces : Montpensier avec la sœur de Guise; Coligny avec la noble Jacqueline d'Entremonts. L'Amiral donne sa fille à Téligny, un héros de la Réforme; Henri de Guise et Henri de Condé épousent les sœurs de la duchesse héritière de Nevers, mariée elle-même à Louis de Gonzague. Deux alliances matrimoniales sont encore plus importantes.

Pour consacrer l'union des catholiques et des réformés, les Montmorency nourrissaient le projet de marier Henri de Navarre à la dernière des sœurs du Roi, Marguerite (2). La politique n'aurait su recourir à de plus gracieux symboles. Cette alliance rapprochait du trône le chef des protestants, dont les droits de succession à la Couronne pouvaient souffrir d'une parenté éloignée. A la fin de sa vie, Henri II avait déjà entretenu de ce parti Antoine de Bourbon, mais on avait songé, depuis, à une autre combinaison. La sœur aînée de Charles IX ayant épousé le roi d'Espagne, on destinait la cadette au roi de Portugal. Belle, cultivée et coquette, Marguerite eut de

(1) Du Chesne, 438.
(2) Marguerite était née en 1552, le 14 mai, et Henri, le 13 décembre 1553.

nombreux soupirants, moins encore que d'amants. Au début, le bel Henri de Guise avait été un peu l'un et l'autre. A la paix de Saint-Germain, Charles IX, tout aux Politiques, se laissa persuader par eux de reprendre le dessein de son père. Après s'être entendu avec la Reine mère, Méru, le troisième des Montmorency, se chargea de faire les ouvertures à la princesse. Marguerite répondit qu'elle suivrait la volonté de sa mère, mais qu'elle persisterait en tout cas dans le catholicisme. Catherine entreprit sa fille. Elle voyait dans cette union la continuation de son jeu de bascule, puisque le mariage de sa troisième fille avec le chef des Bourbons balançait celui de la seconde, unie au duc de Lorraine (1).

Les Montmorency ont donné le branle. Ils laissent la suite à leurs lieutenants. Cossé, qui a déjà signé, au mois de janvier 1571, les articles de La Rochelle, retourne dans cette ville, au mois de mars, avec Biron, afin de solliciter l'agrément de Jeanne d'Albret. En juillet, nouvelle démarche de Biron. Les arrangements sont retardés par un déplacement de la reine de Navarre en Béarn. En attendant, l'Amiral, comte de Coligny, arrive à Blois, sous l'escorte de Cossé, au mois de septembre 1571. Reçu par le Roi avec de grands honneurs, il va et vient, à partir de ce moment jusqu'à la Saint-Barthélemy, entre son château de Châtillon et la résidence royale. Ses cousins pourvoient à sa sécurité, parce que, depuis la mort de François de Guise, le massacre des chefs huguenots rentre dans les possibilités (2). Charles IX semble cependant bien disposé et Coligny siège au Conseil avec autorité. Plein de confiance, il pousse la reine de Navarre à accepter le projet de mariage. Rendue à Blois au mois d'avril 1572, Jeanne d'Albret termine les pourparlers avec Catherine de Médicis, non sans révéler dans sa correspondance l'impression pénible que lui fait la vie scandaleuse

(1) Marguerite, *Mémoires* (éd. Petitot, 1823), p. 46.
(2) Avertissement de 1563 (fr. 4682, 53).

du Château. Elle se flattait qu'une conversion possible à la Réforme moraliserait Marguerite. Il faudra décompter.

Sacrifiant ses sentiments intimes à la raison d'État, la reine de Navarre, la mort dans l'âme, signe le contrat de mariage. Deux mois après, elle s'éteint subitement à Paris, à l'âge de quarante-quatre ans, emportant les regrets de la Cause réformée. Certes, elle ne fut pas pleurée des princesses galantes, comme la duchesse de Nevers, qui exerçait contre elle sa verve endiablée et se permit des simagrées le jour des obsèques. Son énergie, secondée par la fermeté de Coligny, facilita la transmission du sceptre de la Cause, des mains du frivole Louis de Condé à celles du sceptique Henri de Navarre (1).

Les Montmorency triomphent. Un mariage étranger complète leur programme : celui de la protectrice de la Réforme en Europe avec un frère du Roi Très Chrétien. Ce projet sourit à l'ambition de Catherine et répond à l'esprit de méfiance de Charles IX. Quant à Élisabeth, il convient à sa politique, comme à ses goûts d'intrigue amoureuse, d'encourager tous les prétendants, lords anglais ou princes étrangers, catholiques de la maison d'Autriche ou protestants de Suède. Cette reine du *flirt* se plaisait surtout à recevoir la cour des damoiseaux Valois. Charles IX, Henri d'Anjou et François d'Alençon, quoique tous trois plus jeunes qu'elle, aspirèrent successivement à sa main. La candidature d'Anjou venait d'être abandonnée, à cause du catholicisme intransigeant du vainqueur de Jarnac et de Moncontour. Mais autant ce prince se trouvait lié au parti de Guise, autant son frère cadet s'attachait aux Montmorency. Le projet fut repris en faveur d'Alençon au mois d'octobre 1571, bien que ce prince eût vingt ans de moins que la reine d'Angleterre. De même que le mariage de Henri de Bourbon et de Marguerite de Valois impliquait la paix intérieure, de même

(1) Marguerite, *Mémoires* (éd. Guessard), p. 25.

celui de François et d'Élisabeth comportait l'alliance de la France avec les puissances libérales de l'Europe.

Agissant d'accord, la France et l'Angleterre négociaient en Allemagne avec l'Électeur palatin, aux Pays-Bas avec les princes de Nassau, en Italie avec Cosme de Médicis. Ce dernier, nouvellement proclamé grand-duc de Toscane, était devenu un ami particulier des Montmorency, parce qu'il portait son titre en dépit de la maison d'Autriche, ainsi que de la maison de Guise, alliée aux ducs de Ferrare, sur les brisées desquels il venait. Henri IV héritera plus tard de tout ce système.

Au mois d'avril 1572, le traité d'alliance politique anglo-français fut signé à Blois. Le duc de Montmorency qui, en 1559, avait été chargé de recevoir le serment d'Élisabeth pour le pacte conclu avec Henri II, eut une mission semblable à l'occasion de la nouvelle alliance signée par Charles IX. On lui adjoignit le conseiller privé Paul de Foix, et tous deux devaient trouver à Londres l'ambassadeur résident La Motte-Fénelon. Par lettres patentes du 26 avril, les plénipotentiaires français avaient aussi le devoir de demander la main de la reine d'Angleterre pour le duc d'Alençon.

Ayant traversé le détroit de Boulogne à Douvres, le dimanche 8 juin 1572, MM. de Montmorency et de Foix entrèrent à Londres le vendredi 13. Réunis à M. de Fénelon, ils obtinrent, le lendemain, une première audience d'Élisabeth. Le dimanche suivant, à la chapelle de Westminster, cette princesse prêta devant eux le serment solennel d'observer le traité d'alliance politique. La cérémonie terminée, les trois ambassadeurs suivirent la reine dans sa chambre, pour lui remettre la lettre où Catherine lui proposait le parti d'Alençon. Élisabeth répondit qu'elle devait beaucoup d'obligation à la Reine mère qui, disait-elle, non sans malice, lui avait offert successivement tous ses fils. Montmorency excusa la rupture des négociations relatives à Henri d'Anjou et se répandit en éloges sur le compte de son ami d'Alen-

çon. Ces ouvertures faites, la séance fut levée, et Montmorency fut reconduit dans l'appartement qu'il occupait au château. On lui faisait une réception presque royale, car il était éminemment sympathique à la cour d'Angleterre, tant en souvenir de son père qu'à cause de ses qualités propres. Sa situation de beau-frère du Roi le mettait en relief; ses dignités, sa suite brillante, dans laquelle figurait son neveu de Turenne, le signalaient à l'attention publique. Des fêtes furent organisées en son honneur dans les jardins royaux : on lui donnait le spectacle de luttes de dogues et d'ours, si populaires dans la gent britannique.

Montmorency ne négligeait pas pour cela l'affaire précise qui l'avait amené en Angleterre. Il entretint du grand projet de mariage le principal secrétaire d'État, lord Burghley, le plus ferme champion du protestantisme. Les objections étaient fondées sur la disparité d'âge des intéressés : Élisabeth avait trente-neuf ans; François d'Alençon dix-huit. Pendant trois jours, les négociations furent interrompues par de nouvelles réjouissances, au milieu desquelles Élisabeth conféra à François de Montmorency, qualifié de prince, les insignes de l'ordre de Saint-Georges, autrement dit la Jarretière. Le nouveau chevalier profita de ces fêtes pour entrer dans l'intimité, non seulement de Burghley, mais de Leicester, grand favori, et des autres conseillers de la Couronne. Les diplomates français entamèrent aussi la question délicate de la religion des époux. Après être convenus assez vite que M. le Duc (François d'Alençon) célébrerait la messe dans son oratoire privé, les ministres anglais présentèrent de nouvelles objections sur sa jeunesse. Le conseil de Westminster ayant sollicité un délai d'un mois pour rendre une réponse définitive, les plénipotentiaires français prirent congé le 27 juin. Ils ne le firent pas sans avoir réclamé pour la reine d'Écosse un traitement digne de son rang et de l'humanité, ni sans avoir reçu l'autorisation de transmettre

leurs hommages à la veuve de leur défunt maître François II.

Élisabeth ne pouvait tenir rigueur au duc de Montmorency d'un acte si naturel; elle déclara que les conventions matrimoniales se feraient par les soins de ce maréchal. Des rapports affectueux ne cessèrent dès lors de les unir. Outre les insignes de la Jarretière, Montmorency reçut pour près de 1,800 livres de vaisselle d'or et d'argent. Certains affirment que son départ fut précipité par le fait qu'un de ses gens aurait violenté une fille de la Cour. Sans cela, ajoute-t-on, il serait demeuré en Angleterre, suivant un calcul de la Reine mère, qui tenait à l'éloigner au moment où elle préparait une vaste trahison. Montmorency se sépara des Anglais dans les meilleurs termes, et un gentilhomme d'Alençon, La Molle, vint les remercier de leur accueil (1).

Il est vrai que les fiançailles d'Élisabeth et de François d'Alençon n'étaient pas encore conclues. Les Anglais désiraient Calais et, craignant l'extension de la puissance française, restaient en coquetterie avec l'Espagne. L'alliance politique n'était pas moins faite, et l'accord était complet avec le Palatin et la Toscane. On se flattait de gagner la Saxe, représentée en France par le Français Languet, tandis que le Saxon Schomberg était chargé des intérêts du Roi en Allemagne. La France prenait sous sa protection la maison de Nassau. Guillaume de Nassau, seigneur de Breda aux Pays-Bas, héritier de la maison de Châlon, et à ce titre prince d'Orange, avait contribué à unir les destinées des Gueux de Flandre et des huguenots français. Pendant la troisième guerre civile, après avoir tenté une invasion au nord de la France, il avait accompagné jusqu'au cœur du royaume le duc de Deux-Ponts, avec une armée de secours attendue par Coligny. Au moment de la paix de 1570, il était en Flandre,

(1) Discours de la négociation de Montmorency (Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*. t. I, 650-666). — *Calendars of State Papers*, an. 1572, p. 107, 130, 157, 158, 200. — Walsingham, 251-252. — De Thou, t. IV, 357. — Du Chesne, 438, et Preuves, 301. — Froude, *Histoire d'Angleterre*, t. X, 123, 305, 357, 358.

mais il avait laissé à La Rochelle, auprès de la reine de Navarre et de l'Amiral, le plus distingué de ses frères, le comte Ludovic ou Louis de Nassau.

Au mois de janvier 1571, le comte Ludovic avait collaboré à la rédaction des articles de La Rochelle; on l'avait même vu porter à la Cour les doléances des huguenots. Partageant avec son frère aîné la souveraineté d'Orange, il se considérait comme regnicole. Représentant d'autre part les Flamands révoltés contre l'Espagne, il entama à leur sujet des pourparlers, soit avec Coligny, soit avec Montmorency. Dans l'été de 1571, ce maréchal était parvenu à l'introduire auprès de Charles IX et de Catherine de Médicis.

Le 14 juillet, le comte Ludovic, revêtu du costume d'un petit gentilhomme français, se rendit au château de Lumigny, à une heure de la résidence royale de Fontenay. Le même jour, sous prétexte d'aller à la chasse, Charles IX, accompagné de sa mère, des chefs politiques Montmorency et Damville et des capitaines huguenots La Noue et Téligny, vint à ce château, qui appartenait à madame de La Noue, née Téligny. On discuta pendant trois heures un projet de guerre en Flandre. Le comte Ludovic n'hésitait pas à proposer le partage des Pays-Bas. La France serait réintégrée dans la pleine possession de ses anciennes comtés-pairies de Flandre et d'Artois. Le Brabant, la Gueldre et le Luxembourg devaient faire retour à l'Empire allemand. Jusque-là, rien n'était contraire à l'ancienne constitution européenne, si ce n'est la spoliation commise au préjudice du vassal de la France et de l'Empire, qui en l'espèce était le roi d'Espagne. Ce qu'il y avait de nouveau, c'était la cession de la Zélande, que l'on était disposé à faire à la reine d'Angleterre. Une seconde conférence eut lieu au château de Fontainebleau, après quoi Louis de Nassau retourna aux Pays-Bas, non sans avoir pris langue à La Rochelle.

Le maréchal de Montmorency continua les négociations

avec les chefs de la Réforme, La Noue, Téligny et Briquemaut. Le Connétable, son père, avait, dans les dernières guerres avec l'Autriche, fait porter l'effort de la France sur les Pays-Bas. La stratégie du fils est celle du père. Le but est atteint : la guerre se prépare; l'Amiral est devenu un familier du Roi; au commencement de l'été 1572, les premiers accords sont faits, ou peu s'en faut, avec l'Angleterre, le Palatin et les Allemands, les Nassau et la Toscane. Montmorency dirige l'affaire de l'aveu du Roi qui, parmi ses conseillers, ne se fie qu'au maréchal, et au secrétaire d'État Villeroy (1). On mit à la disposition de Montmorency un autre secrétaire d'État, Fizes, baron de Sauve, dont la femme partageait ses faveurs entre le prétendant de Marguerite et celui d'Élisabeth. L'impatient Charles IX était tellement gagné aux vues des Politiques, qu'il accusait de lenteur le duc de Montmorency. Il disait de ses maréchaux que Tavannes était un ambitieux, Vieilleville un ivrogne, Cossé un avare, et Montmorency un chasseur absorbé par ses oiseaux. Damville ne vivait que pour le Languedoc. Pour agir utilement, il aurait fallu que Montmorency fût soutenu avec énergie par le Conseil privé; mais ce corps écarta les plans de campagne de Coligny (2).

L'opposition vient de plus haut que du Conseil. Catherine de Médicis veut bien d'un accord avec les Politiques et les huguenots, s'il doit raffermir le trône de ses fils; mais elle redoute des complications nouvelles en portant la guerre aux Pays-Bas. L'hostilité du vainqueur de Saint-Quentin et de Lépante effraye par elle-même. L'Angleterre

(1) D'Aubigné, *Histoire* (éd. Ruble), t. II, 292. — Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits relatifs au seizième siècle*. L'entrevue de Lumigny. — Pfgr. J. Casimir's *Briefe*. g. v. Bezold, München, 1882. — La Huguerie, *Mémoires*, t. I, 25. — Delaborde, *Coligny*, t. III, 324, 375. — Waddington, *La France et les protestants allemands* (*Rev. historique*, t. XLII, 266, an. 1892). — Gachard, *Correspondance* de Guillaume le Taciturne, t. III, 35; t. VI, CXXXVI.

(2) Discours de Coligny et de Morvillier au Conseil (fr. 3183 et fr. 3950). — De Thou, t. IV, 543, 569. — *Estat de France*, t. I, 251. — Froude, 395 et 411.

est une tiède alliée; par rivalité nationale, par intérêt commercial, elle ne consentira pas que la France supplante l'Espagne aux Pays-Bas. Et puis, cette guerre de Flandre assurera le succès des huguenots, formidable aux Lorrains, à Catherine plus encore. La Reine mère sait que, en se risquant aux Pays-Bas, elle provoque l'Espagne et la France catholique; en s'abstenant, elle ne perd que les huguenots, mal soutenus par l'Angleterre. On comprend que Catherine ne veuille pas lancer le royaume dans une aventure dont le succès la menacerait elle-même. Il est vrai que, sans la guerre de Flandre, on aura la guerre civile. On pourra peut-être écarter ce dernier danger. C'est en louvoyant, suivant son habitude, que Catherine s'est laissé acculer dans une impasse; ses principes machiavéliques lui permettront de recourir au crime pour en sortir.

Le temps presse. Coligny et Montmorency l'emportent. Des troupes françaises marchent au nord; Strozzi équipe une escadre à La Rochelle; le Midi arme. Le 29 mai 1572, le Roi ordonne au gouverneur de Bayonne de mettre cette place en état de défense, parce qu'on est à la veille de la guerre. Joyeuse attire l'attention de Damville sur la nécessité de fortifier le Languedoc. Bien plus, les hostilités commencent. Le 23 mai, Louis de Nassau s'empare de Mons, et le 29, le Français La Noue prend Valenciennes; mais ces deux chefs s'étaient trop hâtés. Les Espagnols rentrent dans Valenciennes d'où sort La Noue, qui rejoint Nassau à Mons, bientôt assiégé à son tour. En dépit des désaveux officiels de Charles IX, Coligny fait partir un corps de secours de 5,000 hommes sous les ordres de Genlis. Ces préparatifs ne se pouvaient faire sans que le parti lorrain en fût averti. Les traîtres signalèrent cette nouvelle expédition au duc d'Albe. Le 17 juillet 1572, le corps français est détruit à Quiévrain. Dans les poches de Genlis tué, on trouve la preuve du concours que le Roi promet aux rebelles des Pays-Bas. L'expédition est funeste : dans deux mois, le

comte Ludovic et les Français de La Noue capituleront à Mons devant l'Espagnol (1).

Ainsi Charles IX se trouvait convaincu par l'Espagne de complicité et de duplicité. Que faire pour se tirer de ce mauvais pas? Déclarer la guerre à Philippe II? C'est l'invasion, car la France n'est pas prête, invasion d'autant plus dangereuse que les Lorrains la favoriseront. Coligny n'a-t-il pas reproché à Tavannes d'avoir au cœur l'écharpe rouge, l'écharpe de l'Espagne ? Malgré ses désaveux, Charles IX est disposé, jusqu'au dernier moment, à persévérer dans la politique des Montmorency; mais sa mère, avertie par le désastre de Quiévrain, saura prendre les mesures propres, suivant elle, à conjurer l'orage.

Le mariage de Henri de Bourbon et de Marguerite de Valois a attiré à Paris ce que la France compte de plus distingué dans tous les partis. Le duc de Montmorency a près de lui ses trois frères : Damville, Méru, Thoré. Coligny y figure au milieu de la noblesse protestante. Le 10 juillet, le roi de Navarre a fait son entrée à la tête de ses 800 gentilshommes. Le 18 août, le cardinal de Bourbon bénit le mariage sur une estrade dressée devant Notre-Dame. On entre dans l'église pour ouïr la messe, après laquelle Damville va quérir le roi de Navarre, qui était sorti pendant cette cérémonie. Les fiancés s'embrassèrent dans le chœur, devant les seigneurs protestants et catholiques. Ce baiser, qui attestait l'union des Valois et des Bourbons, semblait être le sceau de la réconciliation des partis. L'Amiral, remarquant, aux voûtes de la cathédrale, les drapeaux pris à ses soldats à Moncontour, dit à son cousin de Damville, par allusion à la guerre des Pays-Bas : « On les remplacera par d'autres plus agréables. » Les fêtes continuèrent avec éclat, mais elles furent marquées par un divertissement

(1) Catherine à Damville, 4 février 1572 (fr. 3184, 24). — Joyeuse à Damville, 24 mai 1572 (fr. 3158, 104). — Charles IX au vicomte d'Orte, 29 mai 1571 (K. 1526). — Walsingham, 141 et 218. — La Huguerie, t. I, 105.

inquiétant : un ballet représenta les huguenots précipités aux enfers par les catholiques (19 août).

Les quatre frères Montmorency avaient scrupuleusement assisté à des réjouissances qui consacraient le triomphe de leur politique. Mais, après ce ballet, le maréchal de Montmorency, paraissant obéir, sinon à un avertissement, du moins à un pressentiment, quitta tout à coup le Louvre. Le mauvais état de sa santé, altéré par les fatigues de son voyage d'Angleterre, expliquait suffisamment ce départ. On n'osa pas le retenir, de crainte de donner l'éveil. Il se retira dans son château de l'Isle-Adam, qu'il habitait d'ordinaire, laissant à sa mère la jouissance de Chantilly et d'Écouen (1).

Les événements se précipitent. L'homme de la revanche de Saint-Quentin, Coligny, est l'incarnation de la nouvelle politique. En le supprimant, on ne doute pas de tuer le parti dans lequel il semble compter seul. Alors, plus de guerre d'Espagne, plus même de guerre civile! Pour se défaire de lui, le moyen est simple : il consiste à le livrer aux Lorrains qui l'accusent du meurtre de François de Guise, et réclament sa tête depuis cette époque. A partir de 1563, l'avantage de sa mort est escompté. La Reine mère consulte avec son favori Henri d'Anjou et avec Tavannes, qui tient auprès de ce prince la place qu'occupe Coligny auprès de Charles IX. Catherine, Anjou et Tavannes décident d'accorder à la maison de Guise la satisfaction qu'elle demande depuis si longtemps. On le lui annonce, et elle prend immédiatement ses mesures. Un assassin de profession, comme il s'en trouve beaucoup au seizième siècle, est aposté dans un hôtel appartenant aux Lorrains. Le 22 août, Coligny reçoit une arquebusade en sortant du Louvre.

Le coup était manqué, puisque Coligny vivait encore, et que les huguenots, loin d'être découragés, pouvaient se réunir autour de lui pour le venger. Très sincère à ce

(1) *Réveil-Matin*, dans Cimber et Danjou, t. VII, 178.— Bouillon, *Mémoires*. dans Petitot, 78. — De Thou, *Histoire*, t. IV, 571.

moment, Charles IX veut sévir. Les Montmorency ne prennent pas moins l'affaire à cœur. Le duc, recevant, le jour même, la nouvelle dans son château, écrit à Téligny une lettre irritée, dans laquelle il menace de marcher contre les coupables. Il se rappelle qu'il est gouverneur de Paris. Il ne doute pas que l'attentat ne vienne de la maison de Guise, cette éternelle rivale de la sienne, mais il ignore certes que la Reine mère a autorisé le meurtre. Le catholique Damville ne ressentait pas moins vivement l'offense. Après avoir assisté à l'opération que Paré fit au blessé, il alla avec Téligny chercher le Roi au Louvre. Dans l'après-midi du 22, Charles IX entra au logis de Coligny, en compagnie de sa mère, de ses frères, des ducs de Montpensier et de Nevers, du cardinal de Bourbon et des parents de l'Amiral, Cossé, Méru, Thoré, Villars. Satisfait de constater la bonne marche de la guérison, il s'entretint avec le blessé longuement et à voix basse, au point d'inquiéter l'entourage catholique. De son côté, Catherine songeait aux moyens de parer aux éventualités.

Une commission judiciaire, présidée par M. de Thou, et composée de magistrats politiques et même huguenots, est chargée de l'instruction. Elle n'hésitera pas à accuser les Lorrains. Catherine prévoit que c'est de nouveau la guerre civile, sans compter que Guise dénoncera la Reine comme complice. De leur côté, les huguenots s'agitent. Au souper de la Cour, un gentilhomme ose même menacer les coupables de la colère de son parti. Il est temps de prévenir la vengeance et de s'assurer des victimes. Catherine réussit à donner comme garde d'honneur à Coligny un capitaine dont Thoré se méfie à juste titre. « On n'aurait su, s'écrie-t-il, confier la garde de l'Amiral à un homme plus dangereux (1). »

Dans la journée du 23, Catherine et Henri d'Anjou, soli-

(1) *Réveil-Matin* (Cimber), 67. — *Estat de France*, t. II, 316. — De Thou, 598. — D'Aubigné, t. II, 341. — Delaborde, t. III, 436.

daires des Lorrains, combinent leur sombre dessein. Le matin, ils tiennent conseil avec Tavannes, Birague, Nevers. On s'accorde également avec MM. de Guise et d'Aumale. Il ne reste qu'un moyen d'empêcher la poursuite du procès, la révolte des huguenots et l'union du Roi avec leur parti : c'est le massacre définitif de l'Amiral et des seigneurs réformés. Ensuite du mariage de Henri de Navarre, on a la chance de les avoir tous réunis, en habits de fête et désarmés. L'occasion est unique, il faut la saisir. Comme le dit l'ambassadeur d'Espagne : « La mort de l'Amiral a été un acte réfléchi, celle des huguenots le fruit d'une résolution soudaine. » Notons ce point : les assassins de cette noblesse française sont d'origine étrangère, et de dignes élèves de Machiavel. En premier lieu, la Florentine Catherine, dont le fils, Henri d'Anjou, a sucé les principes. Les conseillers sont Tavannes, que l'on dit d'origine allemande; le Milanais Birago; le Toscan Gondi, dit Retz; le Mantouan Gonzaga, qualifié duc de Nevers; le Savoyard Nemours; les Lorrains de Guise et d'Aumale. Quand une réaction se produira contre eux, on sera en droit de l'appeler un réveil national. Des cœurs vraiment français se seraient refusés à massacrer des compatriotes et des frères d'armes.

Le point délicat était d'obtenir l'assentiment du Roi, encore fidèle à la politique de Coligny. Charles IX n'avait que vingt ans, et il tremblait devant sa mère. Catherine semblant favoriser les Politiques, Charles IX s'y était prêté de bonne foi. Mais on pouvait retourner ce prince irréfléchi, emporté et jureur. Gondi s'en charge. L'après-midi du 23 est employé à le gagner. On lui fait d'abord comprendre que la tentative d'assassinat étant l'œuvre de Guise, un procès contre ce dernier mettra la France en feu. Les huguenots mécontents prendront les armes; on fait croire au Roi qu'ils conspirent. Charles hésite; sa résistance faiblit; le prince fougueux est bientôt

las de riposter. Un dernier argument est bien fait pour l'achever. Sa mère et son frère sont les complices de l'attentat commis sur Coligny. Alors, sur le soir, le pauvre prince tombe en démence, mourant de peur et de rage. Il acquiesce enfin, et, de crainte de rencontrer plus tard des reproches vivants, il s'écrie : « Tuez-les tous, tuez-les tous ! »

Pendant cette journée de samedi, le peuple de Paris avait été travaillé par les émissaires d'Anjou et de Guise. Ce même peuple qui devait, deux siècles après, se prêter si facilement au massacre de la noblesse catholique, fut bien vite disposé alors à celui de la noblesse réformée. Autant il était attaché aux Lorrains, que l'on disait menacés par l'Amiral, autant il était hostile au maréchal de Montmorency, que l'on disait prêt à attaquer la capitale. Le massacre des protestants était préparé ; on pensait y englober les Politiques. Cependant, on décida d'épargner les princes et les maréchaux, quitte à les rattraper plus tard. La présence au nord de Paris de la petite armée de Montmorency sauva ses frères et son parti. Thoré fut avisé de prendre garde. La confiance de Coligny dans la parole du Roi empêcha ses amis de se sauver à temps.

Le 24 août, de grand matin, le massacre commence. A trois heures, la maison de Coligny est attaquée ; au son de la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, la tuerie se propage dans la capitale, commençant au Louvre, gagnant la ville, atteignant à sept heures l'autre côté de l'eau, le faubourg Saint-Germain, quartier des huguenots destiné à devenir celui de l'aristocratie. L'amiral de France a été tué par le Bohême Dianovitch, comme si l'on n'eût pas trouvé de Français pour ce meurtre. On se bornera à rappeler aussi l'assassinat de Téligny, gendre de Coligny, du chef des La Rochefoucauld, de trente seigneurs des premières familles au Louvre, de toute la suite de Henri de Navarre, de trois cents gentilshommes logés au faubourg Saint-Germain, de nombre de nobles et bourgeois de Paris, magistrats, savants, commerçants, de huit cents prisonniers

noyés de sang-froid. Le roi de Navarre et le prince de Condé furent arrêtés. Quelques-uns des leurs furent sauvés ou se sauvèrent : Gramont, Duras, le cadet des La Force, Beauvoir. La Nocle, Paré. Le comte de Montgomery, le vidame de Chartres-Ferrières et quelques compagnons s'échappèrent du faubourg Saint-Germain, au moment où, croyant le Roi en danger, ils allaient passer le fleuve pour courir à son secours. Était-ce pour leur faire prendre la fuite que Charles IX, suivant la légende, les reçut à coups d'arquebuse? Des catholiques mêmes furent tués et tous les amis de Montmorency menacés.

Le maréchal de Cossé fut tiré d'affaire par la propre maîtresse du duc d'Anjou. Le grand maître de l'artillerie Biron pointa sur les meurtriers les canons de sa résidence de l'Arsenal, où il recueillit plusieurs fugitifs. Le massacre, très violent du dimanche au mardi, dura sept jours à Paris; en France, il fit comme une traînée de poudre jusqu'au commencement d'octobre. Le nombre des victimes a prêté à de grandes divergences, ayant été exagéré surtout par les historiens catholiques. Suivant les auteurs, il varie à Paris entre mille et dix mille, en France entre deux mille et cent mille. Admettons cinq mille pour Paris et pour tout le royaume vingt mille. Parmi les bourreaux, on remarquait trois hommes qui, plus tard, deviendront les agents du parti politique, le Florentin Cosme Ruggieri, le Piémontais Annibal Coconato et le Provençal Joseph de La Molle. Partout où ils le purent, les Montmorency et leurs amis catholiques empêchèrent le massacre, ainsi au nord de Paris, en Provence, Dauphiné, Auvergne, Bourgogne, Bretagne et Picardie.

Par un raffinement de duplicité, la Cour tenta de donner une forme légale à son crime et inventa de toutes pièces une prétendue conspiration de l'Amiral. Morvillier, conseiller modéré, mais ennemi de Montmorency, se déshonora dans cet odieux mensonge, et l'on fit subir d'atroces tortures à MM. de Briquemaut et de Cavagne dans l'espoir de le leur

faire avouer. On les mit à mort et l'on fit un procès posthume à Coligny. Après avoir eu un instant l'idée de rejeter la responsabilité sur les Lorrains, le Roi finit par l'assumer. A partir du 27 août, il déclare que le massacre a été fait sur son exprès commandement. Les cours de Rome et d'Espagne s'en réjouirent; l'Empereur s'en affligea; l'Angleterre et l'Europe protestante prirent le deuil. Catherine avait cru faire disparaître, par sa politique perfide, huguenots et Politiques. A l'étonnement général, la Cause sera plus forte que jamais, parce qu'elle ralliera tous les catholiques modérés. Le plus fanatique des Espagnols, le duc d'Albe, se félicitait de l'événement, mais il déclara que, pour mille vies, il n'aurait voulu y tremper les mains. Philippe II, que la nouvelle de la Saint-Barthélemy fit rire pour la seule fois de sa vie, profita du refroidissement de la France et de l'Angleterre pour se rapprocher d'Élisabeth. La dynastie de Valois s'était condamnée à l'intérieur comme à l'extérieur. Ses jours étaient comptés : le méchant fait une œuvre qui le trompe (1).

(1) Dépêches de l'ambassadeur d'Espagne (K. 1528, B. 33; et K. 1530, B. 34: « La muerte del Almirante avia sido pensada, peroque la de los otros fue repentina »). Mémoire au sr de Chanzay, 27 août 1572 (Ve Colbert, t. 7, 425). — Walsingham, 304. — Languet, *Ad Augustum* (éd. 1699), 186 (22 déc. 72). — Et. Pasquier, *Œuvres*, t. II, 134. — Édit du 28 août (Isambert, *Lois françaises*, t. XIV, p. 257). — *Estat de France*, t. I, 314. — Marguerite, *Mémoires*. — De Thou (d'après La Popelinière), éd. 1742, t. IV, 593, 604. — Cl. Haton, t. II, 655-714. — Ranke, I, 306.

CHAPITRE IV

LE LENDEMAIN DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

La protestation nationale contre la Saint-Barthélemy. — La littérature; François Hotman. — Effacement des Politiques. — Les aventureux du parti, Thoré et Turenne, à la recherche d'un chef. — Henri de Navarre et Henri de Condé écartés. — François d'Alençon se charge des destinées de la faction. — Son confident La Molle. — Quatrième prise d'armes des huguenots. Damville en Languedoc; le siège de Sommières.

Après l'acte odieux que je me suis borné à rappeler, il y aurait lieu de s'étonner qu'aucune voix n'eût élevé de protestation, je ne dis pas en Europe, mais en France et dans la France catholique. Cette France catholique pouvait se sentir frappée au cœur par le massacre des huguenots. Qu'une Catherine de Médicis, que des princes lorrains, terrorisés ou pensionnés par Philippe II, aient sacrifié sans remords une noblesse belliqueuse, il n'y a rien là qui surprenne. Cette noblesse était appelée à servir contre l'étranger; mais l'étranger était alors le roi d'Espagne, et le but de la Saint-Barthélemy fut d'empêcher la guerre contre ce monarque. La fleur de la chevalerie française avait été immolée sur l'autel de l'alliance franco-espagnole, bien plus que sur celui de l'Église catholique elle-même. Les Français catholiques et patriotes, jaloux de leur indépendance nationale et fiers de leurs gloires militaires, se sentirent solidaires des victimes, qui étaient de leur parenté et de leur monde. Le parti politique se trouva renforcé du coup; le réveil national se fit et une réaction suivit contre le Conseil italien, auteur de la Saint-Barthélemy.

Cette réaction se manifesta d'abord dans ce qui tenait lieu de presse. Le crime du 24 août 1572 donna naissance à des libelles, à des ouvrages sérieux, à toute une littérature. Sans doute, l'auteur italien qui célébra le *Stratagème de Charles IX* fit école; mais ce que la prose française a laissé de durable sur cet événement, ce sont les protestations indignées que, durant des années, les patriotes ont fait paraître au delà des frontières. On commença par publier l'ouvrage de l'ami catholique de Montaigne, La Boëtie, mort depuis longtemps. C'est le *Contr'un,* que l'on a surnommé le *Traité de la servitude volontaire,* œuvre de rhétorique d'un magistrat nourri d'antiquité classique.

Cet opuscule servit de protestation, non pas contre la répression de la commune de Bordeaux par Anne de Montmorency, comme on l'a cru, mais contre l'arbitraire d'un gouvernement qui avait, au gré de son caprice, supprimé une partie de ses sujets. Il était pénétré d'idées républicaines que les ouvrages suivants ne firent que développer. Des pages entières de La Boëtie se trouvent reproduites dans le *Réveil-Matin.* Les hommes qui avaient échappé au massacre mirent, à défaut de leur impuissante épée, leur plume au service de la liberté. Le jeune Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, s'exerça déjà à la polémique en écrivant en Angleterre le traité de *la Puissance d'un prince sur son peuple.* Son ami Hubert Languet, qui échappa avec peine à la tuerie malgré sa qualité d'ambassadeur de Saxe, déploya un talent plus vigoureux dans les pamphlets de *Junius Brutus.*

L'ouvrage qui mérite le plus d'attirer l'attention, c'est le *Franco-Gallia* de François Hotman. Fils d'un conseiller au Parlement, dont la famille était originaire de Silésie, Hotman naquit à Paris en 1524. Après avoir fait ses études à Paris et à Orléans, il fréquenta le cabinet de Charles Du Moulin, l'avocat de l'indépendance nationale et des libertés gallicanes. Hotman venait d'ouvrir un cours public de droit à Paris, quand les premières persécutions de Henri II l'obli-

gèrent à s'enfuir en Suisse et en Alsace, où il continua de professer. Il fit la connaissance de Calvin et de Castellion, le défenseur de la tolérance contre Calvin. Lors de la répression du tumulte d'Amboise, il s'attaqua à la personne du cardinal de Lorraine dans son épître au *Tigre de France.* Le règne réparateur de Charles IX le rappela dans les universités de France et dans les conseils du prince de Condé. La Saint-Barthélemy l'ayant chassé de nouveau, il fut fonder une école de droit à Genève, où il écrivit ses ouvrages politiques sous l'influence, sans doute, de la constitution de la petite république.

En attendant de défendre les droits de succession de Henri IV dans les derniers écrits qui précèdent sa mort, survenue à Bâle en 1590, Hotman s'attaque au despotisme politique et religieux de Charles IX. Dans les deux cents pages de son *Franco-Gallia*, dont les trois quarts sont de pures citations classiques, il développe son plaidoyer en faveur de la souveraineté nationale. Il ne craint pas d'en faire la dédicace à un prince, l'Électeur palatin. Il va rechercher jusque dans la Gaule antérieure à César la trace des assemblées chargées d'élire les rois, mais il ne mentionne pas celles de l'époque romaine, parce que Rome, selon lui, asservit la Gaule. Les Francs vinrent la délivrer. C'étaient des Germains qui tiraient leur nom de leurs principes d'indépendance et qui se divisèrent en deux rameaux : les Francs occidentaux ou romains, soit les Français, et les Francs orientaux ou teutoniques, soit les Allemands. Chez les Francs, la royauté est élective, avec un droit de préférence pour le fils du dernier roi; mais c'est le peuple qui décide de la succession au trône. Pour cela, il se réunit en assemblée nationale chargée non seulement d'élire les rois, mais encore de traiter les affaires d'État et de régler les détails de l'administration. Après les Mérovingiens, Pépin est élu roi par les États, dont toute la maison carlovingienne reconnaît l'autorité. Quand Hugues Capet, à son tour, usurpe la Couronne,

c'est avec l'assentiment des grands, devenus héréditaires. Parmi eux on compte les pairs de France qui président au sacre; on leur adjoint le Connétable, qui a succédé au maire du palais comme lieutenant légal du Roi. L'autorité des États persiste en face de la royauté et de l'aristocratie; son principe est le suivant : que le salut du peuple soit la loi suprême. L'histoire montre que les États savent faire respecter leur autorité propre, soit qu'il s'agisse des affaires religieuses, par exemple dans la lutte de Philippe le Bel contre la papauté, soit qu'il s'agisse des intérêts politiques, comme lors de la ligue du Bien Public contre Louis XI. Cette autorité ne peut souffrir le despotisme d'un roi, et, en tout cas, elle exclut les femmes de la régence ainsi que de la succession au trône (1).

L'ouvrage d'Hotman (le traité qui lui fait directement suite est le *Contrat social* de Rousseau) est, sous une forme soi-disant historique, la revendication de la représentation nationale. En même temps, il est inspiré par la crise de 1572; il indique qu'il est conforme à la vieille constitution gallo-franque de renverser un gouvernement qui a compromis le salut du peuple; d'exclure du pouvoir les femmes, c'est-à-dire Catherine de Médicis; de remplacer un prince indigne, c'est-à-dire Charles IX, par un autre élu parmi ses frères, soit François d'Alençon, l'ami de Coligny. A ces assertions, Bodin répondit par son traité de la *République,* dans lequel il établit que le Roi est au-dessus des lois et des Conseils. Cet ouvrage catholique, plein d'une érudition qui vise à être sérieuse, est imbu quand même des idées du temps. Malgré la toute-puissance du monarque, les États généraux y sont jugés nécessaires, et, quoique l'État ne comporte qu'une

(1) La *Franco-Gallia* a été traduite par Goulard et a paru à Genève en 1573. — Cf. *Estat de France*, t. II, 376. Les *Lettres* d'Hotman ont été publiées à Amsterdam en 1700. — Cf. ses *Œuvres*, p. p. Lect. — Lire sur Hotman: Aug. Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, p. 31. — Viguié, *Théories politiques au seizième siècle*, Paris, 1879, in-8°. — R. Dareste, *Revue historique*, t. II, 1 et 367.

religion, il ne faut pas recourir à la violence en matière de conscience (1).

C'est presque du libéralisme, tandis que l'ouvrage d'Hotman est d'une violence toute révolutionnaire. Cette violence s'explique parce qu'elle était le seul recours que l'on eût contre le despotisme sanglant de Catherine de Médicis. Toutefois, dans le parti des Politiques, les esprits pondérés aspiraient, non à détrôner Charles IX, mais à renverser l'autorité de Catherine, à abolir la lieutenance générale de Henri d'Anjou et à chasser le Conseil italien des Birago et des Gondi. Tels étaient ceux qui détenaient le pouvoir. L'administration du royaume concernait bien le Conseil privé, où figuraient de nombreux prélats, princes, pairs et officiers de différentes opinions. Mais les affaires d'État se traitaient spécialement dans le Conseil étroit ou secret. En 1572, c'était devenu une espèce de Conseil des Dix, dont la politique mystérieuse avait abouti à la Saint-Barthélemy. Une réaction contre ce crime devait consister dans la dissolution de la camarilla italienne composant le Conseil secret. Mais il fallait patienter, parce qu'en provoquant le fanatisme, les conseillers de Catherine s'étaient rendus populaires.

Les Politiques s'étaient sentis menacés. Ils n'avaient d'autre ressource que de se démettre et de se soumettre. C'était presque au hasard que les Montmorency, les Cossé, les Biron et jusqu'à L'Hospital, qui passait ses dernières années dans la retraite, devaient leur salut. Depuis le jour où l'on avait massacré à Paris ses parents et ses serviteurs, le duc de Montmorency se confinait dans son duché, sous la protection de ses gardes. Sa femme seule osait assez se fier à l'affection de ses frères, pour se hasarder à la Cour. A la fin d'août, l'ambassadeur de Toscane ayant fait ses offres de service à la duchesse en faveur du duc, Diane lui répondit que le Roi déconseillait à son beau-frère de venir à Paris, à

(1) J. Bodin, *Les six livres de la République*. Lyon, 1579, in-4°, p. 85, 207, 330 et 441.

cause de l'hostilité du peuple (1). La prudence de Montmorency ne l'avait pas empêché de recueillir, au gibet de Montfaucon, les restes de Coligny, ni de leur donner une sépulture provisoire. Se tenant à l'écart des affaires, il semblait plongé dans son procès de préséance, relatif à la pairie, avec le nouveau duc de Nevers, Lodovico Gonzaga : querelle de Politique à Italien. Les Clèves étaient pairs de Nevers depuis 1347, et ducs depuis 1538. Mais les ducs et pairs de Montmorency estimaient que les Gonzague devaient leur céder le pas, pour avoir été inféodés seulement en 1566 (2).

L'intervention de la duchesse de Montmorency était utile à son mari, que l'on soupçonnait de vouloir venger son cousin de Coligny sur la personne du duc de Guise. Dans l'automne de 1572, on prétendit avoir surpris un courrier des huguenots, invitant le maréchal à se mettre à leur tête avec les catholiques modérés. Montmorency et Damville durent protester contre ces bruits. Leurs anciens amis se rapprochèrent d'eux peu à peu. Au mois d'octobre 1572, François d'Alençon se montre à Chantilly et, dans les premiers jours de 1573, le maréchal se risque deux ou trois fois à Saint-Germain. Damville et Cossé recouvrent même leurs gouvernements (3).

C'étaient les cadets de Montmorency qui compromettaient leurs aînés. Méru et Thoré avaient eu maintes fois maille à partir avec les partisans d'Anjou et de Guise, avec Martigues, autrefois, avec Du Gas, vers 1572. Ce Du Gas, capitaine des gardes de Henri d'Anjou, était l'âme damnée de ce prince; on lui attribuait toutes les fâcheuses inspirations du frère du Roi. Peu avant la Saint-Barthélemy, soit à Paris, soit dans les châteaux du voisinage, les cadets de Montmorency s'étaient pris de querelle avec lui, et ils faillirent en venir

(1) Desjardins, *Négociations de Toscane*, t. III, 829.
(2) B. N. fr. 4675, 77.
(3) Correspondance d'Espagne, octobre 1572 et février 1573 (K. 1530 et 1531). — *Négociations en Toscane*, t. III, 835, 845, 861. — Languet, *Ad Augustum*, 186. — Cf. fr. 3202, 1; 3217, 6 et 30; 3635, 25.

aux mains, même sous les yeux du Roi. Au lendemain du massacre, Méru se tint tranquille, mais Thoré s'agita (1).

Il faut distinguer dans le parti politique les modérés et les aventureux. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, les premiers, c'est-à-dire Montmorency, Damville et Cossé, se tiennent sur la réserve, mais les autres se montrent. Il en coûte moins de courir des risques à qui n'a guère à perdre; c'était alors le cas du dernier des fils du Connétable, Thoré, veuf depuis longtemps et sans fortune. Thoré, c'est le Montmorency aventureux, le révolutionnaire de grande race; c'est surtout l'ami de Coligny et son vengeur. Tout le monde abandonne l'épée brisée des huguenots. Quoique catholique, Thoré la relèvera. Il est aidé dans cette tâche par son jeune neveu Turenne, auquel il fait partager ses desseins. Il s'agit de grouper ce qui reste de mécontents dans le royaume pour réagir contre les fureurs royales. A ces mécontents on donnera un chef, qu'il faut chercher. Le cadet de Montmorency s'adresse à tous ceux qu'il juge capables de venger l'Amiral. Il a recours aux princes du sang, victimes ou désapprobateurs du Conseil italien. En passant près d'eux, il leur murmure à l'oreille des paroles de vengeance ou de méfiance. Il leur fait craindre le sort subi par les huguenots. Ces princes sont François d'Alençon, Henri de Navarre et Henri de Condé.

Le mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de France avait sauvé du massacre le chef naturel des réformés. C'était le 13 décembre 1553 qu'était né cet héritier de la dynastie pyrénéenne d'Albret. A sept ans, il avait été conduit par ses parents à la cour de France et placé à Paris au collège de Navarre. Sa mère surveillait son éducation avec l'assistance de gouverneurs et de précepteurs protestants. Quoique le roi Antoine de Navarre eût fait retour au catholicisme, la reine Jeanne continua, en dépit de

(1) B. N. fr. 3239, 113.

l'Espagne qui lui refusait son bien, à élever son fils à la huguenote (1). L'éducation protestante était alors à la mode; le petit prince était aimé à la Cour, où il laissait percer son naturel montagnard. Il vécut trois ans dans la familiarité de Charles IX et de Henri d'Anjou, et, quoiqu'il n'allât pas à la messe, il reçut du Roi le collier de Saint-Michel. Les guerres civiles amenèrent une séparation. A l'âge de onze ans, il fut ramené par sa mère dans son petit État pyrénéen, d'où il ne devait revenir à Paris qu'après dix années, à l'occasion de son mariage. La troisième guerre civile, qu'il fut censé diriger à la mort de son oncle Louis de Condé, fit de lui le roi des huguenots. Il appela de ses vœux la paix de 1570; mais, peu édifié de la manière dont elle fut observée, il la surnomma, d'après les négociateurs, M. de Biron qui boitait et le seigneur de Malassise, paix boiteuse et mal assise. Le traité impliquait son mariage avec Marguerite, dont il connaissait plus la célébrité que la beauté. N'ayant fait que passer à la Cour, à l'âge de sept à dix ans, il y retournait dans la vingtième année avec l'apparence d'un montagnard gascon, fruste, gai et hâbleur. Sa mise négligée, son accent méridional, ses manières bon enfant étaient pour choquer sa femme, la perle d'une société raffinée. Cette fille de France le traita en parvenu, sans se douter que sous cette écorce il y avait un héros.

Le prince des huguenots était le naturel allié des Politiques et l'ami du maréchal de Montmorency, qui protégeait ses intérêts. La Saint-Barthélemy le surprit comme un coup de foudre. Son éducation huguenote avait été plus militaire que religieuse. Sceptique de croyance, il se prêta facilement à l'abjuration forcée. Il ne supporta pas moins avec douleur l'idée d'avoir été l'occasion d'un massacre où il perdit ses amis et son ancien gouverneur (2). A partir de ce moment,

(1) A. N. K. 1497, B. 15, 11 et 33.
(2) Mémoire justificatif du roi de Navarre (fr. 3969, 21). — Henri IV, *Lettres*, p. p. Berger de Xivrey, t. I, 12-13.

il est comme prisonnier à la Cour. Il y jouit de quelque sympathie. Elle est partagée par sa femme, dont on vante la taille petite mais bien prise, la belle chevelure, le cou et la gorge qu'un menton pendant ne gâte point, la physionomie riante, le goût de la parure et l'élégance. Henri était de même taille. « Il n'est pas grand, écrit-on en 1575; mais il est bien fait; sans barbe encore, il a les cheveux noirs; l'esprit vif et hardi comme celui de sa mère; il est agréable, familier au demeurant et très aimable dans ses manières; libéral, à ce qu'on dit; aimant fort la chasse et y dépensant tout son temps. Ses sentiments sont assez élevés. » Mais on le juge aussi léger, vaniteux, inconstant; malgré ses avances, les ducs d'Anjou et de Guise le tiennent à l'écart. La prudence l'oblige à paraître insignifiant (1).

Les allures gasconnes du futur Henri IV contrastaient avec le caractère sérieux de son cousin Henri de Bourbon, fils du prince Louis de Condé et d'Éléonore de Roie. Le second Condé semblait avoir hérité de la famille de sa mère, nièce des Châtillons et petite-nièce de Montmorency, l'austérité religieuse de l'Amiral et la sévérité militaire du Connétable. Une éducation toute calviniste développa ces penchants. C'était le véritable disciple des ministres de la Réforme; c'était aussi leur favori. Orphelin de mère à douze ans et de père à dix-sept, il fut élevé, auprès de son cousin Henri de Navarre, d'un an plus jeune, par la virile Jeanne d'Albret.

L'éducation de Henri de Condé ne contribua pas à donner de la grâce à ce prince petit, grêle et nerveux. Tandis que la figure de son cousin de Navarre exprimait la bonne humeur épanouie, celle de Condé était longue et triste, marquée au sceau des misères privées et publiques. Et pourtant, on l'estimait davantage, parce qu'un caractère sérieux s'impose

(1) Relations de J. Michel (1575); de Cavalli (1574); de Lippomano (1579). — *Relations des ambassadeurs vénitiens* (Tommaseo, t. II, 253, 635 et 637; Alberi, série I, t. IV, 320).

aux hommes les plus frivoles. On appréciait son jugement, son esprit, sa résolution, son courage. Dénué d'argent et de serviteurs, il n'était pourtant pas en mauvaise intelligence avec Charles IX et François d'Alençon (1). En le comparant à Henri de Navarre, son frère d'armes d'Arnay-le-Duc, on le jugeait plus loyal. La loyauté est la première des vertus. On voyait déjà dans Henri de Navarre les dispositions propres à faire de lui le roi des catholiques, tout autant que celui des protestants; il pouvait passer, chose mal vue, pour un Politique huguenot. Henri de Condé, au contraire, persiste dans un protestantisme farouche. Son mariage avec la sœur des duchesses de Nevers et de Guise, tout en l'exposant aux injures de Henri d'Anjou, le protégea à la Saint-Barthélemy. Mais on eut toutes les peines du monde à lui faire abjurer des lèvres le protestantisme.

Depuis le 24 août 1572, Henri de Navarre et Henri de Condé étaient traités en prisonniers d'État. Les Politiques, en quête de héros, sentaient que de longtemps ces deux princes ne pourraient leur être d'aucun secours. Plus près du trône, ils se flattèrent de trouver un chef prédestiné dans la personne du duc François d'Alençon. Ce prince avait pleuré la mort de l'Amiral : précieuses larmes, qui témoignaient d'une générosité et d'une sagesse vraiment politiques. Plus jeune de deux ou trois ans que les deux Henri de Bourbon, il était le quatrième des fils de Henri II et de Catherine de Médicis. « La dicte dame a fait le dict enfant avec le meilleur marché que nul autre qu'elle ait poinct encore eu, n'ayant esté malade que trois ou quatre heures », raconte le Connétable, qui porta le nouveau-né sur les fonts baptismaux (2). Le jeune prince n'oublia jamais cette parenté spirituelle, qui le lia intimement aux Montmorency. De même que les autres filleuls du classique Connétable, il reçut

(1) *Ambassadeurs vénitiens* (Tommaseo, t. II, 637; Alberi, série I, t. IV, p. 320).
(2) *Anne de Montmorency*, t. II, 166.

d'abord le prénom d'Hercule, décoré du titre de duc d'Anjou. La première fois qu'il figura en public, ce fut en accompagnant le corps de son père à Saint-Denis; plus tard, on le voit rendre les mêmes honneurs à la dépouille de son parrain le Connétable.

Jamais princes ne changèrent plus souvent de nom que les fils de Catherine : changeants de nom, changeants de visage, changeants d'opinions. L'un d'eux, Édouard-Alexandre, prend à la mort de son père le prénom de Henri; duc d'Angoulême à sa naissance, duc d'Orléans en 1560 et dit *Monsieur*, duc d'Anjou en 1566, il deviendra roi de Pologne et enfin roi de France. L'autre, Hercule, hérite du prénom de son frère aîné François II; d'abord duc d'Anjou, il est nommé duc d'Alençon en 1566 avec la qualification de *Monsieur le Duc;* devenu *Monsieur* tout court en 1574, il reprendra deux ans après le titre de duc d'Anjou et finira duc de Brabant.

A l'époque de la Saint-Barthélemy, qui nous intéresse, Édouard-Alexandre-Henri s'appelle *Monsieur, duc d'Anjou;* Hercule-François, *Monsieur le Duc, duc d'Alençon.* Jusqu'à sa quinzième année, ce dernier était assez joli, « d'une stature moyenne, noir, le teint vif, les traits du visage beaux et fort agréables, son esprit doux, haïssant le mal et les mauvais, aimant la cause de la Religion [réformée]; la conception fort bonne, d'une conversation familière, ne lui paraissant aucune colère. Cela servit jusques à ce que Monsieur [le Duc] eut la petite vérole, en telle malignité qu'elle le changea du tout, l'ayant rendu mesconnaissable, le visage luy estant demeuré tout creusé, le nez grossi avec difformité, les yeux apetissés et rouges, de sorte que d'agréable et beau qu'il estoit, il devint un des plus laids hommes qui se voyoient et son esprit n'estoit plus si relevé (1). » Ainsi s'exprime le vicomte de Turenne, plus jeune de six mois

(1) *Mémoires* de Bouillon (Petitot), p. 66 et 67.

que le prince, avec lequel il fut élevé. Les cinquante portraits que l'on conserve de François d'Alençon au cabinet des Estampes, portraits en pied, à cheval, médaillons ou médailles de facture italienne, flamande ou française, représentent ce prince avec un nez énorme et marqué, les yeux louches, l'air faux. Ce gros nez est le trait saillant du personnage ainsi que la figure grêlée. Plus tard, on dira de lui dans les Pays-Bas :

Flamands, ne soyez estonnez
Si à François voyez deux nez,
Car par droit, raison et usage,
Faut deux nez à double visage (1).

Diverses infirmités, dont il souffrait à l'oreille et à l'épaule, le rendaient légèrement sourd et bossu.

Vers 1574, les ambassadeurs insistent sur ces défauts physiques. Petit de taille, il manquait de grâce au manège et aux exercices du corps, qu'il pratiquait cependant plus que Henri d'Anjou. Ce prince noiraud, étant imberbe encore, laissait voir d'autant plus sa lèvre pendante, signe distinctif des enfants de Catherine ; en relevant sur le front ses cheveux noirs et bouclés, il allongeait encore sa figure difforme, dont la laideur était attribuée aux débauches. Le son de sa voix était si rauque qu'Élisabeth d'Angleterre le surnommait « sa grenouille ». Avec cela l'esprit inquiet, ambitieux, portant envie à ses frères. Il recherche la popularité par ses largesses et ses complaisances, flatte les grands, a sans cesse à la bouche les mots de réforme sociale. Il aspire à jouer un rôle, mais il se montrera puéril, maladroit et inexpérimenté (2).

Ce filleul de Montmorency n'avait cessé d'être l'objet des sollicitudes du Connétable, toujours empressé à satisfaire les Fils de France. « Je metteray peine d'accomplir vostre vo-

(1) L'Estoile (Petitot), t. I, 250.
(2) Relations de Michiel (1575) ; Lippomano (1579) ; Cavalli (Tommaseo, t. II, 249 et 250 ; 623-627 ; Alberi, sér. I, t. IV, p. 320). — Le Laboureur, *Castelnau*, t. I, 701. — Fronde, t. XI, 154

lonté en toute chose qui vous soit agréable, toute ma vie », leur disait-il souvent. C'était au cadet qu'il était le plus attaché. Il le confie à la garde de son fils, le maréchal, pendant le voyage de Bayonne. « Je vous prie le visiter souvent, lui recommande-t-il, car c'est un gentil petit prince et qui aime qu'on lui face honneur. » Montmorency n'avait garde de manquer à ce devoir, et M. le Duc aimait à le retenir près de lui (1). Le maréchal ne pouvait lui donner que des exemples conformes au bien du pays. Durant la troisième guerre civile, le prince entra au service public. A peine âgé de quinze ans, il présidait le Conseil des finances et fournissait l'armée royale d'artillerie et d'argent. L'administration de l'armée, le service des subsistances et des munitions, n'étaient point négligés, comme on serait tenté de le croire. L'intendance et le commissariat étaient confiés à des maréchaux de France et même à des princes, et cependant on s'acquittait de ces soins de ménage avec moins de bruit qu'aujourd'hui. C'est en vaquant à ces devoirs que François d'Alençon fut pris du mal qui le défigura (2).

On n'en jeta pas moins les yeux sur lui pour faire triompher la politique française à l'étranger, soit en le mariant à Élisabeth d'Angleterre, soit en lui destinant le commandement des Pays-Bas. Ce système le brouilla avec Henri d'Anjou. Les querelles étaient constantes entre les amis de l'un et de l'autre, entre les cadets de Montmorency et Du Gas, également haï de François et de sa sœur chérie Marguerite. De même que Turenne, Thoré s'était lié avec le jeune prince et il rapprocha de lui Coligny. Quand l'Amiral fut blessé, le prince lui témoigna l'intérêt le plus vif. Thoré ne cessa de l'encourager dans ces sentiments et, quoi que fît la Reine

(1) B. N. fr. 3179, 11, 33.

(2) M. de Ruble dit que François d'Alençon fut marqué de la petite vérole en 1562. (D'Aubigné, *Histoire*, t. IV, 30, n.) Ce fut le jeudi 29 septembre 1569 que la fièvre le prit et le samedi 1er octobre à midi que les marques apparurent. Turenne dit bien qu'il fut marqué à quinze ans. Plus tard, il eut une rechute. Cf. Rapport des médecins (Ve Colbert, t. 7, fo 193 et 195. *Ibid.*, 125, 131, 135, 139, 147, 155, 159).

mère, François porta dans son cœur le deuil de Coligny ; on aime qui vous met en évidence (1).

Et pourtant, ce n'était pas dans la famille de Montmorency que François d'Alençon avait trouvé son confident, peut-être plus qu'un confident. Au milieu du siècle, vivait en Provence un seigneur allié aux premières maisons du pays, Jacques de Boniface, seigneur de La Molle. Il avait deux fils, Antoine, l'aîné, et Joseph, dit La Molle le jeune. Ces La Molle avaient fait leurs premières armes en Italie sous la direction de Guise. L'un d'eux s'était même distingué aux côtés de Monluc à la défense de Montalcino, au moment de l'expédition du prince lorrain à Naples; il s'agit ici d'Antoine, l'aîné, qui, en 1573, devenait un des maîtres de camp des bandes françaises de l'armée du Roi (2).

Joseph, La Molle le jeune, débuta aux côtés de son frère (3). Il tenait certainement de lui une sorte de jactance dont témoignent les lettres de ce dernier. Aux guerres de religion il reçut trois blessures au service du Roi. Né à Arles vers 1530, ce jeune seigneur avait été introduit à la Cour par le comte de Tende, gouverneur de sa province. Attaché d'abord au service du duc Henri d'Anjou, il ne tarda pas à le mécontenter. Pendant sa maladie à Blois, François d'Alençon, soigné par lui, le retint près de sa personne comme gentilhomme de la Chambre. A la Saint-Barthélemy, La Molle ne figure pas moins parmi les persécuteurs. On l'envoie en Provence porter l'ordre de massacrer les huguenots. Le gouverneur Tende refuse d'obéir, par la raison qu'une première dépêche du Roi rejetait sur Guise la responsabilité du

(1) Déposition de M. le Duc, fr. 3969, 18. — *Estat de France sous Charles IX*, t. III, 155, et 316 v°.

(2) Le catalogue des mss. de la B. N. attribue au jeune La Molle les lettres de l'aîné, dont la signature est reproduite aux Pf. Fontanieu. (M. de La Molle à M. de Guise, 12 mars, 26 juin, 20 juillet, 31 août 1557; fr. 20511, 115; 20512, 121; 20520, 50, 123 et 124. — Cab. des titres, pièces originales, t. 1935; Pf. Fontanieu, t. 329 et 330, 9 juillet 1573.) Le même catalogue lui attribue des lettres de Des Clavolles (Toul, juillet et août 1552, fr. 20515, 68 et 116.)

(3) Brantôme, *Capitaines français*, Disc. 55 et 71, Montejehan et Brissac.

crime. Malgré cette complicité, La Molle est entré dans les idées des Politiques, parce qu'il entre dans toutes les ambitions de son maître. Après Montmorency, il a été à Londres porter les demandes de M. le Duc à Élisabeth, et il a charmé cette reine au point d'éveiller la jalousie de Leicester. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, il continue secrètement à Paris la négociation matrimoniale avec Walsingham. Le beau confident du frère est le favori de la sœur. Marguerite le prend pour amant, en changeant le nom de l'irrésistible Joseph en celui de Hyacinthe (1).

L'Estoile dit qu'on appelait La Molle « le baladin de la Cour, fort aimé des dames et du Duc son maître, et au contraire haï du Roi pour quelques particularités plus fondées sur l'amour que sur la guerre, étant ce gentilhomme meilleur champion de Vénus que de Mars : au reste grand superstitieux, qui ne se contentoit d'une messe tous les jours, mais en oyoit trois et quatre, et quelquefois cinq ou six, même au milieu des armées; et luy a-t-on ouy dire que, s'il y eût failli un jour, il eût cru être damné. Le reste du jour et la nuit, le plus souvent il l'employoit à l'amour; ayant cette persuasion que la messe ouye dévotement expioit tous les péchés; de quoi le feu Roy bien averti a dit souvent que qui vouloit tenir registre de La Molle, il n'avoit qu'à compter ses messes (2) ».

Quoique peu recommandé par ce triste conseiller, le duc d'Alençon devint le chef désigné des Politiques. Le but du parti était de le faire évader du Château avec ses cousins de Navarre et de Condé et de le mettre à la tête d'une armée de huguenots et de catholiques mécontents. Les promoteurs avaient à lutter contre les difficultés du moment, contre la suffisance, ou plutôt l'insuffisance du beau confident du prince et contre les incertitudes du prince lui-même. Ce

(1) La Ferrière, *Trois amoureuses au seizième siècle*, p. 165, et autres ouvrages du même auteur.— *Cal. Stat. Pap.* Walsingham à Burghley, 25 oct. 1572, p. 283; La Molle à Walsingham. Niort, 11 février 1573, p. 196.

(2) Lestoile (Petitot), t. I, 83, 84.

dernier toutefois semblait disposé à agir dans le sens indiqué. Ses agents secrets l'appelaient en Angleterre; tandis que les visites qu'il faisait à Montmorency dans l'automne de 1572 inquiétaient la Reine mère. Thoré était à l'affût d'une occasion : elle se présenta enfin. On avait cru que la Saint-Barthélemy débarrasserait la France de tous les réformés. A la stupéfaction de Catherine, on assista à une nouvelle prise d'armes des huguenots à la fin de 1572. Les pauvres restes du parti s'unirent, comprenant qu'une guerre sans merci devenait la conséquence de la perfidie des Valois. Certes leurs ressources sont modestes, leurs armées décimées, leurs capitaines perdus; mais la Saint-Barthélemy révolte à tel point la nation que, cette fois, les catholiques modérés tendront la main aux victimes et les aideront, non plus par des négociations seulement, mais par les armes.

La quatrième des guerres civiles éclate dans les régions les plus entamées par les opinions nouvelles, l'Ouest et le Midi. Elle commence simplement par le refus que font certaines villes réformées de recevoir les gouverneurs du Roi, chargés en général de répéter la Saint-Barthélemy dans les provinces. Au mois de septembre, La Rochelle donne l'exemple en fermant ses portes au représentant de Charles IX : les hostilités s'ouvriront sous ses murs, et La Rochelle sera la digue opposée aux débordements sanguinaires de la Cour. Sancerre fait de même et se prépare au siège, qui commence le 9 janvier 1573. En Dauphiné, le hardi huguenot Montbrun entre en campagne, et la révolte gagne le Languedoc (1).

Depuis longtemps cette province avait été une des plus unanimes à recevoir la Réforme : le vieux sang albigeois semblait couler dans les veines des classes éclairées. Le gouverneur qui s'était appliqué à dompter cet esprit de ré-

(1) Lettres de Paris, 23 et 24 novembre 1572 (K. 1526, B. 32).

volte, Damville, se trouvait à Paris lors de la Saint-Barthélemy. A la nouvelle du massacre, les villes de Nîmes et de Montauban repoussent le lieutenant du maréchal, M. de Joyeuse. Le Vivarais, les Cévennes, les villes de Privas et d'Aubenas se soulèvent contre l'autorité royale. La noblesse et les prélats convertis se mettent à la tête du mouvement, qui se répand jusqu'en Quercy, Lauraguais, Foix, Bigorre, Gascogne et Guyenne.

La Cour s'était décidée à renvoyer dans son gouvernement le maréchal de Damville, sans se douter de l'imprudence qu'elle commettait. Catherine de Médicis, Charles IX, Henri d'Anjou restèrent en correspondance avec le gouverneur qui, par des ordonnances antérieures à la Saint-Barthélemy, se trouvait investi du commandement général dans tout le sud-est du royaume (1). Accompagné de sa vaillante femme, Damville s'y rendit, au mois de septembre, et il prépara la lutte contre les huguenots, s'acquittant par devoir de ce qu'il faisait autrefois par passion. A Vienne, il règle les affaires du Dauphiné. Au Pont-Saint-Esprit, il est reçu par le vicomte de Joyeuse et il adresse de là ses premières sommations aux huguenots des Cévennes, commandés par l'ancien archevêque Saint-Romain. A Avignon, il vaque avec le cardinal légat d'Armagnac à la pacification des États du Pape, et, à Beaucaire, il donne ses instructions au comte de Carces, qui lui sert de lieutenant en Provence. Il demeure à Beaucaire, centre de son grand commandement, du 27 octobre 1572 au 12 janvier 1573. Il y prépare ses forces, recourant pour cela au don de 50,000 livres que les États de Languedoc font chaque année au Roi, et à un emprunt de 300,000 livres, couvert par le produit des confiscations perçues sur les rebelles. Après avoir chassé les huguenots du pont de Lunel, il fait ratifier ces dispositions par les États de Montpellier, où il arrive le 15 janvier.

(1) Correspondance de la Cour avec Damville, octobre-novembre 1572

Il part en campagne dans la direction de Nîmes, à la tête de 11,000 hommes de pied, de cinq compagnies d'hommes d'armes et de quatre de chevau-légers. Son artillerie compte 14 pièces. Après s'être emparé de Cauvisson et de Montpezat, le maréchal, n'osant s'attaquer à la ville de Nîmes, entreprend, le 11 février 1573, le siège de Sommières, place forte, composée d'un château et d'une ville murée, située à égale distance de Nîmes et de Montpellier. Ce siège, qui dure deux mois, compte parmi les plus beaux faits d'armes des protestants du Languedoc. Les fréquents assauts, dont le maréchal donnait le spectacle aux dames de sa famille, furent vigoureusement repoussés. Au premier rang des assiégés se distinguaient les femmes portant l'habit d'homme. Au commencement de mars, le beau-frère de Damville, Henri de Foix-Candale, tomba mortellement frappé, déplorant cette guerre dans laquelle il avait dû se battre pour le compte des assassins de sa famille. Bientôt le maréchal écrivait une lettre désespérée, où il constatait que les 2,500 coups de canon qu'il avait tirés restaient sans effet. Des pourparlers, engagés le 21 mars, n'eurent pas plus de succès. Damville dut continuer le siège, quoique Catherine, absorbée ailleurs, lui refusât tout secours. Toutefois, la mort de farouches officiers catholiques, et, d'autre part, chez les assiégés, le manque de munitions facilitèrent les termes d'une capitulation honorable. La garnison put se retirer, vie et bagues sauves, l'épée au côté. Le 9 avril, Damville entra à Sommières, dont la prise lui coûtait un millier d'hommes, parmi lesquels de grands seigneurs. Après s'être assuré de quelques menues places, il convint avec les huguenots de divers armistices, qui furent prolongés jusqu'à la paix générale du royaume.

Bien que la Cour témoignât à Damville sa satisfaction en lui promettant l'évêché d'Agde, les méfiances surgirent

(fr. 3184, 19, 22; 3205, 60; 3248, 5; K. 1526, B. 32, 31 octobre). *Estat de France*, t. III, 46.

à son endroit. On l'accusait de faire la guerre sans goût et avec une lenteur calculée. Il s'empressait d'accorder aux huguenots des suspensions d'armes qui leur semblaient favorables. Sous son administration, les assemblées protestantes se multipliaient, assez hardies pour rédiger des requêtes au Roi, en faveur de la liberté de conscience et même de la réhabilitation des victimes de la Saint-Barthélemy. Un parti modéré se constituait parmi les catholiques du pays et se rendait redoutable en haut lieu. Mais c'étaient surtout les nouvelles de La Rochelle qui inquiétaient le conseil du Roi. Il courait des bruits de complots. C'est, en effet, sous les murs de cette ville que l'on saisit les indices, entre Politiques et huguenots, d'un premier accord, dû à l'intervention aventureuse des cadets de Montmorency (1).

(1) Correspondance de la Cour avec Damville, novembre 1572 à mai 1573 (fr. 3184, 25, 26, 27; 3197, 18; 3201, 61, 63; 3203, 75, 77; 3205, 56 et 58; 15556, 170, 213; Vᵉ Colbert, t. 7, fᵒ 475). — Cf. *Histoire de Languedoc*, t. V, 314-318; *Estat de France*, t. II, 182; De Serres (qui blâme l'alliance des Réformés et des Catholiques), *Histoire de France* (1599, in-12); De Thou, t. IV, 746; D'Aubigné, t. IV, 47; Philippi, *Mémoires* (Petitot), 379.

CHAPITRE V

LES INTRIGUES DE LA ROCHELLE.

Le siège de La Rochelle. — Discorde et intrigues. — Trois projets pour retirer M. le Duc du camp royal. — L'élection de Henri d'Anjou au trône de Pologne. — Édit de La Rochelle. — M. le Duc espère le pouvoir comme lieutenant général du Roi.

Pendant la première guerre civile, Orléans avait été la capitale protestante du royaume; à partir de la seconde et surtout de la troisième, ce fut La Rochelle. Elle le restera longtemps, fière de la situation de son port et de sa citadelle, enrichie par son commerce, libre par ses vaisseaux qui la mettent en communication avec les États maritimes, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Espagne. Elle constitue pour trois quarts de siècle une sorte de république indépendante. C'est la Genève, non pas du lac Léman et du bassin du Rhône, mais du vaste Océan. Lors de la troisième prise d'armes, elle servit de refuge et de place forte à ce que l'on pourrait appeler la Cour protestante; mais c'était la bourgeoisie de la ville qui en faisait la force, sans et quelquefois malgré les grands seigneurs huguenots.

Il était naturel qu'au lendemain de la Saint-Barthélemy, la cité du protestantisme français devînt le dernier boulevard de l'indépendance contre l'oppression royale. Au mois de septembre 1572, son gouverneur s'en vit refuser l'entrée. C'était pourtant le grand maître de l'artillerie Biron, catholique modéré, celui-là même qui, le 24 août 1572, avait dû se barricader dans l'Arsenal. Mais quelle confiance les huguenots pouvaient-ils accorder aux messagers, même

les mieux intentionnés, d'un gouvernement fourbe et sanguinaire? Tout ce qui venait de la Cour leur était bloc enfariné. Si La Rochelle ferme ses portes à Biron, elle les ouvre toutefois au protestant La Noue, échappé, grâce à l'intervention royale, au massacre de l'expédition française des Pays-Bas. Tout en portant, au nom de Charles IX, des paroles de paix à la cité huguenote, il la met en état de défense. Car le siège commence. Le Roi ayant déclaré la guerre ouverte le 6 novembre, Biron a l'ordre d'engager les hostilités le mois suivant. Elles ne sont conduites avec vigueur qu'à partir du 11 février 1573, à l'arrivée de Henri d'Anjou, frère et lieutenant général du Roi. L'armée de ce prince était recrutée non seulement parmi les catholiques zélés, mais encore parmi les Politiques et même les réformés. On y voyait Henri de Navarre et Henri de Condé, Henri de Guise et son oncle d'Aumale, Biron, Méru, Thoré. Le maréchal de Cossé rejoignit aussitôt qu'un accès de sa goutte fut passé. Quant au collègue de ce dernier, le duc de Montmorency, il ne bougeait de Chantilly, gardant près de lui son neveu Turenne, alors malade. Le petit vicomte était dans sa dix-septième année. Rétabli de son indisposition, il brûle de se distinguer au camp royal. Son oncle tâchait de l'en détourner, « tenant les armes du Roy très injustes et la défense de ceux de La Rochelle juste ». Turenne ne l'écouta pas. Il y avait des coups à gagner, des intrigues à nouer, des honneurs à recueillir (1).

La Rochelle se promettait de résister longtemps. Rassurée par les divisions que devaient causer les éléments disparates du camp royal, elle comptait aussi sur son chef, le valeureux La Noue, sur le courage de ses habitants, sur la force de son assiette, son bon droit et sa dignité de capitale protestante du royaume, sur les secours de l'Angleterre, qui sait même? de l'Espagne. La puissance catholique par excellence est

(1) Lettres de Cossé, janvier et février 1573 (fr. 3217, 21 et 15556, 176). — *Mémoires* de Bouillon (édit. Petitot), XXV, 79.

intéressée aux dissensions de la France. Un serviteur de Montmorency, sans l'assentiment de son maître, tâche d'exciter les convoitises de Philippe II sur le port de La Rochelle (1).

De son côté, Catherine poursuivait vivement le succès de son fils et privait l'armée de Damville de ses meilleurs officiers, tels que Bellegarde, pour assurer le triomphe d'Anjou. L'armée royale obtint un premier avantage quand, le 13 mars 1573, La Noue et quelques seigneurs protestants abandonnèrent La Rochelle à elle-même, sommés par le Roi d'avoir à sortir d'une ville, où ils n'étaient entrés que sur son autorisation. Un autre succès suivit un mois après. Malgré les réclamations de la France, l'Angleterre avait laissé le comte de Montgomery équiper dans ses ports une armée de secours. Montgomery parvint à forcer la petite escadre de Strozzi qui, frétée primitivement dans les eaux de La Rochelle avec l'intention d'insulter les côtes espagnoles, était demeurée là, depuis le changement de système politique, et bloquait les huguenots. Lorsque Montgomery tenta un débarquement, il en fut subitement empêché par le feu d'une batterie que le maréchal de Cossé avait su établir sur la côte. L'amiral huguenot fut réduit à s'ancrer non loin de là, dans l'espoir de ravitailler la place (2).

Les assiégés ne perdirent pas courage, et ils tuèrent plusieurs milliers d'hommes à l'armée royale. Dans ce nombre il y avait jusqu'à deux cent soixante-six officiers, et parmi eux, de funestes héros de la Saint-Barthélemy, comme le duc d'Aumale. Ce qui assurait le salut de la ville, c'étaient les mésintelligences des assiégeants. La discorde était au camp d'Agramant, c'est-à-dire d'Anjou. Ce prince comptait dans son armée nombre de mécontents : les *nouveaux*, soit les huguenots convertis de force, les *fidèles* ou réformés pas-

(1) A. N. K. 1509. B. 32, 9.
(2) Lettres de Henri d'Anjou à Damville, etc., janvier, mars, avril, mai 1573 (fr. 3184, 23; 3248, 9 et 37; 3410, 9). — Brantôme, t. VI, 105.

sant pour bons royalistes, enfin les Politiques groupés autour du duc d'Alençon. Les deux frères du Roi éprouvaient l'un pour l'autre une vive répulsion. Monsieur et Monsieur le Duc faillirent en venir aux mains, et La Molle risqua d'être victime des discordes princières. Les assiégés recevaient des avis et des encouragements du quartier d'Alençon, assez distant de celui d'Anjou. « Rien ne se disoit, même aux conseils les plus particuliers, que les ennemis n'en fussent en même temps advertis », dit un conseiller royaliste (1).

Les principaux parmi les mécontents constituèrent bientôt un comité d'action, tous d'accord pour laisser de côté les questions religieuses et pour réformer l'État en chassant les Italiens du pouvoir. Ils comptaient sur l'appui des grands, Montmorency, Uzès et même Longueville, brouillé avec le duc d'Anjou (2). Mais ils ne devaient faire fond que sur le duc d'Alençon et ses cousins de Navarre et de Condé. C'est ici qu'il importe de distinguer, dans le parti des Politiques, les modérés et les révolutionnaires. Tandis que les premiers ne poursuivent la réalisation de leurs désirs que par les voies légales, les autres se lancent dans les intrigues et les complots. Ceux-là, ce sont les maréchaux de Montmorency, de Damville et de Cossé, MM. de Biron et Strozzi qui, sentant leur système condamné, ou bien se tiennent à l'écart, ou bien se trouvent réduits à servir le Roi. Ceux-ci, ce sont leurs cadets, les Thoré et les Turenne, jeunes aventureux qui ne reculent devant rien pour réussir.

Ce fut au siège de La Rochelle que les aventureux et les aventuriers du parti commencèrent à se compter et à compter. Thoré et Turenne entreprirent hardiment le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Pour gagner ce dernier, plus réfractaire, Thoré lui faisait remarquer combien le duc d'Anjou favorisait la maison de Guise. Il lui faisait redouter la machi-

(1) Cheverny, *Mémoires* (éd. Petitot), 49-50.
(2) Le bruit courut que Longueville avait tué le duc d'Anjou, qui l'accusait de trahison. (Languet, *Ad Augustum*, 191.)

nation d'un nouveau complot dirigé contre sa personne et celle d'Alençon. Une seconde Saint-Barthélemy, disait-il, aiderait la Cour à se défaire de ceux qui avaient échappé à la première. Si Marguerite accouchait d'un fils, Charles IX, assuré de tenir en main l'héritier de Navarre, avancerait la mort du père. Turenne alla même jusqu'à prétendre que le secrétaire d'État Villeroy devait apporter au camp l'ordre d'exécution. Par crainte d'éventualités pareilles, plusieurs gentilshommes du roi de Navarre se retirèrent dans les quartiers du duc de Guise, considéré comme un ennemi plus loyal. On se défiait, en effet, des compagnons insolents du duc d'Anjou. On répétait que Du Gas, favori de ce prince, avait prononcé ces paroles : « La Rochelle prise, on fera parler tout aultrement des huguenots et des nouveaux catholiques. » Henri d'Anjou rassura Navarre en le recueillant près de lui.

Quant au duc d'Alençon, on ne pouvait l'aborder que par l'intermédiaire de son favori. Si l'on fondait les plus grandes espérances sur le prince, on se défiait en revanche du baladin La Molle, détesté pour son caractère peu sûr, sa vantardise et ses succès parmi les femmes. Charles IX avait ordonné par deux fois au duc d'Anjou de faire étrangler ce Provençal. Thoré essaya de circonvenir le duc d'Alençon au moyen de son gentilhomme Bournonville qui, à trois ou quatre reprises, pressa le prince de rompre avec son frère. Quand La Noue sortit de La Rochelle et s'établit au camp royal, il parla au duc d'Alençon, excitant ses méfiances contre Catherine et l'invitant à soutenir les requêtes des réformés. Un frère de Montgomery se mit à son service, ainsi que Du Plessis-Mornay, qui travaillait pour lui en Angleterre. On espérait l'appui d'Élisabeth et de la maison de Nassau, qui avait ses émissaires au camp de La Rochelle. Le duc de Bouillon mettait à la disposition du prince sa place de Sedan (1).

(1) Mémoire justificatif de Henri de Navarre (fr. 3969, 22 ; Guessard, 188).

Le but prochain de l'entreprise était de faire sortir le duc d'Alençon du camp royal. Dès son arrivée, au mois de février 1573, Turenne en étudie les moyens, comptant sur la coopération des quatre cents gentilshommes de la religion réformée qui se trouvent répandus dans l'armée d'Anjou. On pensait d'abord échapper du côté d'Angoulême ou de Saint-Jean d'Angely, villes peu catholiques ; on profiterait du désarroi que pouvait causer une sortie des assiégés. Mais on jugea difficile d'assembler en secret des hommes éparpillés dans tout le camp, et ce premier projet fut abandonné.

A l'apparition de l'escadre de Montgomery, d'autres desseins furent conçus. Turenne proposa d'aller, sous prétexte de service, s'installer sur les bateaux de Strozzi, qui passait pour favorable aux Politiques. Il y eut commencement d'exécution. Cinquante conjurés, dirigés par Turenne et renforcés des gardes de Navarre, montèrent sur l'un des meilleurs vaisseaux du Roi. Mais Montgomery, que l'on espérait rallier, ne sut pas profiter de la grande marée de l'équinoxe de mars pour s'introduire dans le port. Il resta à l'ancre à l'île de Ré, d'où il se borna à envoyer de la poudre aux Rochelois. Force fut de combiner autre chose.

Ce parti était la dernière ressource à laquelle aboutissent la plupart des conjurations, la fuite pure et simple. Les princes, Turenne et La Noue, réunis à cheval en vue de la flotte de Montgomery, parlèrent de s'y embarquer à destination de l'Angleterre, quitte à revenir plus tard à la rescousse. Rival de Montgomery dans la succession de Coligny comme chef des huguenots, La Noue déconseilla ce plan. A quoi bon se mettre à la merci de la reine d'Angleterre qui, dans la crainte de rompre son traité avec la France, refuserait aux princes une protection armée ? Leurs

Déposition de François d'Alençon (*Estat de France*, t. III, 150). — L'Estoile, *Journaux* (édit. Petitot), t. I, 82. — Mme du Plessis, *Mémoires* (I, 72). — *Cal. Stat. Pap.* (1572-1573), 229.

dépenses journalières les rendraient à charge. L'émigration ne ferait qu'abattre le courage de ceux de la Religion. Ces arguments parurent décisifs, et les conjurés se séparèrent.

Les auteurs de ces menées ne furent pas sans courir de grands dangers. Un soir, M. le Duc confia à Turenne un projet de déclaration sur les causes de sa prise d'armes, et il lui commanda d'aller le soumettre à La Noue, qui était au quartier de Monsieur. Le lendemain matin, le vicomte place l'écrit dans sa manche, entre la peau et la chemise, se rend chez Monsieur où, après dîner, on se met à se divertir à la manière des fils de France, c'est-à-dire comme de vrais gamins. « Monsieur commença à se jouer avec nous, raconte Turenne, et prend mon bras où j'avois ce papier ; soudain il le sentit et me dit que c'estoit un poulet qui estoit venu de la Cour, et, s'efforçant, me déboutonne ma manche et tire le dit papier. Mon danger me fit perdre tout respect ; je luy sautay aux mains et luy ostay en luy faisant croire que c'estoit une lettre de femme, que pour rien au monde je ne voudrois qu'il en eust veu l'escripture. » Henri d'Anjou était connu pour son indiscrétion et sa malignité. Turenne, devenu plus tard duc de Bouillon, condamnera dans ses *Mémoires* ces intrigues de jeunesse, où il risquait ses jours (1).

Henri d'Anjou était sans doute au courant de ces menées. Tout en les surveillant, il préféra fermer les yeux plutôt que de compliquer la situation. Charles IX en était peut-être avisé. Le 17 mai 1573, il mande au premier président de Thou, au sujet d'un renseignement venu de Fontenay-le-Comte : « Encores que je soys ordinairement adverti de toutes choses du costé de La Rochelle, si vous faictes response, il sera bon que vous mandiez à celuy qui vous l'a escript que ce seroit bien faict à luy de faire ce qu'il a

(1) Bouillon, *Mémoires* (édit. Petitot), 85-90. — De Thou (d'après Bouillon), éd. 1742), t. IV, 787-788. — Amirault, *F. de La Noue* (Leyde, Elzevier. 1661), 97-98. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, 320.

prómis et que secrètement il advertist mon frère, le duc d'Anjou, de ce qu'il apprendroit pour le bien du service (1). » L'ambassadeur du Roi en Espagne écrit encore : « De Flandres j'ay lettre du huitième de ce mois ; mais craignant que en aiés de plus fraîches [nouvelles], je ne présumeray de vous en dire ; ausy que je say où sont les particulières et certaines. Les publiques et autres fantastiques et peu certaines ne doivent être mises à conte (2). » Ce style amphigourique laisse sentir que des avis suspects transpiraient. Le cabinet anglais en était informé. Dès la fin de février 1573, Walsingham parle à lord Burghley de la grande confusion qui règne dans l'armée royale. Sous le prétexte de ses fiançailles, le duc d'Alençon correspondait avec Élisabeth, auprès de laquelle il entretenait un agent secret. Il correspondait du reste volontiers avec tout le monde. La Cour ne répondit à ces intrigues qu'en jetant en prison et mettant à la torture de jeunes seigneurs, qui avouèrent les communications secrètes de leurs amis, soit avec les comtes de Nassau, soit avec les huguenots rebelles (3).

L'instigateur de ces complots, Turenne, cessa pour le moment de se remuer et réserva son activité pour d'autres occasions. Il semblait que le duc d'Anjou se trouvât en mesure de prendre La Rochelle, malgré une blessure qu'il reçut au milieu de juin. Il avait rallié un renfort de Suisses, bien fait pour couper court aux entreprises des mécontents et pour réduire la place. Mais un événement d'une importance européenne allait mettre fin à la guerre (4).

Un astrologue avait prédit à Catherine que tous ses fils seraient rois. S'il s'agissait du trône de France, cette prédiction annonçait ce qui arriva en effet, la fin, ou peu s'en

(1) B. N., fonds Du Puy, t. 801, f° 69.
(2) A. N. K. 1531, B. 35.
(3) B. N., fonds Ve Colbert, t. 7, f. 471. — *Cal. Stat. Pap.* (1572-1574), p. 267, 319, 341, 347.
(4) *Journal du siège de La Rochelle* (fr. 4765, 78). — Ve Colbert, t. 7, f° 501, fr. 3209, 91; 3245, 74. — Languet, *Ad Augustum*, 197.

faut, de la maison de Valois. La superstitieuse Florentine crut prévenir la fatalité en procurant à chacun de ses enfants une couronne différente. De là ses tentatives de marier ses cadets, l'un après l'autre, à la reine d'Angleterre ; de là ses prétentions à la succession de Portugal. Deux couronnes furent en effet placées pour quelque temps sur la tête de ses fils cadets : celle de Pologne et celle des Pays-Bas. La mort du dernier des rois héréditaires de Pologne, les Jagellons de Lithuanie, facilitait les visées de la Reine mère. Cette dynastie orientale avait laissé tomber la puissance du royaume, ainsi que l'autorité royale. Après elle, on commence à élire les rois, en les prenant soit parmi les princes étrangers, soit parmi les citoyens de la République. Henri d'Anjou ouvre la série de ces monarques élus. Les Polonais le préféraient à d'autres candidats, dans le désir de s'allier à une race éloignée d'eux, avec laquelle ils eurent dès lors une politique commune. Cette élection est due à l'habile diplomatie d'un prélat connu pour ses sympathies protestantes, l'évêque de Valence, le propre frère du très catholique Monluc. En obtenant cette couronne pour Monsieur, l'évêque faisait une œuvre agréable à tous, et à divers titres : à l'ambitieuse Catherine ; plus encore au méfiant Charles IX, qui souffrait du voisinage de son frère et lieutenant général, devenu le véritable roi de France. De leur côté, le duc d'Alençon, les Politiques, les huguenots, se réjouissaient de l'expatriation de Henri d'Anjou, chargé de toute la responsabilité de la Saint-Barthélemy. On allait jusqu'à espérer que, le débile Charles IX venant à mourir et son frère Henri se trouvant en Pologne, François d'Alençon, l'ami des Montmorency, régnerait en France. Pour le moins, il remplacerait son frère comme lieutenant général du royaume. Voilà ce que voulaient les publicistes dans leurs libelles, les conjurés dans leurs intrigues. Ce plan n'avait rien d'insensé. Cent trente ans plus tard, il se réalisera dans la maison régnante de France. Un autre duc d'An-

jou renoncera, en faveur de la ligne puînée d'Orléans, à ses droits de succession en France pour monter sur le trône d'Espagne. Un bien présent vaut mieux qu'un plus grand à venir.

En attendant une renonciation plus que problématique de Henri d'Anjou au trône de France, la paix civile s'impose comme conséquence immédiate de l'élection polonaise. Elle était depuis longtemps conseillée à la Cour. On juge mieux du dehors que du dedans. Les ambassadeurs, qui occupaient de bons postes d'observation, s'indignaient de la guerre. Au premier rang d'entre eux, Du Ferrier, accrédité à Venise, reproduisait dans ses dépêches les critiques de la Seigneurie. On estimait que le siège de La Rochelle causait dans la noblesse française des pertes exagérées pour le résultat attendu ; il était honteux au Roi, autant que désavantageux, de faire la guerre à ses sujets. La France ne venait-elle pas de rétablir la paix entre la république chrétienne de Venise et la Porte Ottomane? Pourquoi montrer plus d'étroitesse d'esprit dans la politique intérieure que dans les affaires étrangères? Que la Reine accorde donc aux huguenots l'exercice de leur religion ; c'est une nécessité d'autant plus pressante que, pour se rendre dans ses États, le nouveau roi de Pologne sera tenu de demander passage aux princes protestants (1).

Parmi ces princes, le comte Louis de Nassau, qui est rentré en relation avec les envoyés du Roi, adresse à Charles IX, le 1er juin 1573, une remontrance sur les moyens de remédier aux troubles. Que le Roi, écrit-il, accorde à son peuple, en même temps que la paix, le libre exercice de la religion. Ne le pas faire, c'est exciter les méfiances de l'Angleterre, qui ne verra plus qu'un leurre dans le mariage proposé du duc d'Alençon, tandis que l'Espagne fait ses « choux gras » et rit à « gorge ouverte » des malheurs de la guerre. Les ambassadeurs du Roi en Allemagne jugent comme le

(1) Lettres de Du Ferrier, du 6 janvier au 2 juillet 1573 (fr. 20152, 371).

comte Ludovic. Les Polonais, en partie protestants, après avoir exigé de leur monarque élu la confirmation de leurs libertés religieuses, les réclament aussi pour la France. Les grands du royaume profiteront de toutes ces instances pour intervenir (1).

Tandis qu'on a vu Damville soutenir l'autorité du Roi en Languedoc, et Méru et Thoré servir sous les murs de La Rochelle, leur frère aîné, Montmorency, vivait retiré à Chantilly, bien plus comme un seigneur féodal que comme un maréchal de France. Cette même réserve, les trois ducs protestants de Longueville, d'Uzès et de Bouillon se l'étaient imposée. Au mois de mai, le duc de Montmorency reparut momentanément à la Cour, où il fut fort bien accueilli par Leurs Majestés. Il fut question de sa médiation pour traiter d'un accord avec La Rochelle. La Cour était à Fontainebleau avec toutes les dames, au premier rang desquelles brillait la duchesse de Nemours, veuve de François de Guise. Comme Montmorency se présente chez la princesse, il aperçoit, au moment d'entrer, l'assassin qui a tiré la première arquebusade sur son cousin l'Amiral. Il s'arrête, rebrousse chemin, et, se disant souffrant, il retourne rapidement en litière à Chantilly (2).

Les négociations se font sans lui. Les envoyés polonais, les généraux et secrétaires d'État s'en chargent. Charles IX résistait aux propositions des huguenots, quand, le 24 juin, La Molle l'aîné, maître de camp des bandes françaises, lui apporta un projet acceptable (3). Les préliminaires de La Molle étaient déjà signés par Henri d'Anjou. Charles IX les confirma au mois de juillet 1573 sous la forme d'un édit, dit de La Rochelle. Après la proclamation d'une amnistie

(1) Remontrance du comte Louis de Nassau, 1er juin 1573 (K. 1532).

(2) Correspondance d'Alamani, 25 mai 1573 (*Négoc. de Toscane*, t. III, 878); de Çuniga, 30 mai (K. 1531, B. 35).

(3) Quittance d'Antoine de La Molle, 9 juillet 1573. (Cf. Fontanieu, t. 329-330.) — *Cal. Stat. Pap.* (1572-1575), p. 375, 378, 385. — Pasquier, *Œuvres* (Lettres), t. II, 138.

générale et la mention du rétablissement du catholicisme dans tous les lieux où il avait été supprimé, le Roi accordait à la religion prétendue réformée l'exercice du culte dans les trois villes de La Rochelle, de Nîmes et de Montauban. La liberté de conscience était admise dans toute l'étendue du royaume, à la condition expresse que le culte demeurât privé ; la tenue des registres de l'état civil pour les huguenots restait confiée aux baillis et sénéchaux, ce qui eut forcément lieu, et cela jusqu'en 1788, à chaque fois que le culte protestant n'était pas autorisé d'une manière officielle. Cet édit était le moins favorable de tous ceux qui furent accordés aux huguenots. C'était déjà beaucoup de l'obtenir moins d'un an après la Saint-Barthélemy. C'était reconnaître que le crime odieux n'avait servi de rien ; que le parti protestant existait encore et, à côté de lui, un parti catholique modéré, qui entrait dans la voie large de la tolérance religieuse.

Les bénéfices du traité, restreints d'abord à La Rochelle, Nîmes et Montauban, furent étendus à Sancerre, qui capitula le 19 août. Ces quatre villes étaient bien les quatre places de sûreté et les quatre citadelles du protestantisme. Henri d'Anjou et Catherine de Médicis s'empressèrent de faire porter l'édit à Damville, qui ne manqua pas de l'exécuter dans son gouvernement (1). Les huguenots de Languedoc n'en furent pas satisfaits. Sous l'œil mi-clos de Damville, ils avaient organisé des forces permanentes, dont le commandement était exercé par l'ex-archevêque Saint-Romain à Nîmes, par le vicomte de Paulin à Montauban. Ils tinrent dans leurs deux capitales des assemblées où furent rédigées des requêtes, approuvées bientôt par tous les réformés du royaume et même par les catholiques politiques. Ils se préoccupèrent ensuite de les présenter à la Cour et de choisir à cet effet un personnage éminent.

(1) La Reine mère et Henri d'Anjou à Damville, juillet-août 1573 (fr. 3179, 9; 3201, 67; 3249, 23).

Le camp de La Rochelle se levait; les troupes étaient licenciées. Par différents chemins les princes rejoignirent la Cour, qui revenait d'un voyage en Normandie. Au mois d'août, le jeune duc d'Alençon fut encore repris de la petite vérole. Cette rechute ne contribua pas à rattacher davantage Élisabeth à l'idée de l'épouser. La reine d'Angleterre s'inquiétait fort du visage de son fiancé. Il en est souvent fait mention dans les dépêches de ses ministres; mais cette seconde maladie ne pouvait avoir l'importance de la première, et tout le monde se trouva réuni à Paris pour la réception offerte, le 14 septembre 1573, aux ambassadeurs polonais (1). A ces fêtes manquèrent divers personnages. La mort venait d'enlever le chef protestant de la maison de Crussol, le duc et pair d'Uzès, dont la succession passa à un frère, huguenot aussi, mais absolument dévoué à Catherine de Médicis. Un autre grand seigneur protestant, le duc de Longueville, prince légitimé d'Orléans, venait de succomber à une maladie, dont le poison passait pour être cause. Quant au duc de Montmorency, la question de son retour au pouvoir fut agitée. Fregose, le diplomate de la Reine mère, entra en pourparlers à ce sujet avec le secrétaire du maréchal. Catherine désirait avoir auprès d'elle un personnage considéré des Politiques et des huguenots, et cependant toujours fidèle à la Majesté royale. Il ne pouvait qu'exercer une influence salutaire sur le duc d'Alençon, devenu inquiétant à la veille du départ du roi de Pologne, Henri d'Anjou.

On prévoyait aussi la mort de Charles IX. Craignant de perdre sa situation à cette occasion, le principal ministre du système de la Saint-Barthélemy, Gondi de Retz, cherchait un terrain d'entente. A toutes les époques de crise, le chef de la maison de Montmorency apparaissait comme le *deus ex machina* chargé de la réconciliation générale. Gondi favorisait donc le retour du duc. Mais à la fin du mois d'août, le

(1) *Cal. Stat. Pap.* (1572-1575), p. 392, 399, 405. — D'Aubigné, t. IV, 165.

bruit courut d'un complot tramé contre la camarilla italienne. Le peuple murmurait contre les impôts dont il lui attribuait l'augmentation. Des nominations récentes révoltèrent en outre le sentiment public. Le Milanais Birago, habile homme d'État, mais juriste ignorant, venait d'être nommé chancelier de France à la mort de L'Hospital, qui avait conservé le titre sans les fonctions; le Florentin Gondi de Retz recevait l'office de maréchal de France, vacant par la mort de Tavannes. On ne manqua pas de faire remonter à Montmorency la responsabilité d'une tentative de réaction contre ces choix. C'était une façon de tenir chacun en haleine.

Les Montmorency étaient étrangers à ces intrigues. Sans se préoccuper des événements, le duc pourvoyait à la sécurité de sa maison et ne s'inquiétait que du mariage d'une de ses nièces. Du reste, il n'eut pas à souffrir de ces rumeurs. A la fin de septembre, la Reine Très Chrétienne annonçait à madame la Connétable que le maréchal allait devenir plus grand que jamais. La paix, le départ de Henri d'Anjou, la maladie du Roi mettent Montmorency en évidence, et son retour en grâce peut marquer le triomphe des Politiques et assurer la grandeur de François d'Alençon (1).

(1) Correspondance d'Alamani, 13 août, 17 septembre (*Relations de Toscane*, t. III, 889); de Moresini et de Cavalli (*Relazioni dei ambasciatori veneti*, Alberi, Vienne, 1812, série I, t. IV, 258, 260, 267, 330); de Çuniga, 21 août (K. 1532, B. 35). — Mémoire de Strozzi, 21 août (K. 1532, B. 35). — Le duc de Montmorency au comte du Bouchage, 28 septembre 1573 (fr. 3223, 18).

CHAPITRE VI

L'ENTREVUE DE BLAMONT.

Départ du roi de Pologne. — La Cour l'accompagne aux frontières. — Négociations franco-allemandes. — Entrevue de Blamont. — Pourparlers secrets d'Alençon et de Nassau. — Les princes tentent de fuir à Soissons. — Agitation du royaume.

A la fin de juillet 1573, la Cour fut absorbée par les préparatifs de départ de Henri d'Anjou pour la Pologne. Elle se disposait à l'accompagner aux frontières. Toutefois, le règlement préalable de deux ou trois questions pendantes s'imposait. En traitant les conditions suivant lesquelles le prince français était appelé au trône, les députés polonais avaient fait reconnaître la liberté religieuse dans leur pays d'une façon absolue, dans le royaume de France avec les restrictions indiquées.

Restaient les points relatifs à la succession à la couronne de France, ainsi qu'à la lieutenance générale du royaume, puisque le Roi, toujours maladif, avait accoutumé de remettre les affaires du Conseil à sa mère, les affaires militaires à son frère. Ensuite des méfiances qui divisaient les trois fils de Catherine de Médicis, le nouveau roi de Pologne craignait que son frère cadet d'Alençon ne lui ravît le trône à l'aide des huguenots et même de Montmorency, cantonné à Chantilly avec six cents chevaux. Pour calmer ces inquiétudes, Charles IX signa, le 10 septembre 1573, des lettres patentes établissant que, s'il mourait sans héritier mâle, ses frères, même en cas d'absence du royaume, lui succéderaient dans l'ordre de primogéniture. Le départ du roi de

Pologne ne devait donc pas l'empêcher d'hériter légalement de la couronne de France avant son frère d'Alençon. Mais de fait la garantie était-elle meilleure? Henri d'Anjou était d'autant plus inquiet que son frère semblait désigné pour le remplacer dans la lieutenance générale. N'était-il pas à craindre que, mis à la tête des forces royales, le cadet n'exclût du trône son aîné ? Aussi Henri hésitait-il à quitter sa belle patrie (1).

Charles IX, moins préoccupé, comme on pense, des conséquences de sa mort, désirait, autant qu'Alençon ou Montmorency, l'éloignement de son lieutenant, successeur et rival. Pour faciliter le départ de ce dernier, il envoya aux princes d'Allemagne ses négociateurs Schomberg, Fregose et Retz. Il pensa même à charger Montmorency de régler un voyage qui intéressait fort ce maréchal. On nomma la suite du nouveau roi de Pologne. Jusqu'à l'automne 1573, on se flatta que Damville tiendrait la promesse qu'il avait faite de l'accompagner. C'eût été délivrer Catherine des appréhensions que lui donnaient les Politiques de Languedoc; mais Damville resta en France, comme Cossé, comme Montmorency (2).

Ajournant toute décision relative à la lieutenance générale, Charles IX annonça l'intention de tenir à Compiègne, après le départ de son frère, une assemblée de notables destinée à fixer ce point, à conclure sur les requêtes des réformés et surtout à procurer au Roi des ressources financières. Les préparatifs faits, la Cour, qui avait passé l'été dans les environs de Paris, aux châteaux de Boulogne et de Fontainebleau, s'ébranla pour son long exode. Par prudence, Catherine tint à traverser les terres de Montmorency,

(1) Lettres patentes du 10 septembre 1573 (enregistrées le 17). — Du Puy, 86. Cf. Fontanieu, 329-330. — Dépêches de Çuniga, 21 septembre et 15 octobre 1573 (K. 1532, B. 35).

(2) Correspondance de Damville, 30 et 31 juillet, 26 août, 5 octobre; de Cossé (fr. 3201, 65; 3206, 27; 3245, 78; 3246, 15; 3250, 4, 8; 15558, 147 et 177).

afin de rapprocher le roi de Pologne et le maréchal, brouillés depuis la mort de Coligny (1).

Charles IX, qui avait pris les devants, fut retenu à Vitry par les progrès de son mal. Il laissa partir le roi de Pologne, en compagnie de Catherine et de François d'Alençon. Henri de Navarre dut rester à Vitry auprès de la personne du Roi, auquel il donnait des soupçons. Il courait des bruits de complot. On prétendait que le duc de Guise rassemblait des troupes à Joinville pour garder dans le royaume Henri d'Anjou, en mettant à mort ses frères. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi de Pologne répugnait à partir : Charles IX se fâcha, Catherine s'interposa et, le 15 novembre, Henri d'Anjou dit adieu au Roi, en adressant ses souvenirs aux principaux seigneurs du royaume, notamment à Damville (2).

Suivi de sa mère et de son frère cadet, il passa par Nancy, où il vit pour la première fois la princesse Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont. Il conseilla à Turenne d'épouser cette princesse, destinée à devenir sa femme, et que l'on proposait aussi à Thoré. Pour le moment, il ne pensait qu'à la princesse de Condé, qu'il lui coûtait tant de quitter. Les temps d'exil approchent. De Nancy, Henri d'Anjou et sa mère gagnent Blamont, ville frontière du duché de Lorraine, où ils doivent se séparer. Auparavant ils profiteront du voisinage pour traiter avec la maison de Nassau et la cour palatine.

L'Électeur palatin était Frédéric III, de la branche de Bavière-Simmern, prince réformé au milieu de l'Allemagne protestante, qui avait à se défendre envers et contre tous, luthériens et catholiques, contre ses cousins les palatins Wolf-

(1) Résumé des lettres de Çuniga, 9 décembre 1573-3 janvier 1574 (K. 1532, B. 35).

(2) Correspondance des rois avec Damville, 31 octobre, 15 novembre 1573 (fr. 3246, 35 ; 3250, 1). — Mémoire justificatif de Henri de Navarre (Guessard), 188. — *Cal. Stat. Pap.* (1572-1574), 415, 420, 432. — Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, 388, 389.

gang de Deux-Ponts et Georges-Jean de Lutzelstein et Veldenz, le duc Albert V de Bavière, l'électeur Auguste de Saxe, et contre l'Empereur, l'Autriche et l'Espagne. En sa qualité de calviniste ou zwinglien, intrépide ami de ses coreligionnaires français, il leur avait prêté de l'argent en 1562. En dépit des menaces de l'Empereur et du Roi, il leur envoya, cinq ans après, un renfort de onze mille hommes sous les ordres de son second fils, le duc Jean-Casimir de Bavière. Il adopta avec enthousiasme les projets de ligue antiespagnole, formés dès 1570 par Coligny et par les Politiques alors au pouvoir.

Le duc Jean-Casimir, un vrai reître, gardant sous la rudesse germanique des goûts d'élégance française qu'il avait pris dans son adolescence à la cour de Henri II, entrait pleinement dans les vues paternelles. En protégeant les huguenots, ce condottiere du protestantisme français ne perdait nullement de vue le dessein de recouvrer, pour l'Allemagne, la ville de Metz. En 1567, il était accouru à leur secours; l'année suivante, il se laissa devancer par Wolfgang de Deux-Ponts. Le régime politique de 1570 à 1572 attacha intimement la cour de Heidelberg à celle de France; mais la Saint-Barthélemy fut un coup terrible pour les Palatins; la rupture semblait définitive. Cependant, l'habileté de Schomberg, de Fregose et de Retz parvint peu à peu à regagner le père et le fils, qui ne pouvaient se passer de l'alliance française en face de la maison d'Autriche. Privé de l'appui effectif d'Élisabeth, exposé aux embûches de Philippe II, le comte Louis de Nassau vint encore les presser d'oublier le massacre de Paris (1).

Catherine sent aussi la nécessité de ménager les bonnes dispositions des princes allemands en faveur de leur nou-

(1) Cf. *Pfgr. J. Casimir's Briefe*, g. v. Bezold (München, 2 v. in-8), t. I (introduction), p. 1 à 107. — *Friedrich's des Frommen Briefe*, g. v. Kluckhohn (Braunschweig, 2 v. in-8°), II Band, II Heft. En octobre 1573, l'Espagne cherche des assassins pour se débarrasser des frères Nassau (*Correspondance* de Guillaume le Taciturne, p. p. Gachard, t. VI, 5).

veau voisin, le roi de Pologne, universellement honni depuis le massacre du 24 août 1572. Une preuve de l'inconscience politique de Catherine, c'est qu'elle croit pouvoir reprendre le système d'alliance, antérieur à la Saint-Barthélemy, avec l'Angleterre et avec l'Allemagne. Elle style Schomberg, son ambassadeur, qui, à Heidelberg, va jusqu'à parler de la possibilité d'élire le prochain empereur en dehors de la maison d'Autriche, qui sait même? de le choisir dans la personne du roi de Pologne. En tout cas, il fait adopter l'idée d'une entrevue entre les intéressés. A défaut de Frédéric III et de Jean-Casimir, retenu à Dresde, le duc Christofle, dernier fils de l'Électeur, attend la cour de France à Blamont avec le comte Louis de Nassau et le Palatin Georges-Jean de Lutzelstein. L'entrevue est des plus cordiales. On travaille immédiatement à un accord relatif surtout aux Pays-Bas. Les négociations se passent entre le roi de Pologne, Retz et Schomberg, représentant le roi de France d'une part, et d'autre part, le duc Christofle pour le Palatin, le comte Louis de Nassau et un envoyé flamand pour le prince d'Orange.

Catherine ne traitait pas directement, non plus que le duc de Nevers, ami de son fils, laissé à l'écart des conférences. On supposait que la Reine mère se flattait de retenir aux frontières de France son fils Henri, au moyen d'un commandement suprême qui lui serait confié en Flandre. Mais elle n'aurait jamais consenti à entrer aussi directement en lutte avec l'Espagne. L'intervention du roi de Pologne fut réservée pour plus tard, sous la forme d'un secours éventuel qu'il pourrait envoyer de Dantzig. Ce qu'elle recherchait, cette mère modèle, c'était la bonne grâce des princes allemands pour son bien-aimé Henri ; en même temps, elle comptait détourner les Palatins de l'idée de s'allier aux huguenots contre les Valois (1).

(1) Cf. Projet d'alliance de Spire, 15 octobre 1573 (K. 1532, B. 35), tenu pour

Quant à l'Électeur palatin et au comte de Nassau, ils demandaient à l'entrevue de Blamont soit un appui contre l'Empereur, soit des secours dans la guerre des Pays-Bas. Par l'entremise du roi de Pologne, le roi de France promit « d'embrasser les affaires du dict Pays-Bas aultant et aussy avant que les princes protestans les vouldront embrasser en quelque sorte que ce soit, ouvertement ou aultrement ». Il s'agissait de faire entrer dans le même parti le landgrave de Hesse, chez qui le comte Ludovic devait accompagner le roi de Pologne, l'électeur de Saxe, que sondait à ce moment le duc Jean-Casimir, l'électeur de Cologne, pensionnaire de la France, en butte aux instances du comte Jean de Nassau. On comptait de même sur l'électeur de Brandebourg, si bien disposé pour le roi de Pologne que l'Espagne songeait à déchaîner le Moscovite contre lui ; on espérait enfin l'adhésion de l'Angleterre et même des princes italiens.

Comme moyen d'exécution, on décida la conquête de Maëstricht et d'autres villes, qui feraient retour à l'Empire. Moyennant qu'on lui assurât la soumission des huguenots, la cour de France promettait 10,000 arquebusiers. Quoiqu'il n'y eût pas de traité signé, il y eut bien un commencement d'exécution, puisque 2,000 chevaux furent réunis en Picardie, à destination des Flandres, et que Retz fut chargé de porter 300,000 livres au comte de Nassau. Cet accord oral de Blamont, qui fut étudié de nouveau à Heidelberg, malgré l'accueil sévère que l'Électeur fit à Henri d'Anjou, ne tarda pas à être révélé à l'Espagne par de nombreux espions. L'un d'eux adressait ses rapports à l'ambassadeur de Philippe II à Paris, en prenant le pseudonyme de seigneur Hercules. C'était le comte de Coconato, Piémontais, capitaine

vrai par Teulet, pour apocryphe par Bezold. — *Relacion de cartas de Çuniga* (15 octobre-9 novembre 1573), K. 1532. — *Calendars of State Papers*, 1572-4, p. 437, 442, 448. — Avis anonyme à Çuniga, octobre 1573 (K. 1532). — Noailles, *Henri d'Anjou*, t. II, 394. — J. de Serres, *Inventaire de l'Histoire de France*, t. I, 750. — Froude, t. XI, 12. — Bezold, 115. — Waddington, *Revue historique*, t. XL, 273.

des gardes du roi de Pologne, qui avait surpris la confiance de Louis de Nassau et même de Catherine de Médicis (1).

L'Espagne n'avait pas tant de raisons de méfiance que la maison de Nassau. Le traité ne pouvait aboutir, parce que l'on soupçonnait la cour de France de se faire un jeu de ces intrigues. On ne doutait pas que le roi de Pologne n'eût uniquement en vue d'empêcher les Allemands de secourir ses ennemis de France. Un résultat lui fut acquis : malgré la haine qu'il avait assumée dans le monde protestant, il put facilement traverser l'Allemagne pour se rendre dans son nouvel État. Quant à Nassau, il n'osa point garantir à la France qu'il empêcherait un soulèvement des huguenots. Il savait que l'on était « prest de remuer mesnage en France », et il n'était pas avantageux pour lui de désarmer ses alliés naturels. Il n'en avait en tout cas pas le pouvoir. Il courait le danger de se compromettre à leurs yeux, tout comme Catherine redoutait de le faire à l'égard de l'Espagne. Les intérêts nationaux, ceux des partis et des particuliers s'opposaient à une ligue officielle de la France et des puissances protestantes.

Quand ils ne s'entendaient pas avec la Cour, les protestants du dehors avaient toujours des alliés en France, des alliés naturels, dans la personne des huguenots, des Politiques et autres Malcontents, représentés aussi à Blamont. Des intrigues s'y nouèrent entre eux, à côté des négociations lentement et infructueusement conduites par les représentants du Roi. Thoré prépara l'accord. La Molle ayant été chargé de saluer Nassau au nom de son maître, le comte rendit visite au duc d'Alençon. Il écrit à son frère d'Orange : « J'ay veu M. le duc d'Alençon lequel, me pressant la main, m'a dict en l'oreille que, ayant à ceste heure cy le gouverne-

(1) Correspondance de Cavalli, 19 avril (Dépêches des ambassadeurs de Venise, B. N. fonds italien, t. 1728, p. 281); de Çuniga, 19 février, 1er mars, 4 avril 1574 (A. N. K. 1533 et K. 1535). — *Négociations de Toscane*, t. III, 919. — Kluckhohn, t. II, II, 612. — Bezold, t. I, 141, 142.

ment comme avoit son frère le roy de Polongne, il s'employera en tout pour vous seconder. Je sçay par aultre voye qu'on peult bien faire estat de sa fidélité et bienveillance, qui ne nous est pas ung petit advantage (1). »

L'origine des relations d'Alençon et de Nassau est le seul point à retenir de l'entrevue de Blamont. M. le Duc se faisait de singulières illusions, ou cherchait à tromper son monde, en se vantant d'exercer le pouvoir qu'avait eu son frère Henri d'Anjou. De même que le roi de Navarre s'était indigné de ce qu'il fût question du duc de Guise pour la connétablie de France, François d'Alençon avait appris avec stupeur que, pendant ce présent voyage de Lorraine, il était question de créer lieutenant général du Roi le duc souverain Charles de Lorraine, gendre de la Reine. Cela provoquait parmi les Politiques une vive agitation, entretenue par Thoré et Turenne. Au départ de Vitry, les princes d'Alençon, de Navarre et de Condé s'étaient étroitement unis, sur les instances de La Noue, le véritable successeur de Coligny. A Blamont, Christofle et Ludovic, entrés en secrets pourparlers avec M. le Duc, s'engagèrent à le rejoindre en France sur son appel, avec l'armée levée contre Maëstricht au moyen de l'argent du Roi. Elle s'assemblait dans la principauté protestante de Sedan. Telles furent les bases d'un premier accord entre Politiques, huguenots et évangéliques allemands (2).

Cependant, le voyage de la Cour touchait à son terme. Le 2 décembre, Henri d'Anjou était parti de Blamont avec une escorte de seigneurs français, polonais et allemands. On remarqua qu'en prenant congé, le roi de Pologne ne fit

(1) Groen van Prinsterer, *Archives d'Orange-Nassau*, sér. I, t. IV, 278. — Correspondance de l'ambassade de Venise (B. N. f. italien, t. 1728, p. 167); de l'ambassade d'Espagne, 9 décembre 1573-3 janvier 1574 (A. N. K. 1532, B. 35 (*ibid.*, lettre *al Signor Hercules*, Soissons, 17 décembre 1573); de l'ambassade de Toscane, t. III, 890; de J.-Casimir (Bezold, 107 et s. 117-124; Theiner, t. I, 376; Teulet, t. V, 113; *Journal de l'Institut historique*, t. III, 101; *Archives des Missions scientifiques*, t. III, 3, 372).

(2) *Estat de France*, 146 v. *Mémoires* de Bouillon, 94-96; De Thou, 28-29.

adresser aucune salutation au roi de Navarre, mais recommanda chaudement M. de Guise à sa mère. Le chef des Bourbons devenait de plus en plus l'objet de la méfiance. On le faisait toujours suivre aux champs par dix corcelets. Conduit par le Roi à Châlons, il ne put obtenir l'autorisation de se séparer de lui. Le Roi le mena à Reims, où il attendit sa mère. Les Politiques étaient avertis qu'on les surveillait de près. Ce n'était pas assez que le roi de Navarre continuât à être traité comme un prisonnier d'État; le duc d'Alençon se trouvait menacé dans son entourage immédiat. Son confident La Molle était l'homme le plus détesté de la suite ducale, à cause de ses bonnes fortunes, qui lui attiraient plus la colère des autres amants de ses maîtresses que celle de leurs maris. Cédant à des sentiments mélangés de moralité et de cruauté, Charles IX tenta à plusieurs reprises de débarrasser sa maison de cet artisan de honte.

Au siège de La Rochelle, l'ordre avait été donné, par deux fois, d'étrangler La Molle. Au retour de l'armée, Charles IX ne répugna pas à se charger de la besogne. Certain soir, au Louvre, prenant avec lui le duc de Guise et quelques gentilshommes munis de cordes, il l'attendit, la chandelle à la main, dans un passage conduisant de la chambre de madame de Nevers à celle du duc d'Alençon. Le baladin fut sauvé parce qu'au lieu de se rendre chez son maître, il descendit chez sa maîtresse. Pendant le voyage de Blamont, il avait échappé tant bien que mal à la jalousie du roi de Pologne; il vit l'orage éclater au retour. On voulut le chasser, mais il resta, désigné pour un sort plus funeste (1).

Catherine et François d'Alençon avaient rejoint à Reims Charles IX et Henri de Navarre, le premier tout ravi du départ de son frère, le second en proie aux plus vives inquiétudes. Thoré les avait redoublées en lui rapportant que le roi de Pologne avait conseillé à sa mère de se défaire

(1) L'Estoile, *Mémoires* (édit. Petitot), t. I, 82. — Déposition de M. le Duc (*Estat de France*, t. III, 156 v°).

de lui. On était au milieu de décembre 1573. Les princes de Navarre et d'Alençon voulurent profiter de l'occasion que leur offraient le voyage du Roi et le voisinage de leurs amis pour échapper au sort qui semblait les menacer. A Soissons, ils reçurent précisément un messager de Louis de Nassau, le capitaine Saint-Martin, que l'on retrouvera plus tard. Le comte Ludovic leur faisait dire qu'il se trouvait à la tête de quatre mille chevaux et de six mille hommes de pied pour marcher contre Maëstricht, mais qu'il était disposé à les attendre s'ils pouvaient le rejoindre. Il fut convenu que l'aventure serait tentée au passage d'un bois entre Soissons et Compiègne. Informée par un gentilhomme catholique de son mari, peut-être même par son amant La Molle, Marguerite révéla le complot à sa mère, qui prit ses mesures pour garder près d'elle son fils et son gendre. « Sans qu'ils pussent sçavoir d'où leur venoit cet empeschement, ils n'eurent jamais moyen d'échapper. » Les princes ajournèrent leur projet de réunion avec Nassau et en avisèrent La Noue.

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'à partir de Soissons les princes aient été activement surveillés. Les capitaines des gardes ont l'ordre d'inspecter sous les lits de M. le Duc et du roi de Navarre. On ne laisse dans la garde-robe de ce dernier qu'un seul valet de chambre. Catherine condamne sa porte à son gendre, tandis qu'elle l'ouvre aux massacreurs. Charles IX fait de même. Henri de Navarre, privé de ses biens, de ses honneurs, de sa liberté, craint pour ses jours. François d'Alençon ne fait pas meilleure figure. Aussi écoutent-ils Turenne et Thoré et cherchent-ils à éviter un sort fâcheux, grâce à la coopération de La Noue dans l'Ouest et de Nassau dans le Nord (1).

Le départ du roi de Pologne ne donnait pas aux Politi-

(1) Marguerite, *Mémoires* (édit. Guessard), p. 37. — Bouillon, *Mémoires* (édit. Petitot), p. 97. — Haton, *Mémoires*, t. II, 737. — La Huguerie, *Mémoires*, t. I, 189. — *Nég. de Toscane*, t. III, 914. — Henri de Navarre, *Mémoire justificatif* (édit. Guessard, 190) et seconde déposition (*Estat de France*, t. III, 181 v°).

ques les avantages qu'ils pouvaient espérer. C'était en faire autant de mécontents, dévoués aux victimes de la Cour. Si le duc de Montmorency se confinait dans ses terres, si Damville s'absorbait dans la pacification du Languedoc, Thoré et Turenne préparaient les moyens propres à relever le parti. Ils pouvaient profiter de l'effervescence publique. Les Cévenoles tenaient des assemblées menaçantes; les Poitevins prenaient les armes. Par des mesures contradictoires, Catherine se vit dans la nécessité de prévenir les troubles. Elle se mit en tête de priver La Rochelle des libertés qu'elle lui avait reconnues (1). Charles IX semblait pourtant pencher à la modération. Mais l'entreprise manquée de Soissons le fit renoncer à tenir les États de Compiègne. Il avait hâte de se retrouver au centre du royaume, d'où il croyait pouvoir plus facilement rétablir la paix civile. « J'ay de plusieurs endroicts de mon royaume, écrit-il le 15 décembre au premier président du Parlement, le mesme advertissement que me donnez des bruicts qui courent de delà. Aussy suis-je après, tant qu'il m'est possible, à y pourveoir, avant que le feu soit plus allumé, comme j'espère faire bientost. Et pour cest effect, au lieu d'aller à Compienne comme j'avois délibéré, je m'achemine droict à Sainct-Germain en Laye, où je pense estre dans quatre ou cinq jours pour estre plus près de ma ville de Paris (2). »

Jamais le gouvernement n'avait été aussi populaire à Paris que depuis la Saint-Barthélemy. A mesure que les Politiques s'apprêtaient à prendre des dispositions, le gouvernement, informé par ses espions, trouvait les moyens de les prévenir. Leur but était de faire coïncider l'évasion des princes avec la campagne du comte de Nassau dans le Nord et avec une révolte en Poitou et en Languedoc.

(1) Correspondance des maréchaux de Montmorency et de Damville, novembre et décembre 1573 (fr, 3235, 78; 3246, 49, 54, 58, 60, 62, 80); Charles IX au comte de Retz, 12 décembre (Ve Colbert, t. 7, f. 639 vo). — *Nég. de Toscane*, t. III, 893. — Languet, *Ad Augustum*, 222.

(2) B. N. fonds Du Puy, t. 801, fo 74.

Cette intrigue était l'œuvre des jeunes, Thoré et Turenne, obligés de s'entendre avec des personnages suspects, comme La Molle. Les aventureux attirent les aventuriers; et ils vont compromettre sans scrupule les sages du parti, bien éloignés de leurs idées, tel que l'est le duc de Montmorency (1).

(1) D'Aubigné, t. IV, 21. — De Thou (édit. 1742), t. V, 29.

CHAPITRE VII

DERNIÈRE FAVEUR DES POLITIQUES.

Visite de la Cour à Chantilly; Montmorency retient M. le Duc auprès du Roi. — Montmorency à Saint-Germain. — M. le Duc, chef du Conseil. — Inquiétudes de la Reine mère et du cardinal de Lorraine. — Incident de Ventabren. — Retraite de Montmorency.

Chantilly ! Quels sentiments, quels souvenirs n'évoque pas ce nom. C'est la nature, l'histoire et l'art tout ensemble ! C'est le domaine féodal, le bijou de la Renaissance, le manoir des grands noms, Montmorency, Condé, Aumale. Son couronnement suprême sera de devenir le musée de la vieille France.

Les Rois Très Chrétiens semblaient considérer la demeure de leurs voisins et vassaux, les premiers barons chrétiens, comme une de leurs résidences propres. Ils séjournaient volontiers dans ce beau duché de Montmorency, placé au nord de Paris, comme pour servir de barrière à la capitale contre les invasions des rois de la mer. Là, ne manquaient ni les collines riantes, ni les cours d'eau à fleur de sol, ni les giboyeuses forêts. Prenant pour guide le seigneur du pays, on parcourait le duché du nord au sud, de l'ouest à l'est, chassant au vol avec les oiseaux, à courre avec les chiens et les chevaux, et c'étaient de folles équipées, par le mont et la plaine, du matin jusqu'au soir. Et puis, en ce siècle de sublime élégance, on aimait à venir contempler, réunies dans ces beaux lieux, les merveilles de l'art et de la nature. Le Connétable, qui savait si grandement dépenser sa prodigieuse fortune, avait fait de ses résidences tout autant de musées. Sans insister sur ses hôtels de Paris, ses châteaux

dispersés par toute la France, notamment en Bretagne, en Bourgogne, en Champagne, on rappellera ici les constructions entreprises dans le voisinage immédiat de Paris, celles où travaillèrent Jean Goujon, Jean Bullant et Bernard Palissy.

Il n'y avait plus de résidence féodale dans la capitale du duché, la petite ville de Montmorency, juchée sur la riante colline qui domine le Parisis et que baigne un lac ravissant. S'ils ne l'habitaient de leur vivant, à leur mort, du moins, les Montmorency y avaient leur demeure dernière. L'église gothique de Saint-Martin, restaurée au début du siècle, contenait leurs tombeaux. Jean Bullant y élevait le superbe mausolée du Connétable, sur lequel Barthélemy Prieur devait placer les statues couchées d'Anne de Montmorency et de sa femme.

Mais les maisons qu'avait particulièrement soignées le premier duc et pair de Montmorency, c'étaient Écouen et Chantilly. Écouen, au sommet de la colline, loin de la vue de Paris, était l'œuvre des jours de disgrâce. Quand le Roi remerciait le Connétable, il le rendait à Écouen ; ce château recueillait le grand homme et, avec lui, les richesses artistiques qu'il entassait. Ce grand palais de forme quadrilatérale renfermait dans ses murs, surtout dans ses galeries intérieures et sa chapelle, les merveilles de l'art antique et moderne. Bustes d'empereurs romains, statues de Michel-Ange, peintures des écoles italienne, flamande ou française, grisailles d'après Raphaël, vitraux et émaux de Palissy et du Limousin, sculptures de Goujon et de Bullant, manuscrits et livres précieux, armes et tapisseries d'Occident et d'Orient, voilà le trésor archéologique rassemblé dans la résidence ducale, soit au moyen de cadeaux princiers, soit par simple achat ; trésor inépuisable qui, passant de main en main, décore de nos jours le musée du Louvre ou le château de Chantilly, pour servir d'école artistique à la postérité. Les impressions esthétiques se gravent dans les esprits, les

animant, sans qu'ils s'en doutent même, du souffle généreux de la Renaissance.

Si Écouen est l'œuvre de toutes pièces du père des Montmorency, Chantilly n'est pas négligé pour cela. Bien au contraire, Chantilly, c'est le manoir de famille, substitué au château détruit de Montmorency. Sur son rocher triangulaire entouré d'eau, les côtés dégagés par les terrasses et les pelouses, qui tiennent à distance la forêt mystérieuse, Chantilly reste le château féodal. Au seizième siècle, il en a gardé l'aspect extérieur. A l'intérieur seulement, la Renaissance a imprimé son cachet, en attendant que, la faux de la Révolution ayant passé, une construction nouvelle s'élève, merveille de notre siècle. Le Connétable y a laissé quelque chose de durable : c'est la rampe, qui porte son nom, et qui facilite les abords; c'est le châtelet de Jean Bullant, construit au pied du donjon féodal, en contre-bas de la terrasse, mirant sa façade délicate dans la clarté des eaux. Chantilly, bijou de pierre serti dans la forteresse du Moyen Age, est le Saint-Germain des Montmorency. Là, ils font fête à la Cour. A l'annonce d'une visite royale, le duc, sortant de sa résidence ordinaire de L'Isle-Adam, accourt à Chantilly pour recevoir son souverain.

Écuries, chenils, volières étaient mises à contribution par le seigneur noble pour le plaisir des hôtes. Au retour de la chasse en forêt, après avoir traversé ces « jardins enchantés », on trouvait l'abondante collation servie dans les hautes salles, et le temps se passait en festins et en joyeux devis. Le maréchal-duc faisait apprécier à la fois l'hospitalité opulente et le goût éclairé de sa maison, et en atténuant dans la juste mesure l'éloge du héros, on pourrait croire qu'il s'agit de lui, quand Bossuet parle du grand Condé. « Sans envie, sans fard, sans ostentation, toujours grand dans l'action et dans le repos, il parut à Chantilly comme à la tête des troupes; qu'il embellît cette magnifique et délicieuse maison, ou bien qu'il munît un camp au milieu de

pays ennemis et qu'il fortifiât une place; qu'il marchât avec une armée parmi les périls, ou qu'il conduisît ses amis dans ses superbes allées au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisoient ni jour ni nuit : c'étoit toujours le même homme et sa gloire le suivoit partout. Qu'il est beau, après les combats et le tumulte des armes, de savoir encore goûter ces vertus paisibles (1) ! »

Le sympathique duc François de Montmorency, la gracieuse duchesse sa femme, étaient bien faits pour attirer leurs frères et sœurs de sang royal, malgré leurs opinions, qui faisaient d'eux les coryphées du parti des Politiques. Au moment où les troubles rappelaient Charles IX à Paris, Catherine désirait que son fils fît un séjour chez son vassal et beau-frère. On a supposé que son dessein était d'endormir les soupçons du maréchal; il n'est pas nécessaire de lui en prêter tant; la visite seule suffisait à la rassurer pour l'avenir (2). Le Roi, accompagné de la Reine sa femme, de la Reine sa mère, de son frère d'Alençon, de sa sœur et de son beau-frère de Navarre, de son cousin de Condé, des grands, des secrétaires d'État, des ambassadeurs, fut splendidement reçu par le duc et la duchesse de Montmorency. Birague parut quelques heures, et même M. de Guise. La famille royale se divertit trois jours à Chantilly et un à Écouen. Dans ces temps de deuil et de sang, cette visite est un sourire qui illumine la cour des Valois, si jeune, si frivole, si inconsidérément cruelle.

Catherine faisait cas du dévouement du duc de Montmorency. Lors du départ du roi de Pologne, ce prince, conduit par elle à Chantilly, s'était déjà disculpé des mauvaises intentions qu'on lui prêtait contre la maison du Connétable. Le doux François s'était laissé attendrir, et la réconciliation des deux beaux-frères arracha des larmes à Cathe-

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Condé* (Œuv., 1825, t. X, p. 218).

(2) *Estat de France*, t. III, 17, 140. — Dépêches de Çuniga, 23 décembre 1573 et 3 janvier 1574 (K. 1532, B. 35; K. 1533). — *Nég. de Toscane*, t. III, 893.

rine (1). Elle se flattait que Montmorency formerait le trait d'union entre ses trois fils, si peu d'accord entre eux, France, Pologne et Alençon. Ensuite du départ du roi de Pologne, c'était le duc d'Alençon qui l'inquiétait le plus; elle espérait le tenir au moyen du maréchal. Son dessein était d'attacher ce dernier à la personne royale; affaire délicate, parce que le cousin de Coligny, dégoûté de la Cour, se méfiait à juste titre du séjour de Paris. Pour lui rendre la faveur de la capitale, la Reine avait travaillé à le réconcilier avec le duc de Guise, l'enfant chéri des Parisiens. Elle réussit, et les rapports devinrent plus courtois entre ces deux généreux ennemis. A l'approche de la crise imminente, Catherine impose sa médiation aux partis, dans la crainte constante que les Politiques ne soient poussés à détrôner son fils de Pologne.

Le mariage adoucit les mœurs. Ce dut être pendant cette visite que Catherine de Médicis, s'inquiétant de la jeune ambition de Turenne, proposa à madame la Connétable de le marier à mademoiselle de La Trémoïlle, petite-fille de cette dame, en séjour auprès d'elle. La douairière de Montmorency s'empressa de prendre l'avis de sa fille, la duchesse de Thouars, au sujet d'une union qui ne fut pas réalisée. On avait déjà pensé pour Turenne à mademoiselle de Vaudemont; mais on jugea qu'il valait mieux réserver une princesse de Lorraine à l'autre agent des Politiques, Thoré, qu'une alliance de la sorte devait assagir (2).

En caressant des chimères, on amuse les ambitieux. Quant au bon duc de Montmorency, il ne trompa point la confiance de la Reine mère. Après avoir pris langue auprès d'elle, il s'apprêta à donner de bons conseils au jeune prince d'Alençon. La Molle craignait de compromettre sa fortune amoureuse; le baladin servait le maréchal, en employant son

(1) Dépêches de Çuniga, 20 décembre 1573 (K. 1532, B. 35).
(2) Mme la Connétable à Mme de La Trémoïlle (Chartrier de Thouars). — Cf. J. de Serres, 541.

influence auprès de son maître d'une façon conforme aux principes de la prudence.

Une certaine agitation était alors causée par les troubles de La Rochelle, dus à l'intervention maladroite des officiers du Roi, et par les requêtes que les huguenots entendaient adresser à la Cour. En dépit de Montmorency et de La Molle, La Noue sollicitait le duc d'Alençon de présenter à Charles IX les réclamations de ses coreligionnaires. M. le Duc était disposé à le faire à Chantilly. Mais pendant son séjour, il gardait le lit, à cause de son mal d'épaule qui le rendait légèrement contrefait. Dans sa chambre, les jeunes Méru, Thoré et Turenne lui tenaient compagnie, et ils discouraient de la lieutenance générale.

Comme ils traitaient ce sujet, estimant qu'il valait mieux que le prince quittât la Cour, le duc de Montmorency fut introduit. La Molle, qui avait écouté la conversation des jeunes gens, s'approcha du frère du Roi et lui dit : « Vous estes conseillé par gens de jeune barbe. Voilà M. de Montmorency; parlez à lui, il vous conseillera, car il est bien avisé. » Le prince, se tournant vers le maréchal, l'entretint de la requête de La Noue. « Monsieur, répondit Montmorency, vous devez bien penser à ceste requeste. Si vous la présentez, vous pourrez aigrir le Roy et la Royne et ne ferez rien pour vous. » Il ne cacha point qu'il désapprouvait les intrigues de son frère Thoré, traité par lui de jeune fou. Il exhorta M. le Duc à rester à la Cour. En se faisant bien voir du Roi, le prince pourrait arriver à la réalisation de ses désirs, à la lieutenance générale. En cas de rébellion, le maréchal l'avertit qu'il ne monterait pas à cheval pour le suivre. L'office de la Couronne, qu'il occupait, devait le retenir auprès du Roi, quelque sympathique que lui fût M. le Duc.

Pour renforcer encore ces arguments, Montmorency rappela le sort du premier Condé et des Châtillons. En revanche, il promit à Alençon de parler pour lui au Roi. Cette conver-

sation annonce que le maréchal n'aura aucune part aux intrigues qui suivront. Elles ne le compromettront pas moins par la connaissance que l'on a de ses opinions modérées et à cause de la conduite audacieuse de ses proches. Les conseils de cet honnête homme, un peu timide sans doute, mais pénétré de ses devoirs, prouvent que le séjour de Chantilly a réalisé les desseins de Catherine. Montmorency lui reste acquis et contrecarre les projets des ambitieux (1).

Après ces quatre jours de fêtes passés dans le duché de Montmorency, on quitta le maréchal pour célébrer la Noël au château de Saint-Germain. Toujours effrayée de l'agitation des esprits, Catherine entendait conserver les fruits de sa visite et attirer à la Cour Montmorency, soit comme otage, soit comme conseiller de la paix. Pour vaincre les répugnances du cousin de Coligny, Catherine recourut aux bons offices de deux Italiens, amis du maréchal, Fregose et l'ambassadeur de Toscane.

Le 10 janvier 1574, Montmorency arrivait à Saint-Germain. Il prit séance au Conseil et obtint l'envoi de messagers de paix dans les pays troublés de Languedoc, de La Rochelle et de Dauphiné. S'il pouvait craindre l'opposition de conseillers français comme Morvillier, le maréchal, chose bizarre, était appuyé en cet instant par les conseillers italiens, dévoués à la politique de la Reine. Bien plus, il devenait un bon ami du duc de Guise. Sa haute situation l'intéressait encore plus au maintien de la paix que ce n'était le cas de La Molle, qui pouvait pêcher en eau trouble. Or, à ce moment, La Molle pensait comme lui. La concorde succédait aux inquiétudes.

Le 20 janvier 1574, Charles IX écrit à Damville au sujet du bruit qui a couru d'une prétendue mésintelligence entre les grands : on a parlé de la formation d'un parti dirigé par

(1) Déposition de M. le Duc (*Estat de France*, t. III, 156 v°). Cf. *ibid.*, t. III, 141, et *Mémoires* de Bouillon, 98.

Montmorency et par Damville. Le Roi assure ce dernier qu'il n'en croit rien, et il ajoute qu'il reste à Saint-Germain uniquement pour dissiper ces soupçons. M. le Duc, lui aussi, cherche à mettre fin à ces commérages « qui, écrit-il, viennent de ceulx qui n'ont jamais désiré autre chose que de troubler la feste pour mieulx parvenir à leur intention ». Il mande à M. d'Humières, le très catholique gouverneur de Péronne : Le Roi « est infiniment marri et déplaisant des faulx bruicts que l'on faict semer et courir d'une division parmy les princes et ses principaux ministres,... n'aiant jamais esté l'intention du Roy, Monseigneur et frère, autre que de veoir parmy ses subjectz le repoz et l'unyon ». Malgré l'inquiétude des huguenots et des Politiques de la province, qui ne voyaient que complots autour de Montmorency et de Damville, le Roi semblait acquis au système le plus libéral, qui lui permettait mieux de surveiller les cabales et de pacifier les esprits (1).

Les désirs des Politiques parurent se réaliser. Le duc de Montmorency avait insisté pour que l'on donnât satisfaction à François d'Alençon. Charles IX ne consentit pas à le créer lieutenant général du royaume; mais, à la fin de janvier, il le nomma chef du Conseil, garde du sceau privé et commandant des forces publiques. « Je désire, mande-t-il aux gouverneurs le 29 janvier, embrasser moi-mesme mes affaires... Toutesfois, estant impossible que je puisse vacquer à toutes choses qui s'offrent,... il est nécessaire de choisir quelque personnage duquel je puisse estre aydé... Sachant que je ne sçaurois faire meilleure ny plus digne ellection que de mon frère le duc d'Allençon,... je l'ay constitué chef de mon Conseil, remis la garde de mon cachet en ses mains... Je veulx et entends qu'il commande aux forces qui sont en mon dict royaume... Doresnavant, m'advertissant des affaires

(1) Charles IX à Damville, 20 janvier (fr. 3247, 1). Lettres de François d'Alençon, 20 janvier (fr. 3246, 90; 3178, 216). Correspondance d'Alamani, janvier 1574 (*Nég. de Toscane*, t. III, 895 et 897); de Çuniga, 16 janvier 1574 (K. 1533, B. 36); de Cavalli, 22 janvier 1574 (B. N. f. italien, t. 1728, p. 183).

qui se présenteront en vostre gouvernement, vous lui en escrirez par mesme moyen (1). »

Voilà certes une grande satisfaction donnée au duc d'Alençon et au parti des Politiques. C'était l'œuvre de M. de Montmorency. Chef du Conseil, généralissime des armées, garde du sceau privé, M. le Duc se trouvait investi d'une autorité considérable. Il lui était loisible d'exécuter les plans du parti, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur; il est plus près de devenir roi d'Angleterre par son mariage avec Élisabeth, souverain des Pays-Bas par la guerre avec l'Espagne. Un homme d'État, plus habile que ce prince de vingt-deux ans, aurait su tirer parti de la situation; il aurait pu le faire en suivant les conseils de Montmorency. Mais on ne gagne pas les gens en les satisfaisant à moitié, et on les révolte en retirant d'une main ce qu'on leur donne de l'autre. Ainsi en agit la Cour avec Alençon, qui ne parvint pas à obtenir le titre de lieutenant général, ni même à exercer le pouvoir promis par le Roi. Sourd aux objurgations de Montmorency, il est incapable de se dégager des trames de son entourage, des ambitions en sens contraire de La Molle, Thoré et Turenne.

Durant les six semaines que Montmorency passa à Saint-Germain, le triomphe des Politiques ne paraissait pas douteux. Au commencement de 1574, la situation de la France est la même qu'à la veille de la Saint-Barthélemy. Les anciennes idées de Coligny sont défendues, cette fois, par Montmorency et les catholiques modérés. On se croit à la veille d'une guerre avec l'Espagne. Un envoyé de la maison d'Orange s'est montré à la Cour, puis à La Rochelle. Montmorency délibère avec le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé. La réunion des troupes en Picardie et à Metz, la mise en état de défense du Languedoc inquiètent l'Espagne, renseignée par ses nombreux espions, parmi

(1) Charles IX à Matignon, 29 janvier 1574 (Pf. Fontanieu, t. 331-333, d'après anc. Bethune, t. 8765, 84). Languet dit (à tort) qu'Alençon est nommé lieutenant général du Roi le 28 janvier (*Ad Augustum*, 235). — Cf. J. de Serres, *Histoire de France* (1599), p. 495.

lesquels, à côté du cardinal de Lorraine, figurent le comte de Coconato et un des Gondi, frère de M. de Retz. L'ambassadeur de Philippe II insiste sur la similitude des années 1572 et 1574. Il rappelle qu'à la veille de la Saint-Barthélemy, la Reine mère était seule à soutenir, contre le Roi et la France, qu'il ne fallait pas rompre avec le Roi Catholique (1).

C'est sur Catherine de Médicis que l'Espagne compte pour débrouiller la situation. Dans l'espoir de couper court à la rébellion, elle a consenti à accorder quelque faveur à son fils d'Alençon et au chef des Montmorency. Mais elle répugne au triomphe absolu des Politiques, qu'elle sent poussés par de jeunes aventureux. L'entourage de Monsieur ne cache pas ses projets d'avenir, qui peuvent aller jusqu'à une révolution du palais et à l'exclusion de Henri d'Anjou de la succession au trône. De plus, elle ressent encore la terreur d'une rupture avec l'Espagne. C'est cette crainte qui l'a décidée au massacre du 24 août. Mais il était facilité par la haine des Lorrains et des Châtillons. Or, en 1574, le jeune duc de Guise se laisse gagner par la bonne grâce de Montmorency, auquel il n'a rien à reprocher, puisque les siens ont massacré Coligny.

Le vieux cardinal de Lorraine ne partage pas les sentiments de son neveu de Guise. Il garde rancune au gouverneur de Paris et s'accorde avec Catherine pour empêcher le triomphe des Politiques et la guerre d'Espagne. L'expédient auquel recourront les deux compères, ce sera une brouillerie de cartes, qui mettra aux prises Henri de Lorraine et François de Montmorency, Charles IX et François d'Alençon. A cet effet, ils iront jusqu'à sacrifier la vie du premier venu. La mort d'un homme n'est pas pour les embarrasser, quand elle peut donner d'excellents résultats. Ils provoquent l'incident de Ventabren.

(1) Lettres de Çuniga, 28 janvier, 3 et 5 février; de Philippe II, 29 janvier et 10 février (K. 1533 et 1535); de Cavalli, 18 février (B. N. f. ital. 1728, 211).

Scipion de Ventabren, nourri page dans la maison de Lorraine, était devenu écuyer de la femme du duc Henri de Guise. La Molle, qui était son parent, le fit passer dans la maison de Montmorency et au service de M. le Duc. M. de Guise avait eu des griefs contre ce gentilhomme. Ils avaient tous deux, dit-on, recherché la même femme, et c'était peut-être bien la jeune duchesse de Guise, quoique à cette époque les maris ne se troublassent pas pour si peu.

On fit entendre au duc de Guise que ce petit rival s'était vanté d'avoir été chargé de le tuer par le duc de Montmorency et la duchesse de Guise. Le bruit était invraisemblable, mais il y avait des gens intéressés à le propager. Guise avait fait défense à l'écuyer de paraître en sa présence. Mais, un jour, c'était à Saint-Germain, le 16 février 1574, il le rencontra inopinément dans l'escalier du château. Pris de rage, Guise s'élance sur lui, l'épée nue, et, sans lui laisser le temps de s'expliquer, il le frappe. L'écuyer, se dérobant derrière un laquais, ne doit son salut qu'au fait que la porte de la chambre de madame la Connétable s'ouvre à ce moment; un des Montmorency, qui en sortait, le recueillit dans cet appartement (1).

Guise se rend en droiture chez le Roi, pour se plaindre du soi-disant affront que lui a fait son ancien serviteur, en accusant sa femme et son ami de Montmorency du dessein d'attenter à ses jours. En moins de rien la chambre s'emplit. Devant la Reine mère, le Roi, M. le Duc et La Molle, on fait comparaître Ventabren. La discussion s'engage violente. Ventabren niant le propos, le Roi demande à Guise : « Qu'avez-vous fait dans ma maison ? » La Molle ose intervenir et reprocher au Lorrain d'avoir tiré l'épée dans la résidence royale. « Si ç'avait été toi, j'en aurais fait autant », répond le duc de Guise. Mais Monsieur repart en disant à La Molle : « Qui le fera à toi, le fera aussi à moi ! »

(1) Les Espagnols disent Méru; J. de Serres et les Français, Thoré. — M. de La Ferrière dit à tort que la scène se passe au Louvre en janvier.

Catherine était dans son rôle en apaisant la querelle, quoique l'affaire pût paraître manquée. Les morts ne s'expliquent pas et la disparition de Ventabren eût fait croire que Montmorency avait réellement conspiré la perte de Guise. Ventabren survivant à ses blessures et niant, jusque dans les affres de la torture, le propos qu'on lui prêtait, ceux qui l'avaient répandu se trouvaient embarrassés. Il fallut le mettre en liberté et il alla se faire tuer ailleurs.

Malgré tout, l'incident de Ventabren ne pouvait que refroidir Guise et Montmorency. L'ambassadeur d'Espagne vint à l'aide de Catherine et du cardinal de Lorraine en leur répétant un propos de l'office. Le serviteur d'une confidente de la Reine, femme de Charles IX, prétendait avoir entendu, derrière une tapisserie, deux personnages qui parlaient d'arquebuser un homme. Le nom de ce dernier lui était échappé, et il s'était imaginé d'abord qu'il s'agissait de l'ambassadeur d'Espagne. Il avait cru reconnaître, dans les interlocuteurs, les frères cadets de Montmorency, Méru et Thoré. Le valet avait été tout courant raconter le fait à sa maîtresse, qui l'avait redit à l'ambassadeur. On s'étonnera moins que celui-ci ait pu prendre au sérieux un tel récit, en se souvenant de la haine espagnole vouée aux Montmorency, ainsi que des habitudes d'espionnage et de meurtre en honneur chez les Valois. L'ambassadeur, qui était en bons rapports avec madame la Connétable, ne crut pas sa vie menacée par les fils de cette vénérable douairière, mais le commérage pouvait servir, et il le rapporta au cardinal de Lorraine.

De son côté Catherine excita le feu en feignant de croire à d'autres propos de domestiques, relatifs à de prétendus complots. Elle alla faire elle-même des perquisitions dans la chambre de La Molle et dans celle de son fils d'Alençon, soi-disant pour surprendre un frère de Montgomery, qu'elle croyait caché sous un lit avec des intentions criminelles. Fidèle à son jeu d'intrigues et de contre-intrigues, elle

croyait devoir, dans l'intérêt de l'Espagne et de Henri d'Anjou, défaire ce qu'elle avait fait, l'apaisement des partis. Les incidents qui venaient de se passer le lui permettaient.

Il ne lui était pas difficile de persuader à son fils Charles IX, malade et alité, que toutes ces machinations étaient dirigées contre lui, qu'il devait se défier de ceux dont il venait de s'entourer, qu'Alençon visait sa succession, qu'il était avec Montmorency l'auteur de complots dirigés contre Guise, contre Anjou, contre lui-même. Elle se montrait comme la seule conseillère à laquelle il pût avoir recours. Elle tenait son fils aîné par la complicité de la Saint-Barthélemy. Le pauvre prince n'avait jamais eu la force de résister aux calculs de sa machiavélique mère. La nouvelle politique qu'on lui avait fait suivre, faute d'être appliquée avec suite, ne réussissait à pacifier ni la Cour ni le pays. Il se dégoûta de son frère et de son beau-frère (1).

Qui fut surtout las de ces intrigues? Ce fut le duc de Montmorency. Trop fier pour se disculper de propos auxquels Guise n'ajoutait guère foi lui-même, il se disposa à se retirer sous sa tente. Sa mère, sa femme et même son cousin catholique, le marquis de Villars, successeur de Coligny comme amiral de France, craignirent pour lui l'air empoisonné de la résidence des Valois. La calomnie engendre les méfiances et, dans les temps troublés, les assassinats. Le maréchal demanda à se retirer à Chantilly. Il se sentait fait pour vivre dans ses terres, comme un officier en retraite. Il n'y avait pas de bouderie dans cette préférence. Son cœur ne connaissait ni l'envie, ni la haine, ni la vengeance. Peu après, il offrira, en son château, une brillante réception au duc régnant de Lorraine et même à son ennemi le cardinal. Plus de constance eût été désirable. Il y avait

(1) *Calendars of State Papers* (1572-4), p. 468-469. — *Négoc. de Toscane*, t. III, 900, 901, 902. — Lettres de Cavalli (B. N. f. italien, t. 1728, p. 214, 215). — Lettres de Çuniga (A. N. K. 1533, B. 36), 20 février 1574. — *Estat de France*, t. III, 142. — *Mémoires* de Bouillon (édit. Petitot), 99, — De Thou, 31, 32. — D'Aubigné, 215. — Languet, *Ad Augustum*, 237.

quelque faiblesse à lâcher la partie. La retraite de Montmorency fait renoncer à tout espoir de pacification. Elle se place à la fin de février 1574 et donne le signal d'une prise d'armes générale en France et de nouvelles intrigues de Cour. Les sages, parmi les Politiques, étant mis à l'écart, les audacieux du parti prendront la direction de la Cause. Leur chef n'ayant pu réussir par l'action ouverte, ils recourront eux-mêmes aux mystères et aux complots.

DEUXIÈME PARTIE

LA CONJURATION

CHAPITRE VIII

LA PRISE D'ARMES DU MARDI GRAS.

Requêtes de la Religion réformée. — Tentative royale sur La Rochelle. — La Noue prépare le soulèvement. — Intrigues en Allemagne; l'armée palatine de Nassau. — Prise d'armes du Mardi gras. — Précipitation de Quitry. — Évasion des princes manquée.

Le royaume était en pleine effervescence, mais nulle part le mécontentement ne régnait comme dans le Poitou et le Languedoc. Depuis la paix de La Rochelle du 24 juin 1573, Damville avait accordé aux Languedociens de nombreux armistices. Peu satisfaites de l'édit de La Rochelle, les assemblées protestantes de Nîmes et de Montauban rédigèrent des requêtes dans lesquelles elles réclamaient justice contre les massacreurs du 24 août, la réhabilitation des victimes, le libre exercice de la religion réformée dans tout le royaume, l'admission des huguenots aux écoles, aux hôpitaux, aux fonctions publiques, la remise de l'état civil aux consistoires ou aux baillis royaux, des chambres de justice mi-parties et des places de sûreté (1).

(1) *Articles contenant requeste... des Églises réformées de Languedoc* (Basle,

Ces requêtes, destinées à être reproduites pendant longtemps et, au bout de trois ans de conjurations et de guerres, à avoir gain de cause, furent portées en Cour par des gentilshommes qualifiés, députés des assemblées susdites. Damville annonça leur arrivée, et l'on espéra qu'un prince présenterait les articles au Roi. Charles IX en prit directement connaissance au moment du départ de Henri d'Anjou pour la Pologne. Ajournant sa réponse, il nomma, pour discuter ces requêtes avec les religionnaires, deux ou trois commissaires. Le plus important était le nouveau duc d'Uzès, pair de France, seigneur protestant, mais rallié à Catherine; il venait de succéder comme chef de la maison de Crussol à son frère aîné, rude capitaine huguenot. L'instruction secrète portait le rejet des demandes. Pour faire semblant de les discuter, le gouverneur de Languedoc eut l'ordre de convoquer une assemblée à Montauban. Les religionnaires désignèrent leurs députés le 1er décembre.

Le Roi se flattait de pacifier les esprits sans rien accorder aux huguenots. Damville donnait d'autres conseils. Il obtint le licenciement des Suisses catholiques, qui menaçaient le Languedoc; il fit interdire aux troupes pontificales l'entrée du Comtat Venaissin. La modération du maréchal inquiétait en haut lieu. C'est pourquoi l'on chercha à l'attirer hors du Languedoc, sous prétexte d'accompagner Henri d'Anjou en Pologne ou d'assister aux États de Compiègne. Le lieutenant de Damville, Joyeuse, paraissait beaucoup plus porté à gouverner suivant les vœux de la Cour. Mais Damville resta, et l'on se borna à lui adjoindre de nouveaux commissaires.

Les conférences annoncées eurent lieu, non pas à Montauban, ville trop protestante, mais à Pézenas, résidence du maréchal. Étant donné le mauvais vouloir de la Cour, ainsi que le choix des commissaires, elles ne pouvaient avoir de

P. de Ray, 1574). — Cf. La Popelinière, *Histoire de France* (1581), t. II, 186 à 189.

résultat. Damville, au contraire, montra ses bonnes dispositions à l'égard des religionnaires. Il arrêta, au début de 1574, les poursuites intentées au consul de Mende, accusé d'avoir livré la ville aux huguenots. Ainsi le frère puîné de Montmorency exécutait le programme de pacification recommandé par les Politiques, qui étaient encore à ce moment en faveur (1).

Ce n'était déjà plus le système de Catherine. Elle minait la politique modérée, qu'elle avait inaugurée en appelant près de son fils le chef des Montmorency. Sa conduite vacillante devait empêcher qu'on ne la prît au sérieux. Elle eut alors à désavouer une entreprise ourdie contre La Rochelle. La paix de 1573 avait accordé à cette cité protestante les droits d'une véritable république. Catherine accueillit avec plaisir un projet consistant à remettre sous sa pleine domination cette cité indépendante.

Cette fin du seizième siècle est féconde en contrastes et en contradictions. Les hommes passent sans scrupule d'un parti à l'autre. Tel fut le cas d'un personnage qui eut des accointances dans le Poitou avec le huguenot La Noue et avec les catholiques modérés, dits publicains. C'était un individu de petite origine, nommé Jean de La Haie. Il était parvenu à la dignité de lieutenant général au bailliage de Poitou; on l'appelait d'ordinaire le président de Poitiers. Tout d'abord il se mit en tête de gagner la faveur royale en réduisant la ville de La Rochelle.

Ayant accompagné, comme délégué du Poitou, les députés chargés de remettre au Roi les requêtes de Nîmes et de Montauban, il se présenta comme un faux huguenot à Catherine et à Charles IX, qui approuvèrent ses plans de con-

(1) Lettres de Charles IX, Catherine, Marguerite, Henri d'Anjou, François d'Alençon à Damville, du 23 septembre au 28 décembre 1573 et janvier 1574 (fr. 3205, 81 et 83; 3208, 37; 3246, 29 à 88; 3248, 13; 3250, 10; Brienne, t. 207, f. 122 et 124). — Affaire de Boisverdun (fr. 3248, 19 et 3250, 64). — Cause des troubles, *Devoir des Catholiques* (Paris, Lhuillier, 1573). — Cf. K. 1532, B. 35 (déc. 1573). — D'Aubigné, t. IV, 183. — *Histoire de Languedoc*, t. V, 318, 321, 322.

quête. Fier de ce succès secret, il se fit remarquer par son insolence. De retour au pays, pour mieux tromper les huguenots, il feignit de vouloir conquérir pour eux la ville de Poitiers. Il leva avec affectation une petite armée soi-disant protestante, à laquelle il donna pour uniforme la casaque jaune avec une bande noire sur laquelle se détachait en blanc le mot de *liberté*.

Le Roi, entrant dans le jeu, donna l'ordre officiel au comte du Lude, gouverneur de Poitou, de surveiller La Haie. Le gouverneur, mis au fait du secret, agit avec intelligence, laissant les coudées franches au président. Celui-ci parcourait le pays avec ses bandes; il ne lui fut pas difficile de faire entrer à La Rochelle un de ses capitaines, avec quelques soldats, soi-disant huguenots.

Il était convenu que, le 15 décembre 1573, dans la nuit, ce capitaine ouvrirait une des portes de la ville à la troupe de La Haie. Mais un soldat huguenot de cette petite armée eut honte de la trahison et la révéla au conseil de La Rochelle, la veille du jour où elle allait s'accomplir. Douze conjurés furent arrêtés, auxquels on fit procès. L'entreprise dévoilée, les Rochelois en adressèrent de vives plaintes au Roi, qui n'eut d'autre ressource que de la désavouer. Il ordonna des poursuites contre le président La Haie et envoya aux Rochelois, pour les calmer, le surintendant de la maison de M. le Duc, Saint-Sulpice (1).

Le Roi eut beau condamner officiellement la conduite de La Haie, à La Rochelle, en Languedoc et jusqu'en Angleterre, l'attentat mit le feu aux poudres. Le bruit courut d'une nouvelle exécution de la Saint-Barthélemy. Les huguenots refusent d'envoyer des députés à la Cour, soit pour traiter, soit pour figurer dans les assemblées d'État. Ils s'a-

(1) Charles IX, Catherine, François d'Alençon à Damville, janvier-février 1574 (fr. 3204, 3; 3205, 38, 40, 54; 3247, 1, 4, 6, 10, 15). Correspondance de Cavalli, décembre-janvier 1574 (f. italien, t. 1728, p. 171-176, 182 et 183, 192). — *Cal. Stat. Pap.*, janvier-février 1574 (456, 458, 465, 466). — *Nég. de Toscane*, t. III, 896.

gitent en Poitou, Languedoc et Dauphiné, comptant sur l'appui des Politiques, que révolte à leur tour la disgrâce de leur chef après l'affaire de Ventabren.

Le brandon de discorde était allumé aux quatre coins de la France. L'ancien capitaine des gardes de Henri II, Montgomery, équipait, en Angleterre, une escadre destinée à faire une descente en Normandie. Dans l'Est, Montbrun préparait le soulèvement du Dauphiné, qu'encourageait le voisinage de Genève. Le Languedoc, avec son organisation solide et ses chefs incontestés, devenait le foyer de l'incendie au Midi, incendie d'autant plus redoutable que Damville, mécontent, inquiet du sort des siens, attendait les événements pour y mettre les mains. Enfin, l'Ouest arme à la voix de La Noue.

François de La Noue, dit Bras de Fer depuis une amputation subie à la guerre, devint, à la mort de Coligny, le chef militaire des réformés, non seulement au Poitou, mais dans toute la France. Ce seigneur breton, né un an après François de Montmorency (tous ces héros sont de 1530 environ), avait épousé la sœur de Téligny, apparentée par sa mère aux Montmorency et aux Cossé. Son caractère généreux, son courage intrépide servi par des connaissances stratégiques que prouvent ses *Commentaires,* lui avaient valu l'estime de ses adversaires mêmes. François d'Alençon se plaisait à dire que c'était le seul des huguenots auquel on pût se fier.

C'était l'opinion de toute la famille royale. Au lendemain du 24 août 1572, et de la malheureuse expédition de Genlis et de La Noue aux Pays-Bas, elle fit revenir ce dernier en France et le laissa entrer à La Rochelle en révolte. Le chef huguenot répondit à cette confiance, puisqu'il sortit de la ville sur le rappel du Roi et qu'il empêcha les mécontents du camp d'Anjou de se pousser aux extrémités. Mais la tentative royale, faite contre la forteresse protestante de La Rochelle après la signature de la paix, lui parut une

violation flagrante des promesses du Roi et le convainquit de l'endurcissement de Catherine.

Il n'hésite plus à prendre la direction de la révolte. Tenant les fils de toutes les intrigues avec les huguenots, les Politiques et les amis du dehors, il s'apprête à frapper un grand coup à l'aide du duc d'Alençon, que l'on espère tirer de Saint-Germain. Il communique régulièrement avec ce prince. Le 3 janvier 1574, il persuade les Rochelois de se jeter dans une rébellion où ils auront pour chef un grand personnage, qu'il ne peut encore nommer. En attendant, il commandera les forces poitevines et fera éclater le mouvement simultanément avec Montbrun et avec son rival Montgomery. Du Plessis lui sert d'intermédiaire avec M. le Duc; il lui en faut un autre pour traiter avec les Allemands (1).

Un ancien secrétaire de Coligny, La Huguerie, se charge des relations des Politiques avec les Nassau et la maison palatine. Il reprend la suite des intrigues secrètes inaugurées à Blamont par M. le Duc et le comte Ludovic, à côté des négociations officielles du même comte, de Catherine et de Henri d'Anjou. Louis de Nassau avait compris que la cause de sa famille ne trouverait d'appui sérieux que chez les Politiques et qu'il fallait continuer les négociations secrètes. Au mois de février 1574, averti de l'agitation du royaume, il envoie La Huguerie au duc d'Alençon pour le décider à rejoindre les troupes allemandes près de Sedan. Ces troupes avaient été levées par lui dans le dessein de porter la guerre aux Pays-Bas; mais elles pouvaient tout aussi bien remédier aux désordres de la France et assurer au frère cadet du Roi l'autorité qu'avait exercée le roi de Pologne. Le 5 février 1574, La Huguerie, arrivé à Sedan, discutait ce projet avec le duc de Bouillon, qui l'avait adopté. Une semaine après, il arrivait à Paris. Il y resta douze jours, changeant chaque nuit de logis, afin de dépister la surveillance. Il traita avec M. le Duc

(1) Amiraut, *Vie de La Noue*, p. 104.

et avec Thoré, par l'intermédiaire d'un gentilhomme du colonel général Strozzi.

Il était facile d'agir sur l'esprit déjà prévenu de M. le Duc, en lui rappelant les mépris de la Cour, le refus de la lieutenance générale, et surtout l'insuffisance de son apanage. C'est par les petits intérêts qu'on prend les petites gens. En revanche, on fit miroiter devant ses yeux la perspective de commander aux forces de la Religion et des catholiques unis et de réformer ensuite le royaume. Pour cela, il lui suffisait de s'évader de la Cour et de rejoindre l'armée de Sedan, tandis que, dans toute la France, les huguenots surprendraient les places fortes de leur voisinage.

François d'Alençon ratifia le projet, mais il s'effrayait de sa propre témérité. Quand, le 24 février, La Huguerie fut retourné auprès du duc de Bouillon pour traiter les points de détail, le jeune messager ne se dissimulait pas que M. le Duc embrassait mollement l'affaire. Cependant la partie s'engageait. Un des officiers de Turenne et un délégué spécial des Politiques avaient été adjoints à La Huguerie; deux cents arquebusiers français étaient expédiés à Sedan. Quittant le duc de Bouillon, La Huguerie alla voir Louis de Nassau, puis l'Électeur palatin et le duc Casimir.

Les préparatifs étaient bien faits pour encourager l'ambition de M. le Duc. Il était attendu près de Sedan par une armée de 10,000 hommes de pied français et allemands et 3,000 chevaux, commandés par le duc Christofle. Les conjurés se flattaient que cette armée, soldée au moyen des 100,000 écus que la France avait promis à Blamont, marcherait contre le Roi. On espérait recruter une seconde armée de 30,000 hommes, mais pour cela l'argent manquait (1). En tout cas, celle de Christofle se tenait aux ordres du prince, prête, seulement dans le cas où il ne viendrait pas en prendre le commandement, à marcher aux Pays-

(1) *Casimir's Briefe*, édit. Bezold, t. I, 131. — La Huguerie, *Mémoires*, t. I, 202, 205, 207, 210, 215, 225, 227.

Bas. Avec plus de décision chez M. le Duc, le plan aboutissait.

Dans la nuit du lundi au mardi gras, 23-24 février 1574, les réformés surprirent Fontenay, Lusignan et d'autres places de Saintonge et de Poitou. Les huguenots de Dauphiné, de Languedoc, de Guyenne se mirent en branle, et, le 11 mars, Montgomery partit de Jersey pour aborder en Normandie. Le lieutenant ou président de Poitiers, Jean de La Haie, prit lui-même les armes, cette fois, en faveur des Politiques. Réformés et catholiques unis lancèrent à l'envi leurs manifestes; il ne manquait plus que celui de leur chef, le duc d'Alençon, appelé à la tête des troupes de Sedan (1).

Ce qui fit échouer l'entreprise, ce fut, avec l'irrésolution du duc d'Alençon, la confusion qui s'établit sur la date de la levée de boucliers. La Noue, le grand organisateur, avait fixé la prise d'armes au jour du mardi gras et la fuite du duc d'Alençon au 10 mars. M. le Duc, le roi de Navarre et le prince de Condé prirent jour à ce sujet avec le duc de Bouillon, qui promit de les attendre sur la rivière de la Vesle. Quant à M. de Montmorency, il restait à l'écart de ces intrigues, auxquelles ne se mêlaient que son frère Thoré et son neveu Turenne.

Des conciliabules secrets avaient eu lieu entre le roi de Navarre pour les princes, Thoré et Turenne pour les conjurés. Il y fut décidé qu'un officier de Henri de Navarre, M. de Chaumont-Quitry, se tiendrait dans les environs de Saint-Germain pour enlever les princes et les conduire à Mantes, dont on s'emparerait à la faveur des intelligences que l'on avait dans la place. Elle servait en effet de garnison à la compagnie d'hommes d'armes de Montmorency, dont les officiers étaient acquis à la Cause. Les princes furent dû-

(1) D'Aubigné (*Histoire*), t. IV, 215. — De Thou (édit. 1742), t. V, 33. — *Estat de France*, t. III, 300-301. — *Remontrance des Catholiques unis* (La Popelinière, t. II, 207-209).

ment avertis et, pour faciliter l'entreprise, les deux Bourbons se logèrent au village de Saint-Germain.

Tout manqua par la précipitation de Quitry. Il s'était mis aux champs trop tôt, dès le 20 février. Il ne voulut pas se laisser devancer par La Noue. Il fit dire à M. le Duc qu'il fallait presser l'évasion, parce qu'il se sentait épié par les prévôts du Roi. On résolut donc, sans attendre la date précédemment fixée, qu'Alençon, Navarre, Condé, Thoré et Turenne sortiraient de Saint-Germain, le cor au cou, comme pour aller à la chasse. Ils se rendraient à Mantes sous la conduite du jeune et hardi huguenot Du Plessis-Mornay, dont le frère, M. de Buy, était cornette de la compagnie de Montmorency.

Plus on se rapprochait de la réalisation des desseins formés, plus le duc d'Alençon marquait d'indécison. Son prudent confident La Molle lui conseilla de traîner encore en longueur. Thoré se prêtait à ces retards, parce qu'il voulait avoir le temps d'aller prendre chez lui dix mille écus. On décida de remettre l'entreprise au dimanche 28 février. Du Plessis fut envoyé d'avance à Buy pour l'inviter à s'emparer de Mantes. Les deux frères s'assurèrent, de grand matin, des portes de la ville; mais l'absence du duc d'Alençon devait causer de l'hésitation parmi les conjurés.

Quand Quitry se présenta devant Mantes, sur les huit heures du matin, avec quarante-cinq chevaux seulement, Buy jugea imprudent de lever avec si peu de forces l'étendard de la révolte. Dans l'espoir de donner le change à la Cour, il feignit de sortir pour repousser Quitry. Quitry battit en retraite. Cette manœuvre valut au cornette de Montmorency les félicitations de la Reine mère. L'entreprise de Mantes étant manquée, les deux frères Mornay quittèrent la place et, passant par Chantilly, ils se retirèrent à Sedan. Quitry et ses hommes firent une chevauchée dans la Normandie; le duc d'Alençon ne quitta pas le château. Il se laissa facilement persuader par La Molle que,

l'affaire échouant, il était temps encore, pour sauver sa tête, de prendre les devants et de tout révéler à la Reine mère (1).

(1) Déposition de M. le Duc (fr. 3969, 20. — *Estat de France*, t. III, 158). — Mémoire justificatif du roi de Navarre (fr. 3969, 23 v°). — *Mémoires* de Marguerite (Guessard), 192; de Bouillon (Petitot, t. XXXV), 101; de Mme Du Plessis, t. I, 73-76. — De Liques, *Vie de Du Plessis* (Petitot, t. XXV), 102-404. — D'Aubigné, t. IV, 222-223. — Amiraut, *La Noue*, 112.

CHAPITRE IX

L'EFFROI DE SAINT-GERMAIN.

Révélations de La Molle et aveux des princes. — Effroi et fuite de la Cour. — Le Roi se retire au faubourg Saint-Honoré, puis au Bois de Vincennes. — Pourparlers de Quitry. — Amnistie générale; désaveu des princes.

Tandis que le duc d'Alençon se trouvait encore retenu au château de Saint-Germain, les princes de Navarre et de Condé, avec leurs fidèles Thoré et Turenne, attendaient au village, le pied à l'étrier, l'arrivée d'un messager de Quitry. Ce fut du château que leur vint l'avis que la conjuration était découverte. Déjà, le 24 février, la duchesse de Bouillon, informée des desseins des conspirateurs sans les partager, avait envoyé de timides avertissements à la Cour.

Suivant son habitude, Catherine de Médicis avait minutieusement inspecté la chambre de son gendre de Navarre, dans l'idée que des armes et des soldats s'y tenaient cachés. Les gardes du château avaient été doublées et les princes surveillés, sans qu'ils s'en doutassent. Le matin du samedi 27 février, un capitaine d'hommes d'armes signala les rassemblements de cavaliers dans les environs de Montfort, d'Épernon et de Maintenon, à six ou huit lieues de Saint-Germain. Ce fut alors que La Molle, poussé par Marguerite (les femmes se mêlaient de tout), crut prudent de faire les révélations à la Reine.

On était au samedi soir. La Molle avait simplement rapporté qu'il s'agissait d'une tentative d'évasion, sans rapport avec un soulèvement général du royaume. Catherine prend son air menaçant des grands jours. Elle mande, dans la

chambre du Roi, son fils d'Alençon, qui réglait sa conduite sur celle de La Molle. Elle l'interroge comme elle sait le faire, usant, en merveilleuse comédienne, des caresses, de la ruse, de l'intimidation. Elle n'est pas embarrassée, cette mère impitoyable, de confesser des fils qui, d'habitude, tremblent devant elle. Alençon se laisse arracher les confidences une à une, mais, bénéficiant des aveux de La Molle, il obtient son pardon et celui de ses affidés.

Indigné, dit-il, de n'avoir pas reçu la succession entière de Henri d'Anjou, ni la jouissance des charges que Charles IX lui a officiellement conférées, humilié de la faveur extraordinaire de Guise, il a écouté les conseils de ceux qui l'engageaient à sortir du château de Saint-Germain. Forcé de reconnaître qu'il comptait se retirer dans une place protestante, à Sedan, il déclare que c'était pour passer en Flandre, au secours des Nassau, suivant l'accord consenti à Blamont par la Reine elle-même. La confession était assez habile de la part du jeune prince.

Catherine se croyait arrivée à ses fins, mais elle voulut imprimer à son fils une terreur salutaire, dans l'espoir qu'il renoncerait à des tentatives ultérieures de fuite. Elle lui rappela que, pour punir une faute analogue, le roi d'Espagne n'avait pas répugné à mettre à mort son fils : cet exemple pourrait être suivi en France. A ces mots, François d'Alençon se jette aux genoux du Roi, présent à l'entretien, lui disant tout en pleurs qu'il remet sa tête entre ses mains. Charles IX, malade et fatigué de ces scènes pénibles, use de clémence et pardonne (1).

On devine l'inquiétude des partisans d'Alençon. Les Bourbons étaient revenus au château, Thoré et Turenne de même, mais ce dernier conseillait à son oncle de n'y pas demeurer. Turenne comptait sur son jeune âge pour se

(1) Catherine ne doute pas que Don Carlos n'ait été tué par son père. — (Cf. *Rev. des Deux Mondes*, 1er décembre 1891, art. Valbert, à propos du livre de Budinger, *Don Carlos*, Wien, 1891.)

faire pardonner, et il alla aux nouvelles. Devant la porte de la chambre du Roi, où l'on questionnait Alençon, il rencontra le roi de Navarre, qui murmura rapidement ces mots : « Notre homme dit tout. » Cela décida le vicomte à presser le départ de Thoré. Quant à lui, il attendit dans les galeries du château ; il fut un peu rassuré, lorsqu'il aperçut M. le Duc plaisantant dans un coin avec madame de Sauve. Quittant les doux propos d'amour, le prince accoste Turenne et lui dit : « Vous n'avez rien à craindre, mais il faut que votre oncle de Thoré se sauve. » Thoré devait servir de bouc émissaire. Pour longtemps il quitta la Cour, chevauchant à travers la France, accueilli dans les maisons amies, prêt à fuir à l'étranger en cas d'alarme, également prêt, à l'occasion, à renouer une entreprise manquée.

A leur tour, les deux Henri de Bourbon durent se confesser à Catherine de Médicis. Le roi de Navarre déposa avec cet air de franchise qui dissimulait une profonde finesse. Il avait été à bonne école le jour de la Saint-Barthélemy. Dédaigné du Roi et de la Reine mère, dit-il, en butte aux insolences des Lorrains, il voulait profiter de l'occasion que lui offrait M. le Duc de sortir de la résidence royale, où il était retenu contre tout droit. Son dessein était de rentrer dans son petit royaume, qu'il n'avait pas vu depuis longtemps. Marguerite, l'infidèle épouse de ce prince, se montra une fidèle alliée en intercédant pour lui. Quant à Condé, on jugeait son influence aussi nulle que sa complicité, et on laissa partir le prince au long visage.

Ces interrogatoires s'étaient faits d'une façon rapide et sommaire. Pendant ce temps, la suite royale était dans l'effroi. Elle évaluait à un millier les deux ou trois cents chevaux de Quitry ; elle s'imaginait que le château de Saint-Germain, qui pouvait résister à une armée, risquait d'être enlevé par eux. Femmes, prélats, conseillers, toute cette gent peu belliqueuse craignait, comme craignent les coupables, le jour de la vengeance, la vengeance de la Saint-

Barthélemy. Le soir même, le cardinal de Lorraine voulut partir à la faveur de l'obscurité. Charles IX se moqua de lui, disant qu'il ressemblait aux anguilles de Melun, qui crient avant qu'on les écorche. Sans rien entendre, le cardinal s'esquiva avec le duc de Lorraine, celui-là même dont on avait voulu faire un lieutenant général du royaume. La mine blême, prélats et conseillers de robe longue enfourchaient les chevaux de guerre qu'ils avaient réquisitionnés. Ils s'enfuirent au galop, « sans chausses et sans souliers, empoignant des deux mains l'arçon, en aussi grande peur de leurs chevaux que de l'ennemi ». Cela fit bien rire les initiés du mystère, qui assistaient à cette déroute. Elle dura de neuf heures à minuit. Catherine emmena dans son coche les princes d'Alençon et de Navarre, devenus pour longtemps ses compagnons ordinaires et forcés. On se croyait revenu aux jours du tumulte d'Amboise et de la retraite de Meaux, et l'on baptisa l'alerte du nom d'Effroi de Saint-Germain (1).

Charles IX, en cette circonstance, semble avoir été seul à garder son sang-froid. Il écrit encore de Saint-Germain, le 27 février, au premier président du Parlement : « D'autant que vous pourriez estre en peyne des bruitz qui ont couru que aulcuns de mes subjects de la nouvelle oppinion s'estoient freschement ou devoient bientôt s'eslever en aulcune de mes provinces, ayant certainement sceu que ce n'est rien de quoy je doibve demeurer en peyne,... cependant je vous prie d'avoir le soing que vous debvez au repoz et tranquillité de ma bonne ville et cité. » Il prit des dispositions pour se retirer en bon ordre dans sa capitale, après avoir mandé aux ambassadeurs, qui résidaient d'ordinaire à Poissy, de le rejoindre.

Le dimanche 28 au matin, il sortit du château sous l'es-

(1) Déposition de M. le Duc (fr. 3969, 20. — *Estat de France*, t. III, 158). — *Mémoire* du roi de Navarre (fr. 3969, 23 v°. — Guessard, 192). — Marguerite, *Mémoires*, 38. — Bouillon, 104. — Haton, t. II, 754. — B. N. it. 1728, 230-233. — *Estat de France*, t. III, 143. — *Archives curieuses*, t. VIII, 107. — De Thou, 33.

corte de six à huit cents Suisses, de trois à quatre compagnies d'hommes de pied français, des archers de la garde et de deux compagnies d'hommes d'armes. Les troupes avançaient à pied ou à cheval, tandis que le Roi, avec le nonce, les ambassadeurs d'Espagne, de Venise et de Florence, allait en bateau par la rivière. Les diplomates accompagnèrent Charles IX jusqu'au château de Madrid. Le Roi descendit au faubourg Saint-Honoré, en l'hôtel du maréchal de Retz, où il coucha et passa près d'une semaine.

Charles IX n'avait pas attendu d'être à Paris pour envoyer des messagers à Quitry. Il lui adressa de Saint-Germain, le 28 février, une délégation assurée d'un bon accueil. C'était le vicomte de Turenne, accompagné d'un lieutenant du maréchal de Montmorency, nommé Torcy, et d'un gentilhomme du roi de Navarre. Les trois messagers rencontrèrent Quitry sur les bords de l'Eure, près de Dreux. Ils lui transmirent au nom du Roi l'ordre de licencier les rebelles et de venir s'expliquer au château. Quitry ne voulut pas obéir à la première de ces sommations; mais, sur le conseil de Turenne, il se déclara prêt à se rendre auprès du Roi, pourvu qu'on lui donnât un sauf-conduit (1).

Leur mission remplie, Torcy et Turenne rejoignirent le Roi au faubourg Saint-Honoré et le rassurèrent sur la portée de l'émotion. Charles IX les envoya de nouveau à Quitry avec les passeports désirés, et, le 3 mars, il signa un édit d'amnistie. « Aulcunes personnes mal affectionnées, y est-il dit, ayans faict courir bruits par tout nostre royaume que nous voulions faire exterminer ceux de nos subjets qui sont et ont esté de la prétendue nouvelle religion,... aulcuns de la noblesse de nostre royaume et autres nos subjets sont sortis de leurs maisons ayans prins les armes pour leur conservation, ainsy que nous a rapporté de leur part le sieur

(1) B. N. f. Du Puy, t. 801, f° 77; f. italien, t. 1728, p. 221. — *Cal. Stat. Pap.*, an. 1574, p. 471, 472. — Cheverny, *Mémoires* (édit. Petitot), 58, 59. — Bouillon, *Mémoires*, 106, 109. — Haton, *Mémoires*, t. II, 756. — D'Aubigné, t. IV, 224.

de Torcy, chevalier, qu'avions envoyé vers eulx, qui nous ont aussi fait remonstrer qu'ils n'ont d'autres désirs que de nous rendre l'obéissance qu'ils nous doibvent, pourveu qu'ils soient assurez de nostre volonté. » On voit que Charles IX acceptait l'excuse des émeutiers : ils ne s'étaient réunis que pour leur défense. Sur l'avis de la Reine mère et du Conseil, il ajoute : « Avons remis et remettons... la faulte qu'ils pouvoyent avoir faite,... considéré que ce qu'ilz ont fait a esté pour la crainte où ils estoient de leurs vyes et non pour attenter autre chose contre nostre service (1). »

Le Roi prit à tâche d'apaiser les esprits. Il songea à faire venir son beau-frère de Montmorency, soit pour donner un gage de confiance aux Politiques, soit pour s'assurer de la personne et de la fidélité du maréchal. Celui-ci se doutait des embûches auxquelles il était exposé. A tout événement, il avait accepté avec reconnaissance un contre-poison que l'ambassadeur de Toscane lui avait procuré. Il était impossible qu'il se hasardât à Paris. Charles IX, après avoir passé la première semaine de mars à l'hôtel de Retz, au faubourg Saint-Honoré, alla s'installer au Bois de Vincennes, également propre à servir de résidence royale et, avec son formidable donjon, de prison princière. Certains esprits s'émurent de ce transfert. On prétendit que le Roi, ayant surpris la correspondance secrète des Palatins et des Nassau avec son frère d'Alençon, se proposait de tenir sous bonne garde ce prince et le roi de Navarre. Les officieux affirmèrent qu'il se rendait à Vincennes pour jouir du grand air, nécessaire à sa santé, et pour faciliter la venue de Montmorency, qui n'aurait su se trouver en sécurité à Paris. Il affectait la confiance à l'égard de ce maréchal et de Damville. Il s'était empressé d'apprendre les événements de Saint-Germain au gouverneur de Languedoc.

« Aulcuns de mes subjects de la nouvelle oppinion, lui

(1) Pardon donné par le Roi, 3 mars 1574 (Coll. de Brienne, t. 207, f° 130).

écrit-il, s'assembloient pour me venir surprendre en ma maison de Sainct-Germain-en-Laye. Je m'en suis venu en ceste ville pour remédier... à leurs entreprises, lesquelles, j'espère avec l'aide de Dieu, n'auront tel effect qu'ils se sont promis. Ils s'efforcèrent de surprendre la ville de Mante, à laquelle estoit en garnison la compagnie de gendarmerie, dont mon beau-frère le duc de Montmorency a charge, qui feist tel et si bon debvoir de repousser aulcuns d'iceux qui estoient entrez dans la ville. » Il semble que le Roi croyait à la sincérité de Buy, qui avait feint de faire tête à Quitry (1).

Quoique les Lorrains quittassent la place, le maréchal de Montmorency tarda de répondre à l'appel du Roi. Sa femme seule s'y rendit et reçut mille caresses. On s'efforçait de rassurer les fils du Connétable. Damville se trouvant l'objet de dénonciations venues du Midi, Charles IX prit soin de lui écrire qu'il n'en croyait rien. Effectivement, ni Montmorency ni Damville ne trempaient dans ces conjurations; mais leurs cadets les compromettaient, d'autant plus que les deux maréchaux passaient pour être les amis du duc d'Alençon et du roi de Navarre et les vrais chefs des Politiques.

Le Roi semblait disposé à écouter les plaintes de ses sujets. Torcy et Turenne, qu'il avait envoyés avec des passeports à Quitry, retrouvèrent le capitaine huguenot à Laigle en Normandie. Ils le ramenèrent au Bois de Vincennes, où ils passèrent une semaine au milieu de mars. Quitry ne craignit pas de montrer au Roi une lettre du duc d'Alençon, qui prouvait que ce prince était d'accord pour la tentative de Saint-Germain. Le but de l'évasion était toujours d'assurer la sécurité d'Alençon et de porter la guerre en Flandre. Passant aux griefs des huguenots, Quitry demandait pour eux la liberté de conscience. Ils réclamaient la convocation des États généraux et l'exclusion des étrangers du Conseil : ces

(1) Charles IX et Catherine à Damville, 3 mars 1574 (fr. 3247, 15, 18; 3205, 42).

étrangers étaient Birague et Retz. Évidemment leur idéal était l'arrivée au pouvoir de Montmorency avec la lieutenance générale d'Alençon. On admire la bienveillance avec laquelle Charles IX discuta ces points. Il pouvait à bon droit se rendre cette justice : « Je n'ay rien obmis pour faire connoistre à tous mes subjects ma bonne et droite intention et leur oster toute défiance... J'aimerois mieux que la nuée se dissipast d'elle mesme comme elle pourra faire et y donner si bon ordre, que le tout réussira à mon contentement et au seur establissement de mes affaires. Je ne doute point que peut-estre aulcuns ne veulent faire le loup plus grand qu'il n'est. » Le Roi cherchait à atténuer l'importance que l'incident pouvait prendre à l'étranger. Il marqua son désir d'arriver à un dénouement pacifique en envoyant, avec de bonnes paroles, Quitry en Normandie, Strozzi en Poitou et Villeroy en Languedoc (1).

Il exigea aussi d'Alençon et de Navarre un désaveu public. Le 24 mars 1574, ces deux princes signèrent une déclaration semblable. « Aulcuns imposteurs, y est-il écrit, ont malheureusement et meschantement dict et semé de faulx bruits contre nous... en ce qu'ils disent que nous favorisions l'entreprinse qui fut dernièrement faicte contre Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye... Nous certifions à un chacun que c'est chose du tout faulse et controuvée et à laquelle nous n'avons jamais pensé... Nous sommes résolus, ainsi que le devoir de nature et des loix divines et humaines nous le commande, de mettre et exposer nostre propre vie et tout ce que Dieu nous a donné de moyens, amis et serviteurs, pour celle du Roy nostre dict seigneur, pour la conservation et manutention de sa couronne et Estat... et nous opposer et courre sus à ceux qui luy seroient rebelles et troubleroient le repos et tranquillité de ce royaume. » Les

(1) *Négoc. de Levant*, t. III, 475, 476. — *Négoc. de Toscane*, t. III, 903-906, 909, — *Cal. Stat., Pap.* 1574, 476. — B. N. fr. 3205, 44; ital. 1728, 224-226, 237, 242.

désaveux ne coûtaient pas plus à signer que les abjurations dans ce monde des Valois (1).

Mais le Conseil ne s'en rapportait pas uniquement à la clémence. Il prit de rapides décisions au point de vue militaire. Les gouverneurs furent expédiés dans leurs provinces, Guise comme Condé; c'est grâce à cela que ce dernier prince put sortir de la Cour. Du 5 au 30 mars s'échelonnent les convocations des troupes royales. Matignon est opposé à Montgomery dans la Normandie, Montpensier à La Noue dans le Poitou, le prince Dauphin à Montbrun dans le Dauphiné. Damville reçoit aussi ses instructions.

Bientôt l'ambassadeur de Philippe II offrira les secours de son maître. Mais la tranquillité de Charles IX faisait croire à l'Espagne que ces émotions n'étaient qu'une feinte, dont le but était de dissimuler des armements destinés aux Pays-Bas. La cour de France répondait en accusant cette puissance, grief peu vraisemblable, de fomenter la rébellion en Languedoc. Ce qui est certain, c'est que l'Espagne a tout à craindre du côté des Flandres, si le parti des Politiques arrive jamais au pouvoir. C'est pourquoi elle poursuit de sa haine le duc d'Alençon, prétendant à la main de la reine d'Angleterre, candidat à la souveraineté des Pays-Bas. De Montmorency surtout elle souhaite la perte, parce que Montmorency passe à bon droit pour être, dans la politique intérieure et extérieure du royaume, le vrai continuateur de Coligny.

Tout ce que cette entreprise avait officiellement révélé, c'était un projet de fuite des princes à Sedan, afin de se mettre à la tête des forces protestantes et de s'allier à l'Angleterre et à la maison de Nassau. Le but secret était un changement de gouvernement, l'éloignement des Lorrains, du chancelier de Birague et peut-être de la Reine mère. On

(1) Déclarations du duc d'Alençon et du roi de Navarre, 24 mars 1574 (K. 1528, B. 33 et 37). Impr. Paris (Morel), 1574. — *Estat de France*, t. III, 145 v°. — De Thou, 36. — La Popelinière, t. II, 210.

avait été jusqu'à dire qu'il s'agissait de la mort du Roi : cette supposition était absolument calomnieuse. Il était plus vraisemblable de soupçonner les conjurés de saluer comme héritier présomptif de la couronne le duc d'Alençon, plutôt que le duc d'Anjou. La prise d'armes du mardi gras étant à peine connue, Charles IX ne se sentait nullement menacé. Persistant, du moins en apparence, à ne point prendre l'affaire au sérieux, il plaisantait le cardinal de Lorraine sur sa couardise, caressait Alençon et Navarre qu'il conduisit souvent de Vincennes à Paris. L'émotion paraissait lui rendre la santé; tout lui était amusement. Sa bonne grâce apparente convenait à la Reine mère et au Conseil italien, qui n'en pouvaient que mieux observer les princes et leurs amis, espionner leurs paroles et leurs actions (1).

(1) Correspondance de Philippe II et de son ambassadeur, mars 1574 (K. 1533, B. 36; K. 1535, B. 37). — *Cal. Stat. Pap.*, 1574, 474, 478, 483. — *Nég. Toscane*, t. III, 909, 910. — Languet, *Ad Augustum*, 237. — Bouillon, 113. — D'Aubigné, t. III, 225. — *Estat de France*, t. III, 144, 145. — B. N. fr. 3247, 22, 24, 26, 28, 30.

CHAPITRE X

AU BOIS DE VINCENNES.

Mécontentement général en France. — Le projet d'évasion est repris. — La Molle, chef de la Conjuration; il s'adjoint Coconat, puis La Nocle le jeune et Grandchamp. — Autres conjurés. — Le plan. — On se procure de l'argent et des chevaux. — Conventicule du 6 avril. — Les espions de la Reine. — Arrivée de Montmorency; sa querelle avec La Molle. — Les révélations. — Mesures prises par la Cour. — Les arrestations.

Le 4 avril 1574, un prêtre espagnol, qui a résidé treize ans en France, envoie à son gouvernement une relation de l'état dans lequel se trouve le royaume de Charles IX. Il s'indigne de l'immoralité de la maison de Valois, où les hommes et les femmes rivalisent de scandales. Il y voit la cause de l'alliance de la couronne de saint Louis avec les Turcs et les luthériens. L'ancienne puissance très chrétienne est tombée dans une telle confusion qu'un président du parlement de Paris a avancé que, si le Roi Catholique était moins négligent, il serait le maître de l'Europe. Bien avant la Ligue, ce prêtre prétendait que le peuple, l'Église et la noblesse étaient dévoués à Philippe II. Il en exceptait la maison de Montmorency, laquelle, disait-il, « je crois qu'elle ne croit pas en Dieu ». Ceux qui se vantaient d'être bons Français avaient fait ce dicton : « Monsieur en Pologne, le duc d'Alençon en Angleterre, la France sera en paix, mais que la Royne mère soit enterrée ! » Le mécontentement était général contre Charles IX et son entourage italien des Gondi et des Birague, aux dépens desquels on était sur le point de faire des Vêpres Siciliennes. Malgré la jalousie des Français pour les riches Espagnols, Philippe II devait tenter

la conquête du pays, où les huguenots avaient mis sur pied quatre armées, auxquelles les mécontents du Midi allaient joindre la leur. Ce rapport montre à quelle confusion le gouvernement de Catherine avait réduit la France ; il laisse apprécier en même temps le degré de reconnaissance que les catholiques espagnols gardaient pour les auteurs de la Saint-Barthélemy (1).

Au milieu de tous ces partis qui dépendent de l'étranger, on ne peut considérer comme de vrais Français que les Politiques, qui placent l'intérêt de l'État au-dessus des querelles confessionnelles. On distinguera avec soin les Politiques sages, comme le duc de Montmorency, qui espéraient une solution légale des embarras du royaume, et les coureurs d'aventures, comme Thoré, qui s'alliaient aux huguenots et aux étrangers pour combattre précisément les étrangers investis du pouvoir en France. A l'excuse de Thoré, aucune foi ne pouvait être accordée à la maison de Valois, et tant d'intrigues et de complots avaient pour fin suprême de constituer sérieusement le parti des Politiques.

Les jeunes aventureux ne montraient guère d'habileté dans leurs machinations. Avec une légèreté enfantine, ils s'adressaient sans discernement à tous les mécontents, et recouraient sans cesse aux mêmes procédés; il n'était pas difficile à Catherine de surprendre leurs desseins. L'avortement de l'entreprise de Saint-Germain ne les ayant pas déconcertés, ils croient pouvoir la répéter pendant le séjour de la famille royale au Bois de Vincennes. Ils y travaillent pendant le mois de mars et la première semaine d'avril, oubliant qu'un repas réchauffé ne valut jamais rien.

Depuis la Saint-Barthélemy, les manœuvres des Malcontents sont en progrès continu. Elles se renouvellent à chaque fois avec des dispositions plus complètes et un but plus précis. Ce ne sont, au siège de La Rochelle, que de

(1) Relacion de P. de Arze, 4 de abril 1574 (A. N. K. 1533, B. 36, et K. 1535, B. 37).

simples intrigues sans consistance, ourdies par le petit vicomte de Turenne. On enlèvera le duc d'Alençon du camp royal, soit pour le mettre à la tête d'un parti, soit pour émigrer en Angleterre. Après le départ de Henri d'Anjou pour la Pologne, après l'entrevue de Blamont et la rébellion de La Noue, le prince aspire à de plus hautes destinées: on fera de lui un lieutenant général du royaume, et Thoré forme l'entreprise de Saint-Germain.

A l'entreprise de Saint-Germain succède une véritable conjuration, dont les auteurs croient avoir tout prévu et calculé. Le but général qu'ils visent consiste encore à conduire les princes à Sedan et, de là, à partir en guerre avec les troupes de Nassau, que rallieront les huguenots du Midi et de l'Ouest. Le duc d'Alençon sera de force à faire la loi en France.

Un des principaux facteurs de ces combinaisons, c'est le duc de Bouillon, souverain de Sedan. Il appartenait à cette maison princière de La Marck qui avait donné des ducs régnants à Clèves, Gueldre, Berg et Juliers, des ducs et pairs à Nevers et à Eu. La branche cadette s'était établie dans les Ardennes. Elle y possédait des seigneuries indépendantes, ou principautés, avec de fortes citadelles, Sedan, Jametz, Fleuranges. Ces La Marck, portant tous le prénom de Robert, étaient des héros et parfois des lettrés. L'un d'eux fut surnommé le « Sanglier des Ardennes » ; un autre a laissé d'importants mémoires. Ils avaient été assez hardis pour lancer au puissant Charles-Quint une déclaration de guerre, qui motiva la querelle de France et d'Autriche. François Ier et ses successeurs prirent sous leur protection ces Robert de La Marck qui, de père en fils, reçurent l'office de maréchaux de France. Au mois de juin 1552, pendant le voyage d'Austrasie, Robert IV de La Marck, gendre de Diane de Poitiers, s'était emparé du duché de Bouillon, sur lequel il avait des prétentions. Le traité de Cateau-Cambrésis restitua Bouillon à l'évêché de Liège, et, en 1556,

Robert IV mourut des suites d'une longue captivité. Mais le titre resta à sa descendance.

Robert IV avait eu de Françoise de Brézé, entre autres enfants, une fille, Antoinette, mariée au maréchal de Damville, et un fils, Robert V, qui épousa mademoiselle de Bourbon-Montpensier. Quoique favorable aux idées nouvelles, le jeune duc de Bouillon, pas plus que les ducs d'Orléans-Longueville et de Clèves-Nevers, qui pensaient comme lui, ne se joignit au prince de Condé pendant les premiers troubles. Dans le gouvernement de Normandie, dont il était titulaire, il assista impassible à la lutte de Montgomery contre le duc d'Aumale et le maréchal de Vieilleville. Pendant la guerre de 1567, il observa encore la neutralité, renonçant au commandement des Cent-Suisses de la garde, en faveur de M. de Méru. Il n'en était pas moins bon huguenot; comme le prince de Porcien, il avait protégé le synode réformé de La Ferté en 1564. Mais c'était un huguenot politique, rattaché au parti de la maison de Montmorency, qui s'était alliée à lui par mariage, comme devait le faire plus tard le vicomte de Turenne, son futur gendre et successeur. Après la Saint-Barthélemy, approuvant l'union des protestants et des catholiques modérés, il déploya plus de résolution. En 1573, il offrit au duc d'Alençon sa place forte de Sedan, qui devait devenir tout à la fois le refuge des princes et leur base d'opérations contre l'armée royale (1).

L'appui que le souverain de Sedan offrait aux Malcontents était considérable, d'autant plus que sa place confinait aux Pays-Bas, révoltés contre l'Espagne, et que l'armée du comte de Nassau s'y concentrait. L'éloignement de cet allié du nord et la surveillance plus étroite dont les princes furent l'objet, depuis le séjour au Bois de Vincennes, rendaient difficile l'exécution du dessein que l'on voulait reprendre.

(1) *Anne de Montmorency*, t. II, p. 250, 335, 337, 384, 425, 464.

En revanche, les forces protestantes étaient parties en campagne ; débarqué en Normandie, Montgomery faisait des progrès rapides, et la troupe de Quitry s'était considérablement accrue.

La première fois que Turenne avait été adressé à Quitry, au moment du départ de Charles IX de Saint-Germain pour Paris, il s'était convaincu que le frère du Roi pouvait recommencer sa tentative de fuite. Quand il revint faire son premier rapport à Charles IX, au faubourg Saint-Honoré, il le dit à M. le Duc lui-même. Au retour de sa seconde mission, il ramena Quitry au Roi, logé alors au Bois de Vincennes. Il y apprit que ses paroles avaient porté leur fruit. Renvoyé de nouveau en Normandie, il y resta durant la fin de mars. Il ne put donc coopérer qu'au mois d'avril aux préparatifs d'un complot qu'il avait encouragé, mais dont les débuts sont constatés durant son absence (1).

Quant à Thoré, il avait quitté la Cour après l'échec de Saint-Germain, et, chevalier errant, il courait les aventures dans le pays de France. C'était Thoré qui avait été l'instigateur de la tentative manquée de Saint-Germain et qui, sans doute, l'aurait payée de sa tête, si on l'avait arrêté. Son éloignement l'empêche de prendre part à la nouvelle conjuration du Bois de Vincennes, dans laquelle, comme dans la première du reste, Turenne n'agit qu'au second plan. Le véritable auteur de cette seconde conjuration, c'est La Molle, celui-là même qui a révélé la première (2).

Pour quelle cause le baladin de la Cour reprit-il à son compte un projet qu'il avait contribué à faire échouer ? Ce personnage superstitieux et galant (la galanterie et la superstition vont bien ensemble) était à la fois une tête sans cervelle et un cœur sans courage ; mais une ambition déme-

(1) *Mémoires* de Bouillon (édit. Petitot), 112, 113. — Déposition de M. le Duc (fr. 3969, 20). — *Estat de France*, t. III, 158. — Mémoire justificatif de Navarre (fr. 3969, 24. — Guessard, 198).

(2) Amiraut fait figurer Thoré au Poitou aux côtés de La Noue, lors du siège de Fontenay par Montpensier,

surée pouvait le faire agir. Il avait fait manquer le premier complot pour trois raisons : sa maîtresse, Marguerite, n'en voulait pas ; une peur irréfléchie s'était emparée de lui ; il ne comptait pas tirer bénéfice de l'affaire. Mais une fois que son maître et lui virent que leurs associés jetaient le masque et étaient en force, ils changèrent d'avis.

Pour expliquer cette volte-face, M. le Duc prétendit avoir surpris une lettre où Charles IX demandait au Pape et à Philippe II des conseils pour se défaire de lui et du roi de Navarre. C'est bien plutôt parce que l'on croit au succès que l'on se met en mouvement. Débarrassé de ceux dont il redoute l'autorité, Montmorency ou Turenne, La Molle tire vanité de se sentir à la tête d'une conspiration bien servie. Pauvres favoris de princes, ambitieux mais sincères, mêlés à des querelles de famille qui se passent au-dessus d'eux, instruments insuffisants, victimes désignées à monter sur l'autel de la réconciliation, tel sera Cinq-Mars, tel est La Molle, également dévoués au maître, également voués à la mort !

L'efféminé La Molle se défiait de son propre courage. Il sentit qu'il avait besoin d'une doublure plus solide, d'un vaillant qui le poussât par derrière. Tandis qu'il combinera, un compère se chargera de la besogne. Le compère choisi est un personnage déjà cité, le Piémontais Annibal Coconato.

Annibal, comte de Coconato, appelé à la française Coconat, était né vers 1534 (1). A part les princes, plus jeunes de vingt ans environ, presque tous les personnages de notre récit ont une quarantaine d'années : c'est l'âge où l'on prétend que l'homme donne tout ce qu'il peut donner. L'exécuteur des œuvres de La Molle appartenait à une petite dynastie inféodée à Coconato, près Turin. En 1528, l'agression commise au préjudice du comte régnant par le marquis de Saluces,

(1) L'orthographe, et surtout la prononciation *Coconas*, sont fautives.

fut une des causes de l'invasion française en Italie (1). Simple officier de fortune à la manière des Italiens, Annibal, laissant ses deux jeunes frères au logis, avait débuté au service de l'Espagne. Il s'était battu contre les Turcs à Los Gelves dans l'armée du duc de Medina, puis il avait passé en France : au commencement de 1570, capitaine de gens de pied italiens au service du Roi, il touche une somme de 400 livres tournois, attribuée à la solde trimestrielle de sa compagnie (2). Vrai soldat mercenaire, il ne croyait ni à Dieu ni à diable, en quoi il différait fort de La Molle. Violent et cruel, il savait quand même toucher les dames, et ses succès étaient grands auprès de la duchesse de Nevers et de la maréchale de Retz. Le jour de la Saint-Barthélemy, il mit la main au meurtre de Coligny et se fit remarquer par sa férocité. Charles IX disait de lui : « Coconat étoit un gentilhomme vaillant et brave, mais méchant, voire un des plus méchants que je crois qui fust en mon royaume. Je me souviens lui avoir ouï dire entre autres choses, se vantant de la Saint-Barthélemy, qu'il avoit racheté des mains du peuple jusqu'à trente huguenots, pour avoir le contentement de les faire mourir à son plaisir, qui étoit de les faire renier leur religion sous la promesse de leur sauver la vie. Ce qu'ayant fait, il les poignardoit et faisoit languir et mourir à petits coups, cruellement. Du depuis, ajoutait le Roi qui avait pourtant ordonné le massacre, je n'ay jamais aimé Coconat et l'ay toujours tenu digne de la fin qu'il a eue (3). »

Le bourreau de la Saint-Barthélemy pouvait s'associer sans scrupule à La Molle, le messager de mort, qui avait été porter l'ordre du massacre dans le Midi. Au début, il sympathisait bien avec l'auteur de ce triste événement, Henri

(1) *Anne de Montmorency*, t. I, 119.
(2) Cabinet des Titres, Pièces originales, t. 794, n° 18055. Reçus du 12 février et du 14 avril 1570, signés : Anibal Coconato.
(3) *Mémoires* de L'Estoile (édit. Petitot), p. 84, 85. — Cf. Languet, *Ad Augustum*, 8.

d'Anjou, et il devint capitaine de ses gardes. Ce prince ayant été élu roi de Pologne, il l'accompagna jusque sur les terres de l'Électeur palatin, assistant aux entrevues du prince français avec les Allemands, soit à Blamont, soit à Heidelberg.

Il était bien fait aussi pour rester l'homme des Espagnols, ses anciens maîtres. Ceux-ci songèrent à utiliser les relations de Coconat en France et à tirer parti de sa présence à Blamont, où il s'était lié avec le comte Louis de Nassau. Ce massacreur de huguenots, ce complice de La Molle, se montre à nous pour la première fois sous le masque d'un espion. Don Frances de Alava, qui représenta Philippe II à Paris jusqu'au moment de la Saint-Barthélemy, le recommanda à son successeur. Il ne fut tenu compte de cette recommandation qu'au début de 1573, sur le vu d'une seconde missive d'Alava.

Dans sa communication, don Frances de Alava énumérait les qualités propres à faire de Coconat un agent secret. Peu de choses, disait-il, se passent en France sans qu'il le sache. Par exemple, si on l'avait écouté, dans l'été de 1572, on aurait été averti à temps de la marche du comte Ludovic et des huguenots sur Mons. Cependant, il n'était pas question de le payer comme un espion, car on ne l'aurait pas à moins de 10,000 ducats; mais on pouvait lui donner des espérances de haute situation dans les Pays-Bas, si le duc d'Albe y était remplacé par le duc de Medina, que Coconat connaissait. En même temps que Coconat, l'ancien ambassadeur conseillait de recourir aux bons offices de Scipion Sardini, ami du comte, homme très intelligent et non moins bien informé.

Peu après la Saint-Barthélemy, Coconat se met à renseigner l'ambassade d'Espagne sur ce qui se passe dans l'entourage du Roi. Il n'a garde d'omettre les propos des ducs d'Anjou et de Guise, qui ne sont pas toujours flatteurs pour le Roi Catholique. Le 24 février 1573, l'ambassadeur écrit à Philippe II que Coconat marche d'un bon pied et que ses

rapports sont aussi intéressants que ceux de l'espion Gondi. Après l'entrevue de Blamont, une lettre, en italien, fut adressée par Coconat à l'ambassadeur. Elle était datée de Soissons, le 17 décembre 1573. Elle portait la suscription : « Au seigneur Hercule. » L'auteur de la lettre demandait au seigneur Hercule de lui réserver deux chevaux, parce que le comte Ludovic, protégé par la couronne de France, allait entrer en guerre contre le roi d'Espagne et faire une entreprise sur une ville de Flandre. Cette lettre était un moyen d'avertir l'Espagne du résultat des conférences de Blamont. Le nom d'Hercule est dès lors adopté pour désigner dans ses relations d'espionnage le comte de Coconato, et ce nom prêtera plus tard à certaines confusions. Coconat met son correspondant diplomatique au courant des négociations continuées à Heidelberg entre le roi de Pologne et Retz d'une part, le Palatin, le comte Ludovic et le représentant d'Orange de l'autre. La source de ses informations était le comte Ludovic, et même la Reine mère, qui comptait sur sa discrétion. On voit comme la confiance de Catherine de Médicis était bien placée.

Ce fut dans le Palatinat que le comte de Coconato quitta le roi de Pologne pour revenir en France. Il était question, déjà avant le départ de son maître, qu'il passât dans la maison du duc d'Alençon. Mesdames de Nevers et de Retz le retinrent au pays. Son ami La Molle le présenta à M. le Duc, vers l'époque de l'Effroi de Saint-Germain. Coconat avait hésité à entrer au service quelque peu compromettant de François d'Alençon. La Molle lui vanta les perspectives d'avenir du prince. Il le mit au courant des intrigues. Coconat n'eut aucune part à celles de Saint-Germain, mais il fut initié au mystère dès le 28 février, le soir même du départ du Roi de ce château. A partir du transfert de la Cour, il loge à Paris avec La Molle, chez qui il rencontre souvent M. le Duc.

Les conseils de Turenne étaient suivis. Quand Charles IX

se fut transporté au faubourg Saint-Honoré, puis au Bois de Vincennes, les conjurés profitèrent de sa clémence pour reprendre leurs menées. Le 28 février, François d'Alençon et La Molle se réunirent chez Jacques de La Nocle-La Fin, dit La Nocle le jeune, frère cadet de M. de Beauvoir-La Nocle, célèbre capitaine et diplomate huguenot (1). Réfugié en Suisse depuis la Saint-Barthélemy, Beauvoir-La Nocle, qui avait épousé la sœur du vidame de Chartres, eut une carrière des plus honorables dans les armes et la politique. Quant à son frère, La Nocle le jeune ou La Nocle-La Fin, il a laissé une réputation détestable. Sans honneur, sans foi, il était prêt à entrer dans toutes les intrigues et dans toutes les fourberies. Triste instrument d'une cause juste au fond, il se fit le digne acolyte du baladin La Molle et du féroce Coconato. Sa demeure devint le quartier général de la conjuration.

Les conjurés changèrent souvent de domicile. Celui de La Nocle était rue de Seine, à l'hôtel du comte de Ventadour, chez la mère d'un complice de second ordre, le capitaine Saint-Martin. On trouvait l'endroit commode, et là se tinrent les séances importantes. Avant de s'y rendre, M. le Duc venait prendre La Molle, logé avec Coconat au bout du pont Saint-Michel. Autour de ce pont se nouait l'intrigue. Il y eut aussi des conventicules moins importants chez une espèce de diplomate, M. de Grandchamp, qui demeura à la rue des Vieux-Augustins, à la Corne de Cerf, jusqu'au 24 mars, et, à partir de ce jour, dans un logis du même nom, rue des Marais-Saint-Germain.

Grandchamp entraîna sa famille dans la conjuration. C'était le second fils d'un gentilhomme nivernais, M. de Grandry. Ce dernier, allié à une L'Aubespine, se trouvait de ce fait beau-frère de l'évêque de Limoges et oncle de

(1) Corr. de l'ambassade d'Espagne, janvier-mars 1574 (K. 1531, 1532, 1533, 1535); Note sur Coconato (K. 1530, B. 35); Lettre du Sr Hercules (K. 1532, B. 35).

M. de Villeroy, deux importants conseillers du Roi. De son mariage, il avait eu, entre autres, une fille et deux fils. L'aîné, gardant le nom de Grandry ou Grantrye, ambassadeur aux Grisons de 1566 à 1573, prétendait avoir découvert, dans cette contrée alpestre voisine de la patrie de Paracelse, le secret de transformer les métaux et de faire de l'or. Cet ambassadeur, maître d'hôtel ordinaire du Roi, arriva à Paris le soir de l'Effroi de Saint-Germain. Il prit logement à la rue des Petits-Champs. Il eut vent de la conspiration dirigée par La Molle et par son frère cadet.

M. de Grandchamp (tel est le nom que porte ce dernier) y prit une part principale ensuite d'un mécontentement personnel. Il avait été désigné comme ambassadeur à Constantinople en 1565, mais il fut assez brusquement révoqué pour céder sa place à François de Noailles, évêque de Dax, jugé plus capable. Cette révocation et la réclamation, qu'on lui fit de 12,000 francs d'appointement, le révoltèrent, comme bien on pense. Il voulut entrer au service militaire, et le colonel général Strozzi lui réserva un commandement de douze compagnies d'hommes de pied français. En attendant, devenu chambellan de M. le Duc, il trouva dans la petite cour d'Alençon un lieu propre à exhaler son ressentiment de diplomate manqué.

Au mois de mars 1574, il embrasse activement le parti des conjurés. Outre son frère, il intéresse à l'affaire, le mois suivant, le fils de sa sœur, appelé le capitaine Saint-Martin, qui, dans la dernière campagne d'Italie, avait eu maille à partir avec la justice militaire pour falsification de pièces. Malgré ces fâcheux débuts, le roi de Navarre l'avait pris en affection, et il était chargé des messages des princes à la maison de Nassau. Grandchamp compromit aussi un Tourangeau, fils d'un capitaine d'artillerie, du nom de Tourtay. Tout en lui réservant le commandement d'une de ses compagnies, il l'employa comme secrétaire à partir du 23 mars.

. Les aventureux Thoré et Turenne se réservant pour plus tard, les auteurs de la conspiration restent au nombre de quatre, La Molle, Coconat, Grandchamp et La Nocle, tous quatre purs aventuriers. Tourtay, Grandry, Saint-Martin, informés ultérieurement de la conjuration, ne paraissent pas aux conventicules et ne sont que des comparses. Il en est de même d'un certain nombre d'émissaires adressés aux grands que l'on croit favorables. Tel est un parent de La Molle, M. de Luynes, capitaine du Pont-Saint-Esprit, chargé des relations avec le Languedoc et avec son gouverneur Damville. Le secrétaire Poltrain sert d'intermédiaire entre M. le Duc et le maréchal de Montmorency. François d'Alençon emploie comme messagers, auprès du prince de Condé, MM. de Châteaubodeau et de Montaigu, auprès du duc de Bouillon le sieur de Ferrailles, auprès du comte de Nassau Du Plessis-Mornay, en Angleterre et en Allemagne le secrétaire Bodin et un nommé Du Vau. Un lieutenant de Cossé et Jean de La Haie correspondent avec La Noue. Un maître d'hôtel de M. le Duc, La Vergne, avait un rôle plus militant. Il en était de même du gouverneur de Metz, M. de Thévale, et du gouverneur d'Auxerre, M. de Chaumont. Ces officiers procuraient à la cause l'appui de places aussi bonnes que celles dont disposaient deux complices de marque, M. de Bouillon, dans sa principauté de Sedan, et le prince de Condé, dans son gouvernement de Picardie. Avisé par La Vergne et Montaigu, le roi de Navarre se mettait d'accord avec son beau-frère d'Alençon. Deux officiers généraux de premier ordre, Strozzi et Biron, passaient pour favoriser ce prince.

On ne saurait impliquer dans cette entreprise ni l'évêque de Mende, chancelier d'Alençon, ni surtout le duc de Montmorency, qui savait bien quelque chose, mais qui blâmait ces machinations. Cependant, pour entraîner leur monde, deux des quatre grands coupables, La Nocle et Grandchamp, osèrent promettre l'appui du maréchal.

Le prétexte de la galanterie permettait à M. le Duc d'obtenir l'autorisation de se rendre de Vincennes à Paris. Descendant d'abord chez La Molle, il allait de là tenir séance chez La Nocle. A ces réunions figuraient aux côtés de François d'Alençon et de La Nocle, MM. de La Molle, Coconat, Grandchamp, Montaigu, Luynes, l'émissaire du duc de Bouillon, parfois La Vergne, Châteaubodeau et Turenne, quand celui-ci était à Paris. Quant à Montmorency, il n'y parut jamais. Les réunions se suivirent pendant tout le mois de mars, et au commencement d'avril, on prit des dispositions. M. le Duc devait s'enfuir en compagnie du roi de Navarre, de Turenne, de La Nocle, de Coconat, de Riolles, son valet de chambre, sans doute aussi de Grandchamp et de La Molle. Le jour de l'évasion fut fixé, d'abord au mardi 6 avril, puis au samedi suivant.

« Sous couleur de venir gouverner une dame de la Cour », il est convenu que M. le Duc se rendra la veille au soir, à Paris, chez La Molle. Il utilisera à cet effet le coche de la maréchale de Retz. Des cavaliers, réunis près du Bois de Vincennes, lui serviront d'escorte, sans compter ceux qui l'attendent à Paris. On quittera cette ville pendant la nuit et l'on s'arrêtera en route dans des maisons sûres, appartenant à des affidés, comme M. de La Vergne ou le prince de Condé. A Villers-Cotterets, on ralliera ce dernier avec Thoré et leur suite. L'émissaire du duc de Bouillon conduira la petite troupe par des chemins à lui connus jusqu'à Sedan.

Tel est le but précis de l'entreprise. Une fois à l'abri des murs de Sedan, M. le Duc se trouve maître de la situation. L'Angleterre, l'Allemagne et les Pays-Bas lui tendent les bras. Il peut compter sur le comte Ludovic de Nassau et son armée, peut-être aussi sur le comte Charles de Mansfeld, fils de l'ancien gouverneur de Luxembourg. Le comte Charles, qui avait épousé la fille du maréchal de Brissac, par conséquent la nièce de Cossé, avait quitté la France,

mécontent de ce que le Roi lui eût préféré Schomberg dans le commandement des régiments allemands (1). A partir de Sedan, on pouvait innocemment passer en Angleterre ou, suivant les désirs de Louis de Nassau, faire la guerre aux Espagnols dans les Flandres. Les Pays-Bas constitueraient une principauté, destinée au duc d'Alençon, ou serviraient de gage entre les mains du roi de Navarre, dépouillé par Philippe II. Jusque-là les conjurés ne commettraient pas le crime de lèse majesté, et leur dessein même leur servirait d'excuse auprès de la Reine mère.

Bien que l'on dût se déterminer d'après les circonstances, voici le plan le plus certain. A la tête de l'armée du comte de Nassau, que Du Plessis alla rappeler pendant sa marche sur Maëstricht, M. le Duc se proposait de donner la main aux huguenots de France. Il s'établirait, par exemple, à Vitry sur la Marne pour menacer Paris, en gardant par Metz et Auxerre ses communications avec les alliés d'Allemagne et les rebelles de Languedoc et Poitou. On ne redoutait guère l'armée royale, dont le chef serait probablement le maréchal de Cossé. A la faveur de ces opérations, M. le Duc se flattait de recevoir la succession de Henri d'Anjou comme seigneur de nombreux apanages et lieutenant général du royaume, peut-être même de le supplanter comme roi de France à la mort de Charles IX. Libre alors aux comparses de spéculer sur l'avenir. La Nocle espérait l'office de grand chambellan; Grandchamp celui de sous-chambellan. Le baladin La Molle se promettait la garde-robe, place sans danger, qui l'attachait à la société bénie du Château. On destinait au faiseur d'or Grandry la surintendance des finances. On réservait à Montmorency les fonctions de généralissime, sans le consulter, mais dans l'espoir de le rattacher à la Cause. Les ambitions allaient leur train et elles frappent par leur caractère puéril.

(1) Sur Grandchamp, Luynes, etc., cf. *Nég. du Levant*, t. III, 162 n. — Le Laboureur, *Castelnau*, t. II, 418, 424. — Sur le comte Charles de Mansfeld, Dépêches de Çuniga, 27 mars 1574, (K. 1533, B. 36).

Il faut rejeter comme inadmissibles les suppositions des ambassadeurs et les témoignages des espions à gages de la Reine mère. A les en croire, il se serait agi de tuer Charles IX, Catherine, Guise, Birague, de massacrer les catholiques et de mettre le feu à Paris. On arrive simplement à la conviction que M. le Duc voulait se sauver à Sedan avec le roi de Navarre, et prendre les armes contre la Cour (1).

Sous l'active direction de La Molle et de La Nocle, le projet prend corps dans les premiers jours d'avril. On réunit l'argent, les armes et les chevaux. M. le Duc a mis de côté 200,000 livres; comme son chancelier, l'évêque de Mende, en a la garde, force est d'attendre l'arrivée de ce prélat pour toucher la somme. A Sedan, on compte trouver 600,000 livres. En attendant, des banquiers italiens prêtent 6,000 écus que Grandry s'engage à multiplier par ses prétendus procédés d'alchimie. On se défie un peu, et on se borne à lui en remettre mille. L'ambassadeur d'Angleterre passe pour avoir avancé 6,000 livres. Chaque conjuré porte de l'argent sur lui : La Molle en a pour 600 écus.

Voilà de quoi acheter des chevaux. Le 3 avril, le comte de Coconat et le capitaine Saint-Martin en acquièrent deux cents; le 4, on en a mille deux cents, dont la moitié tout équipés. Sous prétexte de faire la remonte de sa compagnie pour le service du Roi, Turenne s'en fournit de son côté. Afin de faciliter la fuite, cent cinquante chevaux sont dispersés à Paris dans les quartiers de La Platrière, de Grenelle, des Vieux-Augustins et au Pélican; quarante attendent tout près de la maison de La Molle. Un escadron se massera à Saint-Maur pour escorter le prince de Vincennes à Paris. Il sort de Metz des armes pour 4,000 hommes, et Grandchamp vaque à la levée des douze compagnies de Strozzi, soi-disant à destination de Guyenne.

Il y avait commencement d'exécution. Il fallait avant tout

(1) Languet, *Ad Augustum*, 7.

compter son monde. Turenne, après avoir conseillé à M. le Duc de renouveler l'entreprise, s'était d'abord tenu à l'écart, par méfiance pour La Molle. Il avait cependant promis au prince de ne lui pas manquer au moment voulu. François d'Alençon s'appliqua à le réconcilier avec La Molle, et il fit embrasser les deux ennemis à la veille du dénouement. Le mardi 6 avril, eut lieu chez La Nocle l'assemblée décisive. M. le Duc la présidait. Étaient présents, outre ce prince et La Nocle, MM. de La Molle, Coconat, Grandchamp, Turenne, Montaigu, Luynes, Châteaubodeau et l'émissaire de Bouillon. Il fut entendu que, le vendredi 9 avril au soir, M. le Duc irait à Paris sous le prétexte indiqué, et qu'il se sauverait de grand matin avec ses partisans dans la direction de Sedan. Dans cette réunion du mardi, on s'encouragea mutuellement. Le prince s'assura de chacun des conjurés. « Comte, n'es-tu pas de nos amis? demanda-t-il à Coconat. — Oui, Monsieur, je vous suis serviteur. » Châteaubodeau fut dépêché au prince de Condé et Luynes au maréchal de Damville. La Nocle et l'émissaire de Bouillon promirent l'assistance de Ludovic, un autre conjuré celle de Montmorency (1).

Les conspirateurs ne se doutaient pas que la Reine mère était avisée jour par jour de leurs délibérations. Ils s'adressaient à trop de gens pour ne pas trouver des traîtres, surtout dans une époque célèbre pour sa fourberie. Catherine disposait d'un nombre considérable d'espions. Elle s'était flattée de faire surveiller les démarches de son fils par un Italien connu sous le nom de maître Cosme. Cosimo Ruggieri, né à Florence, était venu, en 1570, en France, où il fut protégé par l'ambassadeur de Toscane. Recommandé au premier écuyer de la Reine, il avait été nommé maître d'italien des pages. En même temps il s'occupait d'astrologie et de nécromancie, et il pratiquait la judi-

(1) Déposition de M. le Duc (fr. 3959, 20). — *Estat de France*, t. III, 158. — *Mémoires* de Bouillon, 112, 113.

ciaire, c'est-à-dire l'art des prédictions. Les superstitions de l'époque lui assurèrent un bon accueil de la part de Catherine de Médicis, adonnée à ces recherches. Il lui fut présenté par le diplomate Fregose, et la Reine le chargea, en 1573, de donner des leçons de toscan à François d'Alençon. Maître Cosme fit ainsi partie de la société frondeuse de M. le Duc, auprès duquel il introduisit d'autres astrologues. Il devint l'ami de l'entourage du prince, et de La Molle, en particulier. Il s'attacha aussi aux Bourbons. On le soupçonnait d'avoir tiré un horoscope trop flatteur de François d'Alençon.

Ce petit homme, noir de teint, de cheveux et de barbe, produisait un effet diabolique sur ceux qui l'approchaient, et, tandis que les grands l'appréciaient, les humbles avaient peur de lui. La Reine espéra qu'il lui rapporterait les conversations de la compagnie de M. le Duc. Mais Ruggieri valait mieux que sa mine. Le perfide gouvernement de Catherine ne le satisfaisait pas. Toutefois, il ne participa aux intrigues que d'une façon indirecte. Quoique un astrologue et un alchimiste eussent été de dignes augures pour la folle équipée, Ruggieri et Grandry ne se montrèrent pas dans les réunions importantes de La Nocle.

Un autre espion renseigna mieux la Reine, un espion qui avait grandi dans la carrière. C'était un homme d'une quarantaine d'années, nommé Yves de Brinon. Il était en relation avec M. de Grandchamp. A la fin de mars, à la veille du dénouement, il fut informé des menées. Le 24 de ce mois environ, inquiet des allées et venues des conjurés, il se rendit à la maison du pont Saint-Michel, chez La Molle; il y vit Grandchamp qui, par trop confiant, ne lui cacha pas qu'il se tramait quelque chose et l'engagea, en lui promettant une part du butin, à se ranger à son parti. Brinon fit mine de l'entendre, et Grandchamp le convoqua chez son frère Grandry, au rempart du moulin à vent de la rue des Petits-Champs. Là, le dimanche 28 mars, il l'entretint des craintes

et des mécontentements de M. le Duc et lui dévoila le mystère. Il le mit au courant, avec force détails, des décisions prises aux conventicules secrets. Huit jours après, le dimanche des Rameaux 4 avril, Brinon, se jugeant suffisamment au clair, fit rapport au premier président de Thou, qui l'engagea à continuer son espionnage, puis à avertir directement le Roi. Presque au même moment, la Cour se trouvait avisée par un témoin plus digne de foi et d'estime : le duc de Montmorency, dont les conjurés s'étaient efforcés d'empêcher la venue.

Arrivé à Vincennes, ce même dimanche des Rameaux ou de Pâques fleuries, Montmorency vit tout de suite les conspirateurs pour les détourner de leurs desseins. Comme il discutait devant M. le Duc avec La Molle, ce dernier s'échauffa. Le maréchal voulut le remettre à l'ordre. « Quoi pensez-vous, s'écria le favori des dames, que si notre affaire réussit, je souffre que vous me devanciez? Il faut que vous sachiez que je suis le fils aîné de notre maître, que je suis gentilhomme comme vous, et mon maître me peut faire autant et plus que vous et, enfin, je ne prendrai jamais loi de vous. » Le maréchal, ne parvenant pas à le calmer, se retira plein de dépit et de regret.

Montmorency se trouvait dans une pénible situation entre son devoir de grand officier de la Couronne, qu'il voulait loyalement remplir, et son attachement à la cause des Politiques et du duc d'Alençon. Il a déjà blâmé les entreprises de son frère Thoré et des aventuriers qui l'entourent. Il n'a jamais songé à faire réussir ses plans autrement que par les voies légales. Pour attirer des partisans, on a donné à croire qu'il soutiendrait l'entreprise; Grandchamp, La Nocle et même Turenne font vaguement espérer son concours. Il n'en est rien. Il doit sauver sa responsabilité et prévenir en même temps de plus grands malheurs. Renonçant à convaincre les fous, il ne lui reste d'autre alternative que de s'adresser aux forts.

Après sa scène avec La Molle, Montmorency monte chez la Reine. Ménageant autant que possible ses anciens amis, il lui remet une lettre que ses gardes de la ville de Paris ont surprise entre les mains d'un valet. Dans cette lettre, le capitaine Saint-Martin mandait à sa femme de lui envoyer ses chevaux à Saint-Maur, pour l'expédition que l'on savait (1). Cette lettre éclairait la Reine et complétait les renseignements qu'elle tirait d'ailleurs, puisque c'était ce jour même que Brinon avait été faire son rapport au premier président de Thou, après quoi il était retourné chez Grandchamp, rue des Marais-Saint-Germain des Prés, pour remplir de nouveau son métier d'espion.

Le lundi 5 avril, les conjurés, déjà informés de l'intervention de Montmorency, ne se découragent pas pour si peu. Turenne prend congé du Roi, sous prétexte d'aller faire à Paris ses préparatifs de départ pour le Midi. Le mardi 6, a lieu chez La Nocle la grande assemblée où l'on décide, comme si de rien n'était, qu'Alençon partira le samedi suivant. Le jeudi *absolu* 8 avril, au matin, Montaigu et Coconat se promènent au jardin du Palais avec Turenne, qui y demeure, et qui annonce qu'il ira attendre les ordres du prince à Juvisy. De là, Coconat va dîner chez La Molle, au pont Saint-Michel. Dans l'après-midi, l'espion Brinon tient, de son côté, une conférence chez le Premier Président avec le Procureur Général et M. de Lanssac, chargé par la Reine de suivre de près l'affaire. Puis il va prendre, le soir, la collation chez Grandchamp, où il voit La Nocle, Tourtay et deux autres conjurés. On fait sortir les domestiques et l'on se met à table. Tandis que Tourtay donne à boire, La Nocle exhale son mécontentement contre le maréchal de Montmorency. Il lui reproche d'avoir tenu les Malcontents « le bec en l'eau ». Sans lui, l'entreprise aurait été faite depuis long-

(1) L'ambassadeur de Toscane, avril, dit que la lettre était de Châteaubodeau (*Nég. de Toscane*, t. III, 915). — Cf. Haton, t. II, 761. — Languet, *Ad Augustum*, 8. — *Anecdotes* de Duvair (p. p. Lalanne, *Mémoires* de Marguerite), p. 198. — *Mémoires* de Nevers (p. p. Gombervile, Paris, 1665, p. 71).

temps. On se sépare pour dormir, et La Nocle rentre coucher rue de Seine. Ces personnages ne désespéraient toujours pas de mettre leurs projets à exécution.

Mais, le mercredi 7 au soir, Catherine, inquiète des mouvements de chevaux du voisinage, a préparé ses dispositions. Le lendemain matin, sur un mot de sa mère, Charles IX, jetant à terre la table de dessin à laquelle il travaillait, se lève brusquement et donne ses ordres. Les gardes sont doublées au château, les Suisses campent dans les fossés, les portes se ferment avec interdiction de sortir ou d'entrer. Le coche de la maréchale de Retz, qui devait emmener, le jour suivant, M. le Duc à Paris, est retenu à la porte, malgré les réclamations du prince. François d'Alençon et Henri de Navarre restent internés au château et sans communication avec leurs amis de Paris. Le vendredi saint au matin, Brinon vient tout révéler au Roi.

A Paris, les conjurés tenaient encore leurs conciliabules. Le même vendredi 9 avril, à dix heures du matin, Brinon, de retour de Vincennes, trouve au logis de La Nocle, Grandchamp, Grandry et Tourtay. Il les revoit dans l'après-midi chez Grandchamp, qui leur a donné à dîner. Mais ils savent les mesures ordonnées à Vincennes; on commençait à en prendre de semblables à Paris. La Nocle et Grandchamp n'ont que le temps de fuir vers la Suisse, qu'ils atteignent à la fin d'avril (1). Turenne, Luynes et Châteaubodeau sont déjà partis; Thoré est au large ainsi que Condé. Ce qui reste de conjurés se trouve cerné soit à Paris, soit à Vincennes.

Les arrestations ont commencé dès le 8 avril. On met d'abord la main sur Saint-Martin et sur d'autres capitaines, parmi lesquels figure Scipion Sardini d'Urbino, ami de Coconat et espion comme lui. Puis vient le tour de Tourtay. Le samedi 10 au matin, malgré les plaintes du duc d'Alençon et de la reine de Navarre, qui semblèrent toucher Catherine,

(1) Beauvoir à Hautefort, 29 avril (B. Inst., f. Godefroy, t. 256, f° 174). — *Mémoires* de Bouillon, 113, 115.

mais non Charles IX, on procéda à l'incarcération de La Molle. Elle fut suivie peu après de celle de Coconat, qu'une grande dame tenait caché au couvent des Augustins. Grandry fut arrêté le 14. Ce jour-là, quatre-vingts soi-disant complices se trouvaient déjà pris. Le 15, on se saisit d'un capitaine qui servait d'intermédiaire entre Coconat et l'ambassadeur d'Espagne. Ce ne fut que le 26 avril que l'on s'empara de Cosimo Ruggieri. Ces prisonniers furent enfermés à Paris, à la conciergerie du Palais, et leur procès commença à s'instruire, tandis que le duc d'Alençon et le roi de Navarre étaient mis aux arrêts. Voilà à quoi aboutissait une conjuration, reformée si peu de temps après avoir été découverte, mais qui devait affirmer un jour l'existence du parti des Politiques et servir à la réaction nationale contre la Saint-Barthélemy (1).

(1) Dépêches des ambassadeurs d'Angleterre, 7 avril 1574 (*Cal. Stat. Pap.*, 485-487, 489); de Venise (ital. t. 1728, p. 272-274, 276-277); d'Espagne, 11, 13, 16 avril (K. 1535); de Toscane (*Nég. de Toscane*, t. III, 915-916). — Rapport du maître de poste de Bordeaux, 17 avril (K. 1533, B. 36). — Relacion del successo que ha tenido el tratado contra el rey (K. 1529, B. 34, faussement daté 1569). — Haton, t. II, 762.

CHAPITRE XI

LE PROCÈS CRIMINEL.

La commission judiciaire. — Les interrogatoires. — Déposition de l'espion Brinon. — Supplice de Tourtay. — Les figures de cire de maître Cosme. — La Molle et Coconat à la torture : question de l'eau ; supplice des manottes. — Efforts pour sauver les coupables. — L'exécution. — Le deuil des princesses. — Portée de la conspiration.

Les personnages qui se sentaient directement menacés par les Malcontents n'avaient rien négligé pour suivre leurs intrigues. En l'absence du maréchal de Retz, retenu en Pologne et en Allemagne, et de la famille de Guise, qui avait quitté la place à Montmorency, Catherine et Birague étaient les plus exposés. Le Chancelier avait fait donner des instructions précises à l'espion Brinon. Le mercredi, 7 avril, comme l'on a vu, la Reine mère était édifiée, d'autant plus que, de son côté, madame de Sauve, si liée avec l'indiscret Alençon, avait bien pu lui faire des confidences. Le 8, les habitants du château de Vincennes se trouvaient, par ordre du Roi, complètement isolés ; il en était de même, le lendemain, de ceux de Paris. Les premières arrestations faites, le Roi apprit, le 10 avril, la nouvelle conspiration à ses lieutenants et à ses ambassadeurs. « Depuis deux jours, écrit-il à Damville, il s'est descouvert que l'on vouloit tenter en ce lieu une semblable malheureuse entreprise que celle qui se devoit faire dernièrement à Sainct-Germain en Laye. De quoy en aïant esté adverty, j'ai faict renforcer mes gardes et faict venir dedans l'enclos du fossé de ce chasteau ung corps de garde de Suysses, et, par mesme moien aussi

faict saisir et arrester aulcunes personnes qui sont chargées et coulpables de la dicte entreprise (1). »

Le Roi nomma une commission pour instruire le procès. Il y appela le premier président du Parlement et le plus ancien président de la chambre de la Tournelle. « Désirant, disait-il, qu'il soit proceddé en toute diligence et par personnages recommandez de grande intégrité et prudhomie à la confection des procès criminels et extraordinaires contre tous ceux qui se trouveront chargez et coulpables de la damnable, meschante et malheureuse conjuration qui a esté faicte à l'encontre de nostre personne, de celle de la Royne nostre très honorée dame et mère, contre les principaux officiers de nostre Couronne et généralement contre tout nostre Estat et à l'entière ruine et subversion d'iceluy, nous vous avons commis, ordonnez et députez, commettons, ordonnons et députons par ces presentes, pour, avec deux plus anciens conseillers lais de nostre dicte cour, l'un de la Grand'chambre et l'autre de la Tournelle, vaquer, en toute diligence et tous autres affaires postposez et cessans, et sans aucune intermission, ne discontinuation, tant aux jours fériez que non fériez et à toutes heures, à l'instruction entière des dicts procès,... pour... estre proceddé au jugemens deffinitif d'iceux par les dictes deux chambres assemblées. De ce faire vous avons donné et donnons plein pouvoir,... mesme de faire saisir et arrester toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, si de ce faict se trouveront chargées et soubçonnées. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects... d'exécuter vos mandemens, tout ainsi que s'ils estoient émanés de nous (2). »

Sur ces données, la commission extraordinaire se composait du premier président Christofle de Thou, du président Pierre Hennequin, seigneur de Boinville, doyen de la cham-

(1) Charles IX à Damville et à Hautefort, 10 avril 1574 (B. N. fr. 3247, 35; B. Institut, f. Godefroy, t. 256, f° 171).

(2) Commission pour instruire le procès criminel, 1574 (B. N. f. fr. t. 18452, f° 3; f. Du Puy, t. 590, f° 21. — Nevers, *Mémoires*, t. I, 72).

bre de la Tournelle, et des deux conseillers lais Chartier et La Roche-Thomas, l'un doyen de la Grand'chambre et l'autre de la Tournelle.

La commission était prise dans le Parlement sans acception de personnes. La situation acquise fixa seule les choix. Les membres qui la composaient appartenaient à cette noblesse de robe qui, à l'occasion, savait défendre les opinions libérales. Le premier président Christofle de Thou, seigneur de Cely, membre du Conseil privé, jouissait non seulement d'une grande popularité, mais de la confiance du Roi, qui recourut souvent à lui. Au lendemain du tumulte d'Amboise, il avait été appelé à juger le premier Condé. On pouvait jusqu'à un certain point le suspecter de faiblesse, et de complaisance à l'égard de la Cour. Il passait pour hostile au feu chancelier de L'Hospital, ainsi qu'au duc François de Montmorency, qui fut, au contraire, très apprécié de ses fils. Il avait alors soixante-sept ans. Le président Hennequin de Boinville et les conseillers Chartier et La Roche-Thomas ont moins de notoriété. Tout le procès dépendait du premier président, le confident du Roi et l'adversaire des Politiques (1).

La poursuite de l'affaire concerna naturellement le procureur général du Roi au parlement de Paris, M. de La Guesle, aussi conseiller au Conseil privé. L'écuyer de la Reine mère, Lanssac, fut spécialement chargé des messages de cette princesse aux commissaires, le procès de lèse-majesté devant s'instruire d'après les prescriptions directes de Catherine de Médicis et de Birague. Charles IX, qui jusqu'alors détestait la politique, se mit à fréquenter les séances du Conseil secret, qui se tint tous les soirs sous sa présidence; il se composait de sa mère, du Chancelier, de M. de Morvillier et de l'évêque de Limoges. Le prélat, qui était L'Aubespine et qui avait pour neveux Grandchamp et

(1) Pasquier, *Œuvres*, t. II, 187.

Grandry, devait pencher pour l'indulgence, de même que Morvillier, quoique ce conseiller fût un adversaire de Montmorency.

Dans la première réunion du Conseil, Catherine et Birague, cherchant leur précédent dans l'histoire des rois Jean et Louis XI, firent conclure à la rigueur, sauf à l'égard de François d'Alençon et de Henri de Navarre. On craignait que l'exécution des princes ne brouillât la France avec l'Angleterre et les souverains allemands. Les ambassadeurs de ceux-ci négociaient encore à Paris la remise des cent mille écus promis à l'armée palatine de Nassau. Charles IX se flattait de traiter, par leur intermédiaire, avec ses sujets huguenots, qu'il ne confondait pas avec les conjurés. A ces derniers, il réservait sa colère. Bouillon, Condé et Turenne étaient hors de portée. Mais on tenait La Molle et Coconat. L'occasion était trop bonne pour ne se pas débarrasser d'eux (1).

La Molle passait à bon droit pour le chef de la conspiration. C'était lui qui, avec La Nocle, avait présidé aux délibérations secrètes. Quant à l'exécution, Coconat s'en était chargé en rassemblant les chevaux nécessaires, tandis que Grandchamp réunissait les hommes de pied. Il était équitable de les punir tous quatre de la même façon, mais de ces quatre il n'y en avait que deux de pris, ceux-là mêmes qui se trouvaient le plus mêlés aux intrigues galantes.

La Molle et Coconat étaient à la mode; ils avaient de ces succès qui causent des haines mortelles. La Molle était l'amant de Marguerite de Navarre pour le plus grand chagrin, non pas tant du roi de Navarre que de la Reine mère, de Charles IX et du roi de Pologne, plus sensibles qu'on ne le croirait à l'honneur de leur maison. Quant à Coconat, on lui donnait pour maîtresses, et la duchesse de Nevers, et la

(1) Dépêches de Cavalli, 10, 14, 19 avril (B. N. ital. 1728, 273-275, 278, 281); Relation (Albéri, t. I, IV, 316); Dépêches d'Alamani, 14, 15, 22 avril (*Nég. de Toscane*, t. III, 915, 917-919); de Çuniga, 4-19 avril (A. N. K. 1535, 68); de Dale, etc., 22 avril (*Cal. Stat. Pap.* 1574, p. 491). — Bezold, t. I, 141-142.

maréchale de Retz, dont les maris avaient suivi dans son lointain royaume Henri de Pologne. « Le comte de Coconat, est-il dit dans l'*Histoire de l'Estat de France*, fut trouvé enfermé dans une chambre du couvent des Augustins, où il s'étoit sauvé, entendant le bruit et se doutant bien qu'on luy en vouloit à cause de lui pour l'amour d'elles (le duc de Nevers et le maréchal de Retz savent ce que c'est), et de quelques propos qu'il avoit tenus au prévôt des marchans qui estoit allé emprunter de luy, de la part du Roy, 12,000 escus. On s'aideroit de ce prétexte pour le faire mourir, joint que le chancelier Birague luy estoit ennemi mortel pour quelque querelle particulière. Quant à La Molle, la Royne mère s'en vouloit venger pour quelque chose qui ne se peut dire (1). »

Huit jours après les arrestations, La Molle et Coconat sont définitivement désignés comme les grands coupables. Rendant compte à Damville, le 18 avril, des premiers interrogatoires, le Roi dit d'eux : « Ilz ont voulu suborner mes frères, les duc d'Alençon et roy de Navarre, et les enlever hors d'auprès de moy pour leur faire entreprendre quelque chose au préjudice de mon auctorité et du repoz de mon Estat, pour lequel effect ilz avoient disposé des chevaulx en certains endroictz et pris ung lieu où ilz se devoient rendre... Mes dicts frères, ayans recongneu la maligne intention de ceulx qui les ont ainsi voulu malheureusement séduire, m'ont déclaré tout ce qu'ilz ont sceu conforme à ce que dessus... Mon cousin le prince de Condé, ayant eu quelque frayeur, pour luy avoir esté donné à entendre que je tenois prisonniers mes dicts frères, est sorty d'effroy de la ville d'Amyens et s'est retiré du cousté des Ardennes... Mais j'espère que... il s'en retournera audict Amyens (2). »

Les cours d'Espagne, d'Angleterre, de Toscane et la

(1) *Estat de France*, t. III, 147.
(2) Charles IX à Damville, 18 avril 1574 (fr. 3247, 37); — à Du Ferrier, 18 avril (*Nég. du Levant*, t. III, 475).

république de Venise s'inquiétaient fort de ce procès et le suivirent avec attention. L'ambassadeur Du Ferrier le critiquait et parlait à la Reine du mauvais renom que la France se faisait à l'étranger. Le roi de Pologne avait mécontenté les seigneurs de sa suite, qui regagnaient la France par l'Italie, où ils trouvèrent de nombreux compatriotes. Tous déploraient l'abaissement du frère du Roi et de Henri de Navarre, condamnés à se disculper dans d'humiliants écrits. De son côté, la reine d'Angleterre chargea ses ambassadeurs de faire des représentations en faveur des prisonniers, notamment de La Molle, qu'elle avait connu et distingué à Londres. Alençon était considéré comme son fiancé ; Navarre, dont elle détenait les diamants en gage, était son ami en même temps que son débiteur.

Le Roi répondit qu'il ne saurait empêcher la justice de suivre son cours dans le procès de La Molle. Quant aux princes, il prétendit qu'il les traitait avec les égards dus à leur rang. Pour preuve, à la fête de Pâques, Alençon remplaça Charles IX dans la cérémonie du lavement des pieds; Navarre eut la latitude de se promener dans le parc. On leur laissa leurs épées, que l'on savait impuissantes contre les gardes dont on les entourait. Cela indignait l'ambassadeur d'Espagne, qui se consola en apprenant, au milieu du mois d'avril, une bien bonne nouvelle (1).

L'armée palatine, réunie près de Sedan, un peu avec l'argent de la France, sous les ordres du comte Ludovic et du duc Christofle, désespéra de voir arriver le duc d'Alençon et prit le parti de marcher sur Maëstricht. Le grand commandeur de Castille, successeur du duc d'Albe au gouvernement des Pays-Bas, l'arrêta au passage et la détruisit à Moock. Le frère le plus distingué du prince d'Orange, l'ami de Coligny et de Montmorency, Ludovic de Nassau,

(1) Dépêches de l'ambassade d'Angleterre, 16 avril (*Cal. Stat., Pap.* 1574, p. 489-490). — Dépêches de Du Ferrier, 16 et 23 avril (*Nég. du Levant*, t. III, 481 et 483).

y trouva la mort, le 14 avril 1574. Si cette défaite avait eu lieu quinze jours plus tôt, il n'y aurait pas eu d'entreprise au Bois de Vincennes. Le procès des conjurés s'ouvrait sous de fâcheux auspices (1).

En présence du Roi et de sa mère, la commission judiciaire interrogea successivement La Molle et Coconat, puis M. le Duc et le roi de Navarre, et les interrogatoires se suivirent à partir du dimanche de Pâques, 11 avril, jusqu'au vendredi 30, tantôt au Bois de Vincennes, tantôt au palais de Paris. La déposition la plus importante fut, sans contredit, celle de l'espion de la Reine, Yves de Brinon. Le 14 avril, il raconta comme quoi, mis au courant trois semaines auparavant de l'agitation créée dans l'entourage de M. le Duc, il apprit tout de Grandchamp, à la fin de mars. Dès lors, il avait fureté dans la maison de La Molle, dans celle de Grandchamp, dans celle de La Nocle, afin de se procurer les renseignements qu'il avait apportés, le 4 et le 8 avril, au Premier Président, et, le vendredi 9, au Roi. Il expliqua surtout les moyens par lesquels on comptait se procurer l'argent et les troupes, et il avança calomnieusement que la fuite de M. le Duc avait pour but le massacre du Roi. Il désigna comme coupables La Molle et Coconat, La Nocle et Grandchamp, Turenne et La Vergne, Tourtay et Grandry (2).

Le mardi 13 avril, M. le Duc fit sa déposition. Il rappela ses prétentions à la main de la reine d'Angleterre et ses vues sur les Flandres, qui l'avaient rattaché au parti des Politiques. D'autre part, révolté de l'insolence de Du Gas et des gens de Henri d'Anjou, il avoua qu'il avait écouté Thoré, qui, à Saint-Germain, le poussait à la fuite, seule fin de ses intrigues. Après l'insuccès de cette tentative, Turenne lui

(1) Charles IX et Catherine à Damville, 20 avril (fr. 3205, 48, et 3247, 40). — Dépêches de l'ambassade d'Espagne, 21 avril 1574 (K. 1535, B. 37, f° 63). — Bezold, t. I, 133.

(2) Brinon, interrogé et confronté avec Grandry le 14 (*Estat de France*, t. III, 164-167; manque dans fr. 3969).

donna le premier encouragement pour la renouveler au Bois de Vincennes. M. le Duc reconnaissait que La Molle avait trempé dans cette seconde entreprise. Cette déposition est assez piteuse. François se laisse arracher les paroles; mais il ne charge surtout que Thoré et Turenne, qui sont en sûreté (1).

Un homme seul se montre à la hauteur des circonstances : Henri de Navarre. Pour sauver sa dignité, il rédige, avec l'aide de sa femme, un mémoire justificatif. C'est une espèce de *curriculum vitæ*, un récit de sa carrière mouvementée, où il rappelle sa première éducation, les guerres civiles auxquelles il a pris part, et son mariage. Quand il parle de la Saint-Barthélemy, c'est en accusateur, mais il le fait avec calme et mesure, se reprochant surtout d'avoir servi de prétexte au massacre de ses amis. Il raconte comme le roi de Pologne, d'abord, la Reine mère et Charles IX, ensuite, lui ont marqué leur mépris. Il avait même à craindre pour sa vie, parce qu'on parlait de compléter l'œuvre de la Saint-Barthélemy en le mettant à mort. La Cour est toute pour M. de Guise, son ennemi intime. Quoi d'étonnant qu'il ait cédé aux suggestions de Thoré et de Turenne, qui l'ont poussé à se dérober à un sort cruel? Il a consenti à suivre M. le Duc dans ses projets d'évasion soit de Saint-Germain, soit du Bois de Vincennes. Il se proposait aussi de fuir à Sedan. Tandis que le frère du Roi pensait partir de là pour l'Angleterre ou les Flandres, le roi de Navarre songeait uniquement à rentrer dans ses États. Les nouveaux interrogatoires auxquels on le soumet ne font que compléter une déposition, qui ne met en cause que Thoré et Turenne (2).

(1) M. le Duc dépose le 13 avril (fr. 3969, 18-21; *Estat de France*, t. III, 155-158. — Le Laboureur, *Castelnau*, t. II, 356; Déclarations des 14, 15 et 18). — Cf. De Thou (édit. 1742), t. V, 39. — D'Aubigné dit à tort que M. le Duc innocenta complètement La Molle de la seconde entreprise (IV, 230-231).

(2) Mémoire justificatif de Henri de Navarre (cf *Mémoires* de Marguerite, p. p. Guessard, 39, texte p. 185 à 193), fr. 3969, 21-24. — B. de Xivrey, t. I, 60. — Le Laboureur, *Castelnau*, t. II, 376. — *Estat de France*, t. III, 159-163, 181 v° à 184. — De Thou (1742), t. V, 39, 40. — D'Aubigné, t. IV, 232. — Le second interrogatoire (18 avril) ne figure pas dans fr. 3969.

Le 14 avril, on interroge deux autres conjurés. Le capitaine Saint-Martin, accusé d'avoir réuni des chevaux pour le rendez-vous de Saint-Maur, soutient qu'il n'a eu vent de l'intrigue que le 4 avril, par son oncle Grandchamp. Un autre de ses oncles, maître des requêtes du Roi, confirme ces dires. L'ancien ambassadeur Grandry est un témoin plus important, surtout en sa qualité de frère de Grandchamp. Il n'a revu ce dernier à Paris qu'au moment de l'effroi de Saint-Germain, déclare-t-il, et il n'a entretenu avec lui que des rapports de famille. Mais, dans une confrontation, Brinon le convainc d'avoir entendu parler du projet (1).

Vint le tour du malheureux François de Tourtay, objet de la dangereuse confiance de Grandchamp. Il se défendit d'avoir eu des rapports avec ce dernier pour une autre cause que l'octroi d'une compagnie d'infanterie. Il n'en passait pas moins pour être le secrétaire de Grandchamp et même de toute la conjuration. Il ne put nier à la fin d'avoir connu le projet de retraite à Sedan. Il savait l'existence des conventicules dans la maison de La Nocle ; malgré son dire, on refusa de croire qu'il n'y eût jamais assisté. Le samedi 24 avril, il fut conduit à la chambre de la question pardevant le président Hennequin. Le clerc au greffe criminel lui lut l'arrêt de mort prononcé par la cour du Parlement pour conspiration contre le Roi et l'État. Cela ne le dispensait pas de la torture préalable. Le prisonnier entendit la sentence à genoux. « Je prie Dieu, dit-il, d'avoir pitié de moi, et j'ai tout déclaré. » Ces déclarations, on les lui fait répéter, puis on le soumet à la question de l'eau, à chacun des actes de laquelle on lui pose un interrogatoire.

Tourtay, dépouillé de ses vêtements, est lié par de solides cordages, qui lui prennent les poignets et les chevilles, aux boucles et anneaux, fixés au mur et au plancher, à une cer-

(1) Dépositions de Saint-Martin (14 et 29 avril), de Saint-Paul (14 avril), de Grandry (14 et 27 avril), de Vilaines (14 avril). — *Estat de France*, t. III, 167, 170, 173, 175, 179, 191, 192. Manque dans fr. 3969.

taine distance les uns des autres. « Que me servirait-il de nier, dit-il non sans raison, puisque vous m'avez condamné à mort ? » A ces mots, on tire les cordes à force d'homme, on les noue, passe et repasse, de façon que l'accusé soit étiré, soulevé et *bandé* le plus fortement possible. Il prétend encore qu'il ne tient ses renseignements que de La Nocle et de Grandchamp, répétant à plusieurs reprises : « *Domine, miserere nobis*, Seigneur, ayez pitié de moi. » On lui passe au-dessous des pieds le petit tréteau, haut de deux pieds, préparé pour l'étirer encore davantage, et, lui renversant la tête en lui pinçant le nez, on lui ingurgite l'eau dans la bouche, qu'une corne maintient ouverte. On lui fait avaler ainsi, en les versant lentement et de haut, coquemar sur coquemar, d'une contenance, chacun, de deux pintes et une chopine. A chaque reprise, on le fait parler. Il reconnaît enfin avoir vu, chez La Nocle, M. le Duc avec La Molle. Ceux-ci ont tout fait et Coconat était avec eux. Au milieu du supplice, on l'amène à dire que La Nocle et Grandchamp ont promis l'appui de Montmorency et de Damville. Quand il eut encore répondu aux questions relatives à l'origine de l'argent des conjurés, on consentit à l'étendre sur un matelas devant le feu.

Mené dans la chambre de la Tournelle, il demanda qu'on lui coupât la tête au lieu de le pendre, parce qu'il se prétendait gentilhomme. Sa vanité nobiliaire subsiste d'autant plus qu'on lui conteste ses droits. Confronté avec La Molle, qui se garda de le reconnaître, *réconcilié* dans la chapelle des prisonniers, il fut enfin pendu en dépit de ses prétentions. Tourtay fut le premier des conjurés auquel on appliqua la question, le premier auquel on tenta d'arracher par la torture des accusations contre Montmorency (1).

(1) Déposition de Tourtay, 14 (et avec question et confrontation), 24 avril *Estat de France*, t. III, 172 v°, 184 et 190, pas dans fr. 3969). — Dépêches d'Alamani, 26 avril (*Nég. Toscane*, t. III, 922); de Dale, 27 avril (*Cal. Stat. Papers*, 1574, p. 493); de Cavalli, 27 avril (ital. 1728, 288); de Çuniga, 28 avril (K. 1535, B. 37, 66). — Sur les supplices, cf. Cimber et Danjou, t. XIII, p. 201, note 1.

L'affaire du subalterne réglée, on passe au chef. La Molle avait été immédiatement transféré, le 10 avril, du Bois de Vincennes à la conciergerie du Palais. La Reine exigea qu'il fût mis au secret et qu'on lui enlevât ses breloques et amulettes, souvenirs de galanterie et de superstition. Le soir même de l'arrestation, Lanssac écrit au Procureur Général : « Que personne, quel qu'il soit, ne parle aulx prisonniers, mesment à La Molle, si ce ne sont les juges ordonnés pour faire leurs procès... La Molle porte au col quelques chiffres ou caractères et au doigd des annaulx; [il faut] que vous les luy faciés hoster, voir que c'est et les garder. Aussi il avoit sur luy cinq ou six cens escus et les bagues, qui sont moyens pour tenter et corrumpre les gardes; parquoy il luy fault aussi hoster et faire bien garder tout. »

Lors du premier interrogatoire, qui eut lieu le dimanche de Pâques, La Molle refusa de rien répondre. Le 15 avril, comme on lui mettait sous les yeux la déposition de M. le Duc, il déclara qu'il ne reconnaissait pas l'écriture, se disant disposé du reste à s'en rapporter à ce que son bon maître affirmerait en sa présence. Il rappela ses trois coups d'arquebuse reçus au service du Roi et supplia Sa Majesté de l'employer encore. Le 27, confronté avec Coconat (qui, lui, avouait), il persista dans ses dénégations. Deux jours après, il nia encore qu'un chiffre, que lui avait remis à son départ le comte Charles de Mansfeld, eût jamais servi à autre chose qu'à donner des nouvelles des dames (1).

On ne pouvait espérer des renseignements de La Molle qu'en employant la torture. A ce moment se greffe un épisode singulier du procès. On avait trouvé chez La Molle des figures de cire, dont une était percée d'une aiguille. Le roi Charles IX était de plus en plus malade à la fin du mois d'avril. On ne douta pas que cela ne fût dû à des manœuvres

(1) Lanssac à La Guesle, 10 avril (Du Puy, t. 590, 25; Nevers, t. I, 74). — Interrogatoire de La Molle, 11 avril, 15 et 29 (fr. 3969, 24, 25). — *Estat de France*, t. III, 151, 176, 190. — *Archives curieuses*, t. VIII, 129-221.

de nécromancien et d'astrologue. On crut même que, par ces moyens, le duc d'Alençon avait été séduit et que c'était la raison pour laquelle il en voulait au Roi. A ce moment aussi, M. le Duc, appuyé de plusieurs dames, sollicitait la grâce de La Molle avec une instance surprenante. Plus de doute, il y avait là une affaire d'enchantement magique. Le duc d'Alençon se trouvait pris dans les pièges des envoûteurs et poussé par eux à assassiner le Roi. On croit bien aujourd'hui aux suggestions de l'hypnotisme. Y a-t-il lieu de s'étonner des croyances du seizième siècle aux suggestions magiques? Dans l'entourage du prince figurait précisément Cosimo Ruggieri. Ordre fut donné de l'arrêter. Le 22 avril, maître Cosme, averti, se réfugia dans la maison de campagne que l'ambassadeur de Toscane habitait aux portes de Paris. Le lendemain matin, les capitaines de la ville firent cerner la maison. Comme cette demeure était inviolable d'après le droit des gens, ils prièrent l'ambassadeur de leur livrer Cosimo Ruggieri pour faire plaisir au Roi. Le diplomate feignit d'y consentir, mais il fit évader le nécromancien par une porte de jardin, après quoi il pria les capitaines de chercher chez lui. L'ambassadeur eut quelque peine à se disculper auprès de la Reine mère de cette évasion, qui ne servit de rien, puisque le petit Cosme se fit prendre peu après dans la forêt de Saint-Germain, vêtu en paysan. On lui fit son procès, ainsi qu'à deux autres astrologues, l'un Français, l'autre Italien. Mais on les ménagea dans l'idée qu'ils parviendraient à désenchanter le Roi malade et son frère envoûté.

L'arrestation de Cosimo avait eu lieu au moment où la justice allait suivre son cours impitoyable contre La Molle. La correspondance qu'elle provoque est curieuse par les renseignements qu'elle donne sur l'état des esprits à la fin de la dynastie des Valois. Les superstitions de Catherine et de ses courtisans s'y montrent dans leur naïveté. Lanssac s'était hâté d'annoncer au Procureur Général

l'arrestation du « petit Cosme nigromancien ». Le prévôt de l'Hôtel a l'ordre de le lui amener, afin de le faire examiner par « Messieurs les présidantz Premier et de Boinville... sur certaines imaiges de cire, qu'on dict qu'on a trouvées parmy les besoignes de La Maule, ainsy qu'a dict le lieutenant du chevalier du gué ». La Reine mère a chargé M. de Bonneuil, frère de l'historien de Thou, d'en aviser son père le Premier Président. Sa Majesté a grand désir d'en savoir des nouvelles. Le 29 avril, elle répond au Procureur Général, qui lui a fait savoir que Cosme ne disait rien : « C'est chose certaine qu'il a faict ce que mon fils d'Alençon avoit sur lui, et que l'on m'a dit qu'il a faict une figure de cire à qui il a donné des coups à la teste et que c'est contre le Roy, et que la dicte figure a estée trouvée parmi les besoignes de La Mole; aussi que, où il logeoit à Paris, il a beaucoup de méchantes choses et de livres et autres papiers. » La Reine veut connaître tout ce qu'il aura confessé. « Si la dicte figure s'est trouvée, conclut-elle, [il faut] faire que je la voie. »

Le 29 avril à onze heures du soir, au moment même de décider le sort de La Molle, Catherine rapporte encore au Procureur Général un propos que le lieutenant du prévôt de l'Hôtel a entendu : « Cosme, incontinant qu'il fust pris, lui demanda si le Roi vomissoit et s'il saignoit encore et s'il avoit douleurs de teste et comment il alloit de La Mole et qu'il l'aimeroit tant qu'il vivroit. » La Reine demande « que l'on sache la vérité du mal du Roy et que l'on lui face défaire [à Cosme], s'il a fait quelque enchantement pour nuire à sa santé; et aussi s'il a faict quelque enchantement pour faire aimer La Mole à mon fils d'Alençon, qu'il le déface. » On ne put rien obtenir de Cosme. Condamné aux galères, il fut, en route, délivré de la chaîne des forçats par les admirateurs de son génie (1).

(1) A La Guesle, Lanssac, 26 avril, et Catherine, 29 avril (Du Puy, t. 590, f. 24 et 26; fr. (cop.) 18452, 1 et 2 et 3 v°; *Mémoires* de Nevers, t. I, 73 et 74.

Le procès de La Molle et Coconat aboutissait au dénouement fatal. L'exécution de Tourtay, simple secrétaire de la conjuration, indiquait le sort réservé à de plus grands coupables. Le vendredi 30 avril 1574, La Molle fut conduit à son tour à la chambre de la question par-devant le président Hennequin; De Thou se dispensait d'assister aux supplices. Le greffier lut d'abord l'arrêt de condamnation pour conspiration et conjuration contre l'état du Roi et du royaume. Le coupable devait subir le supplice de l'eau, puis être décapité. On lui demanda s'il n'avait rien à dire. « Ah! répondit-il, mon Dieu m'est témoin si j'en sais autre chose... Vous m'avez condamné à mourir, que voulez vous que je die? » Il demanda à voir son maître, et il nia à ce moment d'avoir assisté à l'assemblée décisive des conjurés chez La Nocle, le mardi 6 avril. Alors commença la scène de la torture. Comme on le dépouillait, il montra la trace des coups d'arquebuse qu'il avait reçus au service du Roi; on lui trouva aussi pendu au cou un *agnus dei*. On le lia d'abord aux boucles, et, interrogé sur ce point, le pieux jeune homme dit que s'il avait fait ses pâques le jeudi avant Pâques fleuries, c'était de peur de la presse. On eut beau le soulever, c'est-à-dire l'étirer au moyen des cordes, lui mettre le petit tréteau pour le tendre davantage, il refusait de répondre. Ce fut au moment où on lui ingurgita l'eau, qu'il fit signe qu'il voulait parler.

On le délie et on le porte devant le feu. Il demande d'abord à être enfermé dans un couvent plutôt que de subir la mort, et, après seulement, il raconte ce qu'il sait. Il avoue bien, cette fois, qu'il a assisté à la réunion du mardi chez La Nocle. Il cite comme complices Turenne, Coconat, Châteaubodeau, Montaigu, Luynes, La Nocle, Thoré, Bouillon, Condé. Mais il ajoute que les conjurés se défiaient de lui, parce qu'il avait révélé l'entreprise de Saint-Germain;

— *Négociations de Toscane*, t. III. 920-923; *Cal. Stat. Pap.*, 1574, p. 493. — Italien, t. 1728, f. 288).

il prétend même qu'ils voulaient le faire mourir pour ce fait. Ce fut alors qu'on le questionna sur les divers objets trouvés chez lui, le chiffre du comte Charles, des rondeaux, les ferrets d'or qu'il portait à son chapeau et enfin les images de cire. On lui apprit que M. le Duc l'avait accusé d'en avoir une avec deux trous à la tête. « Ah ! Dieu, s'écria-t-il, si j'ai fait image de cire pour le Roy, je veux mourir ! »

Sur cette exclamation pour le moins superflue, on recommença les tortures. Rattaché aux boucles, soulevé et étiré par les cordes, il s'écria, comme on lui passait sous les pieds le douloureux petit tréteau : « Messieurs, je ne sçay autre chose, sur la damnation de mon âme, je ne sçay autre chose par le Dieu vivant, sur ma damnation ! Vrai Dieu, Éternel mon Dieu, je ne sçay autre chose, je ne sçay rien, si l'image de cire a esté faite pour le Roy et la Royne ! » Au milieu des cris que lui arrachait la souffrance, il finit par avouer que cette image de cire était entre les mains de Cosme ; qu'elle avait deux coups au cœur. Il l'avait fait faire pour aimer sa maîtresse, une Provençale, qu'il voulait épouser. Alors, on lui demanda d'où venait la maladie du Roi. « Faites-moi mourir, répondit-il, si le pauvre La Molle y a jamais pensé. » Il répéta que cette image de cire représentait une femme et que c'était Cosme qui lui avait donné le coup au cœur. On se mit à lui verser l'eau dans la bouche et, quand ce fut fait, il demanda qu'on l'ôtât de là, promettant qu'il dirait la vérité et ajoutant qu'il ne pouvait plus parler. On lui lâcha la tête, et sur de nouvelles promesses, on le délia pour le mener devant le feu. Mais interrogé sur cette image de cire, il ne put que répéter : « Je renie mon Dieu et veux qu'il me damne éternellement si c'est pour autre chose que ce que j'ay dit... Messieurs, que voulez-vous que je vous die ? » Il supplia qu'on ne le tourmentât plus, affirmant qu'il avait tout déclaré. Il pleurait et se mettait à genoux, redisant que, sur la damnation de son âme, il n'en savait autre

chose; si le Roi lui laissait la vie, il irait tuer Thoré, auteur de tout le mal. Il conjurait les juges de demander sa grâce au Roi. Tandis qu'on le rhabillait, il prononçait d'infinies oraisons. On lui remontra paternellement qu'il avait mis son cœur au monde et au service des grands; il avait oublié Dieu, et on lui conseilla d'oublier le monde. Sur cette charitable admonestation, il fut remis à l'exécuteur, qui le lia. On l'emmenait pour le confronter avec Coconat (1).

On dit souvent : sec comme un procès-verbal. Rien n'est plus poignant, au contraire, que ces procès-verbaux de torture, où sont consignés les cris de douleur arrachés par une justice impitoyable. C'est bien l'homme rendu à la nature, et par la nature à la vérité, parce que les patients, pour éviter le supplice, cherchent moins qu'on ne le pense à déposer contre elle et de façon à plaire aux juges. Ici, La Molle est pris sur le fait, et, chez ce débauché, une pensée pure paraît, prouvant que l'homme le plus perverti a chez lui quelque chose de divin qui subsiste; ici, c'est un naïf amour, gardé au fond du cœur, pour une fiancée restée au pays.

Très juste

Dans la déposition de La Molle, il n'est pas question de Montmorency. Quoiqu'on le tînt pour bien informé, on ne l'interrogea pas sur les soupçons de complicité du maréchal. La Molle avait suivi d'abord le système de ne rien dire, puis de nier. Les tortures seules, auxquelles on le soumit à deux reprises, une fois de plus que pour Tourtay, lui arrachèrent une confession. Il en fut autrement de Coconat, qui ne demandait qu'à parler, et cela dès le premier interrogatoire, qu'il subit le lundi de Pâques 12 avril, au Bois de Vincennes, en la chambre du Roi et par-devant Sa Majesté. Étant entré au service de M. le Duc au moment de la retraite de Saint-Germain, il déclara qu'il connaissait uniquement la seconde entreprise, celle de Vincennes. Il put cependant

(1) Question de La Molle, 30 avril 1574 (fr. 3969, 29, 30, 31, 32; *Estat de France*, t. III, 193, 194, 196, 197).

donner des renseignements sur les pourparlers qu'avaient tenus à Blamont le duc d'Alençon et le comte de Nassau, à l'effet de se réunir pour marcher à la conquête du royaume. Il chargea le plus de monde possible, énumérant tous les conjurés déjà cités. Il ajoutait qu'il y avait peu d'hommes auxquels le Roi pût se fier. Il demanda, chose curieuse, eu égard aux bruits courants, à être confronté avec le maréchal de Retz. Interrogé si M. de Montmorency était de la partie, il répondit qu'il l'avait entendu affirmer par La Molle et par La Nocle. Après son interrogatoire, il écrivit une lettre au Roi pour l'engager à surveiller les places de Metz, de Sedan et de Vitry. On voit qu'il était surtout au fait des moyens d'exécution. Il avait déjà averti le duc de Guise, gouverneur de Champagne, d'avoir à prendre des mesures contre le duc de Bouillon, son voisin des Ardennes. Il comptait assurément que ses révélations lui attireraient la reconnaissance du Roi, et, dans son éloquence, il se montrait bien moins dévoué au duc d'Alençon que La Molle dans son mutisme. Coconat demanda même à quitter le service de M. le Duc pour entrer à celui du Roi, en offrant de laisser ses deux frères cadets comme otages auprès de Sa Majesté. Le 15 avril, il parut devant les commissaires pour confirmer ce qu'il avait raconté au Roi et il dit, cette fois, que c'était de La Nocle et de Turenne qu'il tenait que Montmorency resterait attaché à M. le Duc.

Malgré cette bonne volonté, le vendredi 30 avril, Coconat fut mené en la chambre de la question, où on lui apprit que son arrêt allait être prononcé; le Piémontais tombait des nues. Il demanda si, en récompense de ses services, le Roi voulait qu'il mourût : « Sont-ce les promesses que le Roi m'a faites ? » s'écriait-il. Il ajouta : « Je suis gentilhomme estranger, qu'on me fasse couper la gorge quelque part! Je suis de grand'maison, me veut-on faire servir de spectacle ? » Il dut répéter ce qu'il avait appris dans deux réunions de La Nocle et les rapports qu'il croyait exister entre M. le Duc

et Montmorency. Tout ce qu'il pouvait dire, c'était que M. le Duc pensait simplement à partir et qu'il n'était point question d'attaquer le Roi. Dans sa déposition, il se montre éloquent et même spirituel. Il conseillait de se méfier des secrétaires : « Pour un escu, l'on avoit d'eux ce qu'on vouloit. » Ce fut lui qui apprit que Cosme et La Molle s'entretenaient comme les doigts de la main. Pressé de questions : « De sa part, dit-il, il est en l'article de la mort et fait une escorne en sa maison qui n'y fut jamais, et on ne sçauroit dire qu'il ait porté un autre titre que d'homme de bien. » Cela ne le dispensa pas cependant de la torture. Quoiqu'il n'eût qu'une quarantaine d'années, il avait le corps *grevé;* on dut lui épargner le supplice de l'eau pour lequel l'extension du corps était nécessaire. On lui donna celui des *manottes*, semblable sans doute à celui des brodequins, mais appliqué aux bras et aux mains. Asseyant l'accusé sur la sellette, on lui mettait les membres désignés entre quatre planches de bois, deux en dedans et une à chaque membre, en dehors. Ces planches étaient percées de quatre trous chacune, pour y passer des cordes. Le tortionnaire serrait ces cordes de façon à comprimer les membres. Puis, avec un marteau ou maillet, il poussait à force sept coins de bois, l'un après l'autre, entre les deux planches du milieu. Des médecins et chirurgiens assistaient à la question pour veiller à ce que l'accusé ne défaillît pas. Pour le remettre, on lui donnait un doigt de vin. Coconat en avait tant dit que le supplice devenait une formalité. Il répéta qu'il ne savait autre chose et supplia le Roi d'avoir pitié de lui. Alors on lui ôta les *manottes,* et, quoiqu'il demandât d'être conduit au Roi pour lui rappeler ses services, il fut lié, pris par l'exécuteur et mené en la chapelle des prisonniers (1).

On y réunit La Molle et Coconat, qui devaient être *récon-*

(1) Interrogatoire de Coconat, 12 et 15 avril; Lettre au Roi (manque dans fr. 3969, 26); Question de Coconat, 30 avril (fr. 3969, 26, 33). — *Estat de France*, t. III, 153, 154, 175, 180, 198, 199, 200. — Cf. De Thou, 38. — D'Aubigné, t. IV, 229.

ciliés. Coconat pressa vivement son ami de dire ce qu'il savait. Cette dernière prière avait pour but de compromettre le duc de Montmorency. Tous deux rappelèrent alors une fable, à laquelle ils croyaient peut-être, celle d'un prétendu complot datant de la Saint-Barthélemy; les auteurs devaient trouver une retraite à la Bastille, forteresse dont le gouvernement appartenait aux Montmorency. Il y avait là une confusion avec le complot imaginé par Catherine pour excuser le meurtre de Coligny et l'exécution judiciaire de Briquemaut et de Cavagne. Dans cette circonstance seulement, La Molle charge Montmorency, et d'une façon bien générale, sans l'impliquer, notons-le, dans la dernière entreprise. Il dit cependant, avec assez de raison, que Damville ne se laisserait pas enlever le Languedoc. Par manière de conclusion, Coconat, frappant du pied (on l'avait torturé aux mains), s'écria : « Messieurs, vous le voyez, les petits sont punis, et les grands, qui ont fait la faute, demeurent. Il faudroit s'attaquer aux sieurs de Montmorency, Bouillon, Thoré et Turenne ! » Ayant tout dit, ils se préparèrent à la mort, sollicitant simplement qu'on la leur donnât de nuit, parce qu'ils étaient tous deux de grande maison (1).

L'arrêt de Joseph de Boniface, sieur de La Molle, est ainsi libellé : « Vu par la Cour, les Grand'chambre et Tournelle assemblées, le procès criminel et extraordinaire faict pour raison de conspiration et conjuration faicte contre l'estat du Roy et son royaume, à la requeste du procureur général du Roy,... la Cour a déclairé et déclaire le dict Boniface atteint et convaincu du crime de lèse majesté. Et pour la réparation d'icelle, l'a condamné à estre décapité sur ung eschafault qui sera dressé en la place de Grève : son corps mis en quatre quartiers, qui seront attachez à quatre potences qui seront mises hors les quatre principales portes de ceste

(1) Fr. 3969, 34 v°. — *Estat de France*, t. III, 200, 201.

ville, et sa teste mise sur un poteau qui sera planté en la dicte place de Grève. A déclairé tous et chacuns les biens du dict acquis et confisquez au Roy. » L'arrêt de Coconat était en tout semblable. Ces sentences de mort, qui stipulaient que les condamnés seraient mis auparavant à la torture afin de connaître les noms des participants, avaient été signifiées le 30 avril 1574, et l'exécution devait avoir lieu le jour même (1).

Jusqu'à la dernière minute on espéra la grâce des coupables. Appuyés par l'ambassadeur d'Angleterre, le duc d'Alençon et la reine de Navarre avaient supplié la Reine mère de pardonner à La Molle, mais le Roi n'en voulait pas entendre parler. Risquant une dernière démarche, M. le Duc tomba aux genoux de sa mère et la conjura encore d'obtenir que la punition ne fût pas publique, et si possible, que le pardon fût prononcé. Catherine se rendit auprès de Charles IX et revint avec la promesse que l'exécution se ferait à huis clos et même que l'ordre serait donné de surseoir. Mais le porteur de la dépêche, en arrivant à Paris, trouva la porte Saint-Antoine fermée.

Le parfumeur de la Cour, dont La Molle avait dû être un client assidu, l'avait devancé en allant porter rapidement au Premier Président la nouvelle de la faveur accordée. De Thou, qui obéissait à des instructions spéciales, dues aux ennemis mortels de La Molle et de Coconat, pressa au contraire le dénouement. Enlevés de la Conciergerie, les condamnés furent transportés en carrosse à la place de Grève, et l'on se donna à peine le temps de faire, sur l'échafaud, les proclamations usuelles (2). La Molle demanda que ses dettes et ses serviteurs fussent payés. Il dénonça encore Grandry, Granchamp et La Nocle, mais innocenta Cosme. Alors il fut lié, tenant la croix de la manière accoutumée; il prononça

(1) Copie de l'arrêt A. N. U. 785, 118; B. N, fr. 3969, 36 v°. — *Estat de France*, t. III, 201 v°. — La Popelinière, II, 210.
(2) *Cal. Stat. Pap.*, 1574, 30 avril, 2 mai, p. 494, 495.

en tremblant diverses oraisons, dans lesquelles on crut entendre ces mots : « Dieu ait merci de mon âme, et la Benoiste Vierge ! Recommandez-moi bien aux bonnes grâces de la roine de Navarre et des dames ! » Il terminait à peine et le peuple chantait le cantique *Salve Regina,* quand il fut décapité d'un seul coup. En le dépouillant, on vit qu'il portait une chemise bénite de Notre-Dame de Chartres.

La malignité publique s'attaqua aux derniers moments du dévot et galant La Molle. L'avocat Étienne Pasquier mit au concours l'épitaphe du baladin. Peu satisfait du résultat, il en composa une en vers latins de onze pieds, sur le modèle de Catulle. Ces épitaphes, comme l'on pense, étaient toutes des épigrammes. On y relève ce jeu de mots sur le nom de La Molle :

Mollis vita fuit, mollior interitus :
Molle fut sa vie et plus molle sa mort (1).

Le comte de Coconat monta sur l'échafaud après La Molle ; il persista en sa déposition, protestant qu'il n'était pas un

(1) Épitaphe de La Molle par Pasquier, vantée à ce dernier par Pibrac, de retour de Pologne, qui en ignorait l'auteur (Pasquier, *Œuvres*, t. II, 198, 561):

Vos ego Veneres, Cupidinesque,
Vos ego Charites venustiores,
Et quicquid tegit ampla Regis aula,
Melliti, lepidi atque mollicelli,
Vos imploro ego, flete mollicellum ;
Periit molliculus Molaeus ille,
Qui vos toto animo peribat olim,
Quem vos toto animo magis periistis,
Periit molliculus Molaeus ille,
Qui si mollitiam suam sequutus,
Nullam militiam novam parasset,
Hoc nil gratius elegantiusque.
Verum dum male miles excitatus,
Classicum patriae sonat molestus,
Anceps, mobilis anne mollis esset,
Mollis, mole sua miser perivit.
Vos tamen Veneres, Cupidinesque,
Vos tamen Charites venustiores,
Et quicquid tegit ampla Regis aula,
Melliti, lepidi atque mollicelli,
Mellitum, lepidum atque mollicellum,
Flete molliter, ut misellus hic qui,
Vobis vivere molliter solebat,
Mortuus sibi molliter quiesquat.

si méchant serviteur du Roi, requérant aussi que l'on vendît ses biens pour payer ses dettes et ses gens. Il ajouta que les grands seigneurs savaient l'entreprise, mais qu'il ignorait si Grandry en était. Puis il se mit à genoux en obtenant qu'on lui ôtât ses liens. Après avoir supplié le peuple de prier pour lui, et messieurs de la Justice de payer ses pauvres serviteurs, il fut décapité incontinent, montrant devant la mort bien plus de courage que La Molle (1).

Tandis que le Roi se félicitait de cette exécution, Alençon tombait malade et, se mettant au lit, il refusa de voir personne. Quant à la reine de Navarre et à la duchesse de Nevers, elles prirent le deuil. Ces princesses, dit Brantôme, qui ne les cite pas par leurs noms, « firent de tels regrets et lamentations, et monstrèrent leur deuil par leurs habits bruns, plus d'eau benistiers, d'aspergez (goupillons) d'or engravez, plus de testes de mort et de toute sorte de trophées de la mort en leurs affiquets, joyaux et bracelets qu'elles portoyent, qui les escandalisèrent fort et cela leur nuict grandement; mais leurs maris ne s'en soucioient aultrement (2) ». Il semble certain que ces deux dames enlevèrent de nuit les restes de leurs amants, pour les inhumer dans la chapelle Saint-Martin sous Montmartre. On a prétendu qu'elles firent embaumer les têtes pour les garder chez elles : c'eût été gênant pour les successeurs qu'elles donnèrent aux défunts. Ce mélange de galanterie et de dévotion, d'intrigues amoureuses et politiques, sans compter les croyances aux figures de cire et à la magie, caractérise bien une cour pervertie jusqu'à la folie. Ce n'est pas un des moindres titres de gloire de Henri IV que d'avoir, en restaurant la monarchie, réformé du même coup la société (3).

(1) B. N. fr. 3969, 36. — *Estat de France*, t. III, 201 v°. — L'Estoile (édit. Petitot), t. I, 83, 84, 85. — De Thou (1742), t. V, 40. — Le Laboureur, *Castelnau*, t. II, 277, t. III, 20, 348 (fragm. de Papire Masson). — D'Aubigné, t. IV, 232, 233. — Dépêches de Çuniga, 2 mai (K. 1534, B. 36). — Cavalli, 2 mai (ital. 1728, 292).

(2) Brantôme (édit. Soc. H^re de France, *Des Dames*), t. IX, 122.

(3) Correspondance de Cavalli, 6 mai 1574 (it. 1728, 299-300). — Nevers,

Un grand historien allemand a dit : « Les pièces officielles ne peuvent faire apprécier sûrement la mesure de la culpabilité, mais elles font connaître la situation vraiment extraordinaire de cette cour (1). » Je prétends au contraire que les actes du procès, les archives diplomatiques et les lettres privées permettent de préciser la portée de cette conspiration. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, il régnait un mécontentement général contre le conseil du Roi, spécialement contre Catherine de Médicis, Henri d'Anjou et les Italiens. Les mécontents se groupaient autour des Politiques, qui recherchaient uniquement l'avantage de l'État; ils comptaient sur l'appui des huguenots restés en France, et des protestants d'Allemagne et d'Angleterre. Ils mirent leur enjeu sur la tête de François d'Alençon, candidat naturel à la lieutenance générale du royaume, et, jusqu'à un certain point, à la succession de Charles IX, puisque Henri d'Anjou régnait en Pologne. Ce parti comptait des sages, comme le duc de Montmorency, qui se renfermaient dans la légalité, et de téméraires coureurs d'aventures. Le complot de La Molle et Coconat est l'œuvre de ces derniers.

Les pièces du procès établissent que les auteurs de cette conjuration sont au nombre de quatre : La Nocle et Grandchamp, qui échappèrent, La Molle et Coconat, qui furent exécutés avec Tourtay, qui passait pour leur confident. En les frappant, les juges royaux ne commirent aucun déni de justice. Les coupables avaient autour d'eux des complices de second ordre, qui furent emprisonnés quelque temps ou qui se sauvèrent. Thoré et Turenne, qui avaient donné l'exemple en tramant une première conspiration à Saint-Germain, auraient pu subir légalement le sort de La Molle. Le prince de Condé et le duc de Bouillon étaient

Mémoires, t. I, 75. — *Le Divorce satirique*, 1574 (recueil de pièces du règne de Henri III, Cologne, 1662), p. 200. — Cf. *La Ruelle mal assortie*, Paris, 1855, in-8°.

(1) Ranke, *Histoire de France*, t. I, 322.

aussi de l'affaire. Quant à Montmorency et à Damville, ils n'y ont pris aucune part.

Le but précis de la conjuration était d'enlever le duc d'Alençon et le roi de Navarre, pour les mettre à l'abri à Sedan. Voilà qui est pleinement démontré. On peut en inférer que le frère du Roi se disposait à prendre le commandement des mécontents français et de leurs alliés allemands, afin d'imposer ses conditions à la Cour. Le parti libéral pouvait s'en réjouir, soit dans le royaume, soit aux Pays-Bas; mais certes, Charles IX avait tous les droits pour l'empêcher de réussir. Quoi qu'ait fait ce prince, ou plutôt Catherine, la suite des événements prouve que l'ambition des mécontents n'avait rien d'irréalisable.

CHAPITRE XII

LES POLITIQUES A LA BASTILLE.

Le Roi prend connaissance du procès. — Montmorency et Cossé au Bois de Vincennes. — Congé de madame de Montmorency. — Réclusion des princes. — Arrestation des maréchaux de France. — Le Roi fait préparer leur procès. — Intervention anglaise. — Prévisions sur la mort de Charles IX.

Il tardait à Charles IX de connaître les procès-verbaux du jugement rendu contre les conspirateurs. « Monsieur le Président, écrit-il à De Thou le 1er mai, j'ay sceu l'arrest et condamnation de mort qui a esté donné et exécuté contre La Molle et le conte Cocona. Et désirant estre bien informé des choses qui sont résultées de leur procès, je vous prie que vous me venez trouver ceste après-disnée pour me les faire entendre, amenant, quant et vous, le sieur de La Guesle, mon procureur général. » Peu après, il remet l'entrevue au 2 mai au matin, afin que De Thou ait le temps d'amener avec lui, non seulement l'avocat et procureur général du Roi, mais encore le président Hennequin de Boinville et les deux conseillers Chartier et La Roche-Thomas, qui complétaient le tribunal. Le Roi tenait à savoir la portée de la conjuration et les noms des complices. Il y avait des mesures à prendre contre les princes et les premiers officiers de la Couronne, également suspects (1).

Les menaces étaient suspendues sur la tête, non pas du duc de Montpensier ou du prince son fils, ou du cardinal de Bourbon, tous trois amis de Guise, ni même du prince de

(1) Le Roi au premier président, 1er mai 1574 (Du Puy, t. 801, f. 85 et 86).

Condé, mais bien du duc d'Alençon et du roi de Navarre, surveillés de près au donjon de Vincennes et privés de leur suite, depuis la découverte du complot de La Molle. Le château leur sert de prison; ils subissent, pour ainsi dire, la réclusion dans une forteresse. A de rares occasions, la Reine mère les promène dans son coche; on les autorise à faire quelques pas dans le parc, sous l'œil vigilant des sbires de Catherine.

Il est un personnage sur lequel, avant tout, Charles IX veut mettre la main : son beau-frère de Montmorency. Il s'aidera, à cet effet, du plan de défense général voté par le Conseil, lors de l'Effroi de Saint-Germain. Trois armées étaient formées, et les gouverneurs envoyés à leurs postes. Les maréchaux de France étaient convoqués. Damville étant retenu dans son gouvernement de Languedoc et Retz suivant le roi de Pologne, Montmorency et Cossé se trouvaient seuls en cause. Ils attendirent un mois avant de répondre à l'appel. Cossé était arrivé le 2 avril, et Montmorency, on l'a vu, deux jours après.

Pour attirer ce dernier, on avait insisté sur ce que la résidence royale était transférée de Paris, qu'il détestait, au Bois de Vincennes, et sur l'absence des princes de Guise. On recourut aux bons offices de sa femme, même à ceux du duc, de la duchesse et du cardinal de Lorraine qui, pour bien prouver leur départ, lui rendirent visite dans son comté de Dammartin, sis à près de huit lieues de Paris. Le maréchal alla une lieue et demie au-devant de ses nobles visiteurs et leur donna en route le plaisir de la vénerie et de la fauconnerie. Il leur fit bonne chère au château de Dammartin, où ils passèrent la nuit. Le lendemain, le maréchal et le cardinal, enfermés sur une terrasse, restèrent tête à tête pendant trois heures. Le sujet de l'entretien était la pacification du royaume et le progrès qu'y ferait faire la présence de Montmorency au Conseil. Après un somptueux dîner, Montmorency escorta ses hôtes jusqu'à Nanteuil, à

quatre lieues de là, dans le comté du duc de Guise. On se sépara en s'embrassant cordialement. De retour à Dammartin, le maréchal annonça qu'il rejoindrait le Roi à Pâques, dans une quinzaine de jours.

Le 3 avril, un de ses propres serviteurs lui est dépêché de Vincennes pour presser son arrivée. Le maréchal consent à partir sur-le-champ. Il fait marcher ses mulets avec son bagage; chacun monte à cheval et l'on couche à Chantilly. Parti de là au point du jour, Montmorency reçoit deux avis, l'un de Torcy, le pressant d'arriver, l'autre de Turenne, l'invitant à la prudence. Sans s'arrêter, le maréchal entre au Bois de Vincennes, le dimanche des Rameaux, 4 avril au soir. On brûlait de l'y voir pour conférer avec lui. L'entretien porta ses fruits, puisque, après sa querelle avec La Molle, qui ne voulait rien entendre, il se vit obligé, par devoir et attachement à l'ordre public, de remettre au Roi la lettre de convocation des conjurés, qu'il avait surprise.

Dès lors, sa situation au château est étrange. On disait à l'ambassadeur d'Angleterre que l'on comptait sur lui pour rétablir la paix. Mais, après la découverte du complot, l'ambassadeur d'Espagne ne doutait pas qu'il ne dût la vie au peu de révélations qu'il avait faites. Quant à l'ambassadeur de Toscane, il persistait à recommander à Catherine, au nom de François de Médicis, de recourir aux conseils de Montmorency plutôt qu'à ceux du cardinal de Lorraine. Chacun affectait de faire bonne mine au maréchal. On chercha à lui procurer des plaisirs, et le Grand Prieur, frère bâtard du Roi, lui fit fête en son logis. Montmorency s'était fait suivre de son équipage de volerie, afin de pratiquer son passe-temps favori. Il fut bien visible que l'on craignait qu'il ne s'éloignât à la faveur de ce divertissement. Arrivé au donjon de Vincennes, le soir du dimanche des Rameaux, il n'en put sortir que le vendredi saint avec une compagnie assez forte pour s'assurer de sa personne. La veille, un système rigoureux de surveillance avait été établi au château. Le samedi

10 avril fut le jour de l'arrestation de La Molle. A ce moment, les amis de Montmorency estimaient qu'il eût mieux fait de ne pas venir. S'il n'est pas arrêté, disaient-ils, c'est que son frère Damville dispose de forces assez considérables en Languedoc pour prendre sa défense; Méru et Thoré sont capables aussi de le venger. En tout cas, Montmorency et Cossé n'étaient pas en sûreté.

Le mardi 13, quand Montmorency fut chasser au vol dans le parc du château, le Roi malade se fit porter à la fenêtre pour suivre la partie. Le jeudi suivant, retournant à la chasse, le maréchal dut admettre en sa compagnie M. de Torcy et M. de Lanssac, le confident de la Reine mère. Ce jour-là, ses serviteurs lui conseillèrent de ne pas rentrer au donjon. Sa vie était en danger. Les juges, interrogés par Catherine, refusaient de se charger du procès; mais l'ambassadeur d'Espagne trouvait l'occasion bonne pour se défaire de l'instigateur de l'expédition de Flandre. Il conjura Catherine de lui couper la tête, et la femme de Charles IX de ne se pas laisser attendrir par les larmes de madame la Connétable. Il se réjouissait d'avoir entendu dire que l'on agitait la question de lui donner une arquebusade ou une *boucade* (poison).

Se sentant menacé, Montmorency ne négligea aucune de ses relations. Il se recommandait à Nemours, second mari de la duchesse de Guise. Il cherchait à satisfaire les capitaines influents, ainsi ceux de Languedoc, en appuyant leurs demandes au Conseil (1). Le fils du Connétable avait des amis dans l'armée. Il trouvait un appui chez les ambassadeurs d'Angleterre et de Toscane, ainsi que chez les envoyés des princes allemands, avec lesquels il fut question de signer un traité. Le maréchal était nécessaire aux transactions. Mais on reçut de mauvaises nouvelles du dehors. La déroute du comte Ludovic de Nassau à Moock, si favorable

(1) Montmorency à Nemours, 18 avril 1574 (fr. 3235, 108); à Sarlabos, 19 avril 1574 (fr. 3179, 29).

à l'Espagne, fut une épreuve pour le chef des Politiques.

Et puis, le procès de La Molle s'instruisait. Le 20 avril, Montmorency, toujours gardé par les officiers de Catherine, chassa pour la dernière fois; le 24, Tourtay était exécuté; puis vint, six jours après, le tour de La Molle et de Coconat. Aux maréchaux maintenant!

La décision fut précipitée par une crise de la maladie du Roi, qui eut lieu dans la nuit du 27 au 28 avril. Catherine s'effraya des entretiens qu'eurent à ce moment Montmorency avec Alençon, Alençon avec le roi de Navarre. Elle craignit qu'il ne s'agît d'écarter du trône son fils Henri d'Anjou. Sur ces entrefaites, le prudent Cossé demanda un congé qu'on lui refusa net. Henri de Navarre avait fait la même demande, disant à la Reine mère qu'il n'avait pas épousé sa fille pour rester captif toute sa vie. Cette remarque n'ayant pas porté, il songea à fuir, le jour même de l'exécution de La Molle, de connivence avec des dames de la Cour. On surprit un laquais, chargé d'annoncer en Languedoc une évasion prochaine : on redoubla de surveillance.

D'après ses lettres de convocation, le Roi donna audience, le 2 mai, aux quatre commissaires du procès de La Molle et à son procureur général. Cette audience fixa le sort des princes et des maréchaux, parce que l'on prit au sérieux les suppositions des condamnés. L'arrestation de Montmorency fut résolue. Au préalable, il convenait d'écarter sa femme. Une indisposition de Diane de France servit de prétexte. « Allez, ma fille, lui dit la Reine mère, allez vous en faire guérir. Nous sommes infiniment aises, le Roy mon fils et moy, de voir ici M. de Montmorency auprès de nous. » Comme la duchesse demandait pourquoi on ne l'employait pas à la tête des armées levées contre les rebelles, Catherine repartit qu'on le réservait pour faire la paix, sachant qu'il était « un notable seigneur et fort homme de bien ». Apprenant, au moment de partir, la duplicité de la Reine mère, Diane fait dire à son mari qu'elle l'attendra à une lieue de

là, où il pourra la rejoindre sous prétexte de santé. Le maréchal répond qu'il est trop tard et qu'il s'en remet à Dieu.

Le soir du même jour, c'était le 3 mai, le maréchal, après avoir donné le mot d'ordre à la garde du château, se tint dans la chambre du Roi jusqu'à neuf heures et demie. Charles IX, le congédiant, lui dit par trois fois : « Adieu, M. de Montmorency ! » Il pensait ne plus revoir son beau-frère, comme cela arriva en effet, mais autrement qu'il ne le supposait. Le maréchal se retira après avoir refermé les rideaux du lit royal. Montmorency était déjà couché, quand, vers onze heures, Charles IX manda la Reine mère et le Chancelier. A eux trois, ils préparent l'arrestation des princes et l'emprisonnement des maréchaux de France, les deux autres membres du Conseil secret, Morvillier et l'évêque de Limoges, n'étant pas propres à cette besogne, malgré l'hostilité du premier d'entre eux pour Montmorency.

Le coche du Roi est avancé à la grande porte du château. A quatre heures du matin, un Écossais de la garde avise le domestique de confiance du maréchal, qui se lève tout de suite. Tandis qu'il s'habille, un valet de chambre du Roi vient le mander, en même temps que le maréchal de Cossé, logé à côté. Montmorency descend, passe le pont-levis avec son seul officier et rencontre le vicomte d'Auchy, capitaine des gardes. Celui-ci l'aborde, le salue, le prend à part, et les deux personnages se promènent de long en large, devisant à l'oreille pendant trois heures. C'était assez pour mettre Montmorency au courant des accusations dont il était l'objet.

Au bout de ce long entretien, le maréchal, envoyant le vicomte d'Auchy solliciter une audience du Roi, se laisse conduire près du coche par un lieutenant aux gardes. Peu après, le vicomte revient lui dire que Charles IX se refuse à tout entretien. Il ne reste plus qu'à se résigner. Le maréchal, souffrant de son obésité, décroche son épée et se hisse dans le carrosse avec l'aide de son officier de service. Ce der-

nier demandait des ordres, mais le noble prisonnier, le regard perdu, ne répondait rien. Alors parut, sur un petit mulet gris, le maréchal de Cossé, conduit par les Suisses de Lanssac, capitaine de la porte. On le fit aussi monter en coche. A ce moment seulement, avec l'autorisation d'Auchy, le maréchal envoya son serviteur à sa femme : « Allez donc la trouver de ma part, dit-il simplement, et faites mes recommandations à ses bonnes grâces. »

Tambourin sonnant, les deux maréchaux furent conduits par les Suisses à la Bastille. Ils furent accueillis aux portes de Paris par une foule hurlante, dont le tapage réveilla l'ambassadeur d'Espagne, qui logeait rue Saint-Antoine. Doux réveil pour lui! Comme si l'escorte des six cents Suisses ne suffisait pas, la populace se mit tous les jours en faction devant la prison. On se doute de sa joie de tenir son gouverneur en sa puissance. Poussant des cris de mort, tirant des coups d'arquebuse, cette multitude effrénée était animée envers ces grands seigneurs de la même rage de destruction qu'elle avait montrée à la Saint-Barthélemy et que ses descendants devaient déployer à la Révolution. Heureux encore d'être protégés derrière d'épaisses murailles, Montmorency et Cossé se trouvaient resserrés chacun dans une cellule, servis par un ou deux valets. Ainsi commença pour eux une captivité d'un an et demi, dans une inaction funeste pour leur santé, dans l'angoisse perpétuelle d'être massacrés par la foule, empoisonnés ou condamnés à mort par la Cour. Montmorency ne cesse pas un instant de montrer sa grandeur d'âme. Cossé a des accès de rage, mais au début, il témoigne de quelque philosophie (1).

(1) *Discours de l'emprisonnement du maréchal de Montmorency*, par son serviteur (*Estat de France*, t. III, 296; *Archives curieuses*, t. VIII, 121). — Cf. *Estat de France*, t. III, 146, 163, 296. — Dépêches des ambassades d'Espagne, du 4 avril au 30 mai (K. 1534; K. 1535, 59, 63 66, 67; K. 1536); de Venise, 5 avril-6 mai (ital. 1728, 270, 280, 298); de Toscane, 14 avril-5 mai (*Nég. de Toscane*, t. III, 913, 917-919, 924, 926); d'Angleterre, 10 avril-5 mai (*Cal. Stat. Pap.*, 1572-1574, 486, 487, 491, 496); de Du Ferrier, 30 avril (*Nég. de Levant*, 486 note). — Brantôme (1787), t. V, 437. — D'Aubigné, t. IV, 231. — De Thou, t. V, 41. — *Histoire de Languedoc*, t. V, 326.

Quand il fut arrêté, Cossé se borna à dire : « Je ne sçay pas ce que M. de Montmorency peut avoir fait; mais, quant à moy, je sçay bien que je n'ay rien fait pour estre prisonnier avec luy, sinon pour luy tenir compagnie quand on le fera mourir, et moy avec luy; qu'on me fera de mesme que bien souvent à de pauvres diables que l'on pend pour tenir compagnie seulement à leurs compagnons, encore qu'ils n'aient rien fait. » Il était vrai que les auteurs de la conspiration n'avaient pas même désigné Cossé comme leur complice. Mais on se défiait de lui. Catherine et Birague, décidant les arrestations tête à tête, montraient leur haine italienne pour ce que la France avait de plus distingué.

On embastilla Montmorency et Cossé, dans la persuasion qu'au Languedoc on avait mis la main sur Damville. Ce troisième maréchal de France se trouvait, en tout cas, sous mandat d'arrêt et son gouvernement soi-disant confisqué. Les deux autres Montmorency étaient en sûreté : Thoré avait rejoint Condé en exil; Méru, qui résidait en son château de Vigny, à quelques lieues de Paris, fut averti, le jour même de l'arrestation du chef de la famille, par un laquais dévoué, accouru de Vincennes à bride abattue. Il put ainsi se sauver à temps. Il en fut de même de l'officier le plus estimé de Montmorency, le chevalier de l'Ordre La Porte. Le maréchal avait conservé dans son duché la petite garde à cheval qui tint en respect les assassins de la Saint-Barthélemy. La Porte le commandait. Aux premières nouvelles de l'arrestation du maréchal, ce capitaine enleva de Chantilly et d'Écouen les papiers de son maître, ainsi que le trésor des ducs de Montmorency, en or et en pierreries. Partant à la tête de ses cavaliers, il gagna à marche forcée les frontières de l'Empire, où il mit en lieu sûr son précieux dépôt.

On se rabattit sur d'autres serviteurs des Montmorency, notamment sur leur principal agent, le Basque Firmin

d'Ardoy, un des quatre secrétaires hérétiques de feu M. le Connétable. Son ancien maître l'avait employé à nombre de missions délicates. Pendant la commune de Bordeaux, il avait été à Anvers épier les relations des négociants de cette ville avec les Pays-Bas (1). Lors des guerres de Piémont, il portait les messages du Connétable au maréchal de Brissac, avec le mandat de se renseigner sur les dispositions de ce brillant rival. Quand François de Montmorency fut prisonnier de guerre à Lille, Firmin tenta de le faire évader, et il assista aussi le jeune baron à Rome, à l'occasion de son mariage. Durant les guerres civiles, l'activité du petit hérétique redouble. Il représente les Montmorency à une certaine entrevue de Vendôme, où Antoine de Navarre et les Châtillons tiennent conseil contre la politique lorraine de François II. Après le tumulte d'Amboise, on surprit une de ses lettres, qu'il suffisait de mouiller pour y lire les promesses de secours que les Montmorency offraient aux Bourbons contre la maison de Guise. Ce hardi petit homme ne craignait pas de prendre le taureau par les cornes. Un jour, il entra en relation avec l'ambassadeur d'Espagne, sous prétexte de recouvrer un héritage en Biscaïe. L'ambassadeur, se flattant d'en tirer parti, engagea son gouvernement à donner des espérances. Mais c'était Firmin qui confessait le diplomate. Quand les huguenots se défendaient à La Rochelle dans l'espoir d'une diversion, Firmin d'Ardoy tâcha de l'obtenir de l'Espagne. Il répéta à l'envoyé de Philippe II que François Ier jugeait une surprise de cette ville par Charles-Quint si praticable, qu'il n'avait pas même osé avouer ses craintes à madame d'Étampes. Catherine se félicitait, à bon droit, de tenir le petit Basque, à l'esprit infernal, aussi leste de corps que délié d'intelligence (2).

(1) Novembre 1550, fr. 20461, 10.

(2) Deschiffrado del Colloquio que tuvo don F. de Alava con d'Ardues, secretario del Condestabile (K. 1509, B. 32, 9). — Cf. *Anne de Montmorency*, t. II, 69, 160, 177, 178, 183, 269, 278, 409. — Cf. K. 1501, B. 18, 80.

On prit un partisan marquant des Politiques, M. de Chaumont, gouverneur d'Auxerre. Le bruit avait couru que la maréchale de Montmorency s'était enfuie avec l'escadron de La Porte. N'ayant rien à redouter du Roi, elle revint, au contraire, auprès de son frère pour prendre en main la cause de son époux. Elle ne se consolait pas d'avoir été employée à tendre un piège au maréchal, en l'appelant à Vincennes. Sa belle-mère, la pleureuse Connétable, faisait retentir le château de ses lamentations. Craignant que sa femme ne s'en affectât, Charles IX tenta de donner congé à la dame. Mais Madeleine de Savoie ne se laissa pas facilement éconduire. Quant aux princes, ils furent enfin privés de leurs épées (1).

Ces exécutions faites, le Roi en informe ses officiers. « Ayant trouvé, dit-il, par le procès faict à La Molle, Coconat et leurs complices, que les maréchaulx de Montmorency et de Cossé estoient les principaux autheurs des conspirations faictes contre ma propre personne et mon Estat, j'ay esté contraint de me saisir de leurs personnes et iceux faire mener à la Bastille. » Il ajoute qu'il a aussi donné l'ordre de remettre à la justice leur collègue Damville.

Le 7 mai 1574 (2), Charles IX, préparant le procès de ses maréchaux de France, écrivit à son avocat et procureur général au Parlement : « Nous désirons qu'il soit procédé en ce faict avec toute la meilleure forme qu'il sera possible, et de la façon que l'on a acoustumé ci-devant d'observer à l'endroict des personnes de telle qualité, quand elles ont esté accusées. » Pour faire l'instruction, il désigna les deux présidents et les deux conseillers qui avaient déjà informé contre La Molle et Coconat. Il retint à lui le jugement, pour lequel il comptait se faire assister du Conseil étroit, renforcé de

(1) Dépêches de Cavalli, 15 et 20 mai (ital. 1728, 294, 305, — Cf. sa relation : Alberi, I, IV, 330, 333) ; — de Dale (*Cal. Stat. Pap.*, mai 1574, 500, 507); — de Çuniga, 5 et 18 mai (K. 1534). — *Estat de France*, t. III, 148 ; — Brantôme, 438.

(2) Les *Mémoires* de Nevers disent à tort le 7 mars.

six présidents de Paris et de quatre conseillers de chaque cour. Cela ferait en tout quarante juges. Le Chancelier se chargea d'interroger les princes prisonniers, et le faible Alençon consentit à répondre. Quant au roi de Navarre, il était encore au lit le matin que Birague vint le voir. Il prétendit n'avoir pas dormi de la nuit et, se tournant du côté de la muraille, il dit simplement : « Adieu ». Ce fut tout ce que l'on put obtenir du rusé bonhomme.

Des perquisitions furent opérées à Chantilly et à Écouen. On y trouva du grain, du vin, des viandes salées, des munitions, de quoi entretenir une armée. Quant à l'argent et aux bijoux, La Porte les avait déjà pris. Ils purent servir à lever des armées, et fournir ainsi un chef d'accusation contre Montmorency. C'était prendre l'effet pour la cause. Du reste, peu importait à la camarilla italienne, déterminée à faire périr un grand seigneur qui était une menace permanente pour elle.

Les grands se sentent solidaires les uns des autres. A la nouvelle des arrestations, Strozzi et Biron refusèrent de se rendre auprès du Roi. Cependant, ils n'étaient pas sous le coup des poursuites. Au mois de mai, La Molle, Coconat et Tourtay étant exécutés, Grandry et Ruggieri en prison, Montmorency et Cossé à la Bastille, Alençon et Navarre aux arrêts, le Parlement lança, le 21, une citation contre les personnages énumérés au procès : Méru, Thoré, Turenne, Grandchamp, La Nocle, Montaigu, Luynes, La Vergne, Châteaubodeau, etc. Ils avaient pris la clef des champs. Ces noms, recueillis de la bouche des condamnés, sont plus ou moins estropiés dans les registres du Parlement. On y voit figurer à la fin celui du seigneur Hercule. Étrange confusion de prendre pour un personnage distinct le pseudonyme sous lequel Coconat faisait son métier d'espion (1) !

(1) Arrêts du Parlement (A. N. U. 785, 121-124; Du Puy, 590, 23; fr. 18452, 4 v°; Nevers, t. I, 73). — Lettres de Charles IX, mai (fr. 3201, 73; 3248, 89;

A l'étranger on attendait, avec une vive curiosité, l'issue du procès intenté aux maréchaux. L'Espagne se consolait de la perte de son espion Coconat en se flattant qu'elle entraînerait celle de Montmorency. Philippe II chargea un de ses grands de féliciter Charles IX de la découverte de la conspiration, et de se joindre à l'ambassadeur résident pour le pousser à couper la tête au maréchal. Comme on objectait la crainte des représailles de Damville, l'ambassadeur répartit : « Un mort ne fait pas la guerre, ni ses frères non plus. » Le plus grand valet de l'Espagne en France, le bourreau Monluc, qu'il importe de distiguer de son frère, l'hérétique évêque de Valence, assouvissait la haine qu'il portait à la maison de Montmorency. Depuis soixante-douze ans qu'il vit, cinquante-six ans qu'il sert, cinquante-trois qu'il commande, il n'a jamais eu connaissance d'un aussi noir forfait, « car, écrit au Roi cet ambitieux jaloux, vous vous ne pouviez agrandir en biens et honneurs ceulx qui en sont participans plus que Vostre Majesté et celle de vos prédécesseurs avez fait. » Le roi de Pologne envoya aussi de loin ses félicitations. « Si jamais j'eus joye, déclare-t-il, ç'a esté quand j'ay sceu que La Molle et Coconat sont en caige. Mais jusques à ce que le Seigneur ou un sien compaignon les ait fait danser avec la corde la volte, je ne seray pas bien satisfait (1). »

Le duc souverain de Savoie, Emmanuel-Philibert, était cousin germain de madame la Connétable. Malgré son catholicisme étroit, ce prince, marié à la tolérante Marguerite de France, désirait le salut des Montmorency. A la nouvelle de l'arrestation des maréchaux, il marqua au Roi son « ébahissement » et le conjura de leur donner des

Du Puy, 590, 27. — *Nég. Levant*, t. III, 489; Nevers, t. I, 75; La Popelinière, t. II, 218); d'Alamani (*Nég. Toscane*, t. III. 927); de Cavalli (ital. 1728, 294 et 303); de Çuniga, etc. (K. 1528, B. 33 et 1534, B. 36, 18, 27, 30 mai); de Dale (*Cal. Stat. Pap.*, mai 1574, 498, 501).

(1) Monluc au Roi (Inst. Godefroy, 258, 153); Henri à Nançay (Grœn van Pristener, t. IV, 375). — Cf. K. 1535, 73 à 76.

juges non prévenus (1). Les intercessions amicales venaient surtout des princes protestants et de la maison palatine de Bavière, avec laquelle le Roi ne cessait de traiter, soit du payement des levées de troupes, soit des projets d'alliance (2). Élisabeth intervint aussi. Son envoyé, Thomas Leighton, capitaine de Jersey, chargé de désavouer l'expédition de Montgomery en Normandie, avait pour instruction principale de plaider la cause des prisonniers.

Leighton exprima à Charles IX et à Catherine les regrets que les derniers événements causaient à sa souveraine. Élisabeth déplorait l'exécution de La Molle, qu'elle avait connu à Londres, et dont elle prétendait qu'on lui avait promis la grâce. Elle réclamait avec énergie en faveur des princes, et surtout de Montmorency. Elle se refusait à admettre que le maréchal, s'il eût été coupable, se fût livré aux mains du pouvoir. Elle rappelait la fidélité du Connétable. Le maréchal ne lui cédait en rien ; de plus, c'était son ami, le chevalier de son ordre de Saint-Georges et l'intermédiaire de son mariage avec le duc d'Alençon. A cela, Charles IX répondit que le crime dont était accusé Montmorency avait trop de gravité pour qu'il n'en fît pas instruire le procès. Tout son désir était qu'il fût reconnu innocent. Mais il ne pouvait pas plus accéder à la demande d'Élisabeth que n'avait fait cette princesse, lorsqu'il avait sollicité la grâce du duc de Norfolk, chevalier de son ordre de Saint-Michel, exécuté en Angleterre pour conspiration en faveur de Marie Stuart.

La riposte était juste, et il y avait une singulière corrélation entre la situation de la reine d'Écosse et de ses partisans prisonniers en Angleterre, et celle des princes et de leurs amis en France, pour faire croire que le duc d'Alençon et le roi de Navarre jouissaient de leurs droits et

(1) 19 mai 1574 (B. Institut. f. Godefroy, t. 256, 180).
(2) Vc Colbert, t. 7, f. 541, 545, 551, 559. — Grœn van Pristener, *Supplément*, t. I, 165. — Bezold, t. I, 143, note.

de leur liberté, la Reine mère affecta de les mener dîner dans son coche, soit à Saint-Maur, soit aux Tuileries. Mais l'envoyé d'Élisabeth s'apercevait bien, dans les entretiens de pure courtoisie qu'elle l'autorisait à avoir avec les princes, qu'elle surveillait leurs paroles, leurs gestes et jusqu'au mouvement de leurs yeux. Il a la conviction que le moment est venu d'agir. Charles IX touche à sa fin. On se persuade que l'avènement de Henri III ne peut qu'être fatal aux princes et aux maréchaux prisonniers. L'envoyé d'Élisabeth n'hésite pas à combiner un dernier projet d'évasion du duc d'Alençon. Il existe tout un plan du principal secrétaire d'État anglais Burghley pour sortir M. le Duc des mains du « tyran » (textuel). Le ministre étudie les moyens de corrompre la garde, de trouver les trente à quarante mille couronnes nécessaires. On réunira l'argent par petites sommes. Le comte de Leicester adresse quelques mille couronnes à Leighton, sous prétexte d'acheter des chevaux de Naples et des carrosses « moyllets ». On vendra au comte de Retz une seigneurie qu'il désire acquérir du vidame de Chartres. Le banquier Spinola, d'Anvers, et les marchands de Dieppe avanceront le reste (1).

Cette mort de Charles IX, si redoutée, aura pourtant des effets contraires à ceux que l'on attendait. Catherine ne saurait commettre l'imprudence, au moment où Henri III absent serait appelé au trône, d'agiter encore plus la nation par de nouvelles exécutions. La mort d'Alençon et de Navarre, celle de Montmorency et de Cossé mettrait la dynastie en péril. Exaspérés, désespérés, huguenots et Politiques livreraient alors contre la royauté leur dernier combat, d'autant plus formidable que les parents et amis de Henri de Navarre et de François de Montmorency se trouvaient en armes dans les provinces et aux frontières. La

(1) Dépêches des ministres anglais, mai 1574 (*Cat. Stat. Pap.*, 495, 503, 504, 506); de Çuniga, 18 et 28 mai (K. 1534, B. 36); de Cavalli (ital. 1728, 304); d'Alamani, 24 mai (*Nég. Toscane*, t. III, 928, 929); de Fénelon, mai-juin (Le Laboureur, t. III, 400-412).

prudence la plus élémentaire commande, au contraire, de rassurer le peuple lors d'un avènement nouveau. Tenir les princes et les maréchaux en main et bien vivants, c'est se garder des atouts dans son jeu. On s'en rend si bien compte que l'on accuse Catherine d'avoir imaginé toute l'intrigue dans ce dessein. La Reine mère est bien trop habile pour bouder la fortune. Elle va jusqu'à caresser l'idée de remplacer en Pologne son fils d'Anjou par son fils d'Alençon, et elle suspend le procès des maréchaux de France jusqu'à l'arrivée de Henri III.

TROISIÈME PARTIE

GUERRE ET PAIX

CHAPITRE XIII

LA RÉGENCE DE CATHERINE.

Mort de Charles IX. — Lettres de Régence et adhésion des princes. — La Cour au Louvre. — La guerre. — Exécution de Montgomery et trêve de La Rochelle. — Tentatives de fuite : la serrure, la barque; complicité anglaise. — Catherine visite Montmorency.

Les événements racontés dans les deux premières parties de cette histoire n'étaient pas pour atténuer la maladie de Charles IX. Depuis la grave indisposition dont il avait été atteint à Vitry, au départ de Henri d'Anjou pour la Pologne, les crises de son mal s'étaient renouvelées de plus en plus fréquentes pendant les conspirations et les procès. A mainte reprise on le crut mort.

Le matin de la Pentecôte, il fut pris d'une violente hémorrhagie; il comprit que c'était sa fin. Sa famille est mandée auprès de lui. Se tournant vers sa mère, il lui remet le pouvoir. Tandis que l'on dresse les lettres de régence, il enjoint aux assistants, parmi lesquels figurent M. le Duc et le roi de Navarre, de promettre obéissance à Catherine de Médicis. Puis il prend affectueusement congé de la Reine Très Chré-

tienne, son épouse. Ses adieux à son frère ne furent pas tendres; on remarqua en revanche les paroles amicales qu'il adressa à son beau-frère de Navarre, dont la nature était plus sympathique que celle d'Alençon.

La préférence que, au moment de sa mort, Charles IX montra au roi de Navarre, est l'origine des légendes qui ont couru sur ses adieux. D'après ces récits, le moribond, refusant la qualité de frère à François d'Alençon, ne l'attribua qu'au futur Henri IV en lui recommandant sa femme, ainsi que sa fille, destinée à le survivre de peu de jours. L'engageant à se défier de la Reine mère, il aurait déploré les dangers courus par le chef des Bourbons. On ajoute aussi que sa nourrice, vieille huguenote, dut le calmer au souvenir du sang de la Saint-Barthélemy. Ces propos ne valent pas que l'on s'y arrête (1).

Charles IX s'était éteint dans l'après-midi du dimanche de la Pentecôte, 30 mai 1574, à l'âge de vingt-quatre ans, après un règne de treize ans et demi. Il avait usé son pauvre corps dans des exercices violents. Sa nature morale qui, bien dirigée, aurait porté d'excellents fruits, n'avait, ensuite de l'éducation maternelle, que des lueurs d'humanité. Ce fut dans un de ces moments de lucidité que Coligny put avoir prise sur elle. L'instabilité de ce caractère impétueux, excessif, ballotté d'un extrême à l'autre, causa le malheur du règne. La générosité originelle était bien vite étouffée chez ce prince, sous l'action d'une mère qui le dominait, comme sous l'effet des circonstances. Ressentant les événements d'une façon extraordinaire, il n'oublia jamais le désordre dans lequel son entourage fut mis lors de la retraite de Meaux ou de l'effroi de Saint-Germain. Incapable de se rendre à la raison d'État, il se laissait gagner aux idées de vengeance. Tenu par sa mère et ses cour-

(1) Première légende dans Palma Cayet; seconde dans P. de l'Estoile. M. de La Ferrière fait mourir Charles IX le 31 mai, citant le *Discours du Trépas de Charles IX* (Rouen, M. Le Mégissier, 1574).

tisans à l'écart des grands, ce fut à ceux-ci qu'il en voulut. Chez un monarque absolu, la haine des grands est le signe de la tyrannie. Après avoir consenti en une seconde au sacrifice de Coligny, son favori d'une heure, le Roi jureur et massacreur fit paraître dans sa chasse aux princes la rage carnassière qu'il déployait à la poursuite des fauves. Il mettait également hors la loi le huguenot Montgomery, le politique Montmorency, et, s'il l'eût pu, Guise le catholique. Il eut, ce prince lettré, des heures charmantes de grâce et d'abandon; mais dira-t-on que son jeune âge sert d'excuse à ses crimes (1)?

L'interrègne commençait. Par les lettres de régence, signées dix heures avant sa mort, Charles IX confiait à sa mère l'autorité que, du consentement des États généraux, elle avait déjà reçue à la mort de François II. Le règne de Charles se trouve donc compris entre deux régences de Catherine. Cette princesse devait garder le pouvoir jusqu'au retour du roi de Pologne, déclaré encore une fois le légitime et direct héritier de la couronne de France. Ces lettres de régence étaient contresignées par le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le Chancelier et les autres conseillers présents. François de Valois et Henri de Bourbon reconnaissaient Henri d'Anjou comme roi et Catherine comme régente.

Chose bizarre, un prince de Bourbon, jusque-là dévoué à la cause royale, le duc de Montpensier, se montra affecté de n'avoir pas été consulté au sujet de la régence. Sa haine sauvage envers les huguenots en fut calmée pour la fin de ses jours. Quant à Condé absent, il se dispose à reconnaître, non pas la régence de Catherine, mais la royauté de Henri III. Devant cette royauté les rebelles ne pourront que s'incliner, puisque la captivité d'Alençon les empêche de proclamer ce

(1) Dépêches de Çuniga, 31 mai 574 (K. 1534); de Cavalli, 1er juin (ital. 1728, 314-315); de Dale, 31 mai, 6 et 7 juin (*Cal. Stat. Pap.*, 1574, 507, 509, 510, 512). — De Thou, livre LVII, p. 47, 48, 49.

prince. Le Parlement enregistre les lettres de régence, le 3 juin, et Henri III les confirme à Cracovie, le 15 du même mois.

Dans l'espoir d'imposer son autorité incontestée dans toutes les parties du royaume, la Reine mère recourt aux princes prisonniers. Non seulement ils ont ratifié par leur présence la remise des pouvoirs, mais le 1er juin, ils affirment leur adhésion dans des lettres publiques. Ils étaient nécessaires au régime qui les persécutait. La mort de Charles IX les avait jetés dans l'angoisse, tant ils redoutaient les vengeances de Henri III : preuve certaine que leurs menées étaient dirigées contre ce prince, mis au rôle des tyrans depuis la Saint-Barthélemy. Le changement de règne suspendit cependant le cours des poursuites dirigées contre eux et contre les maréchaux. Le bien sort mainte fois de ce que l'on juge le pire.

A la mort du Roi, François d'Alençon s'était jeté aux pieds de sa mère, la suppliant d'avoir pitié de lui. Catherine, le relevant, lui avait dicté sa tâche. Dans les lettres circulaires qu'elle l'invite à adresser aux gouverneurs, le jeune prince, qualifié dès lors, non plus de *M. le Duc*, mais de *Monsieur*, frère unique du Roi, commence par déplorer la mort de Charles IX, disant par manière de consolation : « Nous naissons pour mourir. » Il annonce que l'administration et la surintendance des affaires sont confiées à sa mère jusqu'au retour du Roi de Pologne. « Je m'efforceray, ajoute-t-il, de lui rendre tout service et obéissance. » Il invite les grands à en faire autant. Cela ne l'empêchera pas de songer aux moyens de sortir des griffes de sa mère et de son frère, de connivence avec ses amis, au premier rang desquels figure l'ambassadeur d'Angleterre (1).

Catherine, faisant monter dans son coche la Reine veuve,

(1) Lettres de régence, 30 mai 1574 (Isambert, t. XIV, 262). Dépêches de Cavalli, 30 mai (ital. 1728, 312, 313). François d'Alençon au duc de Nivernais, 1er juin, à la duchesse de Ferrare, 11 juin (fr. 3315, 14, et 3347, 9).

le duc d'Alençon et le roi de Navarre, avait quitté le Bois de Vincennes pour s'établir au Louvre. Elle y fixa le siège de sa régence. Elle envoya d'abord courrier sur courrier à Henri III afin de le rappeler de Pologne. A supposer qu'il pût échapper à ses jaloux sujets de race slave, il fallait lui préparer un retour facile à travers l'Empire. Le maréchal de Retz s'y employa, avec l'aide du Génois Fregose; après quoi il rentra en France, évitant avec peine les embuscades des coureurs huguenots. Sa mission n'avait pas moins été couronnée de succès, et, durant tout l'été, le Palatin négocia en bonne amitié avec la cour de France.

Aux frontières du Nord, le duc de Bouillon pouvait, de la ville de Sedan, tendre des filets pour s'emparer du nouveau roi de France. On arrêta à ce moment un de ses émissaires auprès des princes et des rebelles. Le royaume était en combustion. En attendant d'éclater aux frontières, le bruit des armes résonnait dans la Normandie, sur les bords de la Loire, en Poitou, en Dauphiné, en Languedoc. Au Nord, à l'Ouest, au Midi, dès la prise d'armes du mardi gras, le corps à corps s'était engagé entre les chefs des deux partis. Catherine prit à tâche de séparer les combattants, afin de frayer un passage au retour de son fils bien-aimé.

Les huguenots avaient déjà lancé leurs manifestes, quand parut un *Advis et remonstrance à tous princes, seigneurs, cours de parlement par nombre de catholiques*. Il y était dit que l'entourage royal perdait le pays, qu'offices et bénéfices se donnaient aux étrangers. La noblesse et la magistrature étaient abaissées; l'Église catholique avait dû débourser, depuis 1561, soixante millions. Écrasé par les impôts, le peuple était en outre accablé par la guerre civile, et sur cent feux il n'en restait plus que trente ou quarante. Le remède indiqué était la convocation des États généraux : pour l'obtenir, les catholiques mécontents adressaient un appel à ceux de la Religion réformée.

Telle était la conséquence de la Saint-Barthélemy. Indi-

gnés du gouvernement de Catherine, les catholiques recouraient aux huguenots : les martyrs devenaient les sauveurs. C'est la fin des guerres de religion. Mais c'est encore la guerre civile. Commencée par les réformés, elle sera continuée par tous les mécontents. Ceux-ci marchent à la remorque des Politiques, attachés uniquement au bien de l'État. On défendra par l'épée les idées de liberté de conscience, qui n'ont encore été revendiquées que par la plume. Début fâcheux pour la régence de Catherine ! La Florentine est assez habile pour affaiblir par de demi-mesures le choc impétueux des armes (1).

Le point le plus vulnérable du royaume était la Normandie, où l'on pouvait si facilement aborder d'Angleterre. C'est ce qu'avait fait Montgomery avec son escadre. Il avait d'abord remporté quelques succès, mais, privé de l'appui d'Élisabeth, qui dut désavouer son expédition, il se trouva bientôt dans une situation fâcheuse. Turenne le constata quand, après l'effroi de Saint-Germain, Charles IX l'envoya parlementer avec les huguenots de Normandie. Dans l'espoir de tirer Montgomery de ce mauvais pas, Henri de Navarre fit partir pour l'armée catholique son ami Fervaques avec un jeune écuyer huguenot, récemment entré à son service, Agrippa d'Aubigné.

Ce dernier devait tâcher de faire évader le chef huguenot de la place de Domfront, où Matignon l'assiégeait. Montgomery, qui défendait la ville avec un de ses coreligionnaires de la maison de Montmorency, M. de Hallot, crut pouvoir résister. Le 27 mai, il se rendait, et, en dépit de la capitulation, Catherine lui fit son procès. Il avait à répondre du malheur qui lui était arrivé de tuer par accident Henri II dans un tournoi. Le 26 juin, il monta sur l'échafaud, et il prononça ces paroles : « Je me sens obligé de descharger

(1) *Advis... par nombre de catholiques* (imp.), Paris, 1574. — Manifestes huguenots (De Thou, éd. 1742, t. V, 41). — Grœn, t. V, 18, 19. — A. N. K. 1535, 78; B. N ital. 1728, 322.

messieurs les mareschaux prisonniers. J'atteste comme étant la voix de la vérité que, pour les armes que nous avons prises, ils n'ont eu avec nous aucune communication. » Voilà une preuve de plus de l'innocence de Montmorency et de Cossé, que la camarilla italienne s'était efforcée d'impliquer dans les intrigues des aventureux et des aventuriers du parti. Ce témoignage a d'autant plus de poids qu'il est porté devant l'éternité par un généreux capitaine, qui eut encore le temps de dire avant sa mort : « Faites savoir à mes enfans, qui ont esté ici déclarés roturiers, que s'ils n'ont la vertu de nobles pour s'en relever, je consens à l'arrest (1). »

La mort de Montgomery pacifia la Normandie. La Reine mère put s'occuper activement de l'Ouest. Depuis la prise d'armes, le duc de Montpensier menait la campagne sur les bords de la Loire, dont il exerçait le gouvernement. Coupant les communications des huguenots du Nord et du Midi, il avait pénétré dans le Poitou, d'où le mouvement était parti. La Noue, devenu le grand chef des huguenots, lui faisait tête, assisté cette fois de ce Jean de La Haie, le magistrat de Poitiers qui avait tenté la surprise de La Rochelle pour en supprimer les libertés. Irrité du désaveu qui lui avait été infligé en haut lieu, l'ambitieux Poitevin s'était mis en rébellion ouverte. A la tête des catholiques mécontents, appelés Publicains ou partisans du Bien public, il poussa hardiment les opérations contre l'armée royale. C'est lui, le premier, qui se signale comme chef des catholiques associés aux huguenots, et qui prouve par la prise d'armes l'alliance effective des deux religions confédérées contre la Cour. A cette ligue Damville donnera une tout autre importance. De même qu'il a échoué contre la citadelle protestante de La Rochelle, La Haie manque deux attaques successives contre la cité catho-

(1) Dépêches de Cavalli, 9 juin (ital. 1728, 321 à 322). — Bouillon, *Mémoires* (édit. Petitot), 113. — D'Aubigné, *Mémoires* (Lalanne), 27, et *Histoire* (Ruble), t. IV, 264.

lique de Poitiers (23 mai et 1er juillet). Il payera de sa tête ses folles entreprises.

Dans l'Ouest belliqueux, si remarquable en notre siècle par sa fidélité catholique, c'étaient les calvinistes qui l'emportaient au seizième siècle. Obligé de lever le siège de Fontenay, le duc de Montpensier recula devant La Noue. Catherine se félicita de suspendre pour deux mois, jusqu'au retour attendu de son fils, des hostilités funestes à la Couronne, en signant, le 1er juillet, la trêve de La Rochelle.

Ayant pourvu aux affaires de l'Est par ses négociations avec les princes allemands, à celles du Nord par la destruction de Montgomery, à celles de l'Ouest par l'armistice, la Reine fit porter l'effort sur le Midi. Le désordre y était grand. Le lieutenant général du Roi dans ces régions, Damville, impliqué malgré lui dans l'affaire de La Molle, devait finir par jeter le masque. Les capitaines qu'on pouvait lui opposer n'étaient pas de taille à lutter dans un pays où l'alliance était facile entre catholiques et huguenots. Catherine avait bien des sujets d'inquiétude, en pensant aux foyers de révolte mal éteints, dont le feu couvait sous la cendre. La moindre étincelle, le moindre vent suffirait à rallumer un incendie capable de faire flamber la France. Cet élément incendiaire devait consister simplement dans l'évasion d'un prisonnier, appelé à prendre la direction de la révolte.

Dès la mort de Charles IX, des partisans battaient la campagne des environs de Paris dans l'espoir d'enlever M. le Duc. Les princes pouvaient profiter du transfert de Vincennes au Louvre pour essayer de fuir. Les tentatives qu'ils firent se suivirent d'une façon intermittente pendant près de deux ans. Le 5 juin, dans la nuit, les Suisses de la garde perçurent un bruit de ferraille sur un pont du château conduisant directement du Louvre à la campagne. Ils accoururent et constatèrent que l'on venait d'enlever, de la porte du pont, serrure et ferrure. On ne douta point, c'était

la vérité, qu'il ne s'agît de préparer une évasion. Personne ne fut pris sur le fait. On arrêta cependant un maître d'hôtel italien de Monsieur. Les Italiens se mêlaient de tout. La Reine fit griller les fenêtres du roi de Navarre, ainsi que celles de son fils d'Alençon, soupçonné de vouloir s'esquiver en costume féminin. On fit coucher dans la chambre de ce dernier des gentilshommes sûrs. Le capitaine des gardes répondit des princes qu'il ne quittait jamais, même quand ils étaient autorisés à voir la reine de Navarre. Catherine se doutait bien que, si son fils échappait de ses mains, il n'irait pas en Pologne remplacer Henri III, ni même en Flandre, mais resterait dans sa « douce France » pour fomenter les troubles.

A la veille de la mort de Charles IX, lord Burghley avait travaillé à réunir les fonds nécessaires pour délivrer les princes. La dernière tentative de fuite parut d'importation britannique. La Régente n'hésita pas à faire comparaître les prisonniers devant les ambassadeurs d'Élisabeth, Dale et Leighton. Sous les yeux de Catherine, les princes durent déclarer qu'ils ne pensaient qu'à servir Henri III et sa mère. Ils essayaient, par des pressions de main, de faire comprendre aux deux Anglais la contrainte où ils se trouvaient. Il fallut avouer enfin qu'Élisabeth leur avait promis de l'argent. Après l'entrevue, ils parvinrent à faire savoir aux ambassadeurs que leur confession leur avait été dictée sous peine de mort.

Catherine, ayant obtenu l'aveu de l'entente secrète des princes et de l'Angleterre, relâcha le maître d'hôtel, dont les révélations avaient sans doute amené ce résultat. Ces scènes pénibles ne découragèrent pas les princes, qui, se sentant toujours plus menacés par l'approche de Henri III, espérèrent s'évader le jour des obsèques de Charles IX à Saint-Denis (12 juillet). Le capitaine des gardes sut les en empêcher.

Quelques jours après, le 22 juillet, le roi de Navarre

fait un nouvel essai. Un bâtard de sa maison, réuni sur la rive gauche à quelques cavaliers, fait passer l'eau à une barque pour le recueillir à une poterne du Louvre. Ce projet échoua comme les autres. Le roi de Navarre fut surpris au moment de l'exécuter. Mais les reproches de Catherine le mirent hors de lui. L'impatience du montagnard l'emportant sur la finesse du courtisan, il déclara qu'il saurait bien se faire un chemin avec son poignard et que, s'il ne parvenait pas à se sauver, il jurait Dieu qu'il mettrait le feu au château. La pauvre régente eut peine à le calmer et à se tranquilliser elle-même.

Catherine passait des nuits blanches. Le château était le théâtre d'incidents bizarres. Trois jours après l'affaire de la barque, un homme, l'épée à la main, courait dans les corridors, criant qu'il en voulait au cardinal de Lorraine. Ouvrant toutes les portes, il se précipite dans la chambre de la reine de Navarre, coutumière de ces sortes de surprises. Il se rue sur elle, tandis qu'elle était couchée. La princesse en chemise se jette à bas du lit et s'enfuit dans son cabinet, où ses gens la délivrent. Étrange confusion de la part de l'agresseur, étant donné le costume de Marguerite !

De leur côté, les maréchaux ne passaient pas des nuits plus tranquilles. Montmorency gardait avec soin dans sa prison le contre-poison du grand-duc de Toscane. Le bruit de son exécution se répandit jusqu'en Angleterre. C'était aller trop vite. Catherine le jugeait nécessaire à sa politique. Elle constatait qu'il ne lui servait de rien d'avoir entre ses mains ou à sa disposition, au moment du changement de règne, le duc d'Alençon, chef des Politiques, le roi de Navarre, chef des huguenots, et le duc de Guise, chef des catholiques. La rébellion n'était pas, comme du temps du connétable de Bourbon, une révolte de personne. C'était presque une révolution. Montmorency, quoique attaché au frère du Roi, ne se trouve pas dans la situation qu'aura plus tard son neveu, perdu pour la même cause. Au milieu des

troubles chroniques du royaume, il garde le caractère de grand modérateur de France. Il peut servir à la conciliation générale, et sa délivrance sera le prix de la concorde entre Valois, Bourbons, Lorrains, Français, Anglais et Palatins. A la fin de juillet, la Régente se décide à le rassurer. Elle songeait, malgré les conseils du Chancelier, qui lui faisait redouter de laisser derrière elle les maréchaux prisonniers, à conduire au-devant de Henri III le duc d'Alençon et le roi de Navarre.

Le 23 juillet, les parentes des maréchaux prisonniers furent autorisées à les visiter. Cette permission se renouvela une fois, mais la visite se faisait toujours en présence du procureur général. Cette demi-faveur annonçait une démarche plus considérable. Après avoir ainsi amadoué Montmorency, Catherine se décida à l'aller voir au mois d'août, au moment de partir à la rencontre du Roi. Le maréchal promit ses bons offices pour la paix et s'engagea à ne point sortir de prison sans qu'on lui eût rendu justice. Le 27 août, Catherine arriva à Lyon; au commencement de septembre, on doublait les gardes des maréchaux, sous prétexte que l'on avait trouvé des cordes préparées pour leur évasion (1).

(1) Dépêches des ambassadeurs du 7 juin au 3 septembre (A. N. K. 1535, 86, 87, 100; K. 1536, 1, 17, 18, 26. — B. N. ital. 1728, 320, 321, 360, 361, 369, 377, 393. — *Cal. Stat. Pap.*, 512, 513, 517, 552, 529, 534, 537, 538, 545, 554. — *Nég. Toscane*, t. IV, 15, 16, 17). — Languet, *Ad Augustum*, 27, 28. — Haton, t. II, 769.

CHAPITRE XIV

DAMVILLE.

La Cour se méfie de Damville. — Mandats d'arrêt et de déposition lancés contre lui. — Envoi de commissaires et de Martinengo. — La Régente confirme les ordres de Charles IX. — Damville résistera. — Les articles de Millau. — Forces unies de la Religion réformée et des Politiques de Languedoc.

Lors de la Saint-Barthélemy, le duc de Montmorency, retiré à Chantilly au milieu de ses gardes, sauva sa famille par la crainte de ses représailles. Deux ans après, Damville, de sa satrapie de Languedoc, protège, pour les mêmes causes, la vie des siens. Cette réciprocité de secours réconcilie à jamais deux frères, qui n'ont pas été toujours d'accord.

Depuis longtemps, Charles IX se méfiait de Damville qui, à partir de la paix de La Rochelle, « épioit le cours du marché (1) ». Le maréchal semblait d'une complaisance excessive à l'égard des rebelles. On le soupçonnait de se mettre à la tête des huguenots et des *Fronts d'Airain*, surnom donné aux catholiques modérés, pour se constituer en Languedoc une véritable souveraineté. N'ayant pas réussi à l'attirer, la Cour lui avait adjoint, à la fin de 1573, soi-disant pour traiter avec les réformés, le duc et pair d'Uzès, le plus grand seigneur du pays; d'autres commissaires allaient suivre, dans la personne de M. de Saint-Sulpice et du secrétaire d'État Villeroy.

Son administration était critiquée et dénoncée au Conseil.

(1) J. de Serres, 501.

Le maréchal s'en plaignit. Le Roi et les ministres prirent la peine de le rassurer. Au moment de la découverte du complot de La Molle, la Cour proteste de sa confiance à l'égard du maréchal. « Vos actions sont assez claires et notoires à ung chascun pour ne donner lieu à aucune sinistre opinion de la dévotion que je sçay que vous avez à mon service, lui écrit Charles IX... Je vous prie de vous asseurer de ma bonne volonté et ne vous travailler de ce dont vous m'escrivez, car, grâce à Dieu, je ne suis maintenant à congnoistre vostre dévotion. » Ces bonnes paroles se répètent à mainte reprise pendant tout le mois d'avril. La Reine mère, le secrétaire d'État Sauve y joignent leurs témoignages, et François d'Alençon lui-même est tenu d'écrire dans le même sens (1).

Mais Damville a hérité de la prudente finesse de son père. Il n'a pas de peine à voir qu'on le berne. Déjà froissé de la mission de son ennemi d'Uzès, il empêche les nouveaux délégués Saint-Sulpice et Villeroy de passer le pont d'Avignon. Il prolonge les trêves accordées aux religionnaires. Malgré les ordres du Roi du 18 avril, il refuse sa cavalerie à son lieutenant Joyeuse, chargé par Sa Majesté de s'établir dans la ville très catholique de Toulouse, capitale du pays et siège d'un parlement hostile au gouverneur. Sur ces entrefaites arrive M. de Luynes, renvoyé par ordre du Roi dans le Midi, en même temps que M. de Turenne (2).

En les expédiant chez eux, Charles IX ignorait la part que le neveu de Montmorency et le cousin de La Molle prenaient au complot de ce dernier. Turenne séjourna longtemps en Auvergne avant de rejoindre Damville, mais Luynes gagna rapidement le Languedoc avec l'instruction secrète de renseigner le gouverneur sur les intentions des conjurés. Il avait quitté Paris le 5 avril, à la veille de la découverte de la conspiration, dont il connaissait le plan,

(1) A Damville, le Roi, 5, 20, 25 avril, 1er mai (fr. 3247, 32, 40, 44); la Reine mère, 18, 20, 29 avril (fr. 3205, 46, 48, 50); M. le Duc, 5 avril (fr. 3201, 69); Sauve, 5 avril (fr. 3249, 65).

(2) B. N. fr. 3247, 30. — *Hist. de Languedoc*, t. V, 325.

mais non le résultat. La Molle, arrêté peu après, ne prononça qu'à la fin des interrogatoires des paroles compromettantes pour Damville, disant que le Roi ne pouvait plus compter sur le Languedoc.

La dénonciation était vague. Pas plus que son frère aîné Montmorency, Damville n'avait trempé dans les complots des aventuriers du parti. Mais de même que son frère, il était vraisemblable que, M. le Duc évadé, il ne l'abandonnerait pas. C'était assez pour s'en convaincre que Damville se fût montré mécontent du système de la Saint-Barthélemy et de ce qu'il passât pour l'inspirateur de la ligue catholique modérée des Fronts d'Airain. Suspect à la Cour, et pour cause, irrité de l'envoi de commissaires royaux et de la rivalité de son lieutenant Joyeuse, il n'était pas difficile de l'impliquer dans la conjuration. C'était le cas de se défaire de lui, mais, avec un homme de sa sorte, il fallait recourir à la ruse.

A la veille de l'arrestation du duc de Montmorency, le duc d'Uzès et le vicomte de Joyeuse reçurent des instructions préliminaires pour désarmer Damville. Ils parvinrent à lui aliéner plusieurs places de la province et à détacher de lui les Corses de sa garde. Une embuscade lui fut aussi tendue sur la route de Narbonne, où il était invité de se rendre pour déjouer de prétendues intrigues espagnoles. Le bruit même de son arrestation et de sa mort probable détermina, dit-on, l'emprisonnement de ses parents et collègues Montmorency et Cossé. Mais ayant surpris le dessein de ses ennemis, Damville se retira à Pézenas, qui lui restait encore fidèle, comme Montpellier, Beaucaire et le Pont-Saint-Esprit (1).

Ce ne fut que le 4 mai que le Roi lança un mandat d'arrêt contre les trois maréchaux de Montmorency, de Cossé et de Damville, tenus pour les principaux instigateurs de la

(1) Languet, *Ad Augustum*, 17.

conspiration. En même temps, le prince Dauphin, fils du duc de Montpensier, était préposé au gouvernement de Languedoc, Dauphiné et Provence, dont Damville se trouvait démis. Le même jour, défense ayant été faite de laisser circuler aucun autre courrier, un bâtard italien, le comte Sciarra Martinengo, partit avec la mission de s'emparer de Damville mort ou vif. A cet effet, il devait s'entendre à Avignon, avec Saint-Sulpice, Villeroy et le légat du Pape, cardinal d'Armagnac; en Languedoc, avec Uzès et Joyeuse (1).

A part les intrigues des commissaires du Roi, d'Uzès et de Joyeuse, qu'il avait surprises, qu'est-ce que Damville connaissait des dispositions de la Cour? Rien autre que les renseignements apportés par Luynes à la veille de la découverte du complot et remontant par conséquent à un mois auparavant. Le maréchal ignorait donc l'importance des ordres remis à Martinengo. Mais au moment du voyage de celui-ci, deux avis lui parvinrent, qui le mirent au courant des mesures prises contre les siens. Malgré les prescriptions de la poste, il reçut un message de la maréchale sa femme, restée à Paris, puis une lettre de Thoré, réfugié à Strasbourg. Cette lettre était un appel aux armes. Damville ne voulut rien presser et affecta le calme et la soumission.

Mais le maréchal se tenait sur ses gardes, et le comte Martinengo trouvait à qui parler. Certes il dut être bien empêché de sa personne, le pauvre bâtard italien, quand, se rendant à l'audience, il dut traverser la double haie des hommes de Damville, parmi lesquels se remarquaient les Albanais au regard farouche. Après quoi il aborda le hautain maréchal, flanqué d'un loup apprivoisé qui lui servait de chien de garde, et d'un géant, le capitaine Aragon, véritable athlète, fils d'un forgeron de Lunel, qui

(1) Charles IX au gouverneur d'Aigues-Mortes, 4 mai 1574 (fr. 3201, 73); à l'ambassadeur Du Ferrier, 7 mai (*Nég. Levant*, t. III, 489). Correspondance du Roi avec Damville, mai 1574 (fr. 3248, 25; 15559, 69).

d'un seul coup de coutelas savait fendre en deux des ânes ou des moutons placés les uns sur les autres.

Martinengo n'eut point l'audace de se présenter comme un puissant commissaire royal, chargé d'emprisonner le gouverneur de Languedoc. Il garda par devers lui le mandat d'arrestation du 4 mai et ne remit que des lettres antérieures. Jusqu'au lendemain de la mort de Charles IX, Damville devait ignorer les décisions qui le concernaient. Il renvoya Martinengo à Paris avec un mémoire justificatif, en réponse aux lettres où on lui demandait simplement pourquoi il n'avait pas envoyé sa cavalerie à Toulouse avec Joyeuse. Il affirmait qu'il avait travaillé à la pacification et s'engageait soit à traiter, d'accord avec les commissaires du Roi, soit à réduire de force les huguenots, pour peu qu'on lui en donnât les moyens (1).

Trois jours après, le 18 mai, il adressa à la Cour un nouveau message qu'il confia à un gentilhomme du pays, le baron de Rieux. Ayant appris l'arrestation de son frère de Montmorency, il s'appliquait à réfuter les calomnies répandues sur le compte des fils du Connétable. Il réclamait en tout cas pour son frère des juges non prévenus, priant qu'au cas où Montmorency serait reconnu coupable, on ne le soupçonnât point lui-même de complicité. Il alla jusqu'à offrir sa démission, pourvu que l'on reconnût son innocence.

Sur ces entrefaites, Charles IX mourut et Catherine confirma les ordonnances de son fils. Le 3 juin 1574, la Régente, qui avait négligé d'informer tout de suite Damville de la mort du Roi, daigna répondre aux communications transmises par Martinengo et par Rieux. Catherine déclarait ne pas mettre en doute la bonne foi de Damville. « Vos actions, lui écrivait-elle, rendent telle lumière de votre innocence ! » Cependant, elle se voyait tenue de faire respecter les ordres

(1) Mémoire justificatif de Damville du 15 mai (fr. 15559, 69). — Cf. fr. 3248, 25. — La Popelinière, t. II, 228.

du feu Roi. En attendant la justification de Montmorency, Damville était invité à remettre son gouvernement à son propre oncle de Villars, amiral de France. En même temps, la Reine enjoignit au prince Dauphin d'étudier avec le duc d'Uzès, le cardinal d'Armagnac et autres, les moyens d'ôter à Damville toute velléité de résistance.

Quelques jours après, elle se décide à mettre Damville au courant des ordres précis de Charles IX, encore ignorés du maréchal. « Après la détention de mon cousin le duc de Montmorency, vostre frère, lui apprend-elle, le feu Roy, mon dict seigneur et filz, décerna une prise de corps à l'encontre de vous pour les causes mesmes pour lesquelles il auroit faict arrester vostre dict frère; laquelle il envoya par delà par le comte de Martineingue. Et tant pour cela, comme pour plusieurs et diverses plaintes et rapportz qui lui auroient esté faictz de longue main par ses subjectz de Languedoc et de voz depportemens au dict pays, il se résolut d'envoyer pouvoir, comme il fit, à mon cousin le prince Daulphin pour commander générallement ès provinces de Daulphiné, Provence et Languedocq, en révocant celluy qu'il vous auroit donné, comme vous avez congneu par quelques lettres qu'il en a escriptes à aucuns particulliers. Lesquelles il ne fault que vous pensiez avoir esté faictes par autres ny en autre lieu que par son commandement très exprès et auprès de luy, comme il appert par celles qu'il en a escriptes de sa propre main, dont je vous envoye coppye et de la dicte prise de corps. » Jusqu'à l'arrivée de Henri III, Catherine confirme ces lettres et encourage Damville à se retirer en Savoie, ainsi qu'il en a manifesté l'idée. S'il ne consent pas à remettre de bonne grâce son gouvernement à l'Amiral, la Régente le menace d'une expédition dirigée par le prince Dauphin (1).

(1) Catherine à Damville, 3 juin 1574 et sans date (fragment original), fr. 3194, 129 et 3158, 5. Correspondance de la Cour avec le prince Dauphin, 12 juin; Maugiron, 18 mai; Bellièvre, 22 juin (fr. 15559, 79, 73, 89).

Catherine jetait le masque. Il eût été plus prudent d'attendre l'arrestation de Damville sans l'avertir. Le maréchal ne doute plus que la Reine n'en veuille à ses jours. Il écartera de lui tous les messagers suspects d'être des empoisonneurs. Il se cantonnera dans ses places fidèles. Ne peut-il pas compter sur les braves qui l'ont suivi en Italie ou dans les guerres civiles ? Sa garde corse l'a abandonné, mais les Albanais, fidèles à leur ancien général de cavalerie légère, ne feront pas défection. Son caractère chevaleresque lui assure le dévouement de ses troupes. Dans le Languedoc catholique, il compte, et parmi le clergé, nombre de partisans qui grossissent la ligue des Fronts d'Airain.

C'est à son profit, cette fois, que Damville négocie avec les huguenots. Il reçoit leurs députés à Montpellier et, en dépit des ordres de la Reine et du parlement de Toulouse, il leur accorde une trêve jusqu'au 1er janvier 1575. Il convoque les États de la province dans sa résidence de Montpellier, et personne ne vient à ceux que Saint-Sulpice et Villeroy assignent en réponse à cet acte hardi. Le catholique Damville se rapproche toujours plus de la Cause réformée. Dans l'été 1574 justement, les députés des Églises de Languedoc, Dauphiné et Rouergue se réunissent à Millau. Le 16 juillet, ils rédigent dix-sept articles, sur lesquels se fonde l'union des réformés et des catholiques politiques, autrement dits *unis et associés*.

Les députés des Églises reconnaissaient Henri III comme roi, et comme régent, non pas Catherine, mais François d'Alençon. Ils prenaient pour chef, protecteur et gouverneur général le prince de Condé, alors réfugié sur terre d'Empire. La tâche de ce prince consistait à rétablir l'ordre dans le royaume, à le réformer sans distinction de religion, à délivrer les princes et maréchaux de France, ou tout au moins à leur donner des juges équitables, à convoquer les États généraux. Le prince de Condé devait se faire assister d'un Conseil. Au-dessous du prince, le maréchal de

Damville était maintenu comme légitime gouverneur des provinces représentées. On le chargeait d'administrer le pays avec le concours de députés, d'établir un prévôt général de l'armée, des cours de justice et des receveurs de finances. Cette charte est tout à la fois une revendication de la tolérance religieuse et un manifeste de libéralisme politique : la représentation nationale s'y trouve précisée. Au mois d'août, les députés de La Rochelle et de l'Ouest ayant rejoint l'assemblée de Millau, une nouvelle déclaration fut rédigée, par laquelle Damville était confirmé comme gouverneur général des pays représentés, avec l'assistance d'un Conseil et sous l'autorité du Roi. Le 9 août, les réformés lancèrent leur manifeste dans lequel, faisant appel aux catholiques, ils s'engageaient à ne poser les armes qu'après la convocation des États généraux et d'un concile (1).

Damville approuve les articles de l'assemblée de Millau et, dès lors, il n'agira plus que de concert avec les huguenots. Le fils fanatique du Connétable devient le chef des Politiques, des modérés. Quelle conversion! Le premier baron chrétien se révolte contre le Roi Très Chrétien, frère du Roi Catholique. Le sort en est jeté ; le Rubicon passé. Fort de ses citadelles, de ses catholiques fidèles, de ses Albanais, de ses capitaines Aragon, Luynes, Turenne, Ventadour — car ces deux parents se mettent de la partie,— Damville peut compter en outre sur le solide appui des forces protestantes de Languedoc.

Ces forces se recrutent parmi les gentilshommes, les

(1) Articles arrestez en l'assemblée à Millau, juillet et août 1574 (fr. 4805, 9-14 v°, 15 v°-21 v°) : *Estat de France*, t. III, 365, 367, 390, 391, 405, 420. — La Popelinière (député de l'Ouest à Millau), t. III, 229 v°, 232 v°, 240-242. — *Histoire de Languedoc*, t. V, 327-329. — De Thou (édit. 1742), t. V, 46, 65, 68. — D'Aubigné, t. IV, 259, 302. — Philippi, *Mémoires* (édit. Petitot), 382. — Villeroy, *Mémoires* (Paris, 1665, 4 vol. in-12), t. I, 5 à 9. — Amiraut, *Vie de La Noue*, 133. — Dépêches d'Alamani, 5 et 11 mai (*Nég. Toscane*, t. III, 926-927); de Cavalli, 15 et 20 mai (ital. 1728, 294, 305); de Dale, etc. (*Cat. Stat. Pap.*, mai 1574, 500-501).

étudiants, les marchands, les Cévenols, à l'exclusion des parlementaires et du bas peuple des villes. Les réformés de Languedoc conservent une organisation puissante, gardant le contact avec leurs chefs militaires au moyen de députés permanents. De leur grand commandement de Montauban dépend le Haut Languedoc, Guyenne, Rouergue et Quercy compris ; de celui de Nîmes, le Bas Languedoc avec les Cévennes et le Vivarais. Du côté nord ce dernier pays les met en communication avec le Dauphiné protestant et Genève. Contre Toulouse, capitale catholique, ils se cantonnent dans Nîmes et Montauban, tandis que Damville règne à Montpellier, qu'il détient avec les ponts du Rhône, Beaucaire et Pont-Saint-Esprit. Le Midi se range sous l'autorité du maréchal, devant lequel s'incline La Noue, général de l'Ouest. Ce n'est plus le Languedoc, c'est tout le pays de la langue d'oc, de la Loire à la mer, qui lui rend hommage. Quelques calvinistes protestent contre cet accord qui, fait au nom de la tolérance religieuse, permet la célébration de la messe à Montauban. Cependant, la conduite de Damville rassure le gros du parti. On s'attache à ces Montmorency, persécutés par le Conseil royal, cousins des Châtillons, dévoués aux princes du sang. Les réformés se plaisent à dire du gouverneur de Languedoc : « C'est le premier homme qui se souvienne de ce qu'il doit à Dieu, à la Couronne et à la société, et qui ait réveillé les esprits. »

A partir du pacte de Millau il n'y a plus de lutte religieuse. Les catholiques modérés se sont joints à la cause la plus libérale et tous partent en guerre contre un pouvoir despotique, perfide, cruel. Aux manifestes protestants, revendiquant essentiellement la liberté de conscience et de culte, succèdent les manifestes catholiques réclamant surtout les libertés publiques. Les Politiques, constitués en puissance militaire, se flattent non pas d'évincer Henri III, puisque François d'Alençon est captif, mais de forcer le nouveau Roi à gouverner suivant leurs idées. Ils ont même la prétention

d'imposer leur système à l'Europe. Dans l'été de 1574, le bruit court d'une ligue protestante, à laquelle participeront la reine d'Angleterre, les princes allemands et le duc d'Alençon. Si le Roi Catholique attaque les îles Britanniques, les Confédérés se répandront en Flandre et en Navarre, pour soutenir Guillaume d'Orange et rétablir Henri de Bourbon.

Auparavant, il faut s'occuper de la France. Henri III revient de Pologne, peut-être avec des dispositions conciliantes. L'assemblée de Millau l'a reconnu, sous l'impulsion de Damville, qui envoie son adhésion personnelle au nouveau monarque. Bien plus, le maréchal se dispose à l'aller saluer dans les États de son cousin de Savoie, où il a déjà été question qu'il se rendît. Avant de se brouiller, on aime à mettre l'adversaire dans ses torts (1).

(1) Projet de ligue protestante : Nouvelles de Londres (traduit du portugais en espagnol), août 1574 (K. 1536, B. 37, f° 20). — Le lieutenant du Mont Saint-Michel au Roi (fr. 3223, 57). — Forneron, *Ducs de Guise*, t. II, 219-221. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, 327.

CHAPITRE XV

L'ENTREVUE DE TURIN.

Retour de Henri III. — Damville à Turin. — La Cour à Lyon. — La guerre est décidée. — Damville appelle Condé et lance son manifeste. — La Cour à Avignon; négociation. — L'Union de Nîmes. — Prise d'Aigues-Mortes. — Sacre de Henri III. — Lettres de Montmorency. — Les députés des Confédérés à Paris. — Maladie du Roi et de Damville; Montmorency menacé. — Le retour des députés à Paris est ajourné.

Les derniers Valois semblent n'avoir pas connu d'autre allure devant leurs sujets que la fuite à bride abattue. Henri d'Anjou, qui garda rancune à ceux-là mêmes qui lui procurèrent la couronne de Pologne, avait une préoccupation unique : son retour en France. L'occasion souhaitée lui fut offerte par la mort de son frère et les appels de sa mère. Bien qu'il eût mécontenté tout le monde en Pologne, y compris sa suite française, ses sujets slaves n'entendaient pas être lâchés comme une vieille maîtresse. Mais le Roi parvint à tromper leur surveillance. Évadé de Cracovie, le 18 juin 1574, il passa par Vienne, où l'Empereur le pressa de donner la paix à ses sujets. Italien avant tout, comme les princes français fils d'Italiennes, il jugea plus sûr de revenir par la péninsule que par l'Allemagne, travaillée par les Bourbons. A Venise, le doge, bien au courant des choses françaises grâce à son ambassadeur, lui donna, au milieu des fêtes, les mêmes conseils que l'Empereur. A Ferrare, Henri III reçut le chevalier du Belloy, porteur des lettres de soumission du maréchal de Damville, auquel le Roi avait écrit de Venise (1).

(1) Languet, *Epistolæ ad Camerarium* (Groningue, 1646), p. 217; *Ad Augus-*

A la date de Ferrare, le 1er août, Henri III répond à Damville par une lettre pleine de témoignages de satisfaction et d'affection. Il proteste de sa bonne volonté. « Je ne me suis point achemyné en mon royaulme, dit-il, pour travailler ou espandre le sang de mes subjects au contentement des passions d'aultrui, mais pour les embrasser tous de la mesme affection que les doibt aimer ung bon prince et qui veut les contenir tous par douceur en l'obéyssance que justement ils me doibvent. » Il invite Damville à le rejoindre, après avoir confié son gouvernement, non plus à l'Amiral, ni au prince Dauphin, mais à son lieutenant légal Joyeuse. « Venez en la plus grande diligence que vous pourrés me trouver dans le païs de mon oncle, M. le duc de Savoye, avec les moyens qu'il vous offre pour y arriver seurement, et vous me trouverez non seulement prest à oyr voz justifications ou complaintes, mais tel en vostre endroit que vous me pouvez désirer. » L'invitation est pressante et le fourbe monarque ajoute, en promettant toute garantie de sûreté : « Vous sçavez bien que j'ay faict toute ma vie profession de garder ma parolle. » La lettre ayant été écrite par un secrétaire, le Roi insiste dans un post-scriptum de sa main propre : « Venez me trouver chez mon oncle M. de Savoye, vous y serez en toute seureté et me ferez chose très agréable et serez le byenvenu, Henry (1). »

Le duc de Savoie joint ses instances à celles du Roi. « Le mieulx que vous sçaurez faire pour vostre bien, honneur et réputation et de Messieurs voz frères et de toutte vostre maison, mande-t-il à Damville, sera de obéir entièrement et ensuivre ce que Sa Majesté vous commande. Et afin que plus commodément vous puissiez satisfaire aux désirs de Sa dicte Majesté et à vostre debvoir, je vous envoye ma galère capitaine pour plus seurement et promptement vous

tum, p. 22 (Vienne, juillet 1574). — P. de Nolhac et A Solerti, *Il viaggio in Italia di Enrico III* (pour la description des fêtes).

(1) Henri III à Damville, 1er août 1574 (fr. 3320, 40).

conduire par deçà... Et ne fault que vous doubtiés de pouvoir venir seurement, car vous serez tousjours cheu moy dès que vous monterés en ma gallaire; et, dès que serés par deçà, vous passerez tousjours par-dessus mes Estatz, là où vous serés en toute seureté. »

L'hésitation n'est plus possible : Damville s'embarque sur la galère de Savoie et aborde à Nice, où le duc le fait chercher. « Monsieur de Damville, mon cousin, lui écrit Emmanuel-Philibert, de Turin, le 17 août, j'envoye le gouverneur de Cève, présent pourteur, pour vous rencontrer, faire servir, honnorer et caresser par chemin, et accompagner jusques icy à Thurin, où Sa Majesté se trouve en très bonnes dispositions, et je tascheray de la y retenir le plus qu'il me sera possible. Ne reste sinon que vous vous en veniez allégrement et le plus tost que vous pourrez. » Damville, oubliant les dangers (un capitaine de sa suite fut tué dans le voyage), suivit rapidement l'envoyé du duc à Turin (1).

Pour pacifier la France, on comptait sur la médiation d'Emmanuel-Philibert de Savoie et surtout sur celle de sa femme, Marguerite de France. Cette princesse, fille de François Ier, passait pour protestante, et elle se trouvait placée mieux que personne pour rapprocher des frères ennemis, comme étaient les Français. Le mariage avait fait de cette tante du Roi la cousine germaine de madame la Connétable. La duchesse de Montmorency était sa nièce (en se plaçant au point de vue de la parenté naturelle). L'entrevue de Turin promettait la mise en liberté des princes et maréchaux de France et la réconciliation du royaume, don de joyeux avènement, aussi utile que justifié.

Parti de Beaucaire le 13 août, Damville était arrivé, au bout d'une semaine, dans la capitale des États de Savoie. Après une chaleureuse accolade, Henri III et Damville

(1) E.-Philibert à Damville, 31 juillet et 17 août (fr. 3194, 122, et 3250, 12). — A. N. K. 1536, 29. — *Nég. de Toscane*, t. IV, 19.

entrèrent en conférence. Le maréchal n'eut pas lieu d'être satisfait du sort réservé aux huguenots, ses protégés du jour. Le Roi, persistant à interdire les prêches publics et privés, n'autorisa le gouverneur de Languedoc qu'à accorder les points suivants : liberté de conscience à domicile et célébration des mariages et baptêmes dans des assemblées, qui ne devaient pas dépasser dix personnes.

Voilà toutes les bonnes paroles que Damville pouvait rapporter dans son gouvernement. Henri III s'était engagé à l'y laisser retourner. Mais cette promesse lui pesait. A ce moment déjà, on fit miroiter aux yeux de Damville la perspective d'échanger son gouvernement contre la souveraineté de Saluces. Le dernier marquis était mort en 1567, sans laisser d'enfants légitimes, et il avait fait autrefois un testament en faveur du Connétable, quatrième descendant d'une princesse de sa maison. En attendant de reprendre cette négociation, le Roi emmenait Damville à Suse, quand il reçut M. de Cheverny, porteur des instructions spéciales de sa mère.

Suivant une habitude prise à l'avènement de chacun de ses fils, Catherine de Médicis donnait à Henri III ses bons avis sur la manière de tenir la Cour et le Conseil, de régler la journée et les affaires. Elle insistait pour qu'il se montrât « maistre et non plus compagnon ». Dans une lettre du 11 août, elle le conjure de ne se pas séparer de Damville avant d'avoir rétabli l'ordre (1). Le Roi est de plus en plus embarrassé par l'engagement de laisser partir le maréchal. Il l'a quitté à Suse, mais arrivé à Modane, le 30 août, il écrit à la duchesse de Savoie « de faire tant avec le dict sieur mareschal qu'il ne bouge de Thurin, auprès d'elle, jusques au douziesme du mois prochain; Sa Majesté entre cy et le dict jour verra la Royne, sa mère, avec laquelle il prendra résolution du faict du dict sieur mareschal ». Le

(1) Catherine à Henri III et à Cheverny, août 1574. (Cf. Fontanieu, t. 335-336.)

duc de Savoie, qui accompagne Henri III à Lyon, presse Damville d'obéir à son souverain. « Je vous puis assurer qu'il desire votre bien », lui écrit-il pour le tranquilliser.

Ainsi Damville avait l'ordre de rester jusqu'au 12 septembre. Il partit avant. De Lyon, le Roi lui adressait des lettres douteuses. Il lui avait promis de le maintenir dans son gouvernement de Languedoc, mais il lui demanda si ce serait agir contre sa promesse que d'y envoyer un autre général, pour faire la guerre aux réformés. Stylé par Catherine, il finit par le sommer de demeurer chez le duc de Savoie, de ne se mêler plus de son gouvernement, de remettre ses places aux capitaines qu'on lui désignait. Au reçu de cette lettre, Damville, de connivence avec la cour de Savoie, brusqua son départ (1).

Le maréchal écrit au Roi qu'il lui enverra de Languedoc une réponse détaillée. Pour le moment, s'il restait chez le duc de Savoie, il n'aurait pas de quoi pourvoir à son entretien. Le duc n'a pas la parole du Roi pour assurer le séjour du maréchal dans ses États; les capitaines, aux mains desquels on enjoint à Damville de remettre son gouvernement, sont ses ennemis intimes. Même s'il retourne de Languedoc en Savoie, il lui faut des sauf-conduits pour lui, sa femme et ses enfants. Cette lettre fut écrite sans doute au moment où il s'embarquait sur la galère qui le ramena, le 4 octobre, à Melgueil. Le lendemain, il regagnait sa bonne ville de Montpellier (2).

De son côté Henri III, reçu, le 5 septembre, à la frontière du Pont de Beauvoisin par sa mère, son frère, sa sœur et

(1) Instruction du Roi à madame de Savoie, 30 août 1574 (Pf. Fontanieu, 335-336). — M. de Savoie à M. Damville (lettre autographe), fr. 3250, 14. — Le Roi à Damville, 7 septembre (fr. 3320,41).

(2) Instruction pour l'Amiral, 14 octobre (Pf. Fontanieu, 335-336). — Déclaration de Damville, 3 novembre (fr. 3177, 241). — Dépêches de Çuniga, 1er septembre (K. 1536, 39); de Dale, 23 octobre (*Cal. Stat. Pap.*, 565, 566); d'Alamani, 30 août (*Nég. de Toscane*, t. IV, 19, 20, 26). — La Huguerie, t. I, 294, 331. — Bouillon, 120. — De Thou (1742), t. V, 98. — *Histoire de Languedoc*, t. V, 333. — Du Chesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, 442. — Noailles, *Henri de Valois*, t. II, 469.

son beau-frère, fit, le lendemain, son entrée à Lyon, où il resta deux mois. La joie du retour fut troublée par la mort de sa maîtresse, la princesse de Condé. Mais les intrigues amoureuses de son entourage le divertirent et l'aidèrent aussi à diviser ses proches, dont l'union lui était nuisible. Madame de Sauve provoquait les jalousies de ses amants Alençon et Navarre. Le favori du Roi, Du Gas, excitait son maître contre Monsieur et contre la reine Marguerite. Cette princesse se conduisait avec une désinvolture qui étonnait, même chez les Valois. Tandis que son mari ne pensait qu'à la chasse, Henri III se plaisait à la surprendre dans la compagnie suspecte de MMmes de Nevers et de Retz (1).

Passant aux choses sérieuses, Henri III composa son Conseil privé de quatre-vingts personnages, non compris les membres facultatifs, présidents du Parlement, secrétaires d'État et des finances. On remarque dans la liste cinq princes du sang, entre autres François d'Alençon et Henri de Condé, mais avec l'exclusion de Henri de Navarre; six à sept cardinaux, six à sept ducs, parmi lesquels, à côté des princes de Guise, figurent MM. de Bouillon et de Montmorency, les officiers de la Couronne, le Chancelier (Birague), les cinq maréchaux de France, Damville, Cossé, Retz, Bellegarde et Monluc (ces deux derniers nouvellement crées), l'Amiral (Villars), l'ancien évêque Morvillier, l'évêque plus ou moins hérétique Monluc de Valence, l'évêque L'Aubespine de Limoges, l'évêque de Mende, chancelier d'Alençon, une dizaine d'autres prélats, puis des gentilshommes, catholiques comme Lanssac, Sansac, Saint-Sulpice, Cheverny, Bellièvre, Villequier, Joyeuse et Matignon, ou politiques comme Biron, Foix, Pibrac. La majorité appartenait au parti catholique zélé, même dans le cas où les politiques du Parlement, Harlay ou Du Mesnil, prendraient séance. Sauf l'exclusion de Navarre, Méru, Thoré, ces choix ne semblent pas faits sous

(1) Marguerite, *Mémoires* (Guessard), 41.

la préoccupation des derniers événements. Ils n'impliquent pas de différence avec le régime précédent, si ce n'est que Retz se trouvera diminué au profit de Villequier. Du reste le Conseil privé, réuni tous les jours après midi, ne traitait que les questions d'administration et, une fois par semaine, certains procès (les parties) (1).

Le Conseil étroit ou secret était le véritable conseil des affaires d'État. Il comprenait les deux cardinaux lorrains, qui recommandèrent, à ce moment, à la charité de l'Espagne l'assassin de Coligny et sa femme. La Reine mère, Birague, Morvillier, Limoges, Lanssac et Cheverny complétaient ce comité suprême, où le duc d'Alençon avait droit de séance (2).

Quant au grand Conseil privé, il eut d'abord à discuter les requêtes envoyées au nouveau Roi par les huguenots et catholiques unis. Paul de Foix parla en leur faveur; René de Villequier plaida pour le rejet. Les anciens conseillers de Catherine, Morvillier et Limoges, se convertissaient à la modération, mais le Chancelier emporta le vote pour la guerre (3).

Très personnel, Birague en voulait à Damville « à la mode lombarde », parce que le maréchal avait autrefois soutenu en Italie un capitaine du pays contre le frère du Chancelier. Les espérances que l'on avait eues en la maison de Savoie pour la paix de France s'évanouissaient. On reprocha au duc, non pas tant d'avoir laissé sortir Damville de ses États, que de ne s'être pas interposé avec assez de fermeté. On se plaignait de ce qu'il se fût fait restituer, par Henri III, Pignerol et les clefs des Alpes. La mort de sa femme, au mois d'octobre, le détacha encore plus des affaires du royaume. Seuls,

(1) Règlement pour le Conseil privé (Pf. Fontanieu, 335-336). — De Thou dit à tort que Pibrac fut évincé (1742), t. V, 104.

(2) Lettre en faveur de Besme et de sa femme, Arne, domestique de la reine d'Espagne (K. 1536, 85, et K. 1537, 14). Besme tué en septembre 1575 (*Nég. Toscane*, t. V, 43).

(3) K. 1534, 16 novembre 1574. — Brantôme (édit. 1787), t. V, 439. — De Thou, t. V, 105. — Noailles, *Henri de Valois*, t. II, 473.

les amis désintéressés de la France s'inquiétèrent de la mauvaise politique inaugurée par Henri III. Les diplomates du Roi persistaient dans le conseil de faire des concessions aux huguenots. Ainsi parlaient Bellièvre d'Hautefort et Du Ferrier, ambassadeurs, l'un en Suisse, l'autre à Venise. Les envoyés des puissances étrangères, des Suisses, du Palatinat, de la Hesse, tenaient le même langage. L'ambassadeur qui éleva le plus la voix en ce sens, ce fut lord North, chargé par Élisabeth d'Angleterre de réclamer la liberté religieuse en faveur des sujets de Henri III (1).

On avait jugé que le choix de lord North plairait, parce qu'il savait l'italien, la langue à la mode en France. Il reçut le mandat spécial de prendre en main la cause des princes et des maréchaux prisonniers, et il dut s'entendre à cet effet avec Diane de France, venue à Lyon tout exprès. Vêtue de deuil ainsi que ses suivantes, la duchesse de Montmorency attendit son frère au passage, et, se jetant à ses pieds, le supplia d'avoir pitié de son mari, retenu en prison au détriment de sa santé et sans être convaincu d'aucun crime. Le Roi promit d'examiner le cas. Il congédia sa sœur et, en témoignage d'affection, il lui confirma le don du duché de Châtellerault, dont l'usufruit lui avait été accordé à deux reprises, en 1571 et en 1573. La duchesse fut même autorisée à visiter son mari deux fois la semaine. Par une évolution étrange, qu'expliquent les incertitudes d'un changement de règne, le cardinal de Lorraine avait appuyé la demande de la duchesse. Il s'offrit même à traiter avec Damville, quoiqu'à ce moment l'armée royale fût en marche vers le Midi (2).

En s'échappant de Turin, Damville avait laissé croire

(1) A madame de Ferrare F. d'Alençon et Marguerite de Navarre, octobre (fr. 3236, 12 et 13). — Hautefort à Morvillier; Du Ferrier au Roi et à la Reine (fr. 15560, 11; 20152, 619 et 631 v°). — Note du maître des postes de Bordeaux, 11 septembre 1574 (K. 1534).

(2) Dépêches de Çuniga, 4-19 octobre 1574 (K. 1536, 76); de Dale et instructions à lord North, septembre et octobre 1574 (*Cal. Stat. Pap.*, 549, 553, 560, 563, 569). — De Thou, t. V, 116.

qu'il se séparait du Roi en bons termes. Le parti adverse confirma cette créance, de peur que l'on n'accusât Henri III d'avoir violé sa promesse de laisser librement revenir le gouverneur de Languedoc. L'évêque de Limoges, écrivant en Suisse, assure même que le maréchal est rentré fort satisfait de l'entrevue de Turin (1). Arrivé le 5 octobre à Montpellier, Damville réunit aussitôt les principaux habitants pour leur rendre compte de son voyage, et, le 11, à la veille de rejoindre sa femme à Beaucaire, il déclara au Conseil général, convoqué par les cloches à l'hôtel de ville, que l'intention du Roi et la sienne était que chacun vécût en paix; les émigrés pouvaient rentrer et le gouverneur ferait respecter la tranquillité.

Autres sont les dispositions réelles de la Cour. Après avoir sommé Damville de remettre ses places à MM. d'Uzès et de Joyeuse, Henri III donne à ces capitaines l'ordre d'attaquer le maréchal (20 septembre). Menant de front la guerre et la diplomatie, Catherine charge encore l'Amiral, le 14 octobre, de répondre à la lettre que le maréchal lui a écrite en quittant le Piémont. On l'assure que, retiré chez le duc de Savoie, il gardera la jouissance de ses biens; que l'on n'exigera point son extradition; qu'il pourra poursuivre en liberté ses justifications. Qu'il remette donc son gouvernement, non pas à ses ennemis, mais à son oncle de Villars, et les passeports nécessaires lui seront donnés pour la sécurité de son voyage (2).

Damville peut-il ajouter foi aux promesses de la Reine mère? Laissant Bellegarde au siège de Livron, envoyant Retz à la conquête de la Provence, le Roi a conduit en personne une armée jusqu'à Avignon, prêt à donner la main à Uzès, qui guerroie dans le nord, et à Joyeuse, dans le sud du Languedoc. Obéissant aux ordres du Roi, les catholiques

(1) M. de Limoges (L'Aubespine) à M. de Hautefort (Bellièvre), ambassadeur de France en Suisse, 26 septembre 1574 (fr. 15559, 167).

(2) Instruction du Roi pour l'Amiral, 14 octobre 1574 (Pf. Fontanieu, 335-336).

zélés ont pris à Damville Sommières et Pézenas et, dans cette dernière ville, la propre fille du maréchal. Il est fort heureux qu'elle soit petite-nièce de la duchesse d'Aumale. Bien plus, Damville échappe avec peine à une sédition populaire provoquée à Montpellier par le lieutenant de cette ville, qui lui est pourtant fidèle.

En attendant des secours et une armée, Damville se borne à maintenir son autorité dans les villes dévouées. A Montpellier, pour garder le contact avec la population, il crée un conseil de vingt-quatre membres; il y présidera les États généraux de la province. Il tente de profiter du voisinage de la Cour, arrivée à Avignon le 16 novembre, pour faire évader et recueillir chez lui le duc d'Alençon. Mais l'entreprise échoue.

La mauvaise foi est partout. Les gens de Montpellier arrêtent un homme suspect, auquel la torture fait avouer que Villequier l'a suborné pour empoisonner Damville. Ce dernier se plaint au Roi et fait exécuter le prisonnier sans plus ample informé. Ce n'est pas pour faciliter la tâche de Belloy, qui rejoint le maréchal avec d'affectueuses lettres de Henri III. Damville ne consent à le recevoir qu'en présence des États de Montpellier. Il répond que la violation de la paix, deux ans auparavant (à la Saint-Barthélemy), oblige le Roi à donner de bien grandes garanties pour ramener la confiance des peuples. Avant tout, la liberté de conscience s'impose. Pendant cette audience, Belloy ayant pris à partie Saint-Romain, qui d'archevêque était devenu capitaine huguenot, la querelle gâta la négociation. Le 19 novembre, l'envoyé du Roi ne rapportait à la Cour que de bonnes paroles, adressées par Damville à ses amis royalistes, comme le duc de Nemours.

Catherine, inquiète, renvoie Belloy avec une proposition d'entrevue. Damville reçoit, cette fois, le messager à Nîmes, dans la grande assemblée, qu'il a convoquée, des huguenots et des catholiques unis. « Je loue Dieu de tout mon cœur,

répond-il le 25 novembre à la Reine, de voir que Vostre Majesté, Madame, congnoisse que la paix est le seul moyen de parvenir à la restauration du Roy et de son royaulme, et ne tiendra pas à moy que Vostre dicte Majesté ne reçoive ce contentement, avec l'advis et délibération toutesfois de ceste assemblée, sans laquelle je ne puis rien de moy-mesme. Et n'oserois entreprendre d'aller parler à Elle, pour ne mettre en jalousye monseigneur le prince de Condé, nostre général, tous nos confédérés et tant de gens de bien unis à ceste cause. » Ainsi Damville ne cache plus son alliance avec les mécontents, et il décline l'entrevue.

Les circonstances semblaient de moins en moins favorables à la paix. Le 7 décembre, le Roi congédia les députés de la Religion, venus pour réclamer l'observation de l'édit de janvier, la convocation des États généraux, la remise de vingt places de sûreté, la réintégration dans leur liberté et leurs charges des princes, des maréchaux, des officiers huguenots. C'était la guerre. A Turin, Damville avait pris langue avec les émissaires de Thoré. A peine arrivé à Beaucaire, le 19 octobre, il adressa à Condé, sur un petit carré de papier, l'invitation pressante de le rejoindre avec des renforts. « Il ne fault plus tarder, écrivait-il..., le parlement de paix nous préjudicye de beaucoup... Je suis résolu de mourir à vos pieds, Monseigneur (1). »

Quatre mois après un premier manifeste de Condé, Damville se décide à lancer une déclaration et protestation, datée de Montpellier, le 3 novembre 1574, signée de son nom et de celui de son secrétaire Charretier. Prenant la qualité de seigneur de Damville, maréchal de France,

(1) Damville à Condé, 19 octobre 1574 (Vᶜ Colbert, 399, 192). — Correspondance de Damville avec la Cour, 19 novembre-5 décembre (fr. 3179, 81; 3205, 52; 3236, 71; 3248, 29 et 31). — *Arrest du parlement de Toulouse* (Toloze, 3 novembre 1574). Dépêches de Moresini (ital. 1728, 491); de Çuniga, 2 novembre 1574-9 mars 1575 (K. 1534, K. 1536, 84, 86, 87, et K. 1537, 32); de Dale, 23 octobre-décembre 1574 (*Cal. Stat. Pap.*, 565, 566, 577, 583, 585). — *Mémoires* de Marguerite, 51; de Villeroy, t. I, 9. — Lettres de Languet, *Ad Augustum*, 68. — *Histoire de Languedoc*, t. V, 333, 334. — D'Aubigné, t. IV, 333, 334.

gouverneur et lieutenant général pour le Roi au pays de Languedoc, Henri de Montmorency s'adresse aux alliés de la France et aux fidèles sujets du Roi. Il constate la misère où est tombée la France, depuis quatorze ans que le feu roi Henri II n'est plus. L'ancien persécuteur des huguenots fait une profession de foi libérale, déplorant que la religion soit devenue le prétexte détestable des guerres civiles, reprochant au gouvernement la violation des édits de paix et des ordonnances des États généraux d'Orléans. Le cousin de Coligny s'indigne contre ce « cruel, perfide et inhumain massacre faict de la pluspart de la noblesse de France en la ville de Paris, la journée de la Sainct-Barthélemy 1572 », après lequel les pauvres prisonniers « dans les conciergeries des palais de Paris, de Toulouse, Bourdeaux, Rouen, Lion, Orléans et autres villes » ont été massacrés avec une infinité d'autres personnes.

Grief nouveau de la part d'un homme suspect de ne pas savoir écrire, il se plaint du mépris de l'instruction. On laisse « vivre les subjects du Roy comme bestes brutales, sans doctrines, les ayant privez des hommes doctes, qui estoient en université, par massacres ou par exil... L'ecclésiastique, de qui le premier exemple nous doit venir, n'estudie, ne professe, ne réside... ». Voici qu'en exigeant la résidence des évêques, l'élection capitulaire, la gratuité de la justice, Damville annonce l'esprit de la Révolution. Il se montre bien Français en disant que le mal vient de l'étranger, de ce président de Birague, « Milanois, créé chancelier de France ». On a même proposé un étranger « comme lieutenant-général du Roy en son royaume, frustrant Monseigneur, frère de Sa Majesté, de la promesse qui lui en avoit esté faicte ». N'est-il pas illogique de la part de Damville de se plaindre des étrangers et d'en prendre d'autres à témoin? Ici paraît l'antagonisme personnel contre Birague; ici Damville touche aux griefs déterminants de la noblesse française, qui forme le gros du parti des Politiques.

La cause des troubles, explique Damville, c'est le fait que, malgré les promesses de Charles IX, François d'Alençon n'a pas été nommé lieutenant général du royaume. Les complots de Saint-Germain et de Vincennes, sur lesquels il ne s'étend pas, ne sont que l'expression du mécontentement de Monsieur ; on en a profité pour calomnier, emprisonner, tuer ou réduire à l'exil les princes, les officiers de la Couronne et leurs amis. Quant à lui, Damville, on a voulu le faire mettre à mort par les mains du comte de Martinengo, puis du lieutenant de Montpellier. Et pourtant, il s'est rendu à Turin à l'appel du Roi, qui l'a congédié affectueusement à Suse. Il ne dit pas qu'on a tenté de le retenir de force. Mais il observe que le Roi, levant une armée « presque toute composée d'estrangers, comme Suisses, reystres et Piedmontois », en expédie une partie en Provence sous le maréchal de Retz, étranger au royaume, et une autre en Languedoc sous le sieur d'Uzès, connu pour ses fureurs iconoclastes quand il commandait les huguenots. Cela ne crie-t-il pas vengeance ? A la demande des princes du sang, officiers de la Couronne, pairs de France, à la demande des provinces du royaume, Damville, comme « officier de la Couronne, naturel François et issu des premiers chrestiens et barons de France », déclare embrasser « la commune protection, conservation et deffense de la Couronne et de ses bons et naturels subjects, tant d'une que d'autre religion,... contre lesdicts estrangers, mauvais conseils du Roy ». Le nouveau protecteur de la Monarchie poursuivra la délivrance de Monsieur, frère du Roi, du roi de Navarre, du prince de Condé, des officiers de la Couronne et autres prisonniers ou exilés. Il appelle à la rescousse les alliés du royaume et les fidèles sujets de Sa Majesté, dans l'espoir d'obtenir par les armes l'accord de la religion et la restauration de l'État, déterminés au moyen du concile et des États généraux. En attendant, il garantit à tous les bons sujets du Roi, le respect des biens et des honneurs, la liberté de con-

science et l'exercice de la religion tant catholique que réformée, selon qu'il sera avisé dans une assemblée générale assignée par lui (1).

Tandis que, pour gouverner, le Conseil royal exploite le zèle religieux du peuple, les Politiques, on le voit, recourent à un mobile contraire, le sentiment strictement national. Au fanatisme ils opposent les principes d'un étroit patriotisme, et, si j'ose m'exprimer ainsi, une sorte de *chauvinisme* anticipé. Tel est le sens du manifeste de Damville. Sa déclaration mettait fin à toute négociation. Elle fut répandue au moment de l'ouverture, à Nîmes, de l'assemblée générale « tant des clergé et catholiques paisibles que des églises réformées du royaume ». Là, fut conclue l'union de Damville avec les huguenots. Le maréchal en signa les articles, déclarant approuver et les résolutions de l'assemblée réformée tenue à Millau, au mois d'août passé, et celles de la présente assemblée catholique et réformée, tenue dans la ville de Nîmes. Proclamé, par les Confédérés, gouverneur et chef général des pays de Languedoc, Poitou, Saintonge, Angoumois, La Rochelle, Foix, Quercy, Rouergue, Provence et Dauphiné, c'est-à-dire toute la France du sud de la Loire, il en accepte la charge, tout en se subordonnant à M. le prince de Condé, chef général des Confédérés. Conformément à sa déclaration, il maintiendra, sous l'autorité de ce prince, les sujets du Roi dans le libre exercice de leur religion, il poursuivra par les armes la délivrance des grands; il ne traitera la paix, la trêve ou n'importe quelle autre capitulation que du consentement commun des catholiques et réformés. Il admettra près de lui un Conseil mi-partie de

(1) Cette déclaration se trouve en ms., et je l'ai collationnée dans: B. N. f. fr. 3173, 5; 3177, 241; 3392, 44; 4806, 472 v°; 16263 (incomplet); f. Brienne, 207, 136. — Pf. Fontanieu. — Imprimée à Strasbourg, 1575 (avec, à la suite, *Protestation des Eglises assemblées à Millau*, 9 août 1574), et dans Le Laboureur, *Mém. de Castelnau*, Additions, t. II, 132. — *Histoire de Languedoc*, t. V, 335. — La Popelinière, t. III, 229. — Traduction en ms. italienne. B. N. f. fr. 20482, 313; espagnole, A. N. K. 1535. B. 37. — Cf. *Cal. State Papers* (1572-4), à la date de décembre 1574 (p. 584, n°s 1618 et 1619).

l'une et de l'autre religion, élu par l'assemblée et spécialement chargé de l'administration des finances. Il en prête le serment solennel, le 12 janvier 1575 (1).

Deux jours auparavant l'assemblée avait arrêté son règlement. Après avoir reconnu le prince de Condé comme protecteur général et, en son absence, le maréchal de Damville, elle organisa le conseil du général, l'assemblée des députés, les conseils provinciaux, les offices de justice et de finances. Quatre chambres de justice furent érigées et le royaume partagé en recettes générales. Un appointement mensuel de 3,000 livres fut assigné au prince, de 6,000 au maréchal (2). C'était constituer un véritable gouvernement républicain. Puis l'assemblée, qui disposait des riches revenus du pays, prépara des blancs-seings pour faire lever à l'étranger 6,000 chevaux et deux régiments de pied, moyennant un don de 6,000 écus d'or sans la solde. Ces règlements étaient signés par le maréchal, assisté de ses secrétaires Mathurin Charretier et Jean Seigneur, et par les principaux députés, tant catholiques que réformés. On relève dans leur liste les noms de Saint-Romain, commandant du Bas Languedoc; de Terride, commandant de Montauban; de Paulin, commandant d'Albigeois ; des négociateurs huguenots Clausonne et Yolet, et, à côté d'eux, du vicaire général de l'évêque de Montpellier (3).

Pendant que ces dispositions se prenaient, Damville travaillait à la guerre offensive et défensive. Il fortifia Nîmes, Lunel et Beaucaire, convertissant en citadelle l'ancien palais

(1) *Articles de l'Union faicte par M. le maréchal Damville avec ceux de la R. R.* (impr. 1575). ms : Brienne, 207, 134. — Pf. Fontanieu (faussement daté nov. 1574). — A. N. K. 1528, 33; — trad. esp. K. 1537, 12 janv. — Cf. *Histoire de Languedoc*, t. V, 335-339. — De Thou, t. V, 121, 185. — D'Aubigné, t. IV, 284, 298. — Philippi, 384.

(2) F. de Coligny, s^r de Châtillon, recevra 500 livres par mois (De Thou, t. V, 186; La Popelinière, t. III, 264; D'Aubigné, t. IV, 359; *Histoire de Languedoc*, t. V, 339).

(3) *Règlement de l'Union des Catholiques et de ceux de la R. R.* Nîmes, 10 janvier 1575 (Ms. Brienne, 207, 142 ; Impr. B. N. Lb, 34, 102). — Levées de troupes de l'assemblée de Nîmes, 4 février 1575 (Du Puy, 322, 185; Ve Colbert, 399, 20). — Cf. La Popelinière, t. II, 262; *Cal. Stat. Pap.*, an. 1575, p. 48.

des rois de Majorque à Montpellier, dont il désarma, pour plus de sûreté, la population catholique. Puis il se mit en campagne, commençant les opérations avec un régiment d'infanterie, une compagnie d'hommes d'armes et six cents arquebusiers, noyau d'une armée qui ne tardera pas à augmenter. Il les dirige contre le duc d'Uzès, protestant royaliste, tandis que le plus actif lieutenant du catholique Damville est l'ancien archevêque d'Aix, le huguenot Saint-Romain. Le lieutenant officiel de Languedoc, Joyeuse, ancien évêque d'Alais, resté catholique, menace Montauban, qu'entreprend de sauver Turenne, Politique encore catholique. Cette complication d'opinions religieuses prouve que depuis la levée de boucliers de Damville, il n'y a plus de guerre de religion proprement dite. Il y a d'un côté le parti tyrannique de la Cour, que peuvent même servir des huguenots; de l'autre, celui de la liberté, composé de réformés et de catholiques tolérants. Et l'alliance fut heureuse. Le 8 décembre 1574, les troupes de Damville s'étaient emparées de Saint-Gilles, au nez du Roi; au commencement de 1575, elles surprirent le port d'Aigues-Mortes, coup hardi qui causa la plus vive impression, parce que le sel du royaume venait de là. L'argent, dès lors, devint inépuisable pour la Cause. Le 2 avril, le maréchal couronna cette campagne en entrant dans la ville d'Alais, dont le comte féodal lui céda le domaine, en échange de Saint-Ciergue en Auvergne (1).

Henri III débutait mal. Le 10 janvier 1575, il quitta Avignon, où il pleura la perte du fameux cardinal Charles de Lorraine, le second de ces cadets mitrés de Guise qui avaient été les collègues du Connétable. Avec lui disparaissait la grande génération de Henri II. Malgré ses talents diplomatiques, malgré sa culture, le second cardinal de Lorraine porta préjudice à la France par son dévouement à l'ultramontanisme. L'expédition de Naples en faveur des

(1) *Histoire de Languedoc*, t. V, 339, 340. — Languet, *Ad Augustum*, 71, 72.

Carafa, le concile de Trente, la Saint-Barthélemy en sont la preuve. Sa mort coïncida avec celle de ce duc de Bouillon, qui avait été l'espoir des huguenots et des Politiques. Le Roi eut ensuite le chagrin d'échouer devant la ville de Livron, dont Bellegarde avait formé le siège; le chef protestant du Dauphiné, Montbrun, le fit lever. Tel était le résultat du mensonge de l'entrevue de Turin. Laissant le Sud-Est en feu, le futile Henri III ne songea plus qu'aux fêtes, celles de son sacre, de son mariage, de son entrée à Paris. En traversant le pays de Langres, un parti de cavaliers sous La Vergne et La Nocle, employés à diverses missions quoique anciens complices de La Molle, faillit délivrer Alençon. Fervaques avertit la Cour, qui rendit Navarre responsable de sa sécurité (1).

A Reims eut lieu le sacre, le 13 février 1575, et, le lendemain, le mariage du Roi avec Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, qu'il fut un moment question de marier à Thoré ou à Turenne. Après s'être enrégimenté dans le parti de Guise, le Roi fit, le 27 février, son entrée solennelle à Paris. Ayant éprouvé la malechance des armes, il cherchait à détourner le fléau de la guerre et surtout celui d'une invasion protestante de reîtres.

Il se souvint de Montmorency, prisonnier à la Bastille. En exerçant une pression sur lui, il se flatta qu'il détournerait les rebelles de leurs entreprises belliqueuses. Au mois de novembre 1574, Henri III avait déjà envoyé à la Bastille un de ses maîtres d'hôtel pour inviter Montmorency à écrire à ses frères de poser les armes. Le maréchal répondit que le Roi n'avait qu'à composer la lettre et qu'il la signerait. Mais on voulait qu'il l'écrivît de sa main. Les visites autorisées de sa femme, pas plus que les tortures infligées à un de ses serviteurs, n'ébranlèrent sa décision. Le système habituel des Valois, consistant à employer à la fois

(1) *Mémoires* de Nevers, t. I, 75. — Cf. *Cal. Stat. Pap.*, 1575, 9 et 21.

les caresses et les menaces, échoua devant cette fermeté. Il fallut passer par sa volonté. La Cour rédigea une lettre, soi-disant écrite par Montmorency à Damville, à la date du 19 janvier 1575 (1). Le frère aîné déclarait que, bien qu'il eût pris connaissance du manifeste de Damville du 3 novembre, il n'en blâmait pas moins la prise d'armes. Le cadet répondit :

« Monsieur, j'ai receu vostre lettre du 19me janvier dernier, que vous m'avez escripte en prison, par le contenu de laquelle vous me condampnez et réprouvez mes actions sans m'avoir ouy, ny entendu particulièrement la justice de ma cause, bien qu'elle soit généralement spécifiée en la déclaration que j'ay faicte, que vous dites avoir veue et entendue. Et croy fermement que l'on a dressé la minute de ceste lettre et qu'il n'y a rien du vostre, ou que vous avez perdu du tout le bon jugement que j'ay toute ma vie congneu en vous. Toutesfois je ne m'arresteray à vostre escripture, car selon ce que disent les légistes, tous actes faicts en prison sont à répudier, de manière que toutes vos inventions et reproches, escriptes ou dictes au lieu où vous estes, ne me feroient jamais esbranler ni changer d'opinion. Mais quand Dieu permettra que la justice de vostre faict et du mien sera congneu, et que vous serez en liberté telle qu'elle est requise à ceux qui n'ont offensé ny le Roy, ny le publicq de son royaume, comme je m'asseure que vous n'avez faict jamais, lors j'escouteray volontiers vos remonstrances et bonnes considérations avec le devoir que vous sauriez désirer de moy, comme vostre plus humble frère, participant en vostre affliction, estant résolu de persévérer en la juste poursuite que j'ay entreprinse pour le service de Dieu, de Sa Majesté, bien et repos des subjects et de vostre liberté (2). »

(1) L'Estoile (édit. Petitot), t. I, 105, — Dépêches de Çuniga, 30 novembre, et d'Aguilon, 17 décembre 1574 (K. 1534); de Dale, 23 décembre (*Cal. Stat. Pap.*, 1572-1574, p. 583).

(2) La lettre de Montmorency, 19 janvier 1575, n'est conservée ni en copie

C'était raisonner juste. Damville n'aurait su prendre au sérieux une lettre signée par son frère prisonnier. Il est permis de trouver le procédé de Henri III puéril. Pour réussir, le Roi et sa mère auraient dû s'adresser à l'honnête homme mis en liberté. Mais ils se défiaient de Montmorency, qu'ils supposaient à juste titre révolté de leurs infamies. Et puis, on en veut à mort à ceux que l'on a offensés. Enfin, le gouvernement redoutait le peuple de Paris, auquel il empruntait de l'argent et qui continuait à poursuivre de sa haine le noble prisonnier. Un an après l'arrestation des maréchaux de France, au printemps de 1575, la populace fanatique et criminelle continuait à monter la garde autour de la Bastille. Jour et nuit, six cents hommes se tenaient là, hurlant, tirant des coups d'arquebuse, se plaisant à prolonger cet ignoble supplice. Contre cette tourbe révolutionnaire, Montmorency était heureux d'être protégé par les solides murailles de sa prison. Le peuple des faubourgs imposait au gouvernement la captivité du maréchal, quoique l'on eût la conviction que, seule, la délivrance de ce grand seigneur rétablirait la concorde.

Tel était le sentiment des étrangers, même de l'ambassadeur d'Espagne. A la demande de madame la Connétable, le duc de Savoie offrit encore ses bons offices au mois d'avril. Catherine qui, l'été précédent, avait déjà rendu visite à Montmorency, renouvela cette démarche au printemps. Sachant la déférence du noble prisonnier pour ce qui touchait au sang royal, elle s'était fait accompagner du duc de Montpensier et de la princesse de La Roche-sur-Yon. Elle se flattait que cette société amortirait ce que la rencontre aurait de choquant. A la vue de la Reine, Montmorency, ne

ni dans l'original. La réponse de Damville est conservée en copie, mal datée du 20 ou 21 mars 1576, et donnée à tort comme réponse à une lettre ultérieure de Montmorency que l'on a conservée. Nous avons collationné la lettre de Damville, 20 mars, dans les ms. suivants : B. N. f. fr., t. 3426, f° 1; 3947, 214; 3956, 255; 4743, 19 v°; 4766, 175 v°; 23358, 17 v°; f. Moreau, t. 741, f° 208; f. Joly de Fleury, t. 2444, f° 12 v°; Pf. Fontanieu, a. 1576, 20 mars.

dissimulant plus son exaspération, parla sur le ton d'indépendance que laisse une bonne conscience. Il lui reprocha le tort qu'elle lui faisait en le retenant prisonnier sans qu'il l'eût mérité. Il alla même jusqu'à lui dire que Dieu le lui ferait payer. A cette protestation indignée, la Reine confuse ne savait que répondre. Elle ne s'attendait pas à ce fier langage, qui montre comme Damville était fondé à se défier des lettres signées par son frère. Mais aussi le duc avait en vain espéré sa liberté au retour de Henri III. Catherine, pour le calmer, lui dit qu'il recevrait bientôt des marques de l'intérêt du Roi, et elle sortit, plus décidée que jamais à le garder en prison (1).

La captivité de Montmorency était un atout dans le jeu d'intrigues de Catherine. A ce moment, les négociations, brusquement interrompues à Avignon, se rouvrirent à Paris. Les délégués du Midi, ayant été prendre langue en Suisse auprès de Condé, se joignirent aux députés du prince et, partis le 22 mars de Bâle, ils entrèrent, le 5 avril, à Paris. Leur nombre était assez grand. Les représentants du prince étaient le conseiller Dauvet d'Aresnes et M. de Beauvoir-La Nocle, frère aîné du complice de La Molle. Ils étaient accompagnés de ceux de Languedoc, Dauphiné, Poitou et La Rochelle. Damville leur attacha son secrétaire Marion qui, en passant, remit aux villes suisses, Genève, Berne, etc., d'affectueux messages de son maître (2).

Le 11 avril, D'Aresnes présenta au Roi quatre-vingt-onze articles de la part du prince de Condé, des seigneurs, gentilshommes et autres de la religion réformée, et du maréchal de Damville, des seigneurs, gentilshommes et autres catho-

(1) Dépêches de Dale, 4 mai 1575 (*Cal. Stat. Pap.*, an. 1575-77, p. 54); de Moresini, 17 février, 12 mars 1575 (ital. 1728, 565 et 566; 1729, 12); de Çuniga, 16 et 29 avril 1575 (K. 1537, 45; K. 1538, 41). — Monsieur à Mme de Ferrare, 15 mars 1575 (fr. 3423, 13). — Languet, *Ad Augustum*, 30 mai (p. 96).

(2) Arch. de Genève, Portefeuilles historiques, 1955; Registre du Conseil, 1575. — Delaborde, *F. de Chastillon*, p. 101 et 432. — Gobat, *Relations de Berne avec la France*, p. 96.

liques, à eux unis et associés. Les premiers articles réclamaient le libre exercice de la religion réformée, avec la reconnaissance des baptêmes et mariages, l'admission aux universités et hôpitaux. On sollicitait l'intervention du Roi auprès du duc de Savoie en faveur de la liberté de conscience, et auprès du roi de Navarre pour le rétablissement du protestantisme en Béarn, que Henri de Bourbon avait été forcé d'abolir. Étaient requis aussi le maintien des deux religions catholique et réformée contre les athées et libertins, l'admission aux fonctions publiques pour les fidèles des deux Églises et la création de chambres de justice miparties. Suivait un vaste projet de réparations publiques : réhabilitation de Coligny, Briquemaut, Cavagne; reconnaissance, en qualité de bons parents et sujets, de Condé, Damville, Méru, Thoré; en qualité de regnicoles, des émigrés pour cause de religion; déclaration d'innocence et réintégration dans leurs charges de Montmorency et de Cossé, de tous les gentilshommes et autres prisonniers ou réfugiés. Concession de villes de sûreté, convocation d'États généraux, récusation de Birague et de Retz en matière religieuse, telles étaient les garanties demandées à la fin de ces articles, dont la teneur rappelle ceux que les huguenots présentèrent au lendemain du siège de La Rochelle. Cette fois, ils se sentaient appuyés par les Politiques, et cet appui devait assurer plus tard leur succès. Il n'en fut pas tout de suite ainsi.

Le 12 avril, la discussion s'engagea. Les députés furent admis par le Roi en son Conseil, où siégeaient les Reines, Monsieur, le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le duc de Montpensier, le prince Dauphin, MM. de Retz, de Morvillier, de Cheverny, de Limoges, de Bellièvre. Ainsi pas de Guise, pas de Nevers, pas de Birague. C'était rassurant. Le libre exercice de la religion réformée, suivant les termes de l'édit de janvier, ayant été accordé, les députés employèrent le mois d'avril à discuter les autres points avec

les membres du Conseil et du Parlement. D'Aresnes, Beauvoir et Clausonne se distinguèrent dans la défense des requêtes. Henri III cédait sur le point de la délivrance des maréchaux, et il fit même tirer du cachot les deux principaux gentilshommes de Montmorency, dont était d'Ardoy, pour les mettre simplement en prison *sur le carreau*.

L'octroi des villes de sûreté, la convocation des États généraux ne firent pas de difficulté. Les autres articles restèrent en discussion. Cependant, les envoyés de Savoie, d'Angleterre, des princes allemands mêlaient leurs bons offices. L'ambassade suisse était partagée, le Bernois Mulinen ayant l'instruction d'agir pour la paix, le Lucernois Pfyffer étant requis de l'empêcher. Le 5 mai, Henri III, retenant à lui les négociateurs Beauvoir et d'Aresnes, laissa partir les autres députés, chargés de faire rapport à Condé et à Damville, qui rédigèrent de nouvelles listes d'articles sur lesquels ils maintenaient leurs prétentions (1). La discussion devait reprendre en automne. En attendant, Schomberg eut l'ordre de porter à la connaissance des Allemands les points consentis par le Roi, et ce prince entreprit par lettres Damville, dans l'espoir d'obtenir de lui la restitution de l'important port d'Aigues-Mortes. Mais, à ce moment même, il allait accomplir envers les deux frères la plus indigne trahison.

Le Roi venait de congédier les députés, quand il fut pris d'un mal subit à l'oreille. Les méfiances régnaient à un tel point au Louvre, que Henri III soupçonna immédiatement son frère de l'avoir fait gratter à la nuque par un valet armé

(1) Liste des Députés de Condé, Damville, etc. : B. N. Du Puy, 322, 186; ital. 1729, 44. A. N. K. 1537, 19. — Les 91 articles présentés au Roi : B. N. Brienne, 207, 165; Du Puy, 322, 186. A, N. K. 1528, B. 33. Imprimé, 1575. — Rapport des Députés à M. le Prince : B. N. Vᵉ Colbert, 399, 56. Impr. 1575. — Réponses de M. le Prince et de M. le Maréchal : B. N. fr. 3331, 20 ; Vᵉ Colbert, 399, 27 et 42. Impr. 1575. Cf. Dépêches de Moresini, 1ᵉʳ juin (ital. 1729, 108-110); de Dale (*Cal. Stat. Pap.*, 1575, p. 37, 43, 51). — Le Roi et la Reine mère à Schomberg, à Damville, mai 1575 (B. F. fr. 3334, 4, 6, 8). — Le Palatin à Henri III, 7 avril (Grœn, t. V, 337, 350). — *Mémoires* de Nevers, t. I, 308, 433. — Languet, *Ad Augustum*, 80. — La Popelinière, t. II, 272. — De Serres, 542. — D'Aubigné, t. IV, 361. — De Thou, t. V, 188.

d'une épingle empoisonnée. Le Gascon Henri IV prétendit qu'à cette occasion Henri III lui promit sa royale succession à l'exclusion de son frère. Quoi qu'il en soit, vers la fin de mai, on s'attendait à la mort de Henri III, quand celle de Damville fut annoncée dans la capitale. Les ennemis du maréchal de Languedoc avaient gagné un apothicaire, qui se retira à Avignon en se vantant de l'avoir empoisonné. Le cardinal d'Armagnac et le duc d'Uzès répandirent la nouvelle. Catherine rit comme jamais elle n'avait fait, et Henri III guérit. On donna à Nevers le gouvernement du Midi.

La nouvelle de l'empoisonnement de Damville devait résonner comme un glas funèbre sous les voûtes de la Bastille. On resserre dans sa cellule le pauvre maréchal de Montmorency qui, pour cause de santé, avait été autorisé à se promener dans le corridor et sur le préau de la forteresse. Les visites de madame la Connétable, et de madame de Montmorency sont interdites et les deux ou trois serviteurs du maréchal lui sont enlevés. Cela se passait du 8 au 16 juin. Les ennemis des Montmorency tiennent conseil : Henri III, sa mère, Birague, plus Matignon et Souvré, auxquels on promet leurs dépouilles. Les avis d'Espagne et de Rome seront suivis. Le médecin du Roi, Marc Miron, est envoyé aux maréchaux. Il revient, disant que le duc de Montmorency, ensuite de sa longue inaction, est menacé d'apoplexie. Une cause de mort naturelle est trouvée.

Montmorency ne s'était pas dissimulé ce qui l'attendait. « Dites à la Reine, avait-il répondu à l'homme de Catherine, que je suis bien averty de ce qu'elle veut faire de moy. Il ne faut pas tant de façons : qu'elle m'envoye seulement l'apothicaire de M. le Chancelier; je prendray ce qu'il me baillera. » C'était une vraie Passion que subissait le pauvre maréchal. On lui réservait, non le poison, si l'on en croit la chronique, mais l'étouffement, dont l'explication était fournie par le médecin du Roi. Catherine avait massacré

assez de grands seigneurs pour ne pas s'arrêter à un de plus ou de moins. Henri III hésitait, comme autrefois Charles IX pour Coligny. Enfin, Souvré reçut l'ordre de prendre quatre soldats du régiment du Gas, de les munir de serviettes et d'aller étrangler Montmorency. Souvré traîna en longueur : cela sauva le maréchal (1).

Huit jours se passent, et, tout à coup, on se relâche de la surveillance de Montmorency. Ses serviteurs lui sont rendus ; sa femme et sa mère sont autorisées à le revoir. Évidemment Damville a échappé à la mort. Mesdames de Montmorency s'étaient empressées de faire savoir partout, le 16 juin, que, le jour même, elles avaient reçu des lettres de Damville, signées de sa main propre. Des nouvelles confirmatives eurent beau venir de Montpellier, on doutait encore. Au seizième siècle, à Paris, on n'avait pas plus de confiance dans les dépêches du Languedoc que de nos jours dans celles de la Chine ou du Congo. Enfin, un gentilhomme arriva du Midi, disant qu'il avait parlé à Damville. « A Genève et à Berne, mandait Hautefort à Beauvoir, ils tiennent que M. le mareschal Damville est ressuscité. Pleust à Dieu qu'ainsy fust et que nous eussions une bonne paix (2). »

Après avoir été à la mort, non pas ensuite d'un empoisonnement, mais à cause de ses soucis, Damville revenait à la vie. Où pouvait-il être mieux soigné que dans sa bonne cité de Montpellier, qui possédait la première faculté de médecine de l'Europe ? Le dévouement de son entourage ne lui fit pas défaut. Son loup apprivoisé ne quitta pas les côtés de son lit durant toute sa maladie et refusa même la nourriture. L'athlète Aragon ne le perdit pas de vue. Durant sa convalescence, Damville fit en sorte de prouver qu'il était bien vivant. Le 6 juin, il donna audience aux

(1) Aguilon à Çayas, 16 mai (K. 1537, 60). — Dépêches de Moresini, 15 juin (ital. 1729, 117-118) ; de Çuniga, 20 juin (K. 1537, 73). — L'Estoile, t. I, 117. — *Mémoires* de Nevers, t. I, 81. — De Thou, 219.

(2) Vᵉ Colbert, t. 399, fᵒ 59.

députés qui avaient négocié à Paris, et il convoqua une assemblée pour en délibérer. En même temps il poussa activement la guerre (1).

Le duc d'Uzès la faisait avec rage dans les environs de Nîmes, si bien que Damville, écrivant au Roi, le 1er juillet, à l'occasion du retour des députés, accusa le général de Henri III d'empêcher tout accord par ses violences. Quinze jours après, Henri III répondit que, les députés n'ayant pas obtenu la ratification des articles accordés, le duc d'Uzès faisait bien de continuer la lutte. Mais Henri se modère, car il consent à l'élargissement de mademoiselle de Damville prisonnière, dont l'échange a été en discussion dès le mois de mai. Confirmant les bonnes dispositions de son fils : « Je me contenteray de vous dire, mande Catherine à Damville, qu'il escript à mon cousin le duc d'Uzès vous faire rendre vostre fille, ensemble les femmes qui ont esté prises avecques elle, pour la femme du viconte d'Alez, ses enfans et autres que détenez. Et seray bien aise que ma cousine la mareschalle reçoipve ce plaisir et contentement en sa grossesse (2). »

Ainsi fut fait. Henri III cherche à se rendre agréable aux grands. C'est que le danger presse et l'invasion menace. Les reîtres levés par Condé et Thoré sont en route, et Damville peut les rejoindre. Alors la Cour reprend l'idée qu'elle a eue six mois auparavant, et Montmorency, échappé à un danger, retombe dans un autre. On veut, de gré ou de force, avoir raison du pauvre prisonnier. Au moment où M. de Vaudemont lui promet sa liberté, un huguenot d'origine italienne lui est dépêché pour l'avertir que, si les

(1) Dépêches de Çuniga, 2 juillet (K. 1537, B. 38, 82). — Cf. Dépêches de Moresini, juin, juillet 1575 (ital. 1729, 123, 124, 135); de Dale, etc., année 1575, p. 70, 71, 72, 79. — Languet, *Ad Augustum*, 105, 108. — Brantôme, t. V, 446, croit à l'empoisonnement; l'*Histoire de Languedoc* indique une cause naturelle, t. V, 341. En tout cas, il y eut tentative. Cf. fr. 3250, 57 (remontrance « sur ce qu'on a voleu attanter sur M. le mareschal, peu auparavant sa maladie, par Yssard autrement dict Rerre »).

(2) Correspondance de Damville avec le Roi et la Reine (fr. 3334, 6 et 8; 3384, 3, — *Histoire de Languedoc*, t. V, 343.

reîtres, soi-disant levés par lui, entrent dans le royaume, on lui coupera la tête. Montmorency ne prend pas la peine de se disculper, et, las de la vie, il prie le Roi d'exécuter ses menaces (1). Il consent encore, le 28 août, à signer la lettre suivante, rédigée par la Cour :

« Mes frères, le Roy m'a faict entendre qu'au lieu de recongnoistre voz faultes et rebellions et de vous ranger soubz sa grâce et clémence, vous taschez par tous moiens à luy faire perdre son Estat et sa couronne, estant sur le point de faire entrer les estrangers en son royaulme pour leur bailler et exposer en proye. En quoy vous ne pouvez ignorer que, oultre la manifeste et grand offence que vous faictes à Dieu et à vostre Roy,.. vous dégénérés et forlignés grandement et en tout de voz ancestres... Or, si tant est que vous soiés de cœur si endurciz et obstinez que vous n'aiez aucune recongnoissance ny remord de voz offences, ayez pitié de moy, de mes misères et calamitez dont vous seuls estes cause... Je le vous dictz sérieusement, mes frères, et la larme à l'œil. Car LL. MM. ont faict depuis trois jours proposer et ont maintenant dict de bouche à madame la Connestable et à ma sœur de Meru que leur résolution est que, dès aussitost que les estrangers auroient le pied en France, qu'en mesme temps l'on trouvera ma teste et celle de M. le mareschal de Cossé, mon frère, sur ung échafault. Sy ainsy est, je proteste dès maintenant à Dieu et à ses anges de mon innocence... à l'encontre de LL. MM., et contre vous et vostre postérité du tort et de l'offence qui m'en sera faicte... Par ainsy, mes frères, je vous supplie en l'honneur de Dieu... de bien poiser et considérer mes fraternelles remonstrances et exhortations, et, les prenant pour les dernières, avoir pitié et commisération de moy et de ma misérable condition et, en ce faisant, vous retirer de toutes voz factions... Autre-

(1) *Cal. Stat. Pap.*, 15 août 75. — *Mémoires* de Bouillon, 123. — Édits de Henri III (en faveur de Montpensier; de Du Biez, t. XIV, 275, 276). — Languet, *Ad Augustum*, 119.

ment... j'adjousteray avec un très grand et merveilleux regret que vous estes très ingrats, inhumains et poussez seulement d'avarice, désireux... de la fin de mes jours pour succéder à mes biens (1). »

Cette nouvelle lettre de Montmorency prisonnier, signée le couteau sur la gorge, concernait surtout Méru et Thoré. Elle ne pouvait pas avoir plus d'effet que la première. Damville, sans s'en préoccuper, reprit l'offensive contre Uzès. Son objectif était Sommières, place qu'il avait perdue au début des hostilités. La fortune fut changeante. Battu une première fois, il finit par recouvrer la ville par capitulation au commencement de l'automne. Bientôt la lutte se calme en Languedoc et l'intérêt se porte ailleurs. Du reste, les députés de Condé, de Damville et des provinces sont sur le point de rejoindre le Roi avec des instructions revisées, au mois de septembre, par l'assemblée de Montpellier. Ces instructions comportent le maintien des demandes relatives à la liberté religieuse, aux villes de sûreté, aux États généraux, aux chambres mi-parties, à la réhabilitation de Coligny et de ses amis, à la délivrance des maréchaux. On cédait sur certains points, comme l'intervention en Savoie et Béarn en faveur du protestantisme, la punition des athées, le nom officiel de la Religion réformée, que le Roi persistait à appeler *prétendue* réformée. Les députés devaient se plaindre aussi de l'attentat dont Damville faillit être victime avant sa maladie. Ils se trouvaient à Privas, le 23 septembre 1575, quand ils adressèrent au Roi des lettres pour excuser leur retard, causé par les événements que l'on va raconter (2).

(1) Cette lettre, datée à tort de 1573, a été collationnée sur les nombreuses copies ms. B. N. fr. 3426, 1 v°; 3947, 213 et 214; 3956, 254 v° et 255; 4743, 19; 4766, 174 v°; 23358, 15; Moreau, 741, 209; Joly de Fleury, 2444, 12; Pf. Fontanieu, 1574.

(2) Instructions secrètes dressées par le conseil de Montpellier, 17 septembre 1575 (fr. 3250, 57). — Les Députés au Roi, 23 septembre (fr. 15560, 35). — Correspondance de Damville (appel à Condé, chiffré, V^c Colbert, 399), 129; de Méru, 27 août et 8 septembre (Moreau, 716, 195; 719, 176). — Correspondance d'Espagne, août (K. 1537, 92, 93, 101). — *Histoire de Languedoc*, t. V, 344, 345.

CHAPITRE XVI

LES POLITIQUES EN EXIL.

Condé, Méru et Thoré réfugiés à Strasbourg. — Le prince assume la protection des Églises réformées. — Premier contrat avec le Palatin Casimir et manifeste de Condé. — Mission de Méru à Londres. — Mission de Thoré à Genève. — Condé à Bâle. — Emprunt à Genève. — Levée d'Erfurt. — Capitulation définitive avec Casimir.

Triste fut la vie du fils que le premier Condé, Louis de Bourbon, eut d'Éléonore de Roie! Morose élève des ministres réformés, son austérité le rapprochait moins des Bourbons que de ses parents maternels, les Châtillons et les Montmorency, qu'il aimait uniquement. A deux reprises, il contracte un mariage malheureux. Sa première femme, sa cousine de Clèves, fut aimée des uns et des autres, de La Molle, dit-on, et surtout de Henri III. Morte pendant l'absence de son mari et le retour de son amant de Pologne, elle devait être remplacée plus tard par une princesse, sur laquelle ont plané de graves soupçons. Uni au sort de Henri de Navarre, à la Saint-Barthélemy, Henri de Condé subit l'abjuration avec des révoltes ouvertes d'abord, intérieures ensuite, prêt à rentrer, à la première occasion, dans l'Église de son enfance. Sa popularité et ses succès mondains étaient minces, et le parti dominant ne lui montra pas de mauvaises dispositions, absorbé qu'il était par ses méfiances à l'égard d'Alençon et de Navarre. L'effroi de Saint-Germain, fâcheux pour ces derniers, le tira d'affaire, puisque le Roi le renvoya à cette occasion dans son gouvernement de Picardie, au mois de mars 1574.

Lors de la conjuration de La Molle, Condé était appelé à suivre le chef des Bourbons et le cadet des Valois. Il prit peur au moment des arrestations : deux surveillants le menaçaient, l'évêque d'Amiens et le gouverneur de Péronne. Dans les premiers jours d'avril, il quitta en cachette son gouvernement, et, sans se fier aux appels du Roi, il se réfugia d'abord à Jamets, chez le duc de Bouillon. De là, par le pays messin, il gagna Strasbourg. Il avait été rejoint à Jamets par Thoré, qui avait quitté la Cour au lendemain de l'effroi de Saint-Germain et jugea prudent de passer la frontière à la première nouvelle du procès de La Molle (1).

Méru alla les retrouver un mois plus tard. Partant de sa terre de Vigny, le 4 mai, jour de l'arrestation de son frère de Montmorency, il se sauva dans les États de Bouillon. Après quinze jours passés à Jamets, il traversa le Luxembourg et pénétra en Allemagne, déguisé en fauconnier (2). Les Pays-Bas, les États de Bouillon, le Palatinat, l'Alsace et la Suisse, tous les bords du Rhin regorgeaient de Français fugitifs (comme plus tard sous l'Émigration), catholiques ou réformés, plus ou moins compromis dans le procès de La Molle. Les principaux auteurs des conjurations se trouvaient hors d'atteinte. Tandis que Turenne rentrait dans sa bonne vicomté, Condé et les cadets de Montmorency recueillirent nombre de réfugiés et, ce qui valait mieux, l'escadron de La Porte, avec le trésor que ce chevalier avait enlevé de Chantilly.

La France s'inquiéta de la présence de Condé et des Montmorency aux frontières de l'Est. Les représentants du Roi, Fregose, Schomberg, Hautefort, reçurent l'ordre de réclamer le retour de Condé et d'empêcher l'envoi de secours aux huguenots, qui tenaient la campagne. Condé brûla ses vaisseaux en se hâtant de faire profession de réformé. Il le signifia en ces termes à l'envoyé de France : « Dites au

(1) Languet, *Ad Augustum*, 8.
(2) Madame du Plessis-Mornay, *Mémoires*, t. I, 80, 81.

Roi que, si j'ai pris la religion qu'il professait, ce fut parce qu'il me menaçait de mort avec son poignard, mais que mon idée ne fut jamais d'y persévérer. J'ai fait serment de garder celle en laquelle je suis né et jamais le Roi ne me fera revenir dans son royaume, à moins que je ne sois en mesure de me défendre contre lui. »

Condé avait espéré que son cousin de Thoré adopterait la Réforme. Mais le cadet de Montmorency répondit qu'il était né catholique et qu'il vivrait et mourrait en sa foi. Il fit bien : comme la patrie, la religion est un drapeau. Pour passer le temps, il employait les cavaliers de Chantilly à donner la chasse à ses adversaires. Il tenta de s'emparer du maréchal de Retz qui, précédant le retour de Henri de Pologne, était venu négocier avec l'Électeur palatin. On supposait qu'il portait sur lui de fortes sommes. Thoré se promit de le surprendre à la sortie du Palatinat : il ne fit que bousculer quelques gentilshommes de la suite. L'affaire manqua, grâce à un avis transmis au maréchal par un comte de Nassau. Mais Retz eut grand'peur (1).

Condé avait jugé bon de s'établir avec son état-major à Strasbourg, ville libre protestante, d'où il pouvait facilement communiquer avec les huguenots du Midi. Le 4 mai, il y trouva l'envoyé des Églises de Languedoc, chargé de lever des troupes en Allemagne. M. le Prince lui fit quitter ce souci. Il s'engagea à assumer la protection de la Religion réformée et à réunir une armée avec les subsides de Languedoc. Cette province, qui était, pour ainsi dire, le grenier de la France, devint le trésor de la Confédération. Condé congédia le député des Églises avec une lettre pour le chef huguenot Saint-Romain, auquel il démontra l'intérêt qu'il y avait à le prendre, lui prince du sang, comme

(1) Dépêches de Cavalli, mai-juin 1574 (ital. 1728, 295 et 322); de Çuniga, 18 mai (K. 1534); de Davi, juin 1574 (Grœn, t. V, 18-19, et *Supplément*, t. I, 145). — Languet, *Ad Augustum*, 13 et 15; *Ad Sidnaeum*, 127 et 130. — La Huguerie, t. I, 251. — Cf. Bezold, t. I, 143 (qui cite à tort Turenne dans l'entourage du Prince). — Ve Colbert, t. VII, p. 541, 551.

protecteur général. Thoré y joignit ses messages pour son frère Damville.

Du moment que Condé avait de l'argent et servait d'intermédiaire entre les religionnaires et l'Allemagne, sa situation changeait. Elle devint même meilleure du fait de la déroute de l'armée palatine, que l'Électeur avait confiée à Louis de Nassau. Après la défaite et la mort du comte, Frédéric III et son fils Jean-Casimir se montrèrent disposés à soutenir les réformés de France plutôt que ceux des Pays-Bas. Cette bonne nouvelle fut portée à Condé par La Huguerie, ancien secrétaire de Coligny et du comte Ludovic, qui passa à ce moment au service de M. le Prince (1).

Casimir avait été mécontent de la paix dont son expédition de 1568 avait été suivie. Ce mécontentement fut en partie la cause de son abstention en 1570. Aussi ne voulait-il pas rentrer en jeu sans obtenir des huguenots les garanties les plus formelles. Le 1er juin 1574, Condé, logé à l'auberge à Strasbourg, promit solennellement d'observer la capitulation que ferait avec lui le duc Jean-Casimir, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, représenté par son notaire. Dans cette pièce, Condé n'omettait aucune de ses qualités de prince et pair de France, duc, marquis et comte, gouverneur et lieutenant général du Roi. Il était assisté de Méru, colonel général des Suisses, de Thoré, colonel général de cavalerie légère, des chevaliers de l'Ordre La Porte et Montaigu et de dix-sept gentilshommes, entre autres Bournonville, Châteaubodeau, La Vergne, poursuivis par la Cour, Buy, frère de Du Plessis-Mornay. Il prenait l'engagement au nom du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du duc de Montmorency, pair et premier maréchal de France, des maréchaux de Damville et de Cossé, des comtes de Laval et de Châtillon, l'un fils d'Andelot, l'autre de Coligny. C'étaient beaucoup de titres et de grands noms pour peu de puissance!

(1) Dépêches de Condé, 4 mai 1574 (*Estat de France*, t. III, 363, 365). — La Huguerie, *Mémoires*, t. I, 246-250. — De Thou, *Histoire*, t. V, 46.

La nouvelle de la mort de Charles IX et du retour de Henri III, peut-être mieux disposé, ajourna la capitulation, qui stipulait le rétablissement des libertés religieuses en France avec le concours des forces allemandes. Leur colonel général Casimir espérait en revanche la reconnaissance de ses prétentions sur Metz, Toul et Verdun (1).

Fier de l'adhésion palatine, Condé signe, le 12 juillet 1574, une déclaration, qui est la première en date de toutes celles qu'ont rédigées les grands du parti. En son nom, et au nom des seigneurs, officiers de la Couronne et autres membres des deux religions, contraints de sortir du royaume ou de s'y défendre les armes à la main, prenant à témoin Dieu, les anges, les rois et républiques de la terre, le prince rappelle les protestations faites ci-devant par les huguenots contre les maux dont ils ont été affligés. Leurs calomniateurs, confondant habilement leur cause avec celle du Roi, ont violé les édits et commis des massacres tels, que les catholiques mêmes ont pris le parti des victimes. La seconde personne de France, M. le duc d'Alençon, s'était alors décidée à se retirer auprès des princes amis de la Couronne « en intention de faire tant par eux envers le Roy qu'il ouvriroit les yeux ». C'est de cette façon générale que Condé mentionne la conjuration des Politiques. Ce dessein ayant été découvert, les calomniateurs l'ont interprété comme si M. le Duc avait machiné contre l'État et la personne du Roi. Le roi de Navarre, les principaux officiers de la Couronne et autres seigneurs, tenus pour complices, ont été arrêtés; leurs serviteurs torturés et exécutés. Grâce à

(1) L'engagement du 1er juin est signé par Mgr le prince de Condé, duc d'Anguien, pair de France, marquis de Conty et d'Isles, comte de Soissons, Anisy, Valery, Beaufort, gouverneur de Picardie, Boulonais, Artois, Calais; MM. de Méru et Thoré; les sieurs de La Porte, Montaigu, Malroy, Haucourt, Bournonville, Châteaubodeau, La Vergne, La Forest, d'Angiers, Bethune, Blessy, du Fayet, d'Argenlieu, Boissy, Cramail, Vaucourton, La Place et Buy. — M. Bezold écorche tous ces noms (I, 147 vo). — Cf. Obligation à M. le duc Casimir, 1er juin 1574 (Vc Colbert. t. 399, f. 12). — Casimir à Condé, 5 juin (Vc Colbert, 399, 14). — Bezold, t. I, 145 à 148. — Klückhohn, II, II, 719-722.

des dépositions extorquées, on se dispose à faire le procès des princes et des grands officiers. Cependant, les condamnés n'ont été exécutés que pour avoir confessé leur projet d'accompagner M. le Duc dans la guerre de Flandre, dirigée contre Philippe II, comme si le roi de France n'avait pas payé les levées du Comte palatin et du comte de Nassau ! Contre tant d'injustice, Condé en appelle à Henri III, pour qu'il donne à ses sujets la faculté de résider en sûreté dans le royaume et de servir Dieu suivant leur conscience. Sur cette base il est prêt à traiter : s'il s'est retiré auprès des frères germains de la France, ce n'est pas pour secouer l'autorité du Roi, c'est pour poursuivre le bien du pays (1).

Sans avoir rien de révolutionnaire dans les termes, le manifeste de Condé n'en était pas moins un appel aux armes. Sans doute, on renonçait à la perspective prochaine de voir sur le trône François d'Alençon, mais on espérait obtenir, par la force, des conditions avantageuses. Le but consistait à rassembler en France tous les partisans des princes et des maréchaux prisonniers; à acquérir des subsides anglais par l'entremise de l'Électeur palatin; à lever des régiments allemands, soit avec l'argent emprunté aux villes et aux princes protestants, soit avec le produit de la vente du sel et des blés des pays de La Rochelle et de Languedoc.

Il fallait du temps pour réunir l'argent et les hommes. Les années 1574 et 1575 furent employées à se procurer le nerf de la guerre. On devait recourir d'abord aux ressources personnelles. Sans compter les sommes que Damville envoyait du Languedoc, les Montmorency, plus que Condé, fort titré, mais fort pauvre, grossirent le trésor des Confédérés. Les joyaux des uns et des autres sont pour servir de garantie aux emprunts. On en contractera en Allemagne, en Suisse, en Angleterre. Sur la reine Élisabeth on fait le plus de fond;

(1) Déclaration de Condé (Eppenheim), 12 juillet 1574 (fr. 4805, 5 v°-91) Impr. (Genève), 1574.— La Popelinière, t. II, 231.

les princes allemands sont moins propres à prêter qu'à gagner la solde des sujets, qu'ils laissent enrôler chez eux.

Les trois principaux réfugiés de Strasbourg, Condé et les deux cadets de Montmorency, se partagèrent la tâche. M. le Prince, à la tête d'un conseil où Théodore de Bèze fut fréquemment appelé de Genève, se réserva la surveillance générale des affaires. Méru et Thoré agirent pour le détail, l'un en Angleterre, l'autre en Suisse. Le moins marquant des Montmorency, Méru, solidaire de ses frères comme de son beau-père Cossé, que sa femme, laissée à Paris, visitait souvent en prison, se consacra avec ardeur à l'œuvre commune. Il avait été faire ratifier par Casimir, à Kaiserslautern, la convention du 1er juin ; le Palatin se disait « très aise de l'avoir congneu, tant pour estre de si bon entendement, comme aussi prévoyant, de combien il pourra servir à ceste cause (1) ».

Muni de ce bon certificat, Méru passe du Palatinat chez l'électeur de Mayence et chez le landgrave de Hesse, négociant toujours; puis il aborde en Angleterre, où il demeure du mois de septembre 1574 au mois de juin 1575. Le terrain y avait été préparé par d'autres émissaires; mais c'était à un fils du Connétable qu'il était réservé de remporter de définitifs succès auprès d'Élisabeth et de son Conseil. Du reste, Méru comptait dans son entourage des hommes de valeur, le fidèle La Porte, le secrétaire La Huguerie, le huguenot La Grafinière. Pour rassurer l'ambassadeur de France, M. de Fénelon, il déclara qu'il venait solliciter l'intervention anglaise en faveur de son frère prisonnier. C'est bien sous ce prétexte qu'il sollicite une audience de la reine Élisabeth (2).

(1) Ve Colbert, t. 390, f. 14. Le Conseil de Condé comprend M. le Prince, MM. de Thoré, le vidame (de Chartres), de Bèze. On leur adjoint en sous-ordre les sieurs de Montaigu, de Vézines et d'Argenlieu (*Cal. Stat. Pap.*, année 1575, 16 mars).

(2) Poltrain avait déjà demandé de l'argent à Londres. Les princes de Mayence et de Hesse appuyaient les demandes (La Mothe-Fénelon, t. III, 210, 239. — Kluckhohn, *Briefe Friedrichs des Frommen*, 1879. — Bezold, t. I, 162).

On se disait en France que le voyage de Méru serait favorable à la pacification du royaume. Mais le fils du Connétable venait au contraire chercher des subsides. A cet effet, il eut de fréquents pourparlers avec le comte de Leicester, l'ambassadeur Walsingham, qu'il avait connu à Paris, et le baron de Burghley, l'ami des réformés. Quant à Élisabeth, il la divertissait du récit des amours de la cour de France. Tout ce qui tenait de près ou de loin aux Valois captivait la mûre fiancée du jeune duc d'Alençon. Elle ne pouvait se séparer de Méru, qu'elle emmena dans un voyage au nord du royaume. Elle écrivait de lui : « Il n'a usé de moindre diligence... que bonne dextérité et prudence en tous ses discours. » Il y mettait aussi, je pense, de l'amusement.

Ce bon témoignage s'ajoutait à celui qu'avait déjà rendu Casimir en faveur de Méru, débutant en diplomatie. Ce qui en augmenta la valeur, ce fut le traité consenti par la reine d'Angleterre au château de Hatfield. Élisabeth s'engageait à prêter à la Cause une somme de cinquante mille écus, qui devait compléter une avance de même valeur promise par l'Électeur palatin. Elle y mit trois conditions : ne faire aucune paix sans elle ; rembourser à la paix ; mettre le prêt sous le nom du Palatin, auquel seul on serait censé emprunter la somme totale de cent mille écus. Elle était tenue à de grands ménagements à l'égard du gouvernement officiel de la France, avec lequel elle renouvelait son alliance, au mois d'avril 1575. Puis elle était bonne marchande ; elle prenait d'autant plus de garanties qu'elle ne pouvait rentrer dans les sommes avancées à Jeanne d'Albret, dont elle détenait les diamants en gage (1).

Le secrétaire de Méru ayant été arrêté à Boulogne, ce fut La Huguerie qui alla rendre compte à Condé. Au mois d'avril 1575, il rapporta les blancs-seings qui permirent

(1) *Cal. Stat. Pap.*, 1575, p. 26, 49, 53.

de conclure le traité. Au mois de juin, Méru lui-même quitta Londres avec un secrétaire anglais, porteur des cinquante mille écus, qui devaient passer d'abord dans les mains du Palatin. Après avoir rendu ses devoirs aux cours de Mayence et de Heidelberg, il rejoignit Condé à la fin du mois. Sa mission avait été couronnée de succès, et, si l'Électeur palatin tenait sa promesse, les Confédérés pourraient, sans tarder, partir en campagne. Thoré n'avait pas été moins actif (1).

Ce fut surtout en Suisse que les exilés comptèrent trouver des ressources en hommes et en argent. Louis Ier de Condé les avait utilisées dans ses guerres, et j'ai déjà raconté l'emprunt qu'il contracta auprès de gentilshommes lorrains et français établis dans le pays. Douze ans après, son fils se promit le même succès, d'autant plus que l'émigration française avait beaucoup augmenté dans les États de Bâle, Berne, Zurich, Neuchâtel et Genève. Parmi les victimes de la Saint-Barthélemy, la Confédération recueillit les fils de Coligny et d'Andelot, appelés MM. de Châtillon et de Laval, le capitaine Beauvoir-La Nocle, frère aîné du complice de La Molle, François Hotman, qui publiait à Genève ses écrits politiques. La présence de ces exilés inquiétait l'ambassadeur de France, Hautefort, qui dut redoubler de vigilance à l'arrivée des proscrits de 1574. Grandchamp et La Nocle le jeune s'y trouvaient depuis le mois d'avril. Le plus considérable d'entre eux, Condé, quittant Strasbourg, s'établit à Bâle pour longtemps, de l'été de 1574 à l'été de 1575 (2).

(1) Correspondance de Méru, septembre 1574, avril et juin 1575 (Moreau t. 719, 176. — *Cal. Stat. Pap.*, an. 1574, p. 548; 1575, p. 42. Cf. p. 15-17, 34, 151). — Catherine à Fénelon, 27 septembre (Le Laboureur, *Castelnau*, t. III, 436); Condé à Nassau (Grœn, t. V, 41); Élisabeth à Condé, février 1575, (Ve Colbert, t. 399, p. 25). — Cf. K. 1537, 47. — La Huguerie, t. I, 266, 286, 289, 299. — Bezold, t. I, 162-163.

(2) Beauvoir-La Nocle à Hautefort, 29 avril (Bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy, t. 256, f. 174). — Mœrikofer, *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse* (tr. Roux, 1878), p. 102. — Delaborde, *F. de Chastillon* (Paris, 1886), p. 59. — *Vie de J. de Ferrières, vidame de Chartres*, par Bastard d'Estang.

Il importait de gagner Genève. La capitale de la Réforme était naturellement la ville du refuge et du secours. Elle passait pour avoir de l'argent, soit à cause des fortunes étrangères qui y avaient été recueillies, soit ensuite du commerce de ses habitants. On ne cessait de lui en emprunter, sous la garantie de seigneurs français qui possédaient des fiefs sur les bords du lac, comme M. de Lettes de Montpezat, baron d'Aubonne, ou M. de Vienne-Clairvant, baron de Coppet. Parmi les débiteurs de la république figurent le comte de Laval, fils d'Andelot, le baron Henri de Nemours, fils du duc de Nemours et de mademoiselle de Rohan, l'Électeur palatin et même le duc d'Alençon. Condé et Thoré se proposèrent d'augmenter cette liste respectable. Ils tendaient aussi à Genève, parce que c'est un poste stratégique, au débouché de la vallée du Rhône et des Alpes. On peut, de là, donner la main aux huguenots de Dauphiné et de Languedoc.

La petite république sentait bien la difficulté de la situation. Tout empressée qu'elle était à aider ses frères de France, elle craignait d'encourir la colère du Roi et de donner dans les embûches du duc de Savoie, dont les terres l'entouraient de toutes parts, depuis que Berne avait restitué le pays de Gex. Elle ne communiquait que par le lac avec ses alliés suisses, qui l'exhortaient à ne se point compromettre. Mais l'héritier de Calvin, mort depuis dix ans, Théodore de Bèze, était huguenot avant d'être Français ou Genevois. Il poussa la Seigneurie à secourir Condé, qu'il alla voir constamment lui-même.

Dans l'été de 1574, Genève reçut d'abord une courte visite de Thoré. Le cadet de Montmorency, quittant Condé sur les bords du Rhin, passa par Neuchâtel, comté protestant appartenant à la maison d'Orléans-Longueville. Le

Auxerre, 1858, in-8°. — F. Decrue, *Le Complot des Fugitifs* (*Mém. de la Soc. d'Histoire de Genève*), 1881 ; le même, *Un Emprunt huguenot.* (*Rev. d'Histoire diplomatique*, 1889).

22 juillet, il cherchait à rassurer l'ambassadeur de France sur la portée de son voyage, en lui écrivant : « J'ay toute ma vie désiré me conduire en toutes mes actions comme ung homme de mon extraction doibt faire, tant pour le service de mon Roy que pour la conservation de mon honneur. » Il n'en excitait pas moins les soupçons. Quant, à la fin du mois, le conseil de Genève apprit l'approche de Thoré, « papiste réfugié, disait-on, pour une querelle particulière », il prit peur et pria Théodore de Bèze de le détourner de venir. Bèze calma le Conseil; il lui expliqua l'union des huguenots et des Politiques, et Thoré fut reçu avec les égards dus à son rang et à son sang. On lui offrit le vin d'honneur et on le laissa jeter les bases d'un emprunt. Après avoir conduit Théodore de Bèze à Bâle, Thoré revint avec lui, le 22 septembre.

L'entreprenant colonel général des chevau-légers était venu en éclaireur. Il précédait de peu le prince de Condé, qui arriva, à son tour, le 27 septembre. Pour éviter les terres de Savoie, c'était par le lac que l'on pénétrait dans la ville. Placée comme en observation à la sortie du Rhône, au centre d'un triangle de montagnes qui n'offre qu'une étroite issue au cours du fleuve dirigé vers la France, cette petite capitale intellectuelle et commerciale d'un pays, qui ne lui a jamais appartenu, devait à la Réforme, et à Calvin, beaucoup de gloire et des dangers mortels. Une vigilance de tous les instants était la condition de sûreté de ses murailles, exposées aux surprises du voisin qui l'enserrait de partout. Après avoir vu sa population se multiplier par l'admission à la bourgeoisie des réfugiés de tous les pays, quelle joie n'était-ce pas pour la Rome protestante de recevoir la visite des grands seigneurs de la Réforme française, toujours prêts à lui donner d'utiles directions pour sa défense! Entrant par un de ces beaux jours de septembre, où le soleil dore les rives teintées du lac et fait étinceler les clochers de la ville, Condé dut éprouver quelque émotion au bruit des canons des bou-

levards et du port, qui saluaient gaiment son arrivée. Les magistrats le reçurent avec les honneurs souverains. On lui présenta, suivant l'usage, le vin de choix, la truite du lac, le produit des chasses improvisées dans les bois, peu giboyeux, de la Seigneurie. Le dimanche 3 octobre, après le sermon à la cathédrale de Saint-Pierre, où on lui avait réservé le siège d'apparat, on l'invita à un banquet de six tables, grand luxe pour la cité calviniste.

Puis on passa aux affaires sérieuses. Le prince, pour animer ses hôtes à la vengeance, ne manqua pas de parler des mauvaises dispositions de Henri III envers la ville. Il obtint d'y imprimer sa déclaration du mois de juillet. La capitale de la Réforme mit à la disposition de Condé ses ressources comme lieu de rassemblement de guerre et comme place de commerce. Les Suisses catholiques s'inquiétaient de cette visite, qui permit au prince de rencontrer La Nocle et Grandchamp, Beauvoir, le vidame de Chartres, le baron Henri de Nemours. Il ne quitta Genève que le 7 octobre.

Après avoir reconduit M. le Prince, l'infatigable Thoré rentra une troisième fois à Genève pour un beaucoup plus long séjour. Les *Mémoires-Journaux de L'Estoile* racontent qu'il fit profession de la religion réformée, tandis que son frère Méru, soi-disant venu avec lui, s'y refusa nettement. Méru n'était pas à Genève et Thoré, y demeura sans qu'on l'obligeât à quitter une religion, à laquelle il resta toujours fidèle. On le reçut affectueusement comme cousin et ami, mais ami catholique de Coligny. De Genève, Thoré pouvait à son aise communiquer avec son parent, le duc de Savoie. Dans une lettre du 24 octobre, où il remercie Condé de sa sympathie à l'occasion de la mort de Marguerite de France, Emmanuel-Philibert promet encore son intervention en faveur des Montmorency. Il détenait prisonnière la veuve de Coligny, Jacqueline d'Entremont. Malgré leurs promesses, le duc n'était pas plus disposé à lui faire un meilleur sort, que Condé et Thoré à s'abstenir des armes. Sourd aux appels

de Philibert, le cadet de Montmorency ne se rendit point auprès de lui. Avec Briquemaut, fils d'une des victimes de la Saint-Barthélemy, il prépara une expédition contre Mâcon. Pour être plus libre, il avait obtenu de demeurer avec sa nombreuse suite dans un logis particulier et quitté l'hôtel de l'Écu, sous le prétexte, plausible à cette époque, qu'il était insuffisant pour le train d'un grand seigneur. Il craignait qu'on ne l'y surveillât trop. L'entreprise de Mâcon ayant échoué, Thoré saisit l'occasion que lui offrait le passage des députés du Midi, pour les escorter à Bâle avec Théodore de Bèze. Plus heureux dans ses opérations financières que militaires, il ne partit pas sans s'être assuré du concours des capitalistes genevois, disposés à lui prêter de l'argent. Le conseil de Genève favorisait ces vues, d'abord pour s'approvisionner du sel d'Aigues-Mortes, que Thoré obtint de Damville, puis dans l'espoir d'être compris, à la fin des hostilités, dans une paix générale (1).

Thoré était ravi de son séjour à Genève. « Je vous ay tant d'obligations pour l'honneur que j'ay receu en vostre ville, écrivait-il au Conseil, que je me réputerois ingrat, si je ne m'en ressentois. » Il retrouva à Bâle, à l'Engelhof, le prince de Condé. Henri de Bourbon était bien placé pour diriger de là les négociations de Méru au nord, de Thoré à Genève, et pour préparer en même temps des emprunts et des levées dans les cantons protestants. Plus encore que l'ambassadeur de France, les cantons catholiques poussèrent les hauts cris contre de telles compromissions. C'est que, chez ces derniers, l'influence espagnole était assez forte. Les Ligues ayant envoyé une ambassade pour complimenter

(1) Thoré à Hautefort, 22 juillet; au duc de Savoie, 13 décembre (fr. 15559, 109 et 157 v°); au Conseil de Genève (Arch. de Genève, Pf. histor. 1959). — Le duc de Savoie à Condé et à Thoré (fr. 15559, 141, 165). — Damville à Genève, 13 février 1575 (Arch. de Genève, Pf. hist. 1955). — Registres du Conseil de Genève (juillet 1574 à mai 1575), t. 69, 132, 141, 150, 178, 188, 194, 195; t. 71, 11, 18, 35, 44, 57, 69, 72, 75, 98. — *Eidgenœssische Abschiede* (Berne, 1861), t. IV, II, 549, 552, 553. — P. de l'Estoile, t. I, 102. — Fazy, *le Traité de Soleure* (l'auteur confond en une seule personne le vidame de Chartres, Beauvoir-La Nocle et La Nocle le jeune ou La Fin).

Henri III sur son avènement, les catholiques suisses refusèrent de se joindre aux protestants, qui offraient leur intervention pour la pacification religieuse. Du reste, Henri III, on s'en souvient, n'admit pas les quatre-vingt-onze articles, revus par Condé, Damville, Théodore de Bèze et le conseil de Genève, que lui présentèrent les députés huguenots, partis de Bâle au mois de mars 1575, et les négociations avaient été remises à l'automne.

Les événements de l'été ne pouvaient que nuire à leur succès. Si la république de Berne intervenait avec sincérité, le prince d'Orange, qui s'offrit aussi comme médiateur, était tenu de ménager le roi de France. Et puis, les Politiques, réfugiés en Suisse, commirent des imprudences. Sans doute, sous l'impulsion de Thoré et avec le consentement secret des princesses de Longueville, une nouvelle expédition fut dirigée, entre autres, par le baron d'Aubonne, de Neuchâtel sur Besançon; fâcheuse affaire, puisque la Suisse garantissait la neutralité de la Bourgogne espagnole. Il était inutile de se mettre à dos tant d'ennemis. Les émissaires de Condé ne surveillaient pas mieux leur langage. L'ambassadeur Hautefort se plaignit à Beauvoir de ce que l'un d'eux eût dit qu'un changement de roi s'imposait en France. Il invitait le prince à mieux choisir ses gens. Fut-ce pour tenir compte de l'avis que le vidame de Chartres pressa Condé de remplacer un de ses secrétaires par M. du Plessis-Mornay, que le maréchal de Montmorency avait conseillé au duc d'Alençon de prendre à son service? Cela pouvait sembler une sorte de concession au Roi, et pourtant, à ce moment, Henri III faisait exécuter un autre secrétaire de Condé, arrêté à son retour d'Angleterre. A cette occasion, le Roi et sa mère rappelèrent à leur jeune cousin qu'il devait d'autant plus tenir à la conservation du trône qu'il en était plus rapproché. Au mois de septembre, Condé et Damville, obéissant à l'injonction royale, donnèrent de nouvelles instructions à leurs représentants. Mais

cette reprise de négociations ne devait pas empêcher la guerre (1).

La Cour comprit qu'il lui fallait pourvoir à sa défense. Elle redoubla d'activité diplomatique en Allemagne et en Suisse, soit pour entraver la levée des troupes protestantes, soit pour réunir des forces. Schomberg fut surtout employé à cette tâche. Il fit hésiter l'Électeur palatin, gagna les fils de Wolfgang de Deux-Ponts et leva neuf régiments de reîtres, dont il fut nommé grand maréchal (2).

De leur côté, Condé et les Montmorency travaillent au recrutement de l'armée d'invasion. Les capitulations préliminaires, signées, en 1574, avec le duc Jean-Casimir, avaient été ajournées. Les fils du Connétable ne pouvaient accepter les prétentions du Palatin sur les évêchés de Metz, Toul et Verdun, annexés à la Couronne par Anne de Montmorency. La Huguerie fut spécialement chargé de réduire ces visées, et, en attendant, les réfugiés songèrent à lever directement leurs troupes.

Condé et Thoré, en leur nom et au nom des Églises réformées et de MM. de Damville et de Méru, avaient déjà, le 14 février 1575, nommé des procureurs pour lever des troupes de pied et de cheval, ainsi que des pionniers d'artillerie. Depuis lors, les villes suisses, prenant en gage les diamants de Condé, lui ont prêté de l'argent. Le 23 juillet,

(1) Condé au Roi, 5 janvier 1575 (Vᵉ Colbert, t. 7, f. 555); à Condé, M. de Savoie, 14 avril (Vᵉ Colbert, t. 399, fᵒ 50); J. de Junge, 5 juillet (*ibid*); le vidame de Chartres (*ibid.*, 63); Henri III et Catherine, 19 août (Pf. Fontanieu, t. 337-338); Hautefort à Beauvoir, 25 juin (Vᵉ Colbert, t. 399, fᵒ 59). — Requête de Condé, 1575 (fr. 3331, 20). — Quittance de Missery, voyage des Députés, 18 mai (Pf. Fontanieu, 337-338). — Négociations de mars-mai 1575 (Brienne, t. 207, fᵒ 165; Vᵉ Colbert, t. 399, fᵒˢ 27 et 56). — Dépêche de Moresini, 26 décembre 1574 (ital. 1728, 491 et 494); de Çuniga, 18 mars 75 (K. 1537); de Languet (*Ad Augustum*, 80, 130). — Reg. du Conseil de Genève, 4 mars-12 septembre 1575 (t. 70, p. 151). — *Eidg. Abschiede*, t. IV, II, 562-573, mars-août 1575. — Delaborde, *F. de Chastillon*, 136, 147. — Mœrikofer, p. 111.

(2) Correspondance de Schomberg, mai, août 1574, mai 1575 (Grœn, t. V, 49; Vᵉ Colbert, 400; fr. 3304). — Pouvoirs de Pibrac, mai 1575. — Lettres à Hautefort, mai 1574 (fr. 3304, 75 vᵒ). — Lettres des comtes palatins Ph.-Louis et Jean (Vᵉ Colbert, t. 398, fᵒˢ 9 et 25). — *Abschiede*, t. IV, II, 538. — Bezold, t. I, 151, 152. — Schmidt, *Vie de Sturm*.

l'Électeur palatin lui a remis officiellement, et sous son nom, les 50,000 écus de la reine d'Angleterre, apportés par Méru. Mais il refuse à ce dernier, revenu près de lui, de faire davantage. Il prétend avoir avancé plus que sa part. Les ambassadeurs de Henri III et les princes allemands eux-mêmes détournaient le duc Jean-Casimir de donner suite à ses projets d'expédition en France. Les Palatins, père et fils, se tenant pour le moment sur la réserve, Condé et les Montmorency tâcheront d'obtenir d'ailleurs l'argent qu'ils espéraient recevoir d'eux (1).

Au mois de septembre, un grand emprunt fut contracté, avec les ressources des Montmorency, auprès de quelques citoyens de Genève. Madame la Connétable avait la jouissance de la fortune de la famille, et elle y tenait. Néanmoins, elle consentit à mettre à la disposition de ses fils, menacés par les événements, des valeurs qui s'élevèrent, au dire de Le Laboureur, à la somme de trente mille écus. Thoré était en possession des diamants de la couronne ducale de Montmorency, que La Porte avait retirés de Chantilly avec tous les objets de prix.

Par acte notarié, passé à Strasbourg, le 2 septembre 1575, Henri de Bourbon-Condé, Charles de Montmorency-Méru et Guillaume de Montmorency-Thoré, ayant comme caution Antoine de Vienne-Clairvant, baron de Coppet, et Guillaume Stuart de Vesine, seigneurs bien connus en Suisse, confessent devoir à René Janvier, bourgeois de Genève, marchand teinturier de draps, fréquentant les foires d'Allemagne, représenté à Strasbourg par Horace Botto, la somme de onze mille deux cents écus d'or de France, qui seront remboursés à Genève dans l'espace de neuf mois, à partir du 16 juillet 1575. Thoré donnait comme garantie ses joyaux, que Botto et le secrétaire de Méru devaient porter à Genève.

(1) Procuration de Condé et de Thoré du 14 février 1575 (B. N. Du Puy, 322, 183 et 185; Ve Colbert, 399, 23). — Cf. *Cal. Stat. Pap.*, 29 août 1575, p. 118. — Kluckhohn, t. II, II, 871. — Bezold, t. I, 164.

Le 2 septembre, les bagues, pierreries et joyaux de Thoré furent mis dans un coffret et confiés à Horace Botto et à ses compagnons. L'inventaire indique en quoi consistaient les diamants d'une grande famille au seizième siècle. On y comptait d'abord quarante-cinq boutons d'or garnis d'une perle chacun, destinés à couvrir un bonnet, sept grands diamants, en table mis en chaton, dont l'un évalué quatre mille écus, et un diamant violet (améthyste), tous marqués de lettres diverses pour être reconnus; une bague à pendre au col, enrichie d'un grand diamant et d'un rubis, estimée quatre mille écus, et une bague à mettre au doigt avec une pointe de diamant; puis sept roses de diamant et sept roses de rubis, à chacune six perles; une fleur de lis de diamant et une fleur de lis de rubis, entourées l'une et l'autre de six perles; sept émeraudes rehaussées de même; une chaîne d'or à nœuds garnie de trente-sept diamants; enfin soixante et une grosses perles enfilées dans un cordon. Le tout était évalué, style du temps, quatorze mille huit cent quarante-trois écus d'or. Quel trésor pour la ville sévère de Calvin, destinée, il est vrai, à devenir plus tard une place de commerce de bijouterie! Le conseil de Genève, se chargeant de la garde du dépôt, pensa d'abord le placer à l'hôtel de ville, dans une grotte ou cave, où se trouvait l'arche aux sept clefs, qui renfermait les objets précieux. L'arche aux sept clefs s'étant trouvée trop petite pour contenir le coffret, on le transféra aux grottes de l'église de Saint-Pierre, où il resta longtemps. Thoré ne parvint pas à rembourser, au terme convenu, la somme prêtée. Il fut même question que les créanciers vendissent les diamants. De hautes interventions s'y opposèrent. Le débiteur s'acquitta en partie, le 3 septembre 1576, puis le 20 février 1578. Ce prêt devait donner lieu, en 1606, à un procès entre les héritiers de Charles et de Guillaume de Montmorency, sous prétexte que ce dernier avait été seul à opérer le remboursement. Mais c'était madame la Connétable qui

s'en était chargée, Thoré ne faisant qu'agir au nom des siens (1).

L'argent en main, les agents de Condé et des Montmorency levèrent directement, le 5 septembre, à Erfurt, trois régiments de reîtres, dont le colonel de Stein fut déclaré lieutenant général (2). Le duc Jean-Casimir ne semblait pas s'en mêler, lorsque, dans la seconde moitié du mois, il rentre brusquement en jeu. Une lettre du 18 septembre l'y invite, dans laquelle Condé, lui rappelant les violations de l'édit de janvier, les expéditions allemandes de 1568 et 1570, l'arrestation des princes et des maréchaux de France, la déception causée par l'entrevue du Roi et de Damville à Turin, attire son attention sur la nécessité de venir au secours de Monsieur, frère du Roi. Curieuse volte-face! Casimir répond favorablement. Était-ce parce qu'il se sentait moins nécessaire (3)?

Le 27 septembre 1575, Henri de Bourbon-Condé, Jean-Casimir de Bavière et Charles de Montmorency-Méru signent de leurs noms et scellent de leurs armes une définitive capitulation. Les seigneurs français agissent pour eux et pour MM. de Damville, de Thoré, le vidame de Chartres et le comte de Laval. Ils confessent avoir prié le duc Jean-Casimir d'entrer en France avec les six mille reîtres de Stein, augmentés de deux mille chevaux, six mille Suisses, deux mille lansquenets, quatre gros canons et douze ou quinze autres pièces de campagne. Engagement est pris de joindre à ces troupes les forces françaises confédérées, soit le corps d'armée de Damville, évalué à dix ou douze mille arque-

(1) Emprunt de 11,200 écus d'or. Inventaire des bagues de Thoré. Procès (fr. 16826, 65, f° 194, 296). — Reg. du Conseil (Arch. de Genève, 13 septembre 1575, 12 janvier 1576, 21 et 31 août 1576, t. 70, f° 152; t. 71, 7, 116 et 121). — François d'Alençon au Conseil de Genève, 8 août 1576 (Arch. de Genève, Pf. Hist. 1970).

(2) Appointement et capitulation du 5 septembre (V^c Colbert, t. 399, f°s 75 et 79. — Cf. Bezold, t. I, 164, note.

(3) Condé à J.-Casimir, 18 septembre (V^c Colbert, t. 399). — Déclaration (Du Puy, t. 844, 282). — Casimir à Condé, septembre (V^c Colbert, t. 399, 123). — *Cal. Stat. Pap.*, 138. — La Huguerie, t. I, 318, 319.

busiers et deux mille chevau-légers; de ne tenir aucun conseil sans l'assistance de Casimir; de maintenir l'union des réformés avec les catholiques associés; de payer à Casimir une somme mensuelle de 12,000 écus d'or soleil, plus une solde de colonel de 2,000 reîtres. A la paix, Casimir recevra le gouvernement de Metz, Toul et Verdun en qualité de lieutenant général du roi de France, et à la condition d'y entretenir une garnison française réformée. Il touchera en outre une pension annuelle, le montant des soldes avancées et des frais de guerre, les 50,000 écus prêtés par Élisabeth, une autre somme de 200,000 écus, plus enfin un reliquat de 395,000 florins (1). Ainsi le prince allemand se promettait de rapporter de France des millions, à défaut de milliards, et de recouvrer, sinon, la souveraineté, du moins le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. Ce n'était pas tout : le 28 septembre, Condé et Méru signèrent encore un traité d'alliance, par lequel ils s'engageaient à secourir à leurs frais le duc Casimir, au cas que le Palatinat fût attaqué. Assurément le moment était décisif et l'on avait besoin du Palatin. Le 27 novembre, l'électeur Frédéric III ratifia les conventions qui, de même que les diamants de Montmorency, furent commises à la garde du conseil de Genève (2).

Dans une lettre, datée du 30 septembre 1575 et adressée aux églises réformées de France, Casimir leur mande qu'il est délibéré de marcher à leur secours et de se joindre à Damville. Ce n'était pas pour rien. Avant de sortir d'Allemagne, il lui fallait comme une autorisation impériale. Le prince de Condé, encore à Strasbourg le 17 octobre, envoie à la diète de Ratisbonne deux députés chargés de communications pour l'Empereur, les princes et les villes de l'Empire. Le message,

(1) De 1574 à 1576, l'Electeur palatin a prêté à Condé 176,735 florins (Bezold, t. I, 164).

(2) Traité conservé encore à Genève (Archives de Genève, Portef. hist. 1968.) — Double (gardé par Condé) à Paris. B. N. Vc Colbert 399, 133. — Cf. Reg. du Conseil de Genève, t. 70, fo 194 (20 décembre 1575). — Kluckhohn, t. II, II, 891, 918-922. — Bezold, t. I, 165.

fait au nom de M. le Prince et de MM. de Montmorency, « principaux officiers de la couronne de France », contenait des plaintes contre les étrangers ennemis de la Couronne, grief bizarre, puisque l'on s'adressait aussi à des étrangers, traités, il est vrai, d'amis. Aux étrangers ennemis on attribuait le crime de la Saint-Barthélemy, ainsi que les massacres et empoisonnements postérieurs. On reprochait à la Cour, alors qu'elle résidait à Chantilly, au mois de décembre 1573, l'attentat contre la ville de La Rochelle, et la tentative d'empoisonnement de Martinengo sur la personne de Damville; elle espérait ensuite se défaire par le poison du maréchal de Montmorency. Dans cette pièce, l'ordre des temps n'est guère observé, et l'on n'insiste pas sur les conjurations de Saint-Germain et du Bois de Vincennes. On mentionne simplement l'arrestation de M. le Duc, du roi de Navarre, du duc de Montmorency, du maréchal de Cossé. Ces arrestations avaient été faites sur le faux bruit de la surprise du maréchal de Damville à Narbonne. Ce capitaine a dû se mettre en état de défense dans le Languedoc. Voilà la raison de la fuite de Condé, de Méru et de Thoré. Mais Damville a fondé une association puissante, et le parti est assez fort pour secourir le frère du Roi (1).

Cette communication, ou plutôt ce plaidoyer, signé par Condé, contresigné et certainement rédigé par La Huguerie, avait pour but de gagner l'Empire à la cause des Confédérés. Cela paraissait d'autant plus difficile que les princes protestants eux-mêmes, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, désapprouvaient l'intervention palatine en France. On se flatta de les convaincre en promettant le gouvernement de Metz à un prince allemand. C'était là la faute, c'était là le crime. Le crime, il est vrai, était atténué par les circonstances.

(1) J.-Casimir aux Églises de France, 30 septembre 1575 (Vᶜ Colbert, t. 399, fᵒ 163). — Instruction aux députés de M. le Prince à Ratisbonne, 17 octobre (Vᶜ Colbert, t. 399, fᵒ 173). — Kluckhohn, t. II, II, 893, 897, 901, 904. — Delaborde, 162.

Au seizième siècle, on ne condamnait pas, comme aujourd'hui, l'appel à l'étranger. Il n'y avait pas d'armée qui ne comprît surtout des éléments du dehors. Il existait non pas une armée nationale, mais une armée dite du Roi; à l'armée du Roi on croyait pouvoir opposer une armée du Prince, une armée de la Cause. La cession d'une place à l'allié du moment s'excusait : on se réservait *in petto* de la reprendre à la paix. Tel fut le cas du Havre, ouvert aux Anglais par les huguenots de 1562 et regagné, l'année suivante, par les Français des deux religions. Il est superflu de récriminer contre qui donne l'exemple. En 1575, Condé ne fait que suivre, et avec des restrictions, celui de Henri III. Ce prince, en guerre avec ses sujets, n'a pas hésité à abandonner au duc de Savoie les clefs des Alpes, que détenait la France. Il les lui a livrées en toute souveraineté, et cette cession royale reste sans appel.

De la part de Condé, il ne s'agit pas d'une donation de territoire. C'est le gouvernement seul de Metz qui est promis à Casimir. Le Palatin l'exercera en qualité de lieutenant général du roi de France, *dont la souveraineté n'est pas contestée,* et il n'y pourra mettre comme garnison que des Français. En somme, c'est réserver en fait et en droit l'autorité de la France sur Metz, Toul et Verdun; c'est trancher en faveur de la France la question éternellement débattue. A certains égards, cette clause du traité est habile. On peut même trouver que le reître Casimir a mis de la naïveté à en accepter la rédaction, d'autant plus que l'Empire n'entendait pas recouvrer la Lorraine allemande sous cette insidieuse forme. A la paix, le Roi sera-t-il tenu d'observer les capitulations de ses sujets rebelles? Il reste encore l'appel à la France.

Cette clause avait été, au conseil du prince, la pierre d'achoppement. Quand la capitulation fut signée, il s'était écoulé plus d'un an et demi depuis le jour de l'évasion de Condé et les premières négociations avec la cour électorale de

Heidelberg. La Huguerie rapporte que les deux premiers lieutenants de Condé, Méru et Thoré, s'opposèrent à cette condition avec une vive énergie et toute l'autorité que leur donnait leur double qualité de conseillers privés du Roi et d'héritiers du Connétable. La cession du gouvernement, et non plus de la souveraineté, était une transaction qu'ils finirent par admettre. D'où venait qu'après avoir si longtemps hésité, chacun se mettait d'accord, tant du côté du Palatin que du côté des Politiques? C'est qu'au milieu de septembre une nouvelle a éclaté, qui explique l'appel de Condé à Casimir et l'acceptation de celui-ci, une nouvelle qui accable la Cour, qui exalte ses ennemis, celle de la délivrance enfin réussie, après tant de complots et de supplices, de François, Monsieur, fils de France, frère unique du Roi, duc d'Alençon.

CHAPITRE XVII

ÉVASION DE MONSIEUR.

Tentatives répétées d'évasion. — Fuite du 15 septembre 1575. — Manifeste du duc d'Alençon. — Entrevue de Chambord. — Élargissement des maréchaux de Montmorency et de Cossé. — Montmorency persuade Alençon. — Trève de Monsieur. — Ses difficultés. — Empoisonnement de Charroux.

La Cour continuait d'être ce foyer d'intrigues qu'elle fut pendant le règne des derniers Valois. Le respect de la royauté en souffrait et l'on répandait les libelles jusque dans les appartements de la résidence. Un jour, le Roi trouve dans sa chambre l'écrit suivant : « Henri, par la grâce de Dieu, roi de France par sa mère, et de Pologne par imagination, habitant du Louvre, citoyen de Paris, secrétaire de M. de Cheverny, gendre de M. de Vaudemont, écuyer d'honneur et perruquier de sa femme, tributaire de Pologne, contrôleur des dames mal mises (1). » Une autre fois, Catherine prend sur son lit une lettre datée de Lausanne, « troisième mois de la quatrième année après la journée de la trahison ». L'auteur, dans lequel on a voulu reconnaître Grandchamp, développait l'idée que la Reine mère voulait faire disparaître tous les Français. Elle avait empoisonné son fils, et, si elle avait réussi à empoisonner Condé et Damville, elle aurait fait périr les princes et les Montmorency (2). Ces pamphlets insignifiants intéressent uniquement parce qu'ils prouvent

(1) Copia del scripto que se hecho en la Camara del Rey (A. N. K. 1537, 1).

(2) Du Puy, t. 844, f° 278. Un autre exemplaire est daté du 12e mois et signé Émile Dardouin. — Cf. Le Laboureur, *Mém. de Castelnau*, t. II, 424, 429. — *Nég. de Levant*, t. III, 162, note. — Cl. Haton, *Mémoires*.

que, pour être introduits au Château, les portes devaient être mal gardées.

Cette négligence ne put qu'encourager les princes prisonniers dans leurs projets d'évasion. On se rappelle ceux qui furent conçus à la mort de Charles IX. En 1575, le duc d'Alençon les renouvela avec persistance jusqu'à complète réussite. Ce fut d'abord à Avignon, où les émissaires de Damville, ses complices, se laissèrent prendre; puis au moment du sacre, pendant le voyage de Henri III à Reims. Au mois d'avril, autre tentative : le Roi surprend une lettre indiquant l'intention de Monsieur de fuir à Compiègne. Catherine interpelle violemment le coupable, qui promet de ne pas partir. En guise d'excuse, François montre à la Reine mère un billet l'informant que le Roi veut sa mort. Catherine le rassure et accuse le duc de Guise d'être l'auteur de la calomnie. Il en résulte une querelle entre la mère du Roi et la mère du prince lorrain (1).

La vie galante du Château avait contraint Marguerite de Navarre et François d'Alençon à faire évader leur nouvel ami, Bussy d'Amboise. Au mois de juin, on met à la question le porteur d'une lettre où Monsieur assignait, pour le 4 juillet 1575, un rendez-vous à ce brillant seigneur. Le but était de s'emparer d'Orléans. La Noue et Turenne, qui étaient de la partie, furent avisés par Bussy que la mèche était éventée, et François d'Alençon se tira d'affaire en niant tout. Deux serviteurs du prince furent arrêtés, son joueur de luth et son maître d'armes; on les mit à la torture devant le Roi et sa mère, puis on les exécuta.

Suivent des alertes nombreuses, des disparitions inexplicables. Au bal de noces du frère de la Reine Très Chrétienne, le bruit se répand que Monsieur est parti. La Reine mère court dans la chambre de son fils, l'y retrouve et

(1) Correspondance de l'ambass. d'Espagne, mars et 13 avril 1575 (K. 1537, 32 et 44); de l'ambass. de Venise, 7 janvier (ital. 1728, 517-518); de l'ambass. d'Angleterre (*Cal. Stat. Pap.*, mars 1575, p. 32).

le ramène dans la salle de fêtes pour faire tomber ces propos. Dans la nuit du 10 au 11 septembre, nouvelle alerte. Monsieur n'est plus chez lui. Le Roi et sa mère se lèvent tout en pleurs, convoquent le Conseil, font fermer les portes. On finit par découvrir le prince dans la chambre de la reine de Navarre. Un gentilhomme huguenot n'en fut pas moins incarcéré, avec neuf complices, sous l'inculpation d'avoir préparé à ce moment un projet de retraite sur Mantes et Meulan. A chaque fois ces tentatives d'évasion prennent plus de consistance (1).

Jusqu'alors le duc d'Alençon était brouillé avec son beau-frère de Navarre, ensuite de leur rivalité à l'endroit de madame de Sauve et des faveurs dont les gentilshommes de Monsieur jouissaient auprès de Marguerite. Il est dur d'être en lutte avec son camarade de chaîne. Affectée de l'absence de Bussy, la reine de Navarre eut la fantaisie de réconcilier son frère et son époux et de faciliter leur fuite. Il fut convenu que l'on commencerait par celle de Monsieur. Mais ce prince indiscret mettait madame de Sauve au courant de ses projets. M. de Matignon, informé soit par cette courtisane, soit par sa fille, qui était au service de la reine de Navarre, « acheva d'éclaircir Sa Majesté des pratiques du roi de Navarre et du duc d'Alençon ». C'était le mercredi 14 septembre que Henri III recevait l'avis. Il en parla le lendemain à son frère (2).

Le jeudi 15, François d'Alençon, étant parvenu à tranquilliser le Roi, demande à sa mère, au milieu de l'après-midi, la permission d'aller le soir à Paris s'amuser en compagnie galante. Trompée par les promesses qu'il lui prodigue, Catherine y consent. Le prince monte en carrosse

(1) Dépêches de Moresini, 1er et 18 juillet, 11 septembre (ital. 1729, 134, 135, 221); de Çuniga, 24 juillet, 11 septembre (K. 1537, 83 et 109); de Du Tartre, 7 octobre (K. 1538, B. 39); de Dale, etc., juillet, 13 septembre (*Cal. Stat. Pap.* 1575, 78, 81, 98, 132). — Languet, *Ad Augustum*, 119. — Haton, t. II, 778.

(2) C'est à ce moment que se placent les prétendues révélations de Matignon, et non au moment du procès de La Molle, comme on l'a cru d'après une fausse interprétation de Caillière, *Histoire de Matignon* (1661), 118, 139, 141.

pour gagner la demeure d'un membre du Parlement, qui lui servait de petite maison. Laissant attendre son équipage de Cour sur la voie publique devant la grande entrée, il sort, par une issue dérobée, de l'autre côté de la maison, où l'attend un coche privé. Atteignant les portes de la ville, il met pied à terre. C'était le soir, vers sept ou huit heures. Bien caché dans son manteau, il franchit le pont des fortifications avec un ou deux compagnons et suit le chemin de Vaugirard (1). Rencontrant peu après d'autres serviteurs, il monte un cheval qu'on lui amène et prend la route de Viroflay, Versailles, Montfort-l'Amaury. Il parvient au logis de son gentilhomme Saint-Léger, chez qui il dîne, non sans avoir essuyé, au passage, le coup de feu de deux arquebusiers du Roi. Sorti de Paris le 15 au soir, il entre à Dreux, ville de son apanage, le 16 à onze heures du matin.

Cette disparition met la Cour dans le plus grand désarroi. Saint-Sulpice et le chevalier de Seure, qui couchaient dans la chambre de Monsieur, se répandent en larmes. On ferme les portes, on tient conseil avec le nonce et les ambassadeurs catholiques, même avec Mme de Montmorency et son mari prisonnier. Le Roi avertit Parlement et gouverneurs et chargea M. de Nevers de courir après le fugitif. Cela prêta à rire, parce que Nevers boitait (2).

Le vendredi soir, 16 septembre, à neuf heures, Nevers, arrivé à Saint-Cloud, écrivait au Roi qu'il envoyait les veneurs de Navarre et les archers du guet pour savoir si Monsieur avait pris la route de Dreux ou celle de Chartres.

(1) Marguerite de Navarre dit qu'il sortit par la porte Saint-Honoré; les *Calendars*, par la porte Saint-Germain; De Serres et D'Aubigné, par la porte Saint-Marceau; d'autres, par la porte Saint-Jacques, etc.

(2) Lettres du Roi (copies mal datées), septembre 1575 (fr. 3958, 115 et 6547, 1; Du Puy, 87, 58; Brienne, 145, 4 et 6). — *Ce qui se passa au Parlement*, samedi 17 septembre (fr. 6547, 6; fr. 18318; fr. 3312, 85.) — *Mémoires* de Nevers, t. I, 92, 95. — Dépêches de Çuniga, 16 et 18 septembre (K, 1537, 116 et 120); de Moresini, 16 septembre (ital. 1729, 238); de Dale, 21 septembre (*Cal. Stat. Pap.*, 140). — *Mémoires* de Marguerite (Guessard), 63, 64; Brantôme (1787), t. VI, 373; D'Aubigné, t. IV, 371; De Serres (551) croit à tort que la fuite est une ruse de la Cour.

Brisé de fatigue, Lodovico Gonzaga terminait sa lettre sur ces mots : « Je m'endors. » Le 17, à minuit, il manda d'Épernon que le duc d'Alençon était arrivé la veille à Dreux. Accompagné du Grand Prieur, de Matignon et de Du Gas, Nevers alla s'établir à Chartres dans le dessein de couper au prince le passage de la Loire. Le même jour, Henri III, avisé, de son côté, de la présence de son frère à Dreux, commandait à Nevers de l'y enlever. Mais Nevers ne se sentit pas en force, et, le 21, il pressa Montpensier de l'aider à arrêter Monsieur au passage de la Loire, où Bussy et La Noue attendaient le prince. Mécontent de la Cour, Montpensier, quoique chef de l'armée royale, refusa de le faire et incrimina les intentions de Nevers. Du reste, le 24, Henri III envoyait à ce dernier l'ordre de suspendre la poursuite (1).

Le 18 septembre 1575, François de Valois lança une déclaration qui, avec celles de Condé et de Damville des mois de juillet et de novembre 1574, porte au nombre de trois les manifestes des chefs huguenots et catholiques associés. S'intitulant François, fils et frère de Roi, duc d'Alençon et premier pair de France, le prince, qui allait devenir le grand maître de la Cause, commençait par établir des principes. « De l'observation des lois, disait-il, despend la conservation de tous royaumes. » Or, il constatait que les lois avaient été violées au profit de gens « presque tous estrangers », qui perpétuaient les guerres civiles, « se couvrant du discord qui est en la religion... afin de donner couleur aux tailles, impôts et subsides », qui les enrichissaient. Alençon savait que la masse du peuple se plaignait encore plus de l'écrasement des taxes que des persécutions religieuses. Le prince, réduit en captivité, avait résolu d'en sortir « pour prendre la cause publicque en main ». Son but

(1) Correspondance de Nevers et du Roi, du 16 septembre au 1er octobre (Ve Colbert, t. 7, fos 581, 583, 593; fr. 3312, 78, 81, 85, 101, cop. — Pf. Fontanieu, t. 337-338. — *Mémoires* de Nevers, t. I, 84, 85, 87, 88).

était, non « d'entreprendre aucunement sur l'autorité du Roy », mais de « deschasser les perturbateurs du repos public,... dellivrer tant de seigneurs... prisonniers ou bannis,... abolir toutes tailles,... conserver les anciennes lois et statuts du Royaume, entretenir la noblesse et le clergé en leurs privillèges et establir en France une bonne, stable et seure paix ».

Il voit le remède de ces maux dans la convocation des États généraux. En sa qualité de seconde personne de France, il déclare prendre en sa « protection et sauvegarde tous, tant d'une que d'autre religion, les priant et exhortant au nom de Dieu de se comporter les uns avec les autres comme frères... et jusques à ce que par les Estats généraux et assemblée d'un saint concile soit pourveu sur le faict de la religion, permettre et laisser jouir un chacun de l'exercice d'icelle ». Pour atteindre ce but, il réclame l'aide des bons sujets et des alliés de la Couronne. Ainsi, suivant la contradiction flagrante dans laquelle tombaient ces auteurs de manifestes, il appelait les étrangers du dehors contre ceux du dedans. Comme font tous les prétendants, Monsieur promettait le bonheur au peuple. Sachons-lui gré, malgré certaines puérilités de sa déclaration, d'avoir, au moins dans cet acte, revendiqué les droits de la liberté religieuse (1).

Monsieur sentit bien que c'était là que le bât le blessait, aux yeux de l'Église catholique. Dans le mois suivant, il eut la précaution d'envoyer un émissaire au Pape pour lui expliquer sa conduite. Son Altesse témoignait de son attachement au catholicisme, ne faisant qu'imiter son frère quand il recourait à l'appui des huguenots. Le Saint-Père sembla lui donner raison puisque, dans le même mois, il refusa d'accorder audience à l'ambassadeur de France, Paul de

(1) Protestation d'Alençon, Dreux, 18 septembre 1575 (quelquefois datée 17), B. N. fr. 3182, 77; 3284, 29; 3342, 5; 3958, 116; 3961, 21; 6547, 11; 20309, 4; Brienne, 145, 12; 207, 195; Du Puy, 87, 60. Impr. 1575. — Cf. La Popelinière, t. II, 290. — De Thou, t. V, 215. — D'Aubigné, t. IV, 375. — Froude, t. XI, 50.

Foix, qui appartenait à la diplomatie suspecte d'hérésie (1).

En promettant de respecter les privilèges de la noblesse, Monsieur chercha à s'attirer les grands. Au mois d'octobre, il se hâta de confirmer la déclaration de 1571, qui reconnaissait aux Longueville, bâtards d'Orléans, la qualité de princes du sang et le droit de marcher immédiatement après les membres de la maison de France. C'était reculer d'un cran les Lorrains, princes à titre étranger (2). Quant à ceux-ci, le frère du Roi renonça à les gagner. Un jour, pourtant, il devait s'adresser au duc de Nemours. Ce prince lui écrivit une réponse, qui n'est pas de cette époque; toutefois on ne saurait la passer sous silence à cause du ton élevé qui y règne et de la moralité qui s'en dégage. « La vraye conservation des gens de bien et de ce pauvre royaume en un Estat, remarque Nemours, est d'estre bien unis tous ensemble, fidelles et obéissants à leur roy... Je vous dis en bonne part, pour le zelle que j'ay à ma patrie, jamais personne n'a entrepris ce que vous voulés entreprendre, qui ne se soit ruiné... Les roys demeurent tousjours les plus forts. » Voilà bien la sagesse, telle qu'elle parla pendant tout l'ancien régime, et le prince étranger donnait une bonne leçon au prince du sang. « Vous eussiés plus faict vous seul, ajoutait-il, en parlant avec la familiarité comme un frère peut parler à son roy, que vous ne ferez jamais avec toutes les forces qui vous sçauroyent arriver. » Ce langage loyal plaît au milieu de ces troubles et justifie la part d'estime que l'on doit à Nemours (3).

Si quelques personnages refusaient de suivre le duc d'Alençon, ce prince ne pouvait manquer de recruter des mécontents en France. La cause réformée et le parti de Montmo-

(1) Son Altesse à Sa Sainteté Pontlevoy, 16 octobre 1575 (fr. 4766, 176 v°, et 6144, 78 v°). — De Thou, t. V, 219. — P. de Foix au Roi, 20 octobre 1575 (Ve Colbert, t. 7, f° 599.)

(2) Déclaration de Duretal, décembre 1571, et de Pontlevoy, 16 octobre 1575 (fr. 8196, 477 et 485; 16681; Brienne, 310).

(3) Lettre de Nemours à Monsieur (fr. 2945, 54; 3342, 7; 3947, 214; 3956, 256 v°; 4743, 20; 4766, 177; Brienne, 207; Joly de Fleury, 2444, 12 v°).

rency le munissaient d'amples ressources. La Noue lui envoya de La Rochelle, le 28 septembre, ses offres de service, avec le conseil d'adresser la déclaration à l'étranger. Comme l'avait prévu Nevers, le but de Monsieur était bien de se réunir sur les bords de la Loire avec les Angevins de Bussy, les Poitevins de La Noue, les Limousins de Turenne, grâce auxquels il donnerait la main à Damville. Mais il fallait du temps pour concentrer ces forces, et les négociations permirent d'en gagner (1).

A sa sortie de Paris, Monsieur n'avait pas manqué d'écrire à son frère pour expliquer son brusque départ. Dans une première lettre, que Henri III reçut déjà le 17 septembre, il lui certifiait que son parti avait été pris subitement, sur la nouvelle que l'on se disposait à le jeter en prison. Trois jours après, il lui écrit de Dreux pour lui marquer son dévouement et le prier de mettre ses gens en liberté. C'était un appel à la concorde; le gouvernement était disposé à y accéder, dans la crainte de la levée de boucliers dont l'évasion du prince donnerait le signal (2).

Dès que Catherine sut son fils à Dreux, elle courut le rejoindre à la tête de cinquante cavaliers, non sans avoir rendu visite, à la Bastille, à Montmorency, auquel elle demanda d'écrire à Monsieur. Pendant cette poursuite pieuse, qui dure deux mois, une active correspondance s'échange entre la mère et le fils (3). Le 22, ce dernier fait dire à la Reine qu'il aura le plaisir de la voir le lendemain; mais il quitte Dreux de peur d'être traqué par le duc de Nevers. Quelques jours se passent à traiter d'un rendez-vous. Le chancelier de Monsieur, évêque de Mende, s'interpose; Nevers ne bougeant plus, le 29, le duc d'Alençon propose que l'on se voie le lendemain à Chambord.

(1) La Noue à Monsieur, 28 septembre 1575 (Du Puy, t. 844, f° 274).

(2) La lettre très souvent reproduite de Monsieur (fr. 4766, 176 v°; Du Puy, 87, 54; Brienne, 145, 10), ne date vraisemblablement pas de cette première évasion. — Dépêches d'Alamani (*Nég. de Toscane*, t. IV, 44); fr. 6623, 137.

(3) Elle est contenue dans B. N. f. fr. 6619 (autographe).

Le vendredi 30 septembre, l'entrevue a lieu entre ce château et la ville de Blois. En voyant s'avancer dans la campagne le coche de sa mère, François d'Alençon descend de cheval; Catherine met pied à terre et ils marchent rapidement à la rencontre l'un de l'autre. Le fils se jette aux genoux de la Reine, qui le relève en l'embrassant et en pleurant. Le prince déclare qu'il n'a rien voulu tenter contre elle ni contre son frère; il n'a commis aucun acte d'hostilité durant sa fuite, qui n'a pas d'autre cause que le désir de vivre en liberté, loin des embûches. Catherine, qui redoute un morcellement du royaume au profit du duc d'Alençon et du prince de Condé, ne néglige rien pour regagner son fils. Les promesses ne lui coûtent pas. Monsieur refuse de rien entendre tant que Montmorency n'est pas en liberté. Il consent toutefois à une suspension d'armes de trois mois, pendant laquelle ses serviteurs les plus compromis, La Nocle et Saint-Léger, lui servent d'aides de camp. Mais son premier conseiller doit être Montmorency. Ce n'est un doute pour personne que la délivrance des maréchaux sera la conséquence forcée de l'évasion du prince (1).

Déjà quelques libertés avaient été accordées à Cossé (2). Quant à Montmorency, on redoutait sa vengeance. On ignorait encore à quel honnête homme, à quel excellent citoyen on avait affaire. On commença par aller le supplier, dans sa prison, de faire triompher son patriotisme sur son ressentiment. Avant de courir après son fils, Catherine lui avait rendu visite; après l'entrevue de Chambord, elle envoya un exprès à Henri III pour lui signifier de se résoudre à rendre la liberté à son beau-frère. Le Roi consentit, non sans peine, à une demi-mesure. Le 2 octo-

(1) Monsieur au Roi et à la Reine mère, septembre 1575 (fr. 6619, 65, etc.) — Dépêches de Moresini, 3 octobre (ital. 1729, 272 et 273); de Dale, 2 octobre 1575 (*Cal. Stat. Pap.*, 148); de Çuniga, 25 septembre (K. 1537, 122); d'Alamani (*Nég. de Toscane*, t. IV, 46). — Relation de Michel (Tommaseo, t. II, 247).

(2) De Thou, qui n'est pas très exact en cet endroit, affirme qu'on gardait Montmorency à vue dans un logis près la Bastille.

bre 1575, il fit dire à Montmorency qu'il pourrait se retirer en son hôtel de Paris et que ses gardes seraient levées, mais à la condition qu'il prêtât serment et donnât une promesse écrite de ne pas sortir de la capitale. Le maréchal demanda d'abord que son innocence fût proclamée. Le Roi n'y consentit point et refusa même de donner par écrit l'ordre d'élargissement.

La résignation s'impose. C'est déjà beaucoup que de sortir de la Bastille. Sur le soir, Montmorency monte dans le coche avec lequel sa femme est venue le chercher, et il se retire en son bel hôtel. Quel moment de satisfaction ne fut-ce pas pour lui que de recouvrer, après dix-sept mois de captivité, sa liberté et son foyer domestique! Chacun s'empresse de lui témoigner sa sympathie. Sa demeure ne désemplit pas de visiteurs venus pour le féliciter, hommes et femmes de la Cour et de la ville, ambassadeurs de tous pays, sauf sans doute celui d'Espagne, qui enrage de voir en liberté le fils du Connétable. Le même jour, on lève les gardes de Cossé et l'on fait sortir du donjon de Vincennes les gens de Montmorency, entre autres le secrétaire d'Ardoy. Villeroy rapporte ces nouvelles à la Reine mère et à Monsieur. Catherine ne l'a pas attendu pour écrire à Damville que les maréchaux sont « eslargis en leur maison sur leur foy (1) ».

Les négociations reprenaient déjà avec le Languedoc. Mais la Reine fut déçue par le résultat de la délivrance des maréchaux. Le duc d'Alençon s'enfonce toujours plus dans le Midi. Dans l'entourage de Catherine on se demande « si Monsieur, qui est manié d'une terrible façon par ceulx qui le possèdent, viendra icy et vouldra que la trefve, qu'il a accordée, ayt lieu... Il est conseillé de... se joindre aux forces de Bussy et viconte de Turaine. » Si le prince ne

(1) Dépêches de Moresini, 3 octobre (ital. 1729, 275); de Çuniga, 3 octobre (K. 1537, 128). — Catherine à Damville, 2 octobre (fr. 3184, 28). — De Thou, (édit. 1742), t. V, 219, 220.

tient pas sa promesse, c'est qu'il estime que son frère ne s'est pas exécuté. Un prisonnier sur parole est toujours un prisonnier. C'est le cas de Montmorency. La Reine le comprend et, le 5 octobre, elle exhorte Henri III à compléter la mesure. Malgré son dégoût pour la dissimulation, dit-elle au plus dissimulé des princes, le Roi doit feindre la confiance avec les maréchaux, parler en maître à Cossé et faire valoir à Montmorency la grâce qu'il lui fait en l'envoyant au duc d'Alençon (1).

Le 10 octobre, Villeroy remit au Roi la lettre de sa mère. Le soir même, Henri III donnait rendez-vous à Montmorency dans une église. Il l'embrasse, lui rend la promesse écrite de rester à Paris et le tient quitte de sa parole, parce qu'il le sait noble cavalier et bon vassal. En suivant à la lettre les conseils de Catherine, il montre toute la fourberie dont il est capable. Le lendemain matin, il le conduit au Conseil, à la messe et au logis qu'il lui rend au Louvre. Il le charge enfin d'aller faire sa paix avec son frère. Le 20, les maréchaux partaient pour Blois (2).

Il était temps. Sur les conseils mêmes de sa mère, le Roi augmentait ses troupes; Matignon ravageait le duché d'Alençon. Dans le Nord, une première échauffourée avait eu lieu. Mais Henri III montra sa bonne volonté en renvoyant à son frère les prisonniers de guerre, parmi lesquels figuraient des complices de La Molle. Chacun travaillait à la réconciliation, madame de Nemours, le prince d'Orange. Le 8 octobre, le duc de Montpensier alla voir François de Valois. « M. de Montpensier, manda ce prince à sa mère, m'a dict beaucoup de chozes bonnes et de grande utilité pour le bien du Roy et de son royaume. Estant à Bloys, je vous feray jeuge de ma sinte voulonté, ensemble

(1) L'Aubespine à Nevers, 4 octobre 1575 (Pf. Fontanieu, 337-338). — Catherine à Henri III, 5 octobre (*ibid.*). — Dépêches de Çuniga, 7 octobre (K. 1537, 129).

(2) Dépêches de Moresini, 11 octobre (ital. 1729, 311-313); de Çuniga, 12 et 26 octobre (K. 1538, 131).

mon dict cousin et MM. les mareschaux de Monmoransy et Cosé (1). »

Mais au lieu d'aller à Blois, Monsieur se cantonne à Pontlevoy, où Cossé le visite, puis il se dérobe jusqu'à Châtillon-sur-Indre pour se trouver au milieu de ses fidèles. Comme on signale la présence de La Noue et de Turenne auprès de lui, Catherine prend peur et écrit au Roi : « Je vous suplie, ne vous endormés pas aux négociations et asemblés le plus de forse que pourés. » Cependant Montmorency, quittant la Reine à Loches le 23 octobre, vient à Châtillon trois jours après. A l'aide des nouvelles concessions royales, que lui apporte le fils du premier président de Thou, et grâce à la coopération de La Noue, il gagne à la paix son royal ami. Le 27 octobre, la Reine reçoit enfin la visite de son fils à Saint-Germain près Loches (2).

Toutefois, ce ne fut que dans le Poitou, à Marigny, que l'on rédigea, le 8 novembre 1575, les préliminaires d'une trêve dont Biron, l'ami des huguenots, devenu maréchal de France, se chargea de demander la ratification au Roi. L'armistice devait durer environ six mois, depuis le retour de Biron jusqu'à la Saint-Jean, le 24 juin 1576. Ce temps serait employé à négocier la paix définitive. Henri III s'engageait à faire remettre, par ses députés et ceux de son frère, à Strasbourg ou à Francfort, une somme de 500,000 livres, destinée à détourner les reîtres de Condé de passer la frontière : la menace de l'invasion palatine était la cause des concessions royales. Quant aux avantages personnels, Monsieur obtenait une garde, entretenue aux frais du Roi

(1) François à la Reine, 8 octobre (fr. 6619, 102), — Cf. autres lettres de Monsieur, notamment de Pontlevoy (fr. 6623, 104 à 128). — Catherine à Henri III, 7 octobre 1575 (Pf. Fontanieu, 337-338). — Le prince d'Orange à la Reine, 12 octobre (Grœn, t. V, 284). — Monsieur à madame de Nemours (fr. 3423, 65).

(2) Catherine à Henri III, 25 octobre (Pf. Fontanieu, 337-338). — Lettres de Monsieur, 17-25 octobre (fr. 6623, 130 à 135). — Dépêches de Moresini, 28 octobre 1575 (ital. 1729, 1338); de l'ambassade d'Espagne, 2 décembre 1575 (K. 1537. Aviso del Frances); *Cal. Stat. Pap.*, 23 octobre 1576 (160-166). — *Nég. de Toscane*, t. IV, 50. — De Thou, *Mémoires* (édit. Petitot), 265.

et composée de deux mille hommes de pied, cent gentilshommes, une compagnie d'hommes d'armes, cent arquebusiers et quelques Suisses. On lui cédait les cinq villes d'Angoulême, Niort, Saumur, Bourges et La Charité, dont les habitants devaient recevoir une garnison mise au nom du prince. Mézières était réservée comme place de sûreté au prince de Condé. Le premier jour de la publication de la trêve, les forces étrangères du Roi videront le royaume, sauf les Suisses de sa garde. Jusqu'à la décision d'une paix finale, le libre exercice de la religion réformée sera admis dans les villes de Monsieur et de M. le Prince, ainsi que dans les places royales désignées par le dernier traité de Paris. L'exécution du traité était confiée au duc de Montpensier, au prince Dauphin, son fils, aux maréchaux de Montmorency et de Cossé. Mais ce fut à Montmorency que l'on en attribua l'honneur. Dès ce moment la Reine mère lui rendit, du moins en apparence, toute sa confiance, en le déclarant le meilleur et le plus savant chevalier du royaume. Il avait donné un bel exemple de patriotisme, et le parti des Politiques pouvait s'honorer de le compter dans son sein. Aussi Catherine prit-elle soin que les propositions du maréchal fussent agréées par le Roi. La confirmation de Henri III étant arrivée, le 21 novembre, l'accord définitif fut conclu chez M. de Montpensier (1).

Après la signature de la trêve, datée de Champigny, le 21 novembre, François d'Alençon adressa plusieurs lettres à Henri III et chargea Biron de lui exprimer sa satisfaction. Il lui promit d'éloigner de sa personne le baron de Viteaux, qui venait de tuer Du Gas, favori du Roi, afin

(1) Articles de la trêve du 8 novembre et de la confirmation du 21 novembre 1575 dans Ve Colbert, t. 7, f°s 625 et 667; t. 399, f°s 130 et 275; fr. 3958, 123 et 124 v°; Du Puy, t. 87, f° 72; Brienne, t. 145, f° 16; Arch. Nat. K. 1537, 133. Imprimé, 1575. — Cf. La Popelinière, t. II, 291. — De Thou (1742), t. V, 222. — D'Aubigné, t. IV, 376. — Dépêches de Moresini, 16 janvier 76 (ital. 1729, 427); d'Alamani (*Nég. Toscane*, t. IV, 52); de l'ambassade anglaise (*Cal. Stat. Pap.*, 177). — Amirault, 176. — Catherine à Henri III, 10 novembre (Ve Colbert, t. 7, f° 633).

de venger, disait-on, la mort de La Molle. En même temps, Monsieur fit part au Parlement de sa bonne volonté (1). Le plus difficile à obtenir, c'était la reconnaissance de l'armistice par les chefs d'armée des Malcontents. Le duc d'Alençon dépêcha Bournonville en Allemagne, d'où il était venu lors d'une première expédition en France. Il devait faire ressortir, aux yeux de Condé, les avantages acquis à la religion réformée, qu'une paix ne ferait que confirmer; à ceux de Casimir, l'importance des sommes que le Roi promettait pour licencier les reîtres. Monsieur adressa aussi des messages à ses amis de Suisse. Quant à la reine d'Angleterre, il lui envoya M. de La Porte, muni des lettres du duc de Montmorency. Le but de cette mission était toujours le projet de mariage. L'ambassadeur Fénelon n'en reçut pas moins l'ordre de surveiller La Porte (2).

Et les Confédérés du Languedoc? Il fallait aussi leur faire poser les armes et pour cela gagner Damville. Le maréchal était l'homme le plus populaire du pays, qu'il gouvernait paternellement, à la façon de Louis XII, en supprimant les tailles (3). Pour lui expliquer les avantages de sa trêve, Monsieur lui expédie Hallot, Luynes, d'autres encore. Le Languedoc étant le trésor de la Confédération, c'est en lui qu'on espère pour avancer la somme nécessaire à acheter le départ des reîtres. Le frère du Roi prie même Damville de payer les voyages de ses messagers. « Les eaues sont si bases issy », dit-il. Damville semble se prêter d'abord à la chose et il députe à la Reine mère, au mois de décembre, son secrétaire de confiance Charretier (4).

Henri III, affectant d'observer les articles de l'armistice,

(1) Monsieur au Roi, 21 et 23 novembre (fr. 6623, 139 et 140); au Parlement, 24 novembre, 9 janvier (Du Puy, 755). Cf. K. 1537, 133.

(2) Monsieur à Condé, aux Palatins, etc. (Ve Colbert, t. 399, novembre); Montmorency à Smith, Walsingham, etc. (Moreau, t. 716, 210; *Cal. Stat. Pap.*, année 1575, 191 et 193). — Cf. K. 1537, 152.

(3) Alamani, *Nég. Toscane*, t. IV, 55.

(4) A Damville, Monsieur, 10 novembre, 6, 7, 12, 29 décembre; la Reine, 12 décembre (fr. 3205, 85 et 88; 3331, 42, 44, 63).

engagea ses bagues au duc de Lorraine pour payer les reîtres. Sa mère se multipliait aussi afin d'arrêter l'invasion allemande. On avait pensé un moment à déverser le flot des cavaliers de Casimir sur les Pays-Bas; c'était partir en guerre contre l'Espagne, suivant les vœux du prince d'Orange, portés au conseil du Roi par les maréchaux de Montmorency et de Cossé (1). Comme toujours, Catherine fit avorter ces projets belliqueux. Elle renvoya Cossé, malade, dans sa maison. Quant à Montmorency, elle l'attacha, ainsi que Montpensier, à la personne de Monsieur, dans l'espoir de le faire persévérer dans de bonnes dispositions. Cependant la pacification semblait difficile. Les villes promises au prince refusaient de se laisser céder. Cossé parvint bien à remettre Saumur aux gens de Monsieur; non sans peine, le prince Dauphin leur donna Niort. Angoulême résista, et Pasquier plaida pour elle; Cognac et Saint-Jean d'Angely furent promis en échange. Montmorency dut renoncer à faire entendre raison à Bourges; Biron proposa comme compensation Blois, Amboise et Tours. Mais à la fin de 1575, Monsieur ne disposait que de Niort, Saumur, Cognac et Saint-Jean d'Angely (2).

D'autres complications surgirent. Dans ces temps troublés, il eût été étonnant que les soupçons d'empoisonnement ne se répandissent pas à intervalles réguliers. Monsieur hivernait à Charroux en Poitou avec ses fidèles, au nombre desquels figurait Thoré, qui l'avait rejoint d'Allemagne dès le mois de novembre. Le 27 décembre au soir, le prince, qui s'était mis au lit de bonne heure, se réveilla et invita ses amis à se faire servir du vin. A peine Thoré eut-il trempé ses lèvres dans son verre, qu'il s'écria : « Quel vin amer est-ce ceci? Certainement nous sommes empoisonnés. » Il

(1) Dépêches de l'ambassade d'Espagne, 5 et 30 décembre (K. 1537, 148 et 153).

(2) Monsieur au prince Dauphin, 1er décembre (fr. 3326, 7). — La Reine mère au Roi, novembre-décembre (Vc Colbert, t. 7, fos 617 et 619. — Cf. *ibid.*, fo 639). — Pasquier, *Œuvres*, t. II, 141.

n'en fallut pas davantage pour que chacun avalât le contre-poison, dont on ne se séparait pas au seizième siècle. Le valet, qui avait servi le vin, en but immédiatement deux verres sans en ressentir d'effet. Comme il avait été au service du Chancelier Birague, l'ennemi des princes, c'était assez pour le perdre. Le sommelier de service put prouver qu'il avait remis le vin au valet après en avoir fait l'essai; ce dernier dut reconnaître qu'il n'y avait pas goûté lui-même et qu'il n'avait pas serré le flacon à la place accoutumée. On lui fit subir la torture « fort roide », mais, comme en définitive on ne put rien trouver de grave contre lui, on se borna à le mettre à la porte, après l'avoir condamné à faire amende honorable.

Monsieur faisait remonter ses soupçons jusqu'à l'entourage royal. Il adressa immédiatement à son frère une lettre où il prenait à partie « ceux qui sont indignement constituez aux honneurs et charges de ce royaume ». Il le supplia de « faire faire si exacte recherche... que le blasme que les estrangers pourroient imputer à ceste nation françoise puisse estre osté ». Henri III se hâta de nommer des commissaires, mais il pensait avec justesse qu'il aurait peine à faire entendre raison à la société du duc d'Alençon. Elle lui semblait de mauvais aloi. « Toute sorte de gens, disait-il, et sous divers prétextes, abordent et sont receus indifféremment au camp de mon dict frère (1). »

Le pauvre Henri III était dans l'angoisse, placé entre son frère qui se méfiait, les villes qui refusaient de se donner à ce prince, les reîtres qui menaçaient les frontières. Le subtil observateur de Venise, Du Ferrier, se doute que les huguenots ne renverront pas leurs amis d'Allemagne. Il ne voit de remède que si toutes les conventions se réduisent « en un seul article, portant libre exercice de leur religion par-

(1) Monsieur au Roi, Charroux, 27 décembre 1575 (Du Puy, 500, 109; 755, 152; 844, 280; Brienne, 145, 32; fr. 3291, 158). — Cf. *Nég. de Levant*, t. III, 638; B. N. ital. 1729, 416. — La Huguerie, t. I, 360. — L'Estoile, I, 126.

tout, à quoi il faudra tousjours revenir, estant le François de ce naturel qu'il veut et cuide lui estre permis de faire en sa maison ce que son voisin fait dans la sienne ». C'est bien connaître le goût d'égalité propre à la nation.

Ce n'est pas assez que les reîtres soient aux frontières : Damville ne désarme pas. Tout en envoyant, le 10 janvier 1576, ses députés à Paris, il continue ses opérations et refuse de reconnaître un armistice conclu au Vivarais. Le duc d'Uzès en fait autant. La guerre est avantageuse aux chefs : à Guise, qu'elle dispense de payer ses dettes; à Damville, dont elle fait le roi du Midi, traitant de pair avec les princes allemands, la reine d'Angleterre et, ajoute-t-on, le roi d'Espagne. Elle a détourné pour longtemps le peuple des occupations sédentaires : le pays est désolé, les paysans sont tous devenus soldats. La guerre étrangère serait un dérivatif. Mais comment l'entreprendre avec des bandes indisciplinées et un trésor mis à sec ? A son avènement, Henri III recueillait les fruits de la politique qu'il avait fait triompher dans les conseils de son frère aîné. Le roi de France pouvait déplorer la conduite du duc d'Anjou. S'il est facile d'allumer l'incendie, il l'est moins de l'éteindre (1).

(1) *Négoc. de Levant*, t. IIII, 628. — *Ambassadeurs vénitiens :* Tommaseo, t. II, 227-233. et Alberi, t. IV, 343. — *Histoire de Languedoc*, t. V, 346-347.

CHAPITRE XVIII

L'INVASION.

Avant-garde de Thoré. — Combat de Dormans. — Rupture de la trêve de Monsieur. — Armée de Condé et de Casimir. — Prise de Vichy. — Monsieur à la tête de l'armée. — Négociations de Moulins. — Marche sur Paris.

Les Valois avaient constamment observé à l'égard des huguenots la tactique suivante. Ils assistaient avec complaisance aux violations des édits de tolérance et ne s'effrayaient pas des révoltes. Et quand, à force de sacrifices, les chefs réformés parvenaient à lever des troupes, ils traitaient avec eux, de façon à les désarmer ; après quoi les persécutions recommençaient, et l'on roulait ainsi dans le même cercle.

Il semble qu'en 1575 Catherine de Médicis s'y soit prise trop tard. Quand elle courut après son fils, les capitulations de Condé et de Casimir étaient fort avancées. Avant l'évasion de Monsieur, Méru écrit de Strasbourg, le 27 août : « M. de Thoré, mon frère, part dans huict ou dix jours avec deux mil reistres, cinq cens bons chevaulx françois et bon nombre d'arquebuziers,... en attendant que M. le Prince, et moy avec luy, marchions avec plus grande force, pour nous joindre peu de temps après (1). »

L'objectif de ces armées, venant d'Allemagne, était la jonction avec Damville. Le hardi Thoré devait montrer le chemin avec son petit corps de cavalerie, arme dans laquelle il s'était élevé au grade de colonel général. Parti de Stras-

(1) Méru à Sussex, 27 août (Moreau, 716, 195); à Elisabeth, 27 août (*Cal. Stat. Pap.* 115); à Walsingham ; à Burghley (*ibid.* 116).

bourg, en septembre 1575, il atteignit, par Saverne, les frontières de France et recueillit, non loin de Metz, le renfort de Sedan (1). C'étaient cinq cents arquebusiers et cinquante gentilshommes, parmi lesquels figurait Du Plessis-Mornay. Ce dernier venait de se fiancer à Sedan, et sa femme a raconté ces premières opérations. Thoré avait déjà avec lui Clairvant, qui allait en tête comme colonel des reîtres, Bournonville et d'autres gentilshommes, impliqués dans la conjuration de La Molle.

Des Ardennes aux Cévennes la marche est longue. Celle de Thoré fut gênée par la surveillance du nouveau gouverneur de Metz, successeur de M. de Thevale, autre complice de La Molle. A la tête d'une armée royale, Guise s'apprêta à couper le passage à l'envahisseur. Thoré dut lutter aussi contre l'insubordination des reîtres, qui se plaignaient sans cesse du retard de la solde. Ils n'étaient venus qu'au nombre de mille, et, le contrat étant mal fait, ils refusèrent d'aller au Languedoc sans être payés. La situation était embarrassante, d'autant plus que le cadet de Montmorency ne valait pas ses frères comme général. Il lui eût fallu des capacités hors ligne pour diriger avec succès un petit corps de troupes aventuré en France. Son caractère ne s'accommodait pas des conseils. « Quand l'orgueil vient, l'ignominie le suit de près », disait Du Plessis.

Il ne sait pas davantage prendre parti. Tout au moins il désire éviter une rencontre avant de rejoindre les confédérés du Midi. La Meuse franchie, il s'arrête à Attigny-sur-Aisne. Recevant la nouvelle de l'évasion de Monsieur (l'évasion et l'invasion coïncident), il pense déjà à passer la Marne pour rejoindre ce prince. Du Plessis, qu'il a envoyé à Sedan chercher de l'argent, revenant les mains vides, il renonce définitivement au Midi et pousse à l'Ouest. D'Attigny à Pontavert, il longe l'Aisne, qu'il traverse, le 9 octobre, non

(1) Thoré au Conseil de Genève, 9 septembre 1575 (Arch. de Genève; Reg. du Conseil, t. 70, p. 151).

sans escarmoucher avec l'ennemi. Par Roucy, il gagne Fismes et Basoches, où il campe. Le lendemain, 10 octobre, il marche sur Dormans, côtoyant les terres de Fère-en-Tardenois, la belle baronnie de son père, où il peut se procurer quelques ressources.

Au passage de la Marne, Guise l'attendait. Tandis que l'armée de Thoré ne montait pas à deux mille hommes, celle du brillant Henri de Lorraine en comptait dix mille, au premier rang desquels figuraient les jeunes courtisans, que l'on appela pour la première fois les *mignons* du Roi. Les lieutenants de Guise étaient les maréchaux de Retz et de Biron, le colonel général Strozzi, le maréchal de camp Fervaques. Cet ami catholique de Henri de Navarre avait, parmi ses coureurs d'avant-garde, quelques officiers huguenots de ce prince, entre autres l'écuyer Agrippa d'Aubigné. Décidément, dans cette guerre, la question religieuse passe au second plan. Ce sont les cavaliers de Fervaques, en faible partie protestants, qui ont déjà escarmouché le 9, au passage de l'Aisne (1).

Le 10, Thoré, refusant le combat, se disposa à franchir la Marne au Port-à-Binson, entre Dormans et Épernay. Mais ce passage dégénéra en déroute. Thoré ne sut pas le couvrir par des forces suffisantes. Son bagage et son infanterie étant déjà de l'autre côté de l'eau, les reîtres ne restèrent pas à l'appel de leur colonel Clairvant. Ils traversèrent la rivière, laissant seulement quelques cavaliers français et allemands soutenir leur retraite. Ceux-ci s'embarrassèrent dans un fossé, et il devint facile à la cavalerie de Guise de les défaire et de les prendre. L'action n'avait duré que

(1) Les forces de Thoré comptaient, d'après Méru : 2,000 reîtres, 500 chevaux français et nombre d'arquebusiers; d'après Du Plessis (reproduit par Brantôme) : 1,500 reîtres, 500 arquebusiers, 50 gentilshommes; d'après Haton : 6,000 hommes (!); d'après De Thou : 2,000 reîtres, 500 arquebusiers, 100 hommes d'armes; d'après La Huguerie : 4 cornettes de reîtres, 2 françaises; d'après les rapports anglais : 800 reîtres, et ailleurs 2,500 reîtres, 500 chevaux français, 1,200 arquebusiers (septembre 1575, p. 159 et 138); d'après l'Electeur palatin : 900 chevaux, 100 arquebusiers (Kluckhohn, t. II, II, 928).

de huit à onze heures du matin. Henri de Guise, se lançant après les fuyards, reçut au visage un coup d'arquebuse qui lui mérita, comme à feu son père, le surnom de Balafré. Arrêtant la poursuite aux environs d'Orbais, le généreux Lorrain accorda une capitulation aux reîtres, qui purent rentrer chez eux sous la conduite de Biron. Les prisonniers français étaient nombreux et de qualité. Ce qui prouve le nouvel état des esprits, c'est que l'un d'eux, Du Plessis, se fit bien voir des catholiques en disant qu'il avait pris les armes, non pas comme Politique ou Malcontent, mais comme huguenot.

Thoré, ralliant quelques centaines de cavaliers, se dirigea rapidement vers le Sud-Ouest. Échappant à la poursuite de Guise, profitant de l'hospitalité des seigneurs réformés dont les terres se trouvaient sur sa route, il gagna la Seine par Vertus, Sésanne, Esternay, Villeneuve. Le 12 octobre, il franchit le fleuve près de Nogent, et ensuite l'Yonne. Le voici à Ferrières, sur les bords du Loing. Le comte Martinengo, l'ennemi de Damville, l'attend avec des forces fraîches à Montargis. Thoré lui passe sur le corps. La fortune le favorise, dès lors, en sa marche aventureuse, accomplie à travers la France avec une poignée de cavaliers. Juste quinze jours après le combat de Dormans, il rejoint Monsieur et son frère de Montmorency, traitant de l'armistice à Châtillon-sur-Indre. Il envoie, de là, La Nocle porter ses nouvelles à Casimir et à Condé. Il revoit bientôt les prisonniers de Dormans, que Henri III, par gracieuseté pour son frère, a remis en liberté. Que n'aurait pas fait le Roi pour arrêter l'invasion bien plus menaçante de Condé et de Casimir, dont l'expédition de Thoré n'avait été qu'un insignifiant prélude (1) ?

(1) Madame du Plessis-Mornay, *Mémoires*, t. I, 90-97. — Correspondance d'Alamani (*Nég. Toscane*, t. IV, 47); de Dale (15 octobre 1575. *Cal. Stat. Pap.* 157). — Lettres de Piennes, 14 septembre (Vᵉ Colbert, t. 7, f. 579); de Henri III, 14 octobre (*Nég. Levant*, t. III, 621). — Brantôme (édit. 1787), t. V, 450. — L'Estoile, t. I, 125. — De Serres, 556. — Haton, *Mémoires*, t. II, 789. — D'Aubigné, *Mémoires*, 29 à 30, et *Histoire*. — De Thou, t. V, 220. — La Huguerie, t. I, 353.

Le 4 octobre, Méru annonçait qu'à la Saint-Martin pénétrerait en France une armée forte de huit mille reîtres et de huit mille Suisses, sans compter les lansquenets de la Gueldre et de la Basse-Allemagne, avec dix-huit canons. Le 22 octobre, on en signala déjà la marche par les routes de l'Empire, précédemment suivies par Thoré. Contrecarré par les députés de Condé, l'ambassadeur du Roi à Ratisbonne ne put obtenir que l'archevêque de Trèves refusât la circulation de ces troupes à travers son électorat. Soit du Poitou, où se concluaient les trêves, soit de Paris, le Roi et sa mère s'efforçaient d'arrêter cette invasion, redoutée à l'égal de celle des barbares, tant les reîtres mangeaient, buvaient, pillaient et violaient. Les populations fuyaient sur leur passage ou se barricadaient comme elles pouvaient. C'était le fléau de Dieu que ces soldats de la Liberté (1).

Afin d'écarter le danger, tout de suite après les préliminaires de la trêve de Monsieur, le 9 novembre, Bournonville fut dépêché en Allemagne. Il n'était pas seulement porteur des lettres de François d'Alençon à l'Électeur palatin, au duc Casimir, à Condé, aux colonels allemands, mais Thoré, stylé par son frère Montmorency, y joignit les siennes. Dans les unes et les autres, l'observation de l'armistice était recommandée. D'autre part, au milieu du mois, Schomberg porta à MM. de Lorraine et de Vaudemont partie des joyaux du Roi, affectés comme garantie au payement des cinq cent mille livres que Henri III destinait aux reîtres. Tous les diamants français semblaient sortis de France pour servir de gage aux emprunts : ceux de Montmorency à Genève, ceux de Navarre à Londres, les diamants de la couronne à Nancy, en attendant d'aller à Venise. Pour acheter la retraite de Casimir, Schomberg eut l'ordre de lui offrir, outre le demi-million de livres tournois, un cadeau de soixante mille

(1) Méru à Sussex et à Burghley, 4 octobre (Moreau, t. 716, f° 200; *Cal. Stat. Pap.* 174). — Thoré à Casimir, 25 octobre (V^c Colbert, t. 399, 193). — Bonnivet à Humières, 22 octobre 1575 (Pf. Fontanieu, t. 337-338). — Vulcob au Roi, 28 octobre (V^c Colbert, t. 398, f° 27). — Haton, *Mémoires*.

livres avec le commandement des régiments allemands du Roi. On lui promettait aussi de fixer des termes pour le payement de ce qu'il restait devoir des capitulations antérieures. Afin de gagner les colonels allemands, Schomberg eut la latitude de leur faire présent de quarante mille livres. Henri III faisait bien les choses, tant l'invasion protestante le terrifiait (1).

Il n'était guère raisonnable de se flatter que, pour signer une trêve douteuse, Condé licencierait bénévolement les forces qu'il avait eu tant de peine à rassembler. Beaucoup crurent reconnaître, dans les propositions apportées, la fourbe de la Reine mère. On répétait que c'était elle qui avait fait sortir du Louvre son fils d'Alençon, afin de susciter un rival à Condé. Ce prince fut invité à ne point céder. « Mieux vaut la guerre ouverte que la paix fourrée », lui écrivait Walsingham, le 25 novembre. Condé n'attendit pas cet avis pour refuser. Quatre jours avant, il renvoyait à Monsieur son messager Bournonville, avec ses critiques et celles de Méru, relatives à la trêve. Au cas qu'elle dût renoncer à Condé, Catherine espérait séduire Casimir. Mais ce duc avait déjà réuni plusieurs milliers de chevaux et d'hommes de pied, et il émit de bien autres prétentions que celles que le Roi cherchait à satisfaire. La somme qu'il réclamait, comme solde due par Charles IX aux Allemands appelés en France jusqu'en 1572, s'élevait à un million et demi de livres françaises (600,000 écus d'or). Casimir refusant ses offres ainsi que Condé, il restait à Catherine une dernière ressource : séparer la cause des huguenots du parti de Monsieur et de Montmorency, qu'elle regardait comme bien à elle (2).

(1) Instructions à Schomberg. 14-15 novembre (Vᵉ Colbert, t. 7, fᵒˢ 639 et 400). Pf. Fontanieu, 339-340. — Lettres de Monsieur et de Thoré aux princes Casimir, Condé, etc., 9-26 novembre (Vᵉ Colbert, t. 399, fᵒˢ 234, 238, 240, 248, 303, 319).

(2) Instructions à Bournonville (Vᵉ Colbert, t. 399, fᵒ 296). — Walsingham à Condé, 25 novembre (Vᵉ Colbert, t. 399). — Catherine à Henri III, 11 décem-

Damville était moins traitable que son aîné. Au mois de janvier 1576, la Cour lui lança dépêche sur dépêche. Elle lui proposa l'échange du gouvernement de Languedoc contre le marquisat de Saluces. L'affaire s'arrangerait à quatre : la Reine mère, le duc de Savoie, Retz et Damville. Bellegarde offrit aussi ses bons offices. Ce qui prouve la duplicité des Valois, c'est qu'en dépit de la trêve qu'ils ont signée, ils avouent à Damville qu'ils ne souffriront jamais dans le royaume d'autre religion que la religion catholique. Cet aveu maladroit ne pouvait qu'ôter toute créance aux promesses de la Cour, de quelque espèce qu'elles fussent. Catherine ne tarda pas à s'en apercevoir.

Damville, qui a écrit à Condé, au milieu de décembre, qu'il ne fera jamais que de le suivre, le félicite peu après d'avoir rejeté une trêve qui les anihilait. « Nous ferons bien mieux la paix, disait-il, les armes à la main. » Il continue la guerre pour son compte. A la fin de l'année, tout le Languedoc lui est soumis, sauf les trois villes d'Agde, de Pézenas et de Béziers. Tel est le fruit de l'alliance des huguenots avec les catholiques modérés. Pour prouver son attachement à la foi romaine, l'heureux gouverneur ordonne de rebâtir les églises de Montpellier (1).

Le duc d'Alençon devait conformer sa conduite à celle de Damville. L'année 1575 ne s'écoula pas sans que le maréchal envoyât son secrétaire favori Charretier porter ses observations à Monsieur. Sans marquer plus de respect qu'il ne fallait au frère du Roi, le frère de Montmorency lui reprocha franchement d'avoir commis une bévue en se laissant amuser par des négociations. L'ennemi en avait profité pour fortifier Paris et décourager les partisans du prince.

bre (Pf. Fontanieu, 339, 340). — Dépêches de Moresini, 30 novembre (ital. 1729, 380-381); de Çuniga, 3 janvier 1576 (K. 1539, B. 40, 8. Cf. K. 1537, 157). — La Popelinière, t. II, 296. — Kluckhohn, t. II, II, 913.

(1) Damville à Condé, 14 et 22 décembre (Vc Colbert, t. 399, fos 360, 380). — Catherine et Bellegarde à Damville (fr. 3250; fr. 3384, 38). — Instruction du 27 janvier 1576 fr. 3324, 1). — *Histoire de Languedoc*, t. V, 346.

Le devoir de Monsieur consistait à rallier Damville, qui lui donnait rendez-vous dans son gouvernement, puis à marcher au nord à la rencontre de Condé, avec lequel on tendrait à Paris.

Cette invitation décida François d'Alençon, ému déjà de la prétendue tentative d'empoisonnement et surtout de l'impossibilité d'entrer en possession des places de sûreté. Secouant la tutelle de Montpensier et de Montmorency, poussé peut-être par Thoré et La Noue, en tout cas par Turenne et Ventadour, les chefs du Limousin, il répondit à l'appel de Damville. Le 3 janvier 1576, il fixe le rendez-vous aux sources de la Loire, pour aller au-devant des reîtres, dont la solde sera réglée par les églises de Languedoc. Le renfort de Monsieur se composera des Limousins de Turenne et de Ventadour, des Angevins de Bussy et peut-être des Poitevins de La Noue. Le prince étudie le détail de l'opération. Il conseille à Damville d'employer au transport des vivres, non pas des charrettes, mais des mulets, que l'on louera et que l'on ne payera pas, si l'ennemi les prend. C'est en quelque sorte un conseil de pirate. Ainsi Monsieur accepte le plan de Damville : jonction des forces de l'Ouest et du Centre avec celles de Languedoc, concentration avec l'armée palatine et marche sur Paris. Cette marche sera plus une démonstration qu'une attaque, puisque Alençon en avertit le Parlement, le 9 janvier 1576 (1).

Dans le mémoire justificatif qu'il adresse à ce corps, il se plaint que les négociations n'aient pas abouti. Les promesses royales n'ont pas été tenues. On lui a refusé la place de sûreté où il pouvait attendre la paix définitive, et on le contraint à se réfugier parmi les reîtres. Il menace uniquement ceux qui « tendent à la ruine du nom et maison de Valois, dont, dit-il, il n'y a plus que le Roy et moy ». Il proteste de son dévouement pour son frère, « duquel, ajoute-t-il avec

(1) Avis de Damville à Charretier (fr. 3324, 54). — Monsieur à Damville, 3 janvier 1576 (fr. 3384, 76).

plus ou moins de sincérité, je desire la vie et qu'il plaise à Dieu, pour perpétuer le nom de la maison de Valois, luy donner heureuse et bonne lignée ». Cela n'empêche pas le bon apôtre de dire, pour la fin, que, si l'on n'observe pas les promesses données, il se verra obligé de marcher sur Paris (1).

Cependant il promet encore au Roi de retarder l'approche des reîtres. La Reine, malade à Châtelleraut, l'en a fait prier par les ducs de Montpensier et de Montmorency. François d'Alençon semble hésiter perpétuellement entre la guerre et la négociation, et encore il ne s'agit que d'une menace de guerre. Mais la direction des armées ne dépend pas de lui. Elle concerne Condé, Casimir, Damville, d'autres chefs encore plus résolus, trop nombreux, toutefois, et manquant, comme mot de ralliement, d'un nom qui s'impose.

Après tant de capitulations, ce ne fut qu'au mois de décembre 1575 que Condé et Casimir purent entrer en France. Condé s'était affectueusement séparé de l'Électeur palatin. Il laissait comme otages : à Heidelberg, le vidame de Chartres; à Strasbourg, ses cousins d'Andelot et de Rieux. Le comte de Laval prenait part à l'expédition; quant à Châtillon, il avait depuis longtemps quitté son refuge de Suisse pour servir en Languedoc sous Damville (2). Le 12 décembre, l'ambassadeur du Roi, Schomberg, devenu chef des Allemands au service de Sa Majesté, signala l'apparition de l'ennemi au pays messin. Il réunit ses régiments pour les conduire à Mayenne, chargé de la défense du royaume pendant la convalescence de son frère le Balafré.

Guise pouvait bénir sa blessure, car le Roi n'était pas en force pour lutter contre l'envahisseur. A la tête des Allemands, Casimir, parti le 5 décembre de Kaiserslautern, franchit, le 10, la Saar, à Saarbruck. Le 12, Condé quitta

(1) Monsieur au Parlement, 9 janvier 1576 (fr. 6567, 37, et 18318); au Roi, 22 janvier (Vc Colbert, t. 8. — Pf. Fontanieu, 339-340).
(2) Delaborde, *F. de Chastillon*, p. 155.

Strasbourg avec les Suisses. Si, une fois l'argent réuni, on n'eut pas trop de peine à faire marcher les Allemands, il n'en fut pas de même des Suisses. Sur les réclamations des cantons catholiques, alliés du Roi, et de l'ambassadeur Hautefort, Berne dut faire défense à ses sujets de partir, et cet ordre fut répété à Neuchâtel et à Genève. Mais grâce à l'activité des gentilshommes français, des représentants du Palatin, des patriciens bernois, entre autres des deux colonels de Diesbach, l'ancien pays bourgonde (à part Fribourg catholique) fournit un important contingent, venu surtout de l'État bernois, de Bienne, de la principauté de Neuchâtel et de Genève. Les Enfants de Genève, comme s'appellent les habitants de cette ville dans leurs expéditions, étaient commandés par le fils de Briquemaut et par le baron Henri de Nemours (1).

Le 23 décembre 1575, les deux corps d'armée se trouvant réunis en Lorraine, à Salonne, on passa la revue. Le premier corps, commandé par Casimir, assisté de Stein et de Clairvant, qui revenait en France, comptait 8,000 reîtres rangés sous 27 cornettes, ou 4 régiments, et 3,000 lansquenets wallons formant 15 enseignes. Le corps des 8,000 Suisses, dont Méru laissa la direction à Villiers de La Grafinière pour prendre celle de l'avant-garde, se divisait en 26 enseignes ou 3 régiments. Un appoint de 2,000 Français élevait cette armée à 21,000 hommes. L'artillerie consistait en vingt-deux grosses pièces, canons, couleuvrines, bâtardes, faucons, plus vingt-quatre petites pièces et organs. Elle était tirée par 400 chevaux, servie par 300 arquebusiers et par 500 pionniers, sous les ordres d'un maître de l'artillerie. Cette expédition donnait à penser à une époque où les armées n'étaient jamais nombreuses (2).

Le généralissime était le prince de Condé, en attendant

(1) *Abschiede*, t. IV, II, 576, 579, 581, 583, 585, 589, 603 (14 septembre 1575-1er juillet 1576). — Reg. du Conseil de Genève, t. 70, fos 126 vo. 134 (21 juillet-6 septembre 1575). — Gobat, *Berne et la France*, 103, 107. — Mœrikofer, 111.
(2) *Cal. Stat. Pap.* 1575, p. 184 (Dépenses de l'armée).

que ce fût le duc d'Alençon, au-devant duquel on allait. Monsieur devait avoir sous la main 30,000 hommes, non compris les forces de Damville. En pénétrant en France, il y eut quelque incertitude dans le commandement, à cause de la rivalité de Condé et de Casimir, le chef nominal et le chef réel, Méru, commandant l'avant-garde, et des feld-maréchaux allemands, qui marchaient en tête, suivant l'usage des maîtres ou maréchaux de camp. Mais comme l'ennemi n'osa pas se montrer, ces dissensions d'état-major n'eurent pas de conséquences. L'armée d'invasion n'eut même pas à souffrir de ce qu'un officier de Méru livrât à l'ennemi les plans de son chef. Les intrigues politiques eurent, dans cette campagne, plus d'importance que les dispositions militaires. Elles causèrent aussi plus de préjudice à l'expédition.

A Charmes, au passage de la Moselle, Condé reçut, le 2 janvier 1576, l'envoyé du Roi, Bellièvre, qui venait l'inviter à poser les armes. Ce n'était pas le premier messager de paix envoyé par Henri III. Bellièvre était escorté des représentants du duc d'Alençon, Montaigu et La Nocle le jeune ; ce dernier, depuis la conjuration à laquelle il avait pris part, se faisait appeler La Fin. Comme on se défiait de tout ce qui venait de Monsieur, les protestants se plurent à dire que « à Charmes se faisaient les charmes ». Pourtant chacun tint bon. Condé écrivit au Roi qu'il était prêt à répondre à ses intentions pacifiques, mais à la condition que les Églises réformées fussent rétablies et le peuple remis en liberté. Du reste, avant de traiter, il voulait voir le duc d'Alençon et les députés des Églises. C'était une fin de non-recevoir. Le 9 janvier, l'alliance avec le duc Casimir fut renouvelée par les représentants du prince de Condé et des Montmorency, et même par ceux de Monsieur, frère du Roi (1).

(1) A Autigny-la-Tour (près Neufchâteau), confirmation signée par La Fin, Savigny, Montaigu, Clairvant, Bossulus (Boissesson, chancelier de Condé). –

Le 9 janvier, l'armée palatine passa la Meuse sur le pont de Bazoille, près Neufchâteau. Après avoir fait mine d'avancer en Champagne, elle précipita sa marche vers le centre du royaume, si bien que le contingent de Sedan arriva trop tard pour la rejoindre à Chaumont-en-Bassigny. Contournant le plateau de Langres par Châtillon-sur-Seine, place près de laquelle on passa le fleuve, on tomba près de Dijon vers le 20 janvier. La Bourgogne fut traversée, du nord au sud, comme par un torrent dévastateur. Du 21 au 24 janvier, Citeaux, Gilly et Nuits, aux belles caves, furent pillés par les reîtres indisciplinés.

Passant en vue de Beaune et de Chalon-sur-Saône, par Lourdon et Chagny, on franchit la Loire à Marcigny et l'Allier à La Palisse. On était en Bourbonnais. Le 4 février, Condé s'empara de Vichy, sous les yeux de Mayenne impuissant. Le 22 de ce mois, il quitta Vichy pour pénétrer dans la Limagne d'Auvergne (près Gannat) et, le 4 mars, il obligea Charroux en Auvergne à capituler. Tous les confédérés devaient se réunir dans le centre de la France. Les négociations allaient s'ouvrir. Déjà les compétitions et les intrigues des gens de Monsieur parvenaient à faire disgracier un familier des Montmorency, qui servait de chancelier au prince de Condé.

La Noue vint annoncer aux envahisseurs l'arrivée de Monsieur, dont les atermoiements étaient suspects. Parti du Poitou et traversant la Marche, le duc d'Alençon rejoignit ses alliés au camp de Villefranche. Il n'avait d'abord avec lui que Thoré, Bussy, à la tête de son régiment, et MM. de Montmorency et Biron, les négociateurs infatigables de la Reine. On se rendit à Moulins, où l'on fut rallié par Turenne, à la tête de 3,000 arquebusiers et de 400 chevaux. Une contestation ne tarda pas à s'élever entre Bussy et Turenne, au sujet du drapeau blanc de colonel de l'infanterie, qu'ils se

1. le Prince au Roi, Charmes, 5 janvier 1576 (Vᵉ Colbert, t. 7, fᵒ 555). — Iaton, 824. — De Serres, 563.

disputaient. Le colonel de l'infanterie avait droit à un drapeau d'une seule couleur ; mais tous deux désiraient avoir le drapeau blanc, signe de ralliement des huguenots. La prétention était plus fondée chez Turenne, qui se disposait à passer à la Réforme, que chez Bussy, détesté des protestants. Montmorency, qui n'avait pas vu son neveu Turenne depuis la veille de ses tribulations, apaisa la querelle, et l'harmonie sembla rétablie.

François d'Alençon put, le 22 mars, passer la revue de son armée, forte de 30,000 hommes et répartie en cornettes de reîtres, cornettes françaises, enseignes suisses, enseignes françaises et enseignes de lansquenets. S'il le voulait, il était le maître. N'était-ce pas pour arriver à cette situation qu'il avait été la cause, bien involontaire, du supplice de La Molle et de Coconat? L'habileté de la Reine, la médiation de Montmorency, l'indécision du prince l'empêchèrent de profiter de ce résultat. Les pourparlers étaient entamés. Satisfait des avantages personnels qu'on lui promettait, il s'apprêtait à continuer à Moulins les négociations. Mais ses alliés sentirent tout ce qu'elles avaient de dissolvant pour leurs forces, et ils ne dissimulèrent pas leur mécontentement. Si Condé continuait à tenir compagnie à Monsieur dans la ville de Moulins, Casimir boudait en dehors, au Bec d'Allier. Quant à Damville, il s'était refusé à sortir du Languedoc, où sa présence était nécessaire pour maintenir son autorité souveraine. Outre l'assistance de Châtillon, il reçut celle de son frère Thoré, qui le rejoignit, abandonnant le camp ducal.

Comprenant qu'on les bernait, Condé et le Palatin se proposèrent de faire impression sur la Cour et de donner satisfaction à leurs soldats en les dirigeant sur Paris. Quittant Moulins à la fin de mars, ils traversèrent la Loire près Nevers, laissant leurs troupes ravager le Berry et alarmer les villes de Châteaudun, Montargis et Étampes. La vieille duchesse d'Étampes, qui portait son veuvage royal dans un château du Gâtinais et expiait sa vie brillante dans la dévo-

tion protestante, leur fit dire de se méfier des intrigues fomentées dans l'espoir de les brouiller.

Tout le monde finit par se rapprocher de l'armée, non sans danger pour la Cour, protégée par ses Suisses et ses reîtres postés à Montereau. Il y eut quelques escarmouches où se signalèrent Crillon, parmi les catholiques, et d'Aubigné, parmi les huguenots. Les négociations furent rouvertes. Le Roi ne céda qu'au moment où, Condé étant à Beaumont, Casimir à Boiscommun, François d'Alençon à Ferrières, les Confédérés occupèrent un solide triangle d'où ils commandaient le pont de Gien sur la Loire, celui de Sens sur l'Yonne, et menaçaient Paris, Fontainebleau et les résidences royales. Accablés enfin par une nouvelle atterrante, celle de l'évasion du roi de Navarre, les auteurs de la Saint-Barthélemy consentirent, quatre ans après leur cruel forfait, à signer le plus beau traité de paix qu'eussent jamais obtenu les huguenots (1).

(1) Sur l'invasion palatine, Cf. *Recueil des choses avenues en l'armée de Condé* (octobre 1575-mai 76), impr. 1577, 167, p. in-24. — Cf. Lettres de Bellièvre, f. 15870 et Ve Colbert, t. 8. — G. de Schomberg au Roi, 12 décembre 75 (Ve Colbert, t. 7, 703 et 783). — Henri III au commandeur Requesens, 31 janvier 1576 (K. 1528). — Meru à Condé, 12 janvier 76 (Ve Colbert, 399, 395). — La Huguerie, t. I, 362, 373, 379. — Madame du Plessis-Mornay, t. I, 102-103, 106-107. — De Thou (1742), t. V, 307. — Bouillon, *Mémoires*, 140. — *Journal des guerres sous Charles IX et Henri III* (fr. 20152, 287). — *Histoire de Languedoc*, t. V, 347. — Bezold, t. I, 110, note 2, à 175. — De Serres (édit. 1599, p. 559 à 568). — La Popelinière. — D'Aubigné, t. V, 17-24. — Dépêches d'Alamani (*Nég. Toscane*, IV, 57-60). — Languet, *Ad Augustum*, 147, 150, 152, 158, 160, etc. — Kluckhohn, t. II, II, 943, 946, 948. — *Cal. Stat. Pap.* 253, 298. — Sur Madame d'Étampes, voir notre *Cour de France, la Femme*.

CHAPITRE XIX

ÉVASION DU ROI DE NAVARRE ET PAIX DE MONSIEUR.

Le roi et la reine de Navarre. — Evasion de Henri. — L'armée de Condé au sud de Paris. — Négociations de Cercanceaux, de Châtenay, de Passy et Etegny près Sens. — Paix de Monsieur et édit de Beaulieu. — Départ des reîtres de Casimir.

Les intrigues allaient leur train au Louvre. Henri III s'adonnait à sa dévotion galante en compagnie de ses mignons, tous fiers du baptême de feu qu'ils avaient reçu à la journée de Dormans. Dégoûté des exercices physiques, si appréciés du défunt Charles IX, il se faisait mépriser par ses recherches d'habillement et ses colifichets. Cela ne semblait pas méchant. Depuis le départ de Monsieur, peu aimé en général, l'harmonie paraissait régner entre Henri de Valois, Henri de Navarre et Henri de Guise, qui soignait sa balafre.

Le plus jeune de ces trois princes, qui étaient dans leur cinquième lustre, le roi de Navarre, petit, imberbe encore, et l'esprit pétillant, aimait à montrer sa hardiesse à la chasse, sa bonne grâce au château. Il s'était lié avec Henri de Guise, auquel il avait promis de ne pas s'échapper de la résidence royale. Les charmes de madame de Sauve semblaient le retenir à jamais, et le seul désir lointain qu'il manifestât, c'était de rentrer un jour dans son royaume de Navarre, reconstitué aux dépens de l'Espagne. Pour le moment, il semblait uniquement adonné aux plaisirs.

La conduite de Marguerite, contre laquelle Henri III l'excitait, l'inquiétait toutefois. Au mois de mai 1575, le brillant Bussy dut quitter le Louvre. Il avait failli se laisser

surprendre par le roi de Navarre dans la chambre de la plus coquette des reines, auprès de laquelle il avait pris la succession de La Molle. Une indisposition légère de Henri, pendant laquelle il fut soigné par sa femme, suspendit son ressentiment. Mais, quelque temps après, il fit chasser trois suivantes complaisantes de la reine Margot, entre autres la fille de Matignon. Cette expulsion provoqua des scènes violentes; Marguerite refusa de prendre la nourriture; son frère et chevalier d'Alençon en vint presque aux mains avec le Béarnais. Henri III donna raison à son beau-frère (1).

On se réconcilia dans l'été. Il fut même convenu qu'après l'évasion de Monsieur, le roi de Navarre tenterait la sienne. Ce dernier ne semblait plus s'en soucier, lorsqu'un soir, son écuyer d'Aubigné et son premier valet de chambre, qui dormaient près de lui, furent réveillés par son chant. Il fredonnait les paroles du psaume LXXXVIII sur l'éloignement des amis. Que l'on ne s'étonne pas de surprendre ce moment de religiosité chez le sceptique Henri IV. Les psaumes apportent un genre de consolation mondaine, bien faite pour être appréciée des grands de la terre. Ce sont plaintes de rois.

D'Aubigné, s'approchant de son maître, s'appliqua à lui rendre courage. Il lui cita les hommes sur lesquels il pouvait compter dans son entourage. Depuis la fuite de Monsieur, le roi de Navarre devenait l'espoir des Malcontents. Ces Malcontents, c'était Fervaques, auquel on avait refusé le gouvernement de Normandie; c'était Lavardin, déçu au sujet du commandement du régiment des gardes. D'Aubigné les vit, ainsi que Roquelaure et d'autres seigneurs de même humeur. Le 2 février 1576, Fervaques reçut chez lui, à la Couture-Sainte-Catherine, le roi de Navarre et ses amis. Après s'être solennellement embrassés, ils réso-

(1) Relation de J. Michel (Tommaseo, t. II, 253). — Dépêches d'Alamani (t. IV, 38); de Çuniga, 29 mai (K. 1537, 66); de Moresini, juin (ital. 1729, 110). — Marguerite, *Mémoires*, 54 et 61.

lurent la fuite de Henri, pendant une partie de chasse, et la surprise de deux ou trois places. Henri fait quelque allusion à ces projets, quand il écrit à un ami de la Navarre, auquel il envoie un affidé : « La Cour est la plus estrange que vous l'ayez jamais veue. Nous sommes presque tousjours prestz à nous couper la gorge les uns aux aultres. Nous portons dagues, jaques de mailles et bien souvent la cuirassine sous la cape... En ceste court d'amis je brave tout le monde. Toute la ligue que sçavez me veult mal à mort pour l'amour de Monsieur ; et on faict défendre pour la troisième fois à ma maistresse de parler à moy et la tiennent de si court qu'elle n'oseroit m'avoir regardé. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ilz disent qu'ilz me tueront et je veulx gagner les devants. »

Le roi de Navarre avait si bien rassuré la Cour sur ses dispositions, qu'il n'était guère surveillé dans ses parties de chasse. Dans la nuit du 2 au 3 février, il sort de sa chambre sans rien dire à sa femme. D'Aubigné l'accompagne, ainsi que ses gardes ordinaires. Il pousse la chasse du côté de Livry, où Roquelaure le rejoint, lui amenant des chevaux de main. Ses autres compagnons sont le comte de Gramont et le futur duc d'Épernon. Alors, interpellant le capitaine chargé de l'escorter, il le renvoie à Paris. Tournant la capitale au nord par le pont de Poissy, il passe Montfort-l'Amaury et gagne en droiture, le 5 février, son château de Châteauneuf en Timerais. Il était libre!

Après s'être reposé quelques heures à Châteauneuf, il continua jusqu'à Alençon, où il rallia deux cent cinquante gentilshommes conduits par Fervaques. Le conseiller Cheverny, sentant le changement de fortune, le laissa rejoindre par ses partisans dans son duché de Beaumont. Après avoir séjourné à Saumur, du 25 février à la fin d'avril 1576, il pénétra en Poitou, puis en Gascogne. Sans entrer en guerre, il adressa Fervaques à Monsieur, afin de conformer sa politique à celle du frère du Roi et de joindre ses requêtes à

celles des Malcontents. Il était rentré dans l'Église de son enfance et les huguenots avaient retrouvé leur vrai chef.

On se doute de l'effarement de Henri III quand, le 5 février, le capitaine des gardes du roi de Navarre lui apprend que ce prince ne reviendra jamais de la chasse. Il envoie après lui; mais on ne peut le rattraper. Cette fuite met la confusion à son comble. Le Roi avait perdu son dernier atout. Il reste sans énergie. Les deux premiers personnages du royaume deviennent les ducs de Guise et de Montmorency, surtout ce dernier, le seul sur lequel on puisse compter pour rétablir les affaires. Le prisonnier de la Bastille sera le sauveur de la monarchie. Son frère Damville consent à l'assister, en envoyant à la Cour la maréchale, sa femme (1).

Il avait toujours été convenu que les négociations définitives pour la paix seraient reprises au mois de janvier 1576 à Paris. Deux députés de Condé s'y trouvaient encore : D'Aresnes et Beauvoir-La Nocle. Mais la partie intéressante se nouait au camp ducal, à cause de la présence de Montmorency, le grand médiateur. Le maréchal témoigna sa reconnaissance aux Politiques, qui avaient travaillé à sa délivrance, en les engageant à prendre, de leur côté, de solides garanties pour la paix. On se doutait que Monsieur n'y cherchait que ses avantages personnels. Cependant, il signa, avec le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Damville, les requêtes communes adressées au Roi.

Les requêtes des Politiques, datées de Moulins, au mois de mars 1576, comprenaient quatre-vingt-douze articles réclamant, comme d'habitude, pour tout le royaume, le libre exercice de la Religion réformée, la reconnaissance

(1) Lettres de Henri III, 5 février (*Nég. Levant*, 641); de Henri de Navarre (B. de Xivrey, t. I, 81). — Dépêches de Çuniga, 6 février (K. 1541, 6); de Moresini, 12 février et 26 mars (ital. 1729, 483 et 643). — Marguerite, *Mémoires* 66. — D'Aubigné, *Mémoires*, 30, 31, 36, et *Histoire* t. V, 4 à 16. — De Thou, 304. — Lettres de madame la Connétable, 11 mars (fr. 3338, 6); de Diane de France, 17 février 1576 (Chartrier de Thouars). — Memoria de los avisos que da el Gascon (daté à tort 1563. — K. 1500, B. 17, 61).

des mariages conclus par des ecclésiastiques, l'entretien des ministres et des écoles évangéliques, l'admission des huguenots aux universités et aux hôpitaux, l'exemption en leur faveur des dîmes et fêtes catholiques, l'observation de l'édit dans le Venaissin et à Orange, l'appellation de Religion réformée, au lieu de Religion *prétendue* réformée (R.P.R.). L'exclusion de tout autre culte, l'admission à tous les offices, la création de chambres mi-parties, la cession de places de sûreté, complétaient la liste de ces demandes, ainsi que la réintégration dans leurs dignités de Condé, des Montmorency et de leurs amis, la réhabilitation de Montgomery, de Montbrun (exécuté peu avant), de Coconat, celle de Coligny et des victimes de la Saint-Barthélemy et enfin la punition des auteurs du massacre. On ajouta à ces requêtes certaines remontrances en faveur de M. de Ventadour et des États du Limousin, qui avaient pris parti pour Monsieur. Le Roi rédigea une première réponse le 19 mars, une seconde le 10 avril, une troisième le 13. Il se défendait le plus possible, exigeant au préalable le rétablissement du catholicisme partout où il avait été aboli, ne cédant que peu à peu sur l'extension du culte de la Religion, qu'il s'obstinait à appeler prétendue réformée, n'accordant qu'au dernier moment la réhabilitation de Coligny. Plus les reîtres approchaient, plus il faisait de concessions.

Catherine de Médicis se flattait de désunir les Confédérés et de détacher d'eux d'abord Monsieur, puis Montmorency, auquel elle laisserait espérer l'épée de connétable. Suivant ses instincts de mensonge, elle se rangea à l'idée de faire pour le moment de larges concessions, quitte, une fois les reîtres partis et les États généraux réunis, à violer le traité de paix. Quand les troupes confédérées occupèrent leur solide triangle entre Gien et Fontainebleau, la Reine mère logea d'abord à l'abbaye de Cercanceaux, près Nemours. Elle ne sut pas résister à une dernière impulsion de son esprit de trahison. Le 27 avril, elle donna rendez-vous en l'église de Soupes au

duc d'Alençon et au prince de Condé, dans le dessein d'enlever ce dernier. Casimir, averti, survint à temps avec ses cavaliers pour dégager M. le Prince. Catherine délogea, mais les négociations recommencèrent à Châtenay, au nord de Sens, chez un conseiller au Parlement.

A Châtenay, les galanteries de madame de Sauve n'obtinrent pas l'effet désiré. Le duc d'Alençon exigea la présence de sa sœur chérie, et l'arrivée de la reine de Navarre donna le signal des fêtes dans les châteaux qui entourent Sens. Galanterie, fourberie, dévotion, trahison, telle est la devise des derniers Valois. La bonne humeur aidant, et surtout l'intervention de Berne, qui atténua les prétentions du duc Casimir, on finit par tomber d'accord. Le 6 mai 1576, la paix fut signée à Passy et à Étegny, au sud de Sens. Cette paix, dite de Monsieur, fut confirmée par l'édit de pacification, donné au château de Beaulieu près Loches (1).

L'édit de Beaulieu, en soixante-trois articles, était la réalisation presque totale des vœux des huguenots, présentés dans quatre-vingt-douze articles. Satisfaction ne fut pas accordée sur certains points. Le culte resta interdit à Paris, et les religionnaires continuèrent à être astreints au payement des dîmes et à l'observation des fêtes catholiques. Leur religion garda officiellement le nom de Religion Prétendue Réformée (R.P.R.). Il ne fut pas tenu compte de leur proposition d'interdire toute autre religion que le catholicisme et la Réforme; ce désir était peu conforme aux idées de tolérance, et l'on ne peut, sur ce point, que donner raison au conseil du Roi. Il n'était pas ordonné de pour-

(1) Sur les négociations de la paix de Beaulieu, consulter : Cahier des 92 articles et réponses du Roi, mars-avril 1576 (fr. 4765, 79-97; 106 v° et 107); Remontrances de Ventadour, 8 mars (fr. 15560, 61). — Dépêches de Moresini, 10 avril (ital. 1729, 597-598); de Dale, 22 mars (*Cal. Stat. Pap.* 280-289); Lettres de Languet, *Ad Augustum*, 181, 184, 186, 189, 191, 194, 199; de l'Electeur palatin (Kluckhohn, t. II, II, 947); de Casimir (Bezold, t. I, 178); de Henri de Navarre (Moreau, 716, 2 mars). — *Mémoires* de madame du Plessis, t. I, 104-105; La Huguerie, t. I, 394; Bouillon, 148, 150, 153; Marguerite, 74, 77, 78, Mergey (édit. Petitot), 77; L'Estoile, t. I, 130. — De Thou, t. V, 308; *Histoire de Languedoc*, t. V, 348.

suites contre les auteurs de la Saint-Barthélemy, et toute cérémonie expiatoire en l'honneur des victimes demeura interdite. Enfin, il ne fut pas question d'écarter du gouvernement, pour les matières religieuses, MM. de Nevers, de Retz, de Cheverny et le Chancelier.

L'édit n'en était pas moins infiniment plus large que ceux qui avaient été faits jusqu'alors, plus large que l'édit d'Amboise de 1563, qui autorisait le culte dans les seigneuries protestantes et dans un faubourg du chef-lieu de chaque bailliage et sénéchaussée; plus large que l'édit de janvier 1562, le premier en date, qui tolérait le culte partout, mais hors des villes. L'édit du mois de mai 1576, après avoir proclamé le rétablissement de la religion catholique dans les lieux où elle avait été abolie, accorda une pleine liberté de conscience et de culte. « Permettons l'exercice libre, public et général de la R.P.R. par toutes les villes et lieux de nostre royaume... Ceux de la Religion pourront faire presches, prières, chants de psalmes, administration du baptesme et de la cène, publications et célébrations de mariage, escholes et leçons publiques,... pourront aussy tenir consistoires et synodes, tant provinciaux que généraux... Néantmoins voulons et ordonnons que ceux de la dicte Religion s'abstiennent du dict exercice public en nostre ville de Paris, faubourgs et à deux lieues des environs d'icelle;... s'abstiendront aussi de faire le dict exercice en nostre cour et à deux lieues ès environs. »

La validité des mariages d'ecclésiastiques passés à la Réforme fut admise, et, en cas de difficulté, l'état civil remis aux officiers des bailliages. Du reste, l'amnistie générale fut proclamée, quittance étant donnée des levées d'argent faites par les huguenots, qui pouvaient aspirer à toutes les fonctions publiques, être reçus aux écoles et aux hôpitaux. Pour la première fois on créa dans chaque parlement des chambres dites mi-parties, composées par moitié de présidents et conseillers catholiques et réformés. Le duc d'Alen-

çon, le roi de Navarre, Condé, Damville et tous autres, qui les avaient suivis, étaient tenus par le Roi pour ses bons parents et sujets, et tous leurs biens et dignités leur furent restitués. Les arrêts rendus à cause des troubles précédents, depuis la mort de Henri II, furent révoqués. La Molle, Coconat, le Poitevin La Haie et tous leurs adhérents, notamment ceux qui ont figuré dans le procès criminel, se trouvèrent réhabilités, de même que Montgomery, Montbrun, Briquemaut, Cavagne. Enfin, ce qui marque la portée de la révolte amenée par la réaction nationale, le massacre de la Saint-Barthélemy était considéré comme un crime, et le Roi le regretta publiquement. Les familles des victimes furent exemptées de l'impôt, l'amiral de Coligny réhabilité, ses enfants réintégrés dans leurs biens, les descendants des émigrés pour cause religieuse tenus pour regnicoles. C'était prévenir le décret de la Constituante.

Mentionnons enfin la cession, non pas de quatre, comme en 1570, mais de huit villes de sûreté : deux en Languedoc (Aigues-Mortes et Beaucaire), deux en Guyenne, deux en Dauphiné, deux en Provence. Des articles secrets en ajoutèrent encore deux autres, Péronne pour Condé et La Charité pour Monsieur. Enfin, le Roi promit de convoquer les États généraux dans les six mois, et il s'engagea secrètement à intervenir auprès du Pape et même auprès de l'Inquisition en faveur de la liberté religieuse.

Tel est ce fameux édit, que celui de Nantes n'égale pas à certains égards, puisqu'il revient au type de la paix d'Amboise en localisant le culte. A ce type, du reste, il faudra revenir dès l'année 1577. Mais l'édit de Nantes accordera de bien plus grandes garanties aux huguenots en leur assurant une existence politique. Et surtout, il sera scrupuleusement observé par Henri IV, tandis que Henri III n'attend que la convocation des États généraux pour violer la paix de Monsieur (1).

(1) Edit de mai 1576, dans Isambert, t. XIX, 280. — Cf. art. 4 (liberté de

Il ne restait plus qu'à publier le traité et à obtenir du clergé, bon gré, mal gré, la célébration du *Te Deum*. Des hymnes à la paix exprimèrent la reconnaissance due aux princes et à Montmorency, considéré en France et à l'étranger comme le grand conciliateur. Et Damville, qu'allait-il dire? Pour obtenir son assentiment, on lui adresse lettres sur lettres, messagers sur messagers, Marion, son secrétaire, Hallot, son parent, Bournonville et Luynes. C'est que le Languedoc est devenu son royaume et que l'on traite avec lui de couronne à couronne. Le roi de Navarre ne se considère pas plus comme le maître dans ses États de Gascogne que Damville dans sa province. A partir de ce moment, les deux chefs du Midi se liguent pour le bien de l'État, et, ajoute le Béarnais, pour le bien « principalement de nostre parti (1) ».

Le traité fut notifié à toutes les cours, sans oublier l'Espagne. François d'Alençon avait reçu une grande augmentation d'apanage. A son premier duché furent ajoutés l'Anjou, la Touraine, le Berry, et il prit dès lors le titre de duc d'Anjou. Il possédait un véritable État féodal sur les bords de la Loire, de même que Damville dans les Cévennes et Navarre dans les Pyrénées. Ainsi la France se fractionnait par la mauvaise politique des Valois. Monsieur adressa ses plénipotentiaires à Philippe II pour protester de sa fidélité à l'Église romaine. Il fut même question qu'il lui envoyât demander la main de l'Infante par La Molle, le frère aîné du décapité. L'Espagne ne s'indignait pas de ces propositions, dans la crainte que François ne conduisît ses reîtres aux Pays-Bas. Le prince d'Orange sollicitait cette intervention (2).

culte); 18 (chambres mi-parties), 33 (La Molle et Coconat), et 49 (les princes). — Articles secrets (B. Institut, f. Godefroy, t. 94, 1; A.N.K. 1539, 60). — B. N. Brienne, 207, 225. — La Popelinière, t. II, 299; De Thou, t. V, 310; D'Aubigné, t. V, 76. — Sur les négociations : Godefroy, t. 94 et 95.

(1) Déclaration du Roi, 7 mai (Paris, Morel, 1576, in-8°). — *Hymnes à la Paix* (Paris, Dupré; Pf. Fontanieu, 339-340). — Le Roi, la Reine mère, Monsieur, le duc de Savoie, le roi de Navarre à Damville, mai-octobre 1576 (fr. 3248, 43, 47, 49, 51, 53, 59, 65, 67; 3320, 32; 3331, 3; 3384, 5, 18, 87; 3420, 8.) — *Cal. Stat. Pap.* mai 1576, 332.

(2) Apanage de Monsieur, mai 1576 (fr. 11222; La Popelinière, t. II, 304). —

Damville consentit au licenciement des armées du Midi. Il fallait encore faire partir les reîtres. On espéra s'en tirer avec de l'argent, puisque les Suisses venaient d'obtenir du Palatin l'abandon de ses prétentions sur Metz (1). Les négociations furent longues : Casimir de Bavière ne réclamait pas moins de deux millions de livres. On signe un traité spécial par lequel le Palatin renonce aux trois évêchés lorrains. Le Roi lui accorde en revanche une compagnie d'hommes d'armes, un régiment de quatre mille reîtres et des millions. Le duc Casimir tirera un revenu de 50 à 60,000 livres, tout d'abord d'une pension annuelle, puis du duché d'Étampes et de neuf seigneuries qui lui sont cédées en Bourgogne. Après quoi, le Roi se trouve encore débiteur d'un million sept cent mille livres pour quatre mois de solde, sans compter d'anciennes dettes, comme les cinquante mille écus d'Élisabeth d'Angleterre, prêtés à Condé par l'entremise du Palatin. On réunit l'argent comme on peut. Henri III engage ses diamants, non plus à Nancy, mais à Venise, et prend ses répondants partout. De son côté Monsieur donne à Casimir son duché de Château-Thierry, qui rapporte 18,000 francs par an. Les huguenots s'imposent eux-mêmes et le Languedoc sert des pensions aux colonels allemands (2).

Le Roi fait appel à la bonne volonté de tous. Il presse la cession de Péronne à Condé, afin qu'il travaille au salut commun. Avec M. le Duc, M. le Prince accompagne pendant deux mois, de mai à juillet, l'armée palatine, cherchant à la

Instructions à Vulcob, Beaufort, 17 mai, 7 juin 1576 (Pf. Fontanieu, 339-340). — Mission de Du Bourg et de La Molle (K. 1539, B. 40; K. 1540, 70; K. 1541, 27, 35). — Grœn, *Supplément*, t. I, 187-188.

(1) Ranke, t. I, 350. — Languet, *Ad Augustum*, 17 mai 1576 (III, 186). — Kluckhohn, t. II, II, 949.

(2) Casimir tire, en rentes annuelles :

De sa pension (assurée sur Châlons).....	20,000 livres.
D'Etampes.....	20,000 —
Des terres de Bourgogne.....	20.000 —
De Château-Thierry.....	18,000 —

Soit près de 80,000 livres de rente (Kluckhohn. t. II, II, 952). Cela fait près de 500,000 francs, valeur réelle, soit 2 millions de rente, valeur de nos jours.

contenter par les promesses, les capitulations, les garanties, les distributions d'argent. Les troupes de Casimir errent aux frontières, pillant et ravageant, peste redoutable dont chacun se garde. Parties de Sens, elles passent l'Yonne, puis la Seine, qu'elles remontent sur la rive champenoise jusqu'en Bourgogne. A L'Isle-sur-Montréal, les princes prennent congé du Palatin, le 7 juillet, après avoir signé un dernier traité. Casimir ne quitte pas tout de suite la Bourgogne. Enfin, par Andelot, il gagne, le 14 août, Nancy, emmenant de force avec lui M. de Bellièvre, mandataire du plus rusé des rois. Le 25, il fait une entrée triomphale à Heidelberg où, deux mois après, meurt son père, le fidèle allié des huguenots. Ainsi finit cette invasion palatine qui fut, non une guerre, mais un long pillage. Elle avait été la seule ressource des victimes de la fourberie et de la cruauté des Valois. La fourberie ne cède qu'à la violence (1).

(1) Cf. Lettres de Henri III, 19 mai et 8 juin 1576 (Pf. Fontanieu, 339-340). — *Négociations du Levant*, t. III, 651. — *Négociations de Toscane*, t. IV, 69, 71. — Lettres de Monsieur (fr. 3247, 49; fr. 3248, 45 et 55). — Payement des reitres : Vc Colbert, t. 8; t. 29, f. 276; t. 398, f. 385; fr. 15890 et 15904. — Don de Chateau-Thierry, 13 mai (fr. 5379). — Traité de Casimir, Bezold, t. I, 176, 177, 178, 179 : — Kluckhohn, t. II, II, 948, 951-954, 982, 992. — Languet, *Ad Augustum*, 207, 223. — La Huguerie, t. I, 417. — L'Estoile, t. I, 134. — Haton, 836. — Gamon, 336. — Philippi, 387. — Nevers, t. I, 572. — Mergey, 77. — De Serres, livre V. — Ranke, t. I, 333.

CHAPITRE XX

RETRAITE DES POLITIQUES.

Fin de François de Montmorency et de Guillaume de Thoré. — Avenir de Henri de Damville et de Charles de Méru. — François Monsieur, duc d'Anjou. — Conséquences de la conjuration et de la prise d'armes des Politiques. — Elles mettent en évidence Henri de Navarre. — Guerres de 1577, 1580 et 1585. — L'édit de Nantes couronne l'œuvre des Politiques.

Le personnage le plus intéressant, compromis, malgré lui, dans la conjuration de La Molle, c'était sans conteste le duc de Montmorency. Il avait droit à une réparation éclatante. Au mois d'avril 1576, Henri III finit par la lui donner, et, après la signature de la paix, il la fit enregistrer au Parlement, le 7 mai. Dans cet acte public, le Roi disait que, à son retour de Pologne, il avait trouvé son beau-frère François de Montmorency prisonnier à la Bastille, par commandement verbal du défunt Charles IX. Il s'était enquis des motifs de cet emprisonnement auprès de la Reine sa mère, des princes, du Chancelier, des officiers de la Couronne et des conseillers du Conseil privé. La Reine lui certifia qu'elle n'avait « jamais sceu ne congneu les causes dudict emprisonnement », et les autres personnages interrogés attestèrent sous serment que le feu Roi ne leur avait « jamais déclaré qu'il y eust aucune charge contre ledict seigneur de Montmorency ». Alors le Roi a fait faire partout des recherches, ayant sursis à cet effet à la délivrance du maréchal. Enfin il l'a interrogé lui-même, et voici où la déclaration est empreinte de quelque sincérité, Montmorency a répondu « qu'il ne lui seroit jamais tombé au cœur

de faire ne dire chose quelconque contre la foy et obéissance qu'il devoit au Roy... Qu'il croyoit n'avoir point esté emprisonné de la pure et simple volonté du [feu Roy] qui estoit lors gisant au lit grièvement malade, mais que, ayant esté prévenu de faux rapports d'aucuns ennemis secrets dudict sieur de Montmorency, le [feu Roy] auroit commandé ledict emprisonnement. » Sur ce Henri III l'a fait sortir de la Bastille, et, sur l'avis de la Reine, des princes et autres du Conseil privé, Sa Majesté déclare annuler et révoquer ledit emprisonnement. « La délivrance de sa personne a esté par nous faicte en pureté de justice, le tenant pour incoulpable, tant envers nostre dict feu seigneur et frère et nous, que envers l'estat de nostre royaume (1). »

Diane de France contribua beaucoup à protéger son mari. Elle était fort appréciée de ses frères. A deux reprises, Charles IX lui avait assuré l'usufruit du duché de Châtellerault. Malgré la disgrâce de François de Montmorency, elle reçut la confirmation de ce don à l'avènement de Henri III. Ce monarque lui concéda encore, au mois de février 1576, mais avec faculté de rachat, le duché d'Étampes et les seigneuries de Coucy, Follembray, Montluçon, Hérisson, Bourbon et Verneuil. Le revenu de ces terres n'était pas superflu pour le ménage ducal. Malgré sa haute situation sociale, le maréchal de Montmorency, comme on sait, ne jouit jamais de la fortune paternelle, laissée à sa mère, qui lui survécut (2).

Henri III accorda plus tard une faveur qui s'adressait directement à François de Montmorency, rentré de plein droit dans ses prérogatives de pair et maréchal de France, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France et membre du Conseil privé. Le 17 décembre 1577, le Roi, en consi-

(1) *Déclaration pour M. de Montmorency touchant son innocence*, avril 1576 (B. N. f. fr. 4805, 69; 6619, 165; Du Puy, 340, 155; tr. esp. K. 1539, 61), impr. Paris, Fréd. Morel, 1576. — Du Chesne, *Preuves*, 301. — Isambert, t. XIV, 218. — De Thou (1742), t. V, 312, 313.

(2) Isambert, t. XIV, 269. Etampes avait été donné déjà à Casimir avec neuf seigneuries de Bourgogne (Bezold, t. I, 176).

dération des mérites de Montmorency et de son union avec la fille légitimée de Henri II, lui conféra le privilège d'avoir séance et d'opiner au Conseil privé le premier après les princes, et par conséquent avant le Chancelier (1). C'était lui reconnaître le rang d'un prince du sang ou d'un connétable. Fait curieux, quand Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit, il ne l'en nomma pas chevalier. Il n'en eut, pour ainsi dire, pas le temps.

La mort menaçait Montmorency au moment même où il recouvrait toutes les faveurs. Sa considération venait peut-être de ce qu'il se tenait en dehors de la politique; il n'eut point à souffrir de l'arrestation de son secrétaire d'Ardoy, qui eut lieu, à Bayonne, en octobre 1578, à cause des intelligences de cet intrigant avec l'Espagne (2). Le bon duc resta bien vu de chacun, et l'on comptait sur lui pour faire triompher les idées de paix dans la France troublée. En janvier 1578, il avait réconcilié Gramont et Bussy, près d'en venir aux mains pour une querelle privée. Au mois de juin, il reçut les visites royales à Écouen et à Chantilly. Les Lorrains eux-mêmes se rapprochèrent de lui. Il témoignait de l'amitié à la veuve de François de Guise; il écrivait au second mari de cette princesse, le duc de Nemours, qu'il lui était tout dévoué, « tant, lui disait-il, pour avoir cest honneur de vous appartenir comme je fays, que pour vous avoir de longtemps voué mon humble service ». Les deux ducs se rendaient de menus offices. Montmorency n'hésita pas à recourir à Nemours pour sauvegarder ses droits de gouverneur de Paris. On cherchait à les restreindre. « Je ne pourrois le souffrir », disait Montmorency, dont la philosophie ne diminuait pas le juste sentiment de sa dignité (3).

Ses derniers jours ont l'attrait d'une sagesse aimable et

(1) B. N. Du Puy, t. 34, f° 30.
(2) *Nég. de Toscane*, t. IV, 201.
(3) Montmorency à M. et madame de Nemours, 8 mai et 10 juillet 1576, 3 mars 1577 (fr. 3338, 7, 17, 22, 54); à Montmorency; le Roi, la Reine (fr. 3958, 137 v°; Pf. Fontanieu, juin 1576, 339-340).

fière. On le sentait malade des suites de sa captivité. Sa constitution avait besoin d'un exercice perpétuel et il avait dû rompre avec ses habitudes de chasse pour végéter dans les quatre murs d'une prison. Ce n'est pas impunément que l'on souffre au moral et au physique, et les jours de l'homme, déjà si courts, en sont abrégés encore.

Ses amis pouvaient s'inquiéter de son état. Tout de suite après la paix de Monsieur, dans l'été de 1576, il s'était rendu aux eaux de Spa, alors si à la mode, pour y soigner sa maladie de la goutte et de la pierre, et surtout pour se remettre des émotions et de la captivité des années précédentes (1). Il semblait en bonne santé, quand, le vendredi 10 avril 1579, il revint au Louvre d'un voyage de Normandie, pendant lequel il avait présidé les États de la province. Mais le lendemain, c'était le samedi de Pâques fleuries, il fut pris, au souper, d'un évanouissement, ou plutôt frappé d'une attaque d'apoplexie.

On le porte dans sa chambre, privé de la parole. Son ancien ennemi, le duc de Guise, reste la nuit à son chevet, pour le veiller. La nuit se passe dans l'anxiété. Le Roi, les princes, les dames sont sur pied. Le lendemain, à huit heures du matin, il recouvre la parole et, semble-t-il, la santé. Il fait même ses pâques, le jour du jeudi absolu, 16 avril, et le lundi suivant, il se fait conduire à Écouen avec la maréchale. A peine arrivé chez lui, il a une rechute. Dans la journée du mercredi 22, il est assailli cinq fois d'une très grande angoisse. Son état devient inquiétant. Sa mère et sa femme ne le quittent pas, ainsi qu'un moine augustin, familier de la maison. Le Roi lui envoie son médecin, qu'assiste un confrère plus modeste de Senlis. Le vendredi, il est pris d'éternuement, le samedi, d'accès de fièvre et, sur le soir, de douleurs au côté. Un apostume s'est déclaré aux poumons et la goutte attaque le cœur. Le bon duc, conservant

(1) *Cal. Stat. Pap.* 1575, 355, 370.

toute sa sérénité, songe à prendre ses dernières dispositions et demande à faire son testament en présence de son curé, de ses médecins, du notaire d'Écouen et de Le Laboureur, officier de sa maison.

Le testament est daté du mardi 5 mai 1579. François de Montmorency, après avoir recommandé son âme à Dieu, déclare laisser son corps à l'église Saint-Martin de Montmorency, où il désire être inhumé près de son père. Pour le détail des obsèques, il s'en remet à sa mère et à sa femme. Comme il ne laisse pas d'héritage, il demande simplement que l'on acquitte les gages de ses domestiques et que l'on donne en son nom des aumônes aux pauvres du duché. Il ratifie du reste le partage de la fortune de Montmorency, stipulé par ses parents, qui ont prévu jusqu'au cas où il mourrait sans postérité. Pauvre duc, qui n'a pas de quoi faire un legs à personne (1) !

Le lendemain, le mal s'aggrave et, sentant sa fin prochaine : « Ah, pauvre corps, dit-il, il faut que tu meures ! » Réconcilié avec son Dieu, dans la paix de l'âme et sans grand regret de la vie, il ne songeait qu'à consoler les siens. « Pourquoi pleurez-vous ? » dit-il à sa femme, sa mère et sa sœur de La Trémoïlle, qui se lamentaient à ses côtés. Peu après il s'éteignit. C'était le 6 mai 1579, à sept heures du matin. Il n'avait que quarante-huit ans, neuf mois, dix-neuf jours.

Ses funérailles furent célébrées avec la pompe qui convenait à un duc et pair, maréchal de France et gouverneur de Paris, plutôt qu'à un grand citoyen. Son corps fut conduit d'Écouen à l'église collégiale Saint-Martin de Montmorency au milieu d'un cortège de cinq cents chevaux, avec les

(1) Testament de F. de Montmorency (fr. 8196, 303 ; fr. 16681 ; Brienne, 310). — Du Chesne, *Preuves*, 303. — *Discours sur la vie et trépas de F. de Montmorency*, p. J. D. L. G. Poitiers, 1579. — *Discours sur la maladie ou derniers propos de Montmorency*, Paris 1579. — Cf. Du Chesne, 438 et 439 ; De Thou, t. V, 610 ; D'Aubigné, t. IV, 376 ; L'Estoile, t. I, 186. — *La fortune de la Cour*, Paris, 1644, in-8°.

représentants du duché, du gouvernement de l'Ile-de-France et de l'armée. Ses gantelets étaient portés par M. de Chaumont-Quitry, son épée par M. de Saint-Simon, son écu par un ancien officier de son père. Le lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes tenait à la main son bâton noir de maréchal. Les manteaux et colliers des ordres de France et d'Angleterre figuraient sur des coussins. Trois deuils suivaient, puis les maréchaux de France, et le chef de cette maison française de Luxembourg, qui devait unir ses destinées à celle de Montmorency. Le premier président de Paris et les conseillers privés du Roi tinrent aussi à honneur d'assister aux obsèques.

François de Montmorency fut célébré par nombre d'épitaphes. Dans une poésie latine, De Thou l'appelle le dernier des Français; la famille du premier président de Paris lui était devenue amie. Interprète des sentiments universels, l'historien, qu'il avait honoré de son affection, fait de lui le plus beau des panégyriques, dans une page où il rappelle sa religion, son patriotisme, sa grandeur d'âme, son courage et même son érudition. Dans des temps moins troublés il eût tenu une place bien plus belle. Il manquait d'ambition. Son influence pouvait se faire sentir en temps de paix, non pas en temps de crise. Sa modération et son esprit de tolérance lui ôtèrent la faveur du peuple et la confiance du pouvoir. Malgré certains actes de vigueur accomplis dans sa vie, on pourra lui reprocher son penchant à l'inertie et son goût pour la retraite. On préfère des héros plus décidés; mais on ne lui contestera pas la première qualité de l'homme privé : la loyauté, ni la vertu suprême du citoyen : le dévouement désintéressé au pays (1).

Sa veuve, jeune encore, Diane de France, lui survécut quarante ans. Elle lui avait été fidèle pendant sa vie; elle le

(1) De Thou, *Mémoires* (édit. Petitot), 320; *Histoire* (édit. 1742), t. V, 610. — Le Laboureur, *Castelnau*, t. II, 382. — Du Chesne, 439. — Brantôme, *Discours des Dames*, t. VI, VII.

fut à sa mémoire, mais moins à son nom. Elle ne conservait de lui, comme douaire, que la châtellenie de L'Isle-Adam. Apanagée et traitée comme fille de France, elle prit, à la mort de son mari, le titre de duchesse de Châtellerault, qu'elle échangea bientôt contre celui de duchesse d'Angoulême. Le Roi, son frère, augmenta ses domaines, et elle continua à mener un grand train de maison. Elle se montra aussi dévouée à sa famille qu'elle l'avait été à son mari. Un jour, pendant la Ligue, elle apporte à Henri III une somme de cinquante mille écus. Service plus grand, elle le réconcilie avec Henri de Navarre. Elle ne pardonnera jamais aux auteurs de l'assassinat de son frère, le dernier roi Valois. Plus tard, son intervention sauvera d'une condamnation capitale le fils naturel de Charles IX, son héritier Charles de Valois. Elle meurt en 1609, à l'âge de quatre-vingts ans. Sa piété et ses vertus ne l'ont pas empêchée d'être aussi libérale et tolérante qu'elle était bonne et dévouée.

Autant l'aîné des Montmorency s'était montré sage et pacifique, autant le cadet déploya de témérité. Quoique Politique, François resta toujours royaliste; Guillaume de Thoré fut un révolutionnaire, aventureux comme un cadet de famille, batailleur comme un chevau-léger. Henri III jugea qu'il avait assez fait pour ce dernier en lui pardonnant ses révoltes; Monsieur, suivant l'habitude des frères du Roi envers ceux qui se compromettent pour eux, le laissa, pour ainsi dire, sans ressources. Aussi le colonel général et conseiller privé Thoré fut-il heureux de vendre peu après, pour la somme de dix-huit mille livres, sa charge de bailli du Palais, qui lui assurait son logement à Paris, et il alla vivre longtemps en Languedoc auprès de son frère Damville.

Il provoqua indirectement deux graves événements. Il avait réclamé la succession de sa femme Éléonore d'Humières. Le chef de cette famille fut si offensé de voir l'entreprenant Politique gagner son procès contre lui, que cela

le détermina, en 1576, à fonder la Sainte Ligue à Péronne, place de sûreté promise à Condé, qu'il refusa du même coup d'abandonner au prince. A la fin de l'année, la compétition qui éclata dans le commandement du Pont-Saint-Esprit entre Thoré et un autre complice de La Molle, M. de Luynes, amena la surprise de cette place par les catholiques et le renouvellement des guerres en 1577.

En Languedoc, Thoré continue à se battre pour les huguenots; puis, de retour dans les domaines de sa famille à la fin du règne de Henri III, le colonel général des chevau-légers porte un coup terrible à la Ligue en s'emparant de Senlis. Sa cousine de Villars a pourtant épousé, en 1576, le chef de la Ligue, Mayenne; elle était alors âgée de quarante ans, veuve et mère de cinq fils, mais riche de soixante-six mille livres de rente. En 1581, Thoré contracte à son tour un second mariage avec Anne de La Laing, la riche héritière du comte de Hoogstraeten et de la comtesse, née Montmorency de Hornes et Montigny. A sa mort, survenue le 18 avril 1591 en son château de Dangu, la dot de son unique enfant, Madeleine, excite bien des convoitises. Madame de Thoré est soupçonnée de vouloir la marier à l'étranger. Ayant été rappelée par ordre royal de Strasbourg, la fille du plus téméraire des Montmorency unit sa destinée et sa fortune à l'héritier de la maison française de Luxembourg (1).

Les deux autres fils du Connétable appartiennent à l'histoire de Henri IV et de Louis XIII, sous lesquels ils se font connaître sous d'autres qualités, sous d'autres titres, sous d'autres noms. Henri de Montmorency-Damville avait publié l'édit de paix, le 7 juin 1576, dans son pays de Languedoc, après quoi il reçut l'hommage des grands de tous les partis. Il était devenu à tel point le roi du Midi que Henri III

(1) Inventaire de Guillaume de Thoré (fr. 19808). — Lettres de madame de Thoré (fr. 3586, 107). — Du Chesne, *Preuves*, 312. — L'Estoile, t. I, 144. — De Thou, *Mémoires*, 327. — Philippi, 388.

renouvela à ce moment la tentative de lui faire accepter le marquisat de Saluces en échange de son gouvernement (1). Damville n'eut pas la simplicité de céder. Ce qui assure son indépendance, c'est qu'il reste en coquetterie avec tous, Pape, Roi, princes, clergé, huguenots. Ce chef des Politiques recherche l'intérêt de l'État, et le sien en même temps. De là des brouilles momentanées avec les uns ou les autres. Mais le Pape le traite toujours en fils chéri.

Ses rapports avec le Saint-Père proviennent du protectorat, qu'en qualité de lieutenant général du Roi dans le Sud-Est, il exerce non seulement sur la principauté protestante d'Orange, mais sur les États pontificaux d'Avignon et du Comtat Venaissin. A ce sujet, il est en correspondance perpétuelle avec le Pape, qui l'a créé son chevalier. Il se charge de lui faire agréer l'édit de 1576, d'après lequel il a pris possession, dans le domaine du Saint-Père, de la place de Ménerbe, considérée comme ville de sûreté. Il recourt à la diplomatie de ses deux habiles secrétaires. L'un, Charretier, a laissé des mémoires, utilisés par l'auteur de l'*Histoire de Languedoc;* l'autre, Marion, représenta le vice-roi de Languedoc auprès de la Curie romaine. Le Pape ne fit pas difficulté d'accepter les explications de son fils spirituel. En ses brefs, il se borna à l'encourager dans la foi catholique, dont les plus hautes dignités de France et de Rome étaient le prix. En 1576, il l'exhorte à reconnaître les États généraux, convoqués par Henri III, et dont les élections se font dans un sens catholique.

Or le gouverneur de Languedoc, d'accord avec le roi de Navarre et le prince de Condé, ne les reconnaissait pas. Il écrivit au Roi sur la nécessité d'admettre les deux religions, lui faisant observer que, si la Ligue catholique se fondait, elle aurait devant elle une armée de cinquante mille hommes. Il évaluait à un million le nombre des religion-

(1) En mars 1577 (*Nég. Toscane*, t. IV, 117).

naires déclarés ou secrets, auxquels il convenait d'ajouter les catholiques associés. Toutefois, quand les guerres recommencent, il lâche les huguenots, qui ont pour protecteur en Languedoc son petit-cousin Châtillon, fils de l'Amiral. Ce sera au moment où Henri de Navarre deviendra le légitime héritier de la Couronne qu'il se montrera allié fidèle et persévérant.

Devenu duc et pair de Montmorency, à la mort de François son frère aîné, il n'entre pas dans ses domaines héréditaires, en haine de « la canaille de Paris et de la valetaille de Guise ». Mais dans sa satrapie du Midi, Henri de Montmorency, que Henri de Navarre appelle son père en attendant de le traiter de compère, rend de grands services au premier roi Bourbon. Quoiqu'il n'ait guère accompli d'actions d'éclat en dehors de son pays d'élection, il devient, lui aussi, connétable de France en 1593. C'est le sixième de sa maison. Deux fois veuf, il épouse, en secondes noces, Louise de Budos, et en troisièmes, Laurence de Clermont. A sa mort, survenue en 1614, il laisse, entre autres enfants, Henri II de Montmorency, le dernier des grands, exécuté sous Louis XIII, et une fille, qui apportera dans la maison de Condé le duché de Montmorency, dès lors appelé d'Enghien (1).

(1) Bellegarde à Damville, 10 octobre (fr. 3320, 34). — Le Pape à Damville, 7 janvier 1577, et Mission de Marion (Du Chesne, 442, 443, 444, 445, 446, 447. — *Hist. de Languedoc*, t. V, 349). — Henri III à Damville, 29 octobre et 4 novembre 1576 (fr. 3206, 31; 3248, 89). — Monsieur à Damville, 20 décembre 1576 (fr. 3420, 12). — Protestation de la R. R. contre les Elections (Vᶜ Colbert, t. 29). — Exposition faite au Roi de la part de Damville (fr. 4047, 75), et Loutchitski (*Document de la Ligue*, 1875, 56). — Rôle des morts d'Issoire, 1577 (fr. 3636, 62 vᵒ). — Le roi de Navarre à Damville, 12 mars 78 (fr. 3149, 127). — Capitulation de Montagnac, 9 mai 1578 (fr. 20509, 130). — Correspondance de Damville (jusqu'en 1579) (fr. 20509, 109; 3194, 132; 15560, 139, 141). — Corr. de Henri, duc de Montmorency (Vᶜ Colbert, t. 909; fr. 20509, 30, 68; fr. 3191, 71: 20501; 3550, etc.). — Chartrier de Thouars, volume des Montmorency. — Testament, 1606 (fr. 16826). — Brantôme, 441. — Tommaseo, t. II, 645, et Alberi, appendice. — Marguerite, *Lettres* (Guessard, 196). — Du Chesne, 447, 451, 452, 455, et *Preuves*, 304. — Philippi, 388. — L'Estoile, t. I, 260, 266, 304-305. — *Hist. de Languedoc*, t. V, 348-349. — Bouillon, *Mémoires*, 154, 155. — De Thou (1742), t. V, 332, 348, 356, 391, 603, 604, 610, 612. — Duc d'Aumale, t. II, 222, 250, 432.

Charles de Montmorency-Méru, conseiller privé du Roi et colonel général des Suisses, suit d'autant mieux la fortune de son frère Henri qu'il prend le titre de baron de Damville, lorsque celui-ci devient, en 1579, duc de Montmorency. A la paix, il subit aussi sa disgrâce et se voit obligé de vendre la capitainerie de la Bastille, qui a servi de prison à son aîné. Malgré les tentatives faites pour l'attirer dans la Ligue, ce Montmorency brusque, bouillant, bègue et bossu, reste fidèle à la cause politique. Il amène des secours à Henri III après la journée des Barricades, et combat à Arques aux côtés de Henri IV. Ce prince le crée, en 1595, amiral de France, office longtemps tenu par ses parents de Coligny et de Villars. Voilà donc les forces de terre et de mer du royaume confiées aux deux frères survivants de François de Montmorency, M. le Connétable et M. l'Amiral. Bourbon paye sa dette à Montmorency. Henri IV disait même que cette maison devrait de droit régner en France, en cas d'extinction de la race capétienne. Louis XIII agrandit encore Charles de Damville en érigeant sa baronnie en duché-pairie. Le fils de Henri de Montmorency deviendra deux fois pair de France par la mort de son père et par celle de son oncle Charles, qui décéda sans postérité en 1612, et dont la veuve, Renée de Cossé, lui survécut dix ans (1).

Ce n'est qu'à la fin du règne de Henri III que les fils du Connétable recueillent les biens paternels, puisque la digne Madeleine de Savoie ne meurt qu'en 1586 (2). Turenne, petit-fils de cette vénérable dame, héritera de son beau-père le duc de Bouillon, et occupera, à ce titre, une grande place dans l'histoire du protestantisme français. Le grand Turenne est son fils : c'est son meilleur ouvrage. Quant au

(1) Sur Charles de Montmorency : Instruction à Champvallon (Brienne, 207, 257). — Sa correspondance (fr. 3636, 65 ; 3550, 19 et 31 ; 3549, 3, 4, 13, 16, 57, 59 ; 3559, 62, 66 ; 4051, 31, 52 ; Du Puy, 801, 234.) — Chartrier de Thouars. — Sa succession (fr. 16826, 15, 43, 73, 125, 135, 164, 195). — L'Estoile, t. I, 144. — Du Chesne, 424. — Le Laboureur, *Castelnau*, t. II, 747.

(2) Lettre de Madeleine de Savoie, 30 mars 1586 (fr. 3636, 53).

maréchal de Cossé, le beau-père de Méru, il décède au mois de janvier 1582 en son château de Gonnor. Rentré en grâce auprès du Roi, il avait sagement administré son gouvernement d'Orléans, Chartres, Blois, Dunois, Amboise et Loudun, qu'il refusa de quitter pour suivre Monsieur aux Pays-Bas. Sa prudence lui valut le collier du Saint-Esprit. « La Bastille et le bon vin avaient avancé ses jours », et, jusqu'au dernier moment, en dépit de ses gouttes, il réjouit son monde par son humeur bouffonne (1).

Telle fut la fortune des grands, fourvoyés à la suite de François de Valois. Ce dernier, la paix faite, s'appliqua à remonter sa maison avec les ressources infinies mises à sa disposition. Il s'était plaint autrefois de la modicité de son apanage. Cependant, l'année même où il était comme en captivité au Bois de Vincennes, la dépense extraordinaire de sa petite écurie se montait à plus de quinze mille livres tournois (2). En 1576, quand la France est épuisée, il a la satisfaction de voir son revenu atteindre huit cent soixante mille livres. Sa maison possède un nombre immense d'officiers, parmi lesquels figurent, il faut le reconnaître, ceux qui ont tout sacrifié pour lui. La liste des chambellans comprend, à la suite de Bussy, premier en titre, La Molle, frère aîné du décapité, La Noue, Montmorency-Hallot, les frères La Nocle, Châteaubodeau, La Vergne, le fils de Montgomery, Quitry, Clairvant, Fervaques, Buy, qui touchent en moyenne six cents livres par an; celle des gentilshommes de la Chambre, Bournonville et Jérôme Gondi, l'espion espagnol. La Vergne et La Noue sont aussi cités comme gentilshommes servants. L'évêque de Mende, Renaud de Beaune, reste le chancelier de Monsieur, au conseil de qui siègent encore La Noue, Hotman et Loisel (3).

Mais ce frère de Roi ne vit que pour compromettre son

(1) Lettres de Cossé (fr. 15560, 148 et 20528, 54). — Brantôme (édit. 1787), t. VI, 110. — Le Laboureur, t. II, 532, 535. — Moreri, t. IV, 173.
(2) 1574, fr. 10400.
(3) *Mémoires* de Nevers, t. I, 577.

entourage. Il brouille Montpensier et Nevers, en répétant que le premier de ces ducs accuse le second d'avoir voulu attenter aux jours du prince fugitif en 1576. Une fois bien apanagé, il porte les armes contre les huguenots; puis il se désintéresse des affaires de France, et, en 1578, il exécute une nouvelle évasion, se soustrayant à la garde de son frère, qui cherche à surveiller ses écarts. Ambitieux sans grandeur, égoïste lâche et perfide, les Politiques furent obligés de le choisir pour chef, parce qu'ils avaient besoin de son nom et qu'il n'avait pas plus de scrupule à trahir sa mère ou son frère que ses cousins ou ses amis. Ce triste sire aspira jusqu'à sa mort à devenir roi d'Angleterre, par son mariage avec Élisabeth, et des Pays-Bas par voie d'élection. Les Bourbons, les Montmorency, les huguenots, comme Du Plessis et La Noue, l'assistèrent en cette double poursuite. La France y aurait gagné de se débarrasser de lui. Mais Élisabeth finit par laisser voir qu'elle s'était toujours moquée de ce piteux époux, et les Pays-Bas le congédièrent après l'avoir invoqué à plusieurs reprises. La mortification et la débauche achevèrent ce malheureux, décédé dans l'abandon, à Château-Thierry, le 10 juin 1584 (1).

Il était pénible de voir la fortune du parti libéral confiée et comme sacrifiée à François d'Alençon. Le fils cadet de Catherine de Médicis était peu fait pour sa haute mission. L'histoire de France n' apprend-elle pas que les causes remises aux frères du Roi ont toujours périclité, comme le dit fort bien le duc de Nemours, dans une lettre déjà citée? Le moment arrive où la Cour se réconcilie avec l'enfant prodigue aux dépens des partisans de celui-ci, parce que les intérêts personnels, ou plutôt ceux de la dynastie et de la Couronne l'emportent sur les intérêts d'une faction.

A supposer même que François d'Alençon eût été un

(1) Traité de Monsieur (Institut, f. Godefroy, t. 94 et 95). — Gages de la maison de Monsieur (Nevers, t. I, 577). — Cf. fr. 3362, 62 (aff. Montpensier); fr. 3420, 1; 3291, 150; 3349, 41. — *Mémoires* de Du Plessis-Mornay

homme de valeur, il n'y avait pas de raison pour faire de lui un lieutenant général du royaume, soit du vivant de Charles IX, soit lorsque Henri III était présent en France. Tout au plus pouvait-il aspirer à la régence pendant l'interrègne qui s'étend de la mort de l'un au retour de l'autre. Mais ce ne fut point pour cela même que l'on se lança dans les complots. Le but avéré était bien le renversement du gouvernement établi. Si l'on se place au point de vue de la Cour, la détention de François d'Alençon semble justifiée, justifiée aussi la condamnation des complices qui, au moyen de son évasion, allaient replonger le royaume dans la guerre civile, en provoquant la révolte et en déchaînant l'invasion. Mais, toujours en gardant cette manière de voir, il n'y avait aucun motif de détenir prisonniers le roi de Navarre, le maréchal de Cossé, le duc de Montmorency. A ce dernier, qui ne trempa point dans ces conjurations, le Roi pouvait tout au plus reprocher d'avoir encouragé son frère à réclamer, par des voies légales, une situation privilégiée. On pouvait blâmer le conseil, mais il n'y avait certes pas lieu à condamnation.

Montmorency arrêté et menacé de mort, il était naturel que son frère Damville prît ses dispositions pour le sauver. La conduite de la Cour prouve qu'à ce moment elle voulut compléter l'œuvre de la Saint-Barthélemy, et c'est pourquoi on cessera de se placer à son point de vue. L'entourage italien de Catherine de Médicis avait mis hors la loi les huguenots et les catholiques modérés. Il leur faisait une guerre sans merci, par le poignard et le poison, ne respectant aucune parole donnée, les traquant comme des fauves ou des bandits. On ne peut pas même les accuser de s'être défendus en bandits. Ils étaient en droit de contester la légitimité de ce gouvernement funeste, qui n'avait de natio-

(édit. 1624), 59; Castelnau, t. I, 668, 674, 678; Cheverny, 86 et 87. — *Corr.* de Fénelon, 7 vol., in-8°; de Marguerite (Guessard, 195); La Ferrière, *Projets de mariage d'Elisabeth* (1882), in-18. — Froude, t. XI, 132, 414, 418, 459; t. XII, 10, 11, 76.

nal que la faveur d'un roi agonisant. Est-il dans la nature humaine de se laisser duper, asservir et tuer sans protestation ? Des étrangers, qui détenaient le pouvoir, ils en appelèrent aux principes mêmes du pouvoir. Le Roi semblant tomber en folie, il leur était permis de supposer la vacance du trône, de demander un lieutenant général, de remettre à celui-ci la régence durant la maladie d'un souverain, qui n'était plus reconnu que de nom, même par ses courtisans. C'est pourquoi ils s'adressaient à celui que les anciennes lois désignaient pour suppléer le monarque.

Se ralliant à l'idée royale par la personne du frère du Roi, huguenots et catholiques unis consolidèrent ce parti des Politiques, qui mettait l'intérêt de l'État au-dessus des dissensions religieuses. Ils cherchèrent à faire triompher par les armes les principes de la tolérance chrétienne et de la liberté publique, et ils obtinrent enfin un éclatant désaveu de la Saint-Barthélemy. Ils arrachèrent des assassins sur le trône un acte de réparation et un témoignage de regret consigné dans l'édit de paix. Dès lors il n'y a plus lieu de s'indigner de ces conspirations, qui forment la partie épisodique du réveil national. On admirera au contraire comme la Providence se sert de petits moyens pour arriver à de grands résultats. Le complot de deux minces personnages, bons tout au plus à devenir des héros de roman, a suffi pour faire des Politiques un parti d'action et pour mettre en évidence les principes de la liberté religieuse et civile.

Les instruments, même les meilleurs, employés à cette tentative de réaction française, s'usèrent vite. Montmorency mourut bientôt, Alençon n'était pas pour persister, et, pendant quelque temps, Damville abandonna la Cause. Condé obéissait à des principes exclusivement religieux. Mais grâce à ces entreprises, un homme sortit de captivité : c'était Henri de Navarre. Dès l'année 1576, le parti des Politiques trouve son vrai chef dans ce prince pauvre et fugitif, mais habile, loyal et courageux. Il dirigera et *légitimera* la cause

des réformés et des catholiques unis; il restaurera la France et la monarchie en faisant triompher les idées de justice et de liberté (1).

L'acte réparateur de 1576 fut bien vite compromis par l'abandon des chefs et la duplicité du Roi. Il le fut plus directement par la fondation de la Ligue et par la décision des États généraux, portant abolition de la Religion réformée. Quoique les huguenots eussent réclamé leur convocation, le parti de l'intolérance fut seul représenté. La guerre éclate en 1577. Tandis que « Damville démaçonnait la porte de derrière », et que Monsieur poursuivait ses anciens amis, Henri de Navarre remporta un véritable succès diplomatique en parvenant à signer, d'abord le traité de Bergerac du 17 septembre 1577, puis les articles de Nérac du 28 février 1579. Ces conventions restreignent l'édit de 1576; elles placent les huguenots dans la situation moins favorable de l'édit d'Amboise (2). Après une paix de deux ou trois ans, pendant laquelle l'immoralité règne autant dans la cour protestante de Nérac que dans la cour catholique de Paris, les trois Henri de Valois, de Bourbon et de Lorraine rentrent en lutte. En 1580, le roi de Navarre accomplit son premier haut fait d'armes en s'emparant de Cahors. Puis la paix de Fleix confirme les édits d'Amboise et de Bergerac, en maintenant le culte réformé dans certaines localités de chaque bailliage.

Par la mort de François d'Alençon, Henri de Navarre devient l'héritier de la Couronne en 1584. La cause de la liberté religieuse et celle de la légitimité se confondent en sa personne. Le Pape et la Ligue le déshéritent. Mais ses

(1) A la paix de Monsieur, Navarre rentre en jouissance du gouvernement de Guyenne et Condé dans celui de Picardie (Conventions des 1er et 11 mai 1576, B. Institut, f. Godefroy, t. 94, fo 189.) — B. N. fr. 3329; Du Puy, 744, 168; Ve Colbert, 29, 278, 281.

(2) D'Aubigné, t. V, 116. — B. de Xivrey, *Lettres* de Henri IV, t. I, 129. — La Huguerie, t. I, 441, 447, 451. — Nevers, t. I, 166. — Philippi, 389. — Tommaseo, t. II, 350. — De Meaux, 183. — D'Aumale, t. II, 122. — Ranke, t. I, 337, 340, 346. — Froude, t. XI, 56.

droits imprescriptibles sont soutenus par tous les bons Français, catholiques ou protestants. Le parti royaliste, c'est le parti des Politiques. Dans cette guerre de la Ligue, commencée en 1585, et qui est une guerre de succession, Henri de Bourbon en Guyenne n'a pas de plus solide allié que Henri de Montmorency en Languedoc. Les deux Henri du Midi marchent à la conquête du Nord, que détiennent les deux Henri de Valois et de Guise.

Il ne suffit pas, en 1587, au chef des Politiques de gagner la bataille de Coutras, à la tête de ses cousins catholiques ou protestants de Bourbon; il faut que Henri III le reconnaisse pour son successeur. Le dernier des Valois eut un instant de lucidité. Loin de faire comme sa sœur, la reine de Navarre qui, au milieu des plaisirs, intriguait avec la Ligue et l'Espagne, le roi de France comprit les intérêts de sa race et de son peuple. La veuve de François de Montmorency intervint à temps pour réconcilier les deux cousins et beaux-frères. Cette réconciliation n'a lieu qu'après la journée des Barricades, que reproduira, trait pour trait, deux siècles après, la journée du 10 août, avec l'effondrement de la royauté et le massacre des Suisses. Nouvel Oreste, poursuivi par les voix qui réclament la vengeance du meurtre de Henri de Guise, commis aux seconds États de Blois, le fils de Catherine de Médicis ne trouve de refuge que dans les bras du fils de Jeanne d'Albret. L'embrassade des deux princes français fit passer la Couronne de la branche de Valois à celle de Bourbon. Lors de l'assassinat de Henri III, en 1589, le chef des huguenots et des catholiques associés devint le roi de France. Dans leurs revendications contre l'influence étrangère, les Politiques avaient sauvé la monarchie de saint Louis (1).

Mais hélas, Louis XV ne valait pas Henri III.

Le terme de Politique avait varié en ce sens que, dési-

(1) Sur les intrigues de Marguerite de Navarre, cf. *Revue d'histoire diplomatique*, avril 1891, art. Kervyn de Lettenhove; sur les Barricades, *Revue historique*, novembre 89, art. Zeller.

gnant au début de grands seigneurs, il finit par s'appliquer spécialement à la bourgeoisie parisienne, hostile à la Ligue, qui fit de la capitale le siège de toutes ses rigueurs. La noblesse et les grands formèrent un groupe à part. Il était naturel que ce groupe appuyât le Roi, à l'exception de ceux qui espérèrent se constituer des souverainetés indépendantes dans le partage de la France. Ce reproche concerne encore Guise, Mayenne, Mercœur, princes lorrains.

Henri IV triomphe des Lorrains et de l'Espagne. Avec lui, le parti national est au pouvoir, et, avec le parti national, le parti de la tolérance religieuse, autrement dit les Politiques, au nombre desquels il faut compter le protestant Sully. Le Roi s'acquitte de son devoir de reconnaissance envers les huguenots. Il agit d'une façon conforme aux principes, lorsque, le 13 avril 1598, il rend l'édit de Nantes. Les quatre-vingt-douze articles publics et les cinquante-six articles secrets établissent le droit civil et religieux des réformés. Moins large que l'édit de 1576 en ce qu'il restreint le culte, avec synodes et écoles, dans trois mille cinq cent trente châteaux de hauts justiciers, dans deux localités de chaque bailliage, et dans les villes occupées par les protestants, il le dépasse d'abord en ce qu'il permet aux Parisiens d'avoir un temple à Charenton. En outre, une allocation est accordée aux pasteurs et l'état civil est régularisé; les chambres mi-parties, dites chambres de l'Édit, sont confirmées et les fonctions rendues accessibles aux réformés, qui jouissent de l'égalité politique. Mais où l'édit de 1598 l'emporte au premier chef sur celui de 1576, c'est dans l'organisation politique accordée aux religionnaires, autorisés à tenir, non seulement des consistoires et des synodes, mais des assemblées d'État. Outre les places du Dauphiné, deux cents villes leur sont laissées en garde. Le Roi en paye les garnisons et les fortifications, privilège exorbitant, et pourtant nécessaire, puisque l'écrasement de la force aristocratique des huguenots par Richelieu a seul permis à

Louis XIV de perpétrer la révocation de l'édit de Nantes.

Cet édit est la base de la liberté de conscience. Il ne doit pas faire oublier celui de 1576, qui autorisait le culte dans tout le royaume et réprouvait la manifestation la plus révoltante du fanatisme, en condamnant solennellement, et au nom de ses auteurs, le crime de la Saint-Barthélemy. L'œuvre des Politiques n'avait pas été inutile, et ils avaient donné le bel exemple de membres d'une majorité cherchant à comprendre les idées de la minorité. Quand on voit combien il est difficile, de nos jours, de goûter et de faire respecter les opinions d'autrui, on ne peut que s'incliner tout particulièrement devant ces catholiques qui, du temps de Catherine de Médicis, se sacrifièrent aux principes éternels des libertés religieuses et publiques.

FIN.

TABLE DES NOMS

Alais (le comte d'), seigneur féodal d'Alais, p. 255.

Alais (le vicomte d'), magistrat de la ville, p. 264.

Alais (l'évêque d'), voir *Joyeuse*.

Alamani, ambassadeur de Toscane en France, nommé en *note*.

Alava (Frances de), ambassadeur d'Espagne en France, p. 166.

Albe (le duc d'), conseiller de Philippe II, gouverneur des Pays-Bas, p. 71, 78, 166, 185.

Albert V, chef de la branche cadette et catholique de Wittelsbach, duc souverain de Bavière à Munich, p. 115.

Alençon (le duc d'), voir *François*.

Amiral (M. l'), voir *Coligny*, puis *Villars*.

Andelot (François de Coligny, seigneur d'), frère de l'amiral Coligny, épouse la comtesse héritière de Laval, p. 270, 275, 276.

Andelot (Odet d'), second fils de l'amiral Coligny, p. 314.

Angoulême (Charles d'), fils bâtard de Charles IX et de Marie Touchet, p. 337.

Angoulême (Henri d'), grand prieur de France, fils bâtard de Henri II et de lady Fleming, p. 206, 293.

Angoulême (Mme d'), voir *Diane de France*.

Antoine de Bourbon-Vendôme, roi de Navarre du chef de sa femme Jeanne d'Albret, p. 7, 10, 32, 42, 63, 85, 212.

Aragon (le capitaine), officier de Damville, p. 233, 237, 263.

Ardoy (Firmin d'), secrétaire de Montmorency, p. 211, 212, 261, 298, 333.

Aresnes (Dauvet, s^r^ d'), député de M. le Prince, p. 259, 261, 323.

Armagnac (Georges, cardinal d'), légat d'Avignon, p. 95, 233, 235, 262.

Aubigné (Agrippa d'), écuyer du roi de Navarre et historien, p. 224, 308, 319, 321, 322.

Aubonne (François de Lettes, baron d'), p. 276, 280.

Auchy (le vicomte d'), capitaine des gardes, p. 209, 210.

Auguste, duc souverain de Saxe, électeur du Saint-Empire, protecteur de l'Eglise *protestante*, frère et successeur de l'électeur Maurice, chef de la branche cadette, plus tard royale de Saxe, p. 68, 115, 117, 286.

Aumale (Claude de Lorraine, duc et pair d'), second fils de Claude Ier, duc de Guise, p. 41, 75, 99, 100, 162.

Aumale (Louise de Brézé, duchesse d'), femme du précédent et fille de Diane de Poitiers, p. 40, 249.

Beaune (Renaud de), chancelier d'Alençon, évêque de Mende, plus tard archevêque de Bourges, p. 170, 173, 245, 296, 342.

Beauvoir-La Nocle (Jean de), seigneur huguenot, épouse Béraude de Ferrières, p. 77, 168, 259, 261, 263, 275, 278, 280, 323, 342.

Bellay (Jean, cardinal du), p. 11, 24.

Bellegarde (Roger de Saint-Lary, seigneur de), allié à la maison de Saluces, lieutenant général, puis maréchal de France, p. 100, 245, 248, 256, 342.

Bellièvre (Pompone de), conseiller privé, plus tard chancelier de France, p. 245, 260, 316, 330.

Belloy (le chevalier du), p. 240, 249.
Besme (Dianovitch, le Bohème, *Bœhme* ou), assassin de Coligny, p. 76, 246.
Bèze (Théodore de), successeur de Calvin à Genève, p. 273, 276, 277, 279, 280.
Birague (René Birago ou), Milanais, président au Parlement, puis chancelier de France, p. 75, 83, 111, 127, 156, 157, 159, 173, 180, 182 à 184, 209, 211, 214, 221, 229, 245, 246, 251, 260, 262, 304, 326, 330.
Biron (Armand de Gontaut, baron de), grand maître de l'artillerie, puis maréchal de France, p. 11, 60, 61, 64, 77, 83, 86, 98, 99, 101, 170, 214, 245, 300, 301, 303, 308, 309, 317.
Bodin (le secrétaire), agent de M. le Duc, p. 170.
Bodin (Jean), député aux États généraux, auteur de *la République*, p. 82, 83.
Botto (Horace), bourgeois de Genève, p. 282, 283.
Bouillon, voir *Turenne*.
Bouillon (Robert IV de La Mark, duc de), souverain de Sedan, maréchal de France, p. 161, 162.
Bouillon (Françoise de Brézé-Maulévrier, duchesse de), femme du précédent, fille de Diane de Poitiers, p. 149, 161, 162.
Bouillon (Robert V, duc de), fils des précédents, p. 102, 108, 144 à 146, 162, 170, 171, 174, 183, 193, 196, 198, 202, 223, 245, 256, 268, 341.
Bouillon (Françoise de Bourbon-Montpensier, duchesse de), femme du précédent, fille du duc de Montpensier, p. 162.
Bourbon (Charles de Bourbon Montpensier, duc de), pair et connétable de France, p. 7, 15.
Bourbon (Charles, cardinal de), frère d'Antoine de Bourbon-Vendôme, p. 31, 72, 74, 204, 221, 260.
Bourbon, voir *Antoine, Henri, Condé, Montpensier, La Roche-sur-Yon*.
Bournonville (le sr de), gentilhomme de Thoré, p. 102, 270, 302, 307, 310, 311, 328, 342.
Brandebourg (Jean-Georges de Hohenzollern, marquis souverain de), électeur du Saint-Empire, p. 117.
Brantome (Pierre de Bourdeille, sr de), historien, p. 9 à 12, 29, 31, 38, 39, 201.
Brinon (Yves de), Nivernais (?), espion de la Reine mère, p. 175 à 177, 180, 186, 188.
Briquemaut (le sr de), capitaine huguenot, victime de la Saint-Barthélemy, p. 70, 77, 198, 260, 279, 327.
Briquemaut (le sr de), fils du précédent, p. 279, 315.
Brissac (René de Cossé, comte de), grand panetier et gouverneur des enfants de France, épouse Charlotte Gouffier, fille d'une Montmorency, p. 51.
Brissac (Charles de Cossé, comte de), maréchal de France, gouverneur de Piémont, fils des précédents, p. 24, 51, 52, 171, 212.
Brissac (Timoléon de Cossé, comte de), fils aîné du précédent, p. 51.
Bullant (Jean), l'architecte, p. 125, 126.
Burghley (Robert Cécil, baron de), principal secrétaire d'État anglais, p. 67, 105, 217, 227, 274.
Bussy (Louis de Clermont d'Amboise, sr de), premier chambellan de M. le Duc, p. 290, 291, 293, 298, 311, 317, 318, 320, 333, 342.
Buy (Mornay, sr de), frère de Du Plessis, p. 147, 155, 270, 342.
Calvin (Jean), le réformateur français, fondateur de l'Église *réformée*, p. 14, 81, 276, 277, 283.
Candale (Henri de Foix, comte d'Estarac et de), p. 49, 60, 96.
Candale (Marie de Montmorency, comtesse de), femme du précédent, fille du Connétable, p. 49.
Carces (le comte de), commandant de Provence, p. 95.
Carnavalet (M. de Kernevenoy ou), conseiller privé, p. 55.
Casimir (Jean-), duc de Bavière, comte palatin du Rhin, fils de l'électeur palatin Frédéric III, p. 58, 115 à 117, 145, 270, 271, 273, 274, 281, 282, 284, 285, 287, 288, 302, 303, 306, 309, 310 à 312, 314 à 316, 318, 319, 325, 329, 330.
Castellion (Sébastien Chasteillon, dit), p. 11, 81.
Catherine, héritière de la branche aînée de Médicis, femme de Henri II, reine, régente et reine mère de France, p. 11, 19, 26, 30 à 32, 35, 36, 39, 50, 54, 55, 58, 61 à 66, 69 à 79, 82, 83, 88, 90, 94 à 96, 100, 102, 105,

106, 109, 110, 112 à 118, 120 à 122, 127, 128, 130, 133 à 136, 140, 141, 144, 147, 149 à 152, 157, 159, 160, 167, 172 à 175, 177, 178, 180, 182, 183, 185, 187, 190 à 192, 198, 199, 202, 203, 205 à 209, 211, 212, 216 à 229, 231, 234 à 236, 243, 244, 246, 248 à 250, 258 à 260, 262, 264, 280, 289 à 291, 296 à 303, 306, 311, 312, 314, 318, 324, 325, 331, 332, 343, 344, 347, 349.

Cavagne, conseiller huguenot, p. 77, 198, 260, 327.

Cavalli, ambassadeur de Venise, nommé en *note*.

Charles IX, roi de France, second fils de Henri II et de Catherine, p. 9, 13, 16, 18, 19, 32, 36, 41 à 46, 52, 58, 60 à 66, 69 à 78, 81 à 83, 86, 88, 94, 95, 99, 100, 102, 104 à 114, 116, 117, 119 à 122, 127, 128, 129 à 131, 133 à 136, 140 à 142, 144, 147, 150 à 159, 163 à 165, 167, 172, 173, 176, 178, 180 à 185, 187, 190 à 196, 199, 201 à 209, 213 à 217, 219 à 222, 224, 226, 227, 230 à 232, 234, 235, 252, 263, 269, 271, 290, 311, 331, 332, 337, 344.

Charles-Quint, empereur des Romains, auteur de la branche aînée ou espagnole de la maison d'Autriche, p. 9, 24, 37, 161, 212.

Charles, duc de Lorraine, fils de François et petit-fils du duc Antoine, épouse Claude de France, p. 119, 136, 152, 205, 303, 310.

Charpentier (Jean), de Clermont en Beauvaisis, professeur à Paris, p. 5.

Charretier (Mathurin), secrétaire de Damville, p. 250, 254, 302, 312, 339.

Chartier, conseiller doyen de la Grand'Chambre du Parlement, p. 182, 204.

Chartres (François de Vendôme, vidame de), prince de Chabanais, p. 42.

Chartres (Jean de Ferrières, vidame de), neveu et héritier du précédent, p. 77, 168, 217, 278, 280, 284, 314.

Chateaubodeau (le s^r de), partisan de M. le Duc, p. 170, 171, 174, 178, 193, 214, 270, 342.

Chatillon (François, seigneur de), comte de Coligny, fils aîné de l'Amiral, p. 270, 275, 314, 318, 340.

Chatillon (Odet, cardinal de), frère aîné de l'amiral Coligny, p. 19.

Chaumont (M. de), gouverneur d'Auxerre, p. 170, 213.

Cheverny (Philippe Hurault, s^r de), conseiller privé, p. 243, 245, 246, 260, 289, 322, 326.

Christofle, duc de Bavière, fils de l'électeur palatin Frédéric III, p. 116, 119, 145, 185.

Cinq-Mars, conjuré sous Louis XIII, p. 164.

Cipierre (René de Savoie, seigneur de), fils du comte de Tende, capitaine huguenot, p. 50, 58.

Clairvant (Antoine de Vienne, seigneur de), baron de Coppet, capitaine huguenot, p. 276, 282, 307, 308, 315, 342.

Claude de France, fille de Henri II et de Catherine, épouse Charles, duc de Lorraine, p. 205.

Clausonne (M. de), député huguenot de Languedoc, p. 254, 261.

Clèves (le duc souverain de), p. 34.

Coconato (le comte souverain de), en Piémont, dépouillé par le marquis de Saluces, p. 164.

Coconato (Annibal, comte de), dit Coconat, capitaine des gardes de Monsieur, complice de La Molle, p. 77, 117, 133, 164 à 168, 170, 171, 173, 174, 177, 178, 183, 184, 186, 189, 190, 193, 195, 196 à 202, 204, 208, 213 à 215, 318, 324, 327.

Coligny (Gaspard, seigneur de Châtillon, comte de), amiral de France, fils du maréchal de Châtillon et de la maréchale Louise, sœur d'Anne de Montmorency, p. 5, 10, 16, 18, 19, 23, 25, 28, 34, 35, 37, 40, 48, 50, 57 à 61, 63 à 65, 69 à 77, 82, 84, 85, 87, 88, 91, 114, 115, 119, 129, 130, 132, 133, 136, 143, 157, 165, 185, 198, 212, 221, 238, 246, 251, 260, 263, 266, 267, 270, 275, 278, 324, 327, 341.

Coligny (Jacqueline d'Entremonts, comtesse de), seconde femme de l'Amiral, p. 63, 278.

Cologne (l'archevêque de), électeur du Saint-Empire, p. 117.

Condé (Louis Ier de Bourbon-Vendôme, prince de), duc et pair d'Enghien, dit M. le Prince par les huguenots, frère du roi Antoine de Navarre, p. 10, 17, 25, 26, 31, 39, 52, 53, 57 à 59, 65, 81, 86, 87, 129, 162, 182, 267, 275.

Condé (Éléonore de Roie, princesse

de), première femme de Louis Ier, et, par sa mère, nièce de Coligny et petite-nièce d'Anne de Montmorency, p. 31, 87, 267.
Condé (Henri Ier, prince de), duc et pair d'Enghien, dit M. le Prince, fils des précédents, p. 59, 60, 63, 77, 85, 87, 88, 93, 99, 119, 127, 132, 146, 147, 149 à 151, 157, 170, 171, 174, 178, 183, 184, 193, 202, 205, 211, 221, 236, 245, 250, 252 à 254, 259 à 261, 264, 266 à 282, 284 à 289, 297, 300 à 302, 306, 309 à 319, 323 à 325, 327, 329, 339, 345.
Condé (Marie de Clèves, princesse de), fille du duc de Nevers et première femme de Henri Ier, p. 63, 88, 114, 245, 267.
Condé (Charlotte de La Trémoïlle, princesse de), fille du duc de Thouars et de la duchesse, née Montmorency, seconde femme du précédent, p. 128, 267.
Connétable (M. le et Mme la), voir *Montmorency*.
Coquille, jurisconsulte, p. 11.
Cosme Ier, chef de la branche cadette de Médicis, grand-duc de Toscane, p. 66, 68.
Cosme (Maître), voir *Ruggieri*.
Cossé (Arthur de), seigneur de Gonnor, comte de Secondigny, surintendant des finances et maréchal de France, frère du maréchal de Brissac, p. 34, 47, 51 à 55, 58 à 62, 64, 70, 74, 77, 83 à 85, 99 à 101, 113, 143, 170 à 172, 205, 207 à 211, 213, 214, 217, 225, 232, 245, 260, 265, 270, 273, 286, 297, 300, 301, 303, 342, 344.
Cossé (Françoise du Bouchet, maréchale de), femme du précédent, p. 54.
Crillon (Louis Berton de), dit le Brave, p. 319.
Cujas, jurisconsulte, p. 11.
Çuniga (Diego de), successeur d'Alava, ambassadeur de Philippe II, nommé en *note*.
Dale, ambassadeur d'Angleterre, p. 227.
Damville (Henri de Montmorency, baron de), maréchal de France, gouverneur de Languedoc, second fils d'Anne de Montmorency, plus tard duc et pair de Montmorency et connétable de France, p. 35, 37 à 44, 48, 49, 51, 52, 56, 58 à 61, 69 à 72, 84, 85, 95 à 97, 100, 101, 108, 109, 113, 114, 122, 130, 131, 139 à 141, 154, 155, 157, 162, 170, 174, 180, 184, 189, 203, 205, 207, 211, 213, 215, 225, 226, 230 à 238, 240 à 251, 253, 255 à 264, 266, 270, 279 à 281, 284 à 286, 289, 290, 298, 302, 305, 306, 309, 312 à 314, 316, 318, 328, 327 à 329, 337 à 341, 344 à 347.
Damville (Antoinette de La Marck, maréchale de), première femme du précédent, fille du duc de Bouillon et petite-fille de Diane de Poitiers, nièce de la duchesse d'Aumale, p. 40, 95, 162, 233, 248, 323, 340.
Damville (Mlle de), fille aînée des précédents, p. 249, 264.
Dauphin (le prince), voir *Montpensier*.
Diane de France, fille légitimée de Henri II et de la Piémontaise Philippa des Ducs, épouse : 1° Horace Farnèse, duc de Castro ; 2° François de Montmorency, qualifiée dès lors duchesse de Montmorency et Chantilly, et à partir de son second veuvage, duchesse de Châtellerault, et enfin d'Angoulême, p. 27, 35, 36, 83, 127, 136, 155, 161, 208, 213, 242, 247, 262, 263, 292, 298, 332, 334 à 337, 347.
Diane de Poitiers, veuve de Brézé, duchesse de Valentinois, p. 40.
Diesbach (MM. de), colonels d'infanterie bernoise, p. 315.
Du Bourg (Anne), conseiller au Parlement, p. 11, 13.
Du Chastel, prélat, p. 11.
Du Faur, conseiller au Parlement, p. 11, voir *Pibrac*.
Du Ferrier (Arnauld), ambassadeur à Venise, p. 11, 107, 185, 247, 304.
Du Mesnil, conseiller au Parlement, p. 245.
Du Moulin (Charles), jurisconsulte, p. 11, 20.
Duras (Jean de Durfort, vicomte de), capitaine huguenot, p. 77.
Du Vau, agent des Politiques, p. 170.
Egmont (le comte d'), p. 34.
Élisabeth d'Autriche, reine de France, femme de Charles IX, fille de l'empereur Maximilien II, dite la Reine Très Chrétienne ou Reine d'État, p. 63, 111, 127, 135, 207, 219, 220.
Élisabeth Tudor, reine d'Angleterre, p. 14, 26, 65 à 67, 69, 78, 90, 91, 93, 102, 103, 105, 110, 115, 157, 185, 186,

199, 216, 217, 224, 227, 239, 247, 272 à 274, 280, 282, 285, 302, 305, 329, 343.
Emmanuel-Philibert, duc souverain de Savoie, p. 215, 239, 241, 242, 244, 246, 248, 260, 276, 278, 279, 287, 312.
Épernon (le duc d'), p. 322.
Étampes (Anne de Pisseleu, duchesse d'), favorite de François Ier, p. 212, 318.
Fénelon (Bertrand de Salignac, seigneur de La Motte-), ambassadeur de France à Londres, p. 66, 273, 302.
Ferrailles (le sr de), agent des Politiques, p. 170, 171, 174.
Fervaques (Guillaume de Hautemer, baron de), comte de Grancey, plus tard maréchal de France, p. 224, 256, 308, 321, 322, 342.
Foix (Paul de), conseiller privé, ambassadeur de France, p. 11, 66, 245, 246, 294, 295.
François Ier, roi de France, auteur de la branche royale de Valois-Orléans-Angoulême, devenue l'aînée de la maison de France à la mort de Louis XII, p. 6, 15, 17, 23, 24, 51, 161.
François II, roi de France, et d'Écosse par sa femme Marie Stuart, fils aîné de Henri II et de Catherine, p. 16, 18, 21, 26, 28, 32, 41, 46, 50, 68, 212, 221.
François (Hercule-), quatrième fils de Henri II et de Catherine, successivement duc d'Anjou, d'Alençon, d'Anjou (de nouveau), de Brabant, dit Monsieur le Duc jusqu'en 1574, puis Monsieur, frère du Roi, p. 32, 55, 65 à 68, 82, 84, 85, 88 à 93, 99, 101 à 104, 106, 107, 110 à 114, 118 à 121, 127 à 129, 131 à 136, 142 à 147, 150 à 152, 154 à 159, 161, 162, 164, 167 à 178, 183 à 187, 189, 191, 192, 194 à 197, 202, 203, 205, 208, 214, 216 à 223, 226 à 229, 231, 236, 238, 239, 244, 245, 249, 251, 252, 260, 267, 270 à 272, 274, 276, 280, 284, 288, 290 à 307, 309 à 314, 316 à 329, 334, 337, 342 à 346.
François Ier, grand duc de Toscane, fils de Cosme de Médicis, p. 206, 228.
Frédéric III le Pieux, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, électeur du Saint-Empire, chef de l'Allemagne *réformée*, auteur de la branche électorale de Simmern, devenue l'aînée des Wittelsbach à la mort de l'électeur Otton-Henri, p. 14, 66, 68, 70, 81, 114, 116, 117, 145, 166, 167, 216, 223, 269, 270, 272, 276, 281, 282, 285, 310, 314, 330.
Fregose (Jean-Galeas), Génois, ambassadeur de France, p. 110, 113, 115, 130, 175, 223, 268.
Gas (Louis de Bérenger, sr du), maître de camp du régiment des gardes de Henri III, p. 84, 91, 102, 186, 245, 263, 293, 301.
Gastines, martyr huguenot, p. 62.
Genlis (Jean de Hangest, sr de), capitaine huguenot, p. 71, 143.
Georges-Jean, duc de Bavière, comte palatin à Veldenz et Lutzelstein, dit le duc de La Petite-Pierre, p. 115, 116.
Gondi (Hieronymo), espion de l'Espagne, frère du maréchal de Retz (voir *Retz*), p. 133, 165, 342.
Goujon (Jean), le sculpteur, p. 125.
Gramont (Antoine d'Aure, comte de), capitaine huguenot, p. 77, 322, 333.
Grandchamp (Guillaume de Grandry, sr de), près Nevers, fils puîné du sieur de Grandry en Nivernais (près Château-Chinon) et de la dame de Grandry, sœur des L'Aubespine, ambassadeur désigné à Constantinople, chambellan de M. le Duc et complice de La Molle, p. 168 à 178, 182, 183, 186, 188, 189, 199, 202, 214, 275, 278, 289.
Grand Prieur (M. le), voir *Angoulême*.
Grandry ou Grantrye, suivant sa signature (Pierre de), fils aîné de M. de Grandry et de Mme, née L'Aubespine, ambassadeur de France aux Grisons et maître d'hôtel ordinaire du Roi, p. 168 à 170, 172, 173, 178, 183, 186, 188, 199, 201, 214.
Granvelle (le cardinal de), p. 5.
Guillaume le Taciturne, comte de Nassau, prince d'Orange, seigneur de Breda aux Pays-Bas, stathouder de Hollande, p. 14, 34, 53, 59, 66, 68, 70, 116, 118, 167, 185, 239, 280, 299, 303, 328.
Guise (Claude de Lorraine, premier duc et pair de), frère d'Antoine, duc souverain de Lorraine, épouse Antoinette de Bourbon-Vendôme, p. 7.
Guise (François, duc et pair de), dit le Balafré, fils des précédents, p. 7, 18, 24, 28, 33, 38, 41, 42, 49, 51, 55, 57, 73, 92, 212.

Guise (Anne de Ferrare, duchesse de), voir *Nemours*.
Guise (Henri, duc de), dit le Balafré, fils des précédents, gouverneur de Champagne, p. 29, 33, 46, 63, 64, 74, 84, 87, 99, 102, 114, 119, 120, 127, 128, 130, 133 à 136, 150, 156, 157, 166, 173, 180, 187, 196, 204 à 206, 221, 228, 245, 256, 260, 290, 305, 307 à 309, 314, 320, 323, 334, 346 à 348
Guise (Catherine de Clèves, comtesse pairesse d'Eu, duchesse de), fille du duc de Nevers, épouse : 1° le prince de Porcien; 2° le duc Henri de Guise, p. 32, 63, 134.
Guise (Louis, cardinal de), quatrième fils du duc Claude, p. 28.
Hallot (Montmorency, seigneur de), capitaine huguenot, p. 224, 302, 328, 342.
Harlay, président au Parlement, p. 245.
Hautefort (Bellièvre, s^r de), frère de Bellièvre, et ambassadeur en Suisse, p. 247, 263, 268, 275, 280, 315.
Hennequin (Pierre), s^r de Boinville, président de la chambre de la Tournelle au Parlement, p. 181, 182, 188, 192, 193, 204.
Henri II, roi de France, fils de François Ier et de Claude de France, p. 7, 9, 15, 24, 26, 27, 36, 38, 46, 50, 51, 63, 66, 88, 89, 224, 255.
Henri III (Édouard-Alexandre, dit), duc d'Angoulême, puis d'Orléans, puis d'Anjou, dit Monsieur, roi de Pologne, et de France, p. 36, 53, 58 à 60, 65, 66, 73, 74, 76, 86 à 92, 95, 99, 101, 102, 104 à 114, 116 à 121, 127, 128, 133, 136, 143, 144, 150, 158, 159, 161, 165, 166, 167, 172, 183 à 187, 202, 205, 208, 215, 217 à 223, 227 à 229, 235, 236, 238 à 247, 249, 252, 255, 256, 258 à 262, 264 à 267, 269, 272, 276, 278, 280, 282, 284, 286, 287, 289 à 293, 296, 299 à 302, 304, 305, 308 à 311, 314, 316, 319 à 321, 323, 324, 327, 329, 331 à 334, 337 à 341, 344, 346, 347.
Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, prince de Navarre, duc et pair de Vendôme, puis roi de Navarre, et de France, p. 7, 59, 60, 63, 65, 66, 72, 74, 76, 81, 85 à 88, 93, 99, 101 à 103, 114, 119 à 121, 127, 132, 146, 147, 149 à 158, 164, 169 à 173, 178, 183 à 187, 201, 203, 205, 208, 214, 216, 217, 219 à 224, 226 à 229, 239, 252, 256, 260, 262, 267, 270, 271, 286, 291, 292, 308, 319 à 323, 327, 328, 337 à 341, 344 à 348.
Hesse (le landgrave de), p. 117, 273.
Hornes (Philippe de Montmorency, comte de), p. 34, 35.
Hotman (François), publiciste huguenot, p. 80, 81, 82, 83, 275, (342).
Humières (Jacques, sire d'), gouverneur de Péronne, p. 49, 131, 338.
Janvier (René), bourgeois de Genève, p. 282.
Jean, comte de Nassau, frère de Guillaume le Taciturne, p. 117, 269.
Jeanne, reine de Navarre, fille de Henri II d'Albret et de Marguerite d'Angoulême, femme d'Antoine de Bourbon, p. 6, 7, 47, 59, 64, 85, 87, 274, 347.
Joyeuse (Guillaume, vicomte de), d'abord évêque d'Alais, lieutenant du Roi en Languedoc, p. 43, 71, 95, 140, 231 à 234, 241, 245, 248, 255.
La Boétie (Étienne de), conseiller au parlement de Bordeaux, p. 80.
La Force (Jacques de Caumont, s^r de), p. 12, 77.
La Grafinière (Villiers, s^r de), gentilhomme huguenot, p. 273, 315.
La Guesle (M. de), conseiller privé, procureur général du Roi au Parlement, p. 182, 204.
La Haie (Jean de), lieutenant général au bailliage de Poitou, p. 141, 142, 146, 170, 225, 327.
La Huguerie (Michel de), secrétaire de M. le Prince, auteur des Mémoires, p. 144, 145, 270, 273, 274, 281, 286, 288.
Lambin (Denis), de Montreuil, professeur à Paris, p. 5.
La Molle (Jacques de Boniface, s^r de), gentilhomme provençal, p. 92.
La Molle (Antoine de Boniface, s^r de), fils aîné du précédent, maître de camp d'infanterie, p. 92, 108, 328, 342.
La Molle le jeune (Joseph de Boniface, dit), frère cadet du précédent, auteur de la conspiration, p. 68, 77, 92, 93, 101, 102, 118, 120, 121, 123, 128 à 130, 132, 134, 135, 147, 149, 150, 163 à 177, 183 à 186, 189 à 202, 204, 206 à 208, 214 à 216, 226, 231, 232, 256, 259, 267, 268, 275, 299, 302, 307, 318, 321, 327, 330.

LANGUET (Hubert), de Bourgogne, ambassadeur de Saxe, p. 68, 80.
LA NOCLE le jeune (Jacques de), sieur de La Fin, frère cadet de M. de Beauvoir-La Nocle et complice de La Molle, p. 168, 170 à 172, 174, 176 à 178, 183, 186, 188, 189, 193, 196, 199, 202, 214, 256, 275, 278, 297, 309, 316, 342.
LA NOUE (François, seigneur de), dit Bras-de-Fer, chef des Huguenots, p. 69, 70, 72, 93. 100, 102 à 104, 119, 121, 129, 141, 143, 144, 146, 147, 157, 161, 170, 225, 226, 238, 290, 293, 296, 300, 313, 342, 343.
LA NOUE (Mme de), née Téligny, femme du précédent, p. 69, 143.
LANSSAC (Louis de Saint-Gelais, sr de), écuyer de la Reine mère, p. 177, 182, 190, 191, 192, 207.
LANSSAC (Guy de), fils du précédent, capitaine de la Porte, p. 210.
LA PORTE, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, principal officier du maréchal de Montmorency, p. 211, 213, 214, 268, 270, 273, 282.
LA ROCHEFOUCAULD (François, comte de), beau-frère de Louis Ier de Condé, seigneur huguenot, p. 12, 76.
LA ROCHE-SUR-YON (Charles de Bourbon, prince de), duc non pair de Beaupréau, conseiller privé et du conseil des Affaires, second fils de Louis de Bourbon-Vendôme et de Louise de Bourbon-Montpensier, sœur du connétable Charles de Bourbon, p. 8 à 10, 32.
LA ROCHE-SUR-YON (Philippe de Montespedon, princesse de), veuve du maréchal de Montejehan et femme du précédent, p. 8, 258.
LA ROCHE-THOMAS, conseiller doyen de la chambre de la Tournelle au Parlement, p. 182, 204.
LA TRÉMOILLE (Louis III, sire de), premier duc de Thouars, p. 49.
LA TRÉMOILLE (Jeanne de Montmorency, dame de), duchesse de Thouars, femme du précédent, fille du Connétable, p. 49, 128, 335.
LA TRÉMOILLE (Claude de), duc et pair de Thouars, seigneur huguenot, fils des précédents, p. 12.
L'AUBESPINE (Sébastien de), évêque de Limoges, conseiller privé, p. 168, 182, 209, 245, 246, 248, 260.
LAVAL (Guy de Châtillon, comte de), fils aîné de François d'Andelot et neveu de l'amiral Coligny, p. 270, 275, 276, 284, 314.
LAVARDIN (Jean de Beaumanoir, seigneur de), plus tard maréchal de France, p. 321.
LA VERGNE (le sr de), partisan de M. le Duc, p. 170, 171, 186, 214, 256, 270, 342.
LEICESTER (le comte de), favori d'Élisabeth d'Angleterre, p. 67, 93, 217, 274.
LEIGHTON (Thomas), capitaine de Jersey, envoyé d'Angleterre en France, p. 216, 217, 227.
LE LABOUREUR, officier de la maison de Montmorency, p. 335.
L'HOSPITAL (Michel de), chancelier de France, p. 15 à 22, 44, 83, 111, 182.
LIMOGES (l'évêque de), voir *L'Aubespine*.
LIMOUSIN (le), peintre, p. 125.
LOISEL, jurisconsulte, p. 11, 342.
LONGUEVILLE (Jacqueline de Rohan, princesse d'Orléans-), veuve de François d'Orléans-Longueville, marquis de Rotelin, fils cadet du duc Louis Ier de Longueville et de la duchesse Jeanne de Hochberg, marquise de Rotelin, dame de Neuchatel, p. 276, 280.
LONGUEVILLE (Léonor d'Orléans, duc de), fils de François d'Orléans et de Jacqueline de Rohan, héritier de son cousin, le duc de Longueville de la branche aînée, p. 12, 43, 101, 108, 111, 162, 295.
LONGUEVILLE (François-Marie d'Orléans-), seconde femme de Louis Ier, prince de Condé, p. 276, 280.
LORRAINE (le duc et la duchesse de), voir *Charles* et *Claude*.
LORRAINE (Charles, cardinal de), fils de Claude de Guise, p. 7, 28 à 30, 33, 41, 58, 133, 135, 136, 152, 158, 205, 206, 228, 245 à 247, 255.
LORRAINE (Jean, cardinal de), frère du duc Antoine de Lorraine et du duc Claude de Guise, p. 7.
LORRAINE (Louis, cardinal de), fils de François de Guise, p. 246.
LOUISE de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, épouse Henri III, roi de France, dite la Reine Très Chrétienne, p. 114, 128, 256, 260, 290.
LUDE (Guy de Daillon, comte du), gouverneur du Poitou, p. 142.
LUDOVIC (le comte Louis ou) de Nas-

sau, frère de Guillaume d'Orange, p. 59, 69 à 72, 105, 107, 115 à 119, 121, 123, 144, 145, 150, 154, 157, 161, 166, 167, 169, 170, 172, 174, 183, 185, 196, 207, 270.

Luxembourg, duc et pair de Piney, prince de Tingry, p. 170, 336.

Luxembourg (Madeleine de Montmorency, duchesse de), fille de Thoré, p. 338.

Luynes (Honoré d'Albert, seigneur de), capitaine du Pont Saint-Esprit, cousin de La Molle, p. 170, 171, 174, 178, 193, 214, 231, 233, 237, 302, 328, 338.

Malassise (M. de), négociateur français, p. 86.

Mansfeld (le comte Charles de), gendre du maréchal de Brissac, et ami de La Molle, p. 171, 190.

Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur de François Ier, p. 6.

Marguerite de France, duchesse de Berry, fille de François Ier, épouse Emmanuel-Philibert de Savoie, p. 6, 15, 242, 243, 246.

Marguerite de France ou Valois, fille de Henri II, épouse Henri de Navarre, p. 63 à 65, 72, 85, 86, 91, 93, 102, 121, 149, 151, 164, 183, 199 à 201, 215, 227, 228, 244, 245, 278, 290, 320 à 322, 325.

Marie Stuart, reine d'Écosse, épouse François II, roi de France, p. 37, 40, 41, 67, 68, 216.

Marillac (Charles de), diplomate et prélat, p. 11.

Marion, secrétaire de Damville, p. 259, 328, 339.

Martigues (Sébastien de Luxembourg, vicomte de), p. 84.

Martinengo (le comte Sciarra), officier du Roi, p. 233 à 235, 252, 286, 309.

Matignon (Jacques de Goyon, seigneur de), lieutenant du Roi en Normandie, puis maréchal de France, p. 157, 234, 245, 262, 291, 293, 299.

Matignon (Gillonne de Goyon-), dite Torigny, demoiselle de la reine Marguerite, p. 29, 321.

Maximilien II, empereur des Romains, fils de l'empereur Ferdinand, chef de la branche cadette ou impériale d'Autriche, p. 77, 240, 286.

Mayence (l'électeur de), p. 273.

Mayenne (Charles de Lorraine, marquis puis duc du Maine ou de), fils de François de Guise, p. 314, 317, 338, 348.

Mayenne (Savoie-Villars, duchesse de), p. 338.

Medina-Celi (le duc de), général de Philippe II, p. 165, 166.

Mende (l'évêque de), voir *Beaune*.

Mercœur (Philippe-Emmanuel, marquis de Nomény, puis duc de), frère de la reine Louise, p. 290, 348.

Méru (Charles de Montmorency, seigneur de), fils du Connétable, conseiller privé, colonel général des Suisses, plus tard duc et pair de Damville et amiral de France, p. 45 à 48, 60, 64, 72, 74, 84, 99, 108, 129, 135, 162, 207, 211, 214, 245, 260, 266, 268, 270, 273 à 275, 278, 281 à 288, 306, 311, 315, 316, 341, 342.

Méru (Cossé, comtesse de Secondigny, dame de), femme du précédent, p. 47, 265, 341.

Michel-Ange, p. 125.

Miron (Marc), médecin du Roi, p. 262.

Monluc (Blaise de), lieutenant général en Guyenne, puis maréchal de France, p. 42, 60, 92, 215, 245.

Monluc (Jean de), évêque de Valence, p. 106, 215, 245.

Monsieur, voir *Henri III* et *François*.

M. le Duc, voir *François*.

M. le Prince, voir *Condé*.

Montaigne, p. 80.

Montaigu (M. de), chevalier de l'ordre de Saint-Michel, p. 170, 171, 174, 177, 193, 214, 270, 316.

Montberon (Gabriel de Montmorency, baron de), fils du Connétable, p. 45, 46, 48.

Montbrun (Charles du Puy, seigneur de), chef des huguenots du Dauphiné, p. 94, 143, 144, 157, 256, 324, 327.

Montgomery (Gabriel, comte de), capitaine des gardes de Henri II et chef des huguenots, p. 60, 77, 100, 102, 103, 135, 143, 144, 146, 157, 162, 216, 221, 224, 225, 324, 327, 342.

Montigny (Floris de Montmorency, baron de), p. 34, 35.

Montmorency (Anne, premier duc de), pair et connétable de France, p. 8 à 10, 15 à 24, 31, 37, 38, 40, 43 à 48, 50 à 53, 56 à 59, 70, 82, 87, 89, 90, 124 à 126, 212, 216, 288, 298.

Montmorency (Madeleine de Savoie, duchesse de), dite Mme la Connétable, fille du bâtard René de Savoie et

femme d'Anne de Montmorency, p. 23, 35, 43, 50 à 52, 111, 134, 136, 207, 213, 242, 262, 263, 265, 282, 332, 334, 335, 341.

MONTMORENCY (François, deuxième duc de), pair et maréchal de France, p. 10, 23 à 38, 44, 47, 52, 56 à 63, 65 à 74, 76, 77, 83 à 86, 91, 93, 94, 99 à 101, 106, 108, 110, 111, 113, 122, 126 à 137, 141, 143, 146, 153 à 155, 157, 159, 160, 164, 170 à 172, 174, 176, 177, 182, 183, 185, 189, 195 à 198, 202, 203, 205 à 217, 221, 225, 228 à 232, 234, 235, 245, 256 à 267, 270, 280 à 283, 286, 289, 292, 296 à 301, 303, 309 à 314, 317, 318, 323, 324, 328, 330 à 337, 340, 341, 344, 345.

MONTMORENCY (Mme de), femme du précédent, voir *Diane de France*.

MONTMORENCY (Henri Ier, troisième duc de), voir *Damville*.

MONTMORENCY (Louise de Budos, duchesse de), seconde femme de Henri Ier, p. 340.

MONTMORENCY (Laurence de Clermont, duchesse de), troisième femme de Henri Ier, p. 340.

MONTMORENCY (Henri II de), quatrième et dernier duc et pair de Montmorency en France, duc et pair de Damville, amiral et maréchal de France, gouverneur de Languedoc, etc., fils de Henri Ier, p. 340, 341.

MONTPENSIER (Louis de Bourbon, duc et pair de), fils aîné de Louis de Bourbon-Vendôme et de Louise de Bourbon-Montpensier, sœur du connétable de Bourbon, p. 8, 31, 63, 74, 157, 204, 221, 225, 226, 258, 260, 293, 299 à 303, 313, 314, 343.

MONTPENSIER (Jacqueline de Longwy, duchesse de), première femme du précédent, p. 6, 15.

MONTPENSIER (Catherine de Lorraine, duchesse de), fille de François de Guise, seconde femme de Louis de Montpensier, p. 63.

MONTPENSIER (François de Bourbon-), fils de Louis de Montpensier et de Jacqueline de Longwy, prince de Dombes, dauphin d'Auvergne, dit le Prince Dauphin, p. 32, 157, 204, 233, 235, 241, 260, 301, 303.

MOROSINI ou MORESINI (comme il signe), ambassadeur de Venise, succède à Cavalli, nommé en *note*.

MORVILLIER (Jean de), ancien évêque d'Orléans, conseiller du Roi, p. 77, 130, 182, 183, 209, 245, 246, 260.

MULINEN (M. de), ambassadeur de Berne, p. 261.

NASSAU, voir *Guillaume*, *Ludovic* et *Jean*.

NEMOURS (Jacques de Savoie, duc de), p. 11, 33, 39, 42, 75, 207, 249, 295, 333, 343.

NEMOURS (Renée de Ferrare, duchesse de), femme du précédent, veuve en premières noces de François de Guise, p. 41, 42, 43, 108, 207, 290, 299, 333.

NEMOURS (Henri, baron de), fils du duc Jacques de Nemours et de Françoise de Rohan, p. 276, 278, 315.

NEVERS (François de Clèves, duc et pair de), comte et pair d'Eu, duc de Rethel, etc., p. 12, 162.

NEVERS (Marguerite de Bourbon-Vendôme, duchesse de), femme du précédent, sœur d'Antoine de Navarre, p. 32.

NEVERS (Henriette de Clèves, duchesse de), pairesse de France, épouse Lodovico Gonzaga, p. 63, 65, 120, 165, 167, 183, 201, 245.

NEVERS (Lodovico Gonzaga, par sa femme duc et pair de), fils cadet du duc de Mantoue, p. 63, 74, 75, 84, 184, 260, 262, 292, 293, 296, 326, 343.

NOAILLES (François de), évêque de Dax, ambassadeur à Constantinople, p. 11, 169.

NORFOLK (le duc de), premier pair d'Angleterre, p. 216.

NORTH (lord), envoyé extraordinaire d'Angleterre, p. 247.

OFFEMONT (Hercule, comte d'), fils aîné de Damville, p. 40.

ORANGE, voir *Guillaume*.

ORANGE (Louise de Coligny, princesse d'), fille de l'Amiral, femme de Guillaume d'Orange, veuve en premières noces de Téligny, p. 63.

PALISSY (Bernard), p. 125.

PARÉ (Ambroise), p. 74.

PASQUIER (Étienne), p. 11, 200, 303.

PAULIN (Bertrand de Rabastens, vicomte de), chef des huguenots de Montauban, p. 109, 254.

PFYFFER (Louis), colonel général des Suisses et ambassadeur, p. 261.

PHILIPPE II, roi d'Espagne, fils de l'empereur Charles-Quint, chef de la branche aînée d'Autriche, p. 36, 37,

42, 43, 46, 63, 69, 72, 78, 79, 100, 115, 117, 133, 150, 157, 159, 164, 166, 212, 216, 305, 328.
PIBRAC (Du Faur, sr de), conseiller privé et chancelier de Navarre, p. 245.
PIENNES (Jeanne d'Halluin, demoiselle de), p. 27.
PITOU, jurisconsulte, p. 11.
PLESSIS-MARLY (Philippe de Mornay, sr du), p. 80, 102, 144, 147, 170, 172, 280, 307, 343.
PLESSIS-MARLY (Mme du), femme du précédent, p. 307.
POLTRAIN, secrétaire et agent des Politiques, p. 170.
PORCIEN (Antoine de Croy, prince de), gendre du duc de Nevers, p. 32, 162.
PORCIEN (Clèves, princesse de), voir *Guise*.
PORTUGAL (le roi de), p. 63.
PRIEUR (Barthélemy), sculpteur, p. 125.
QUITRY (Jean de Chaumont, seigneur de), capitaine huguenot, p. 146, 147, 151, 153, 155, 156, 163, 336, 342.
RAPHAEL SANZIO, p. 125.
REINE MÈRE (la), voir *Catherine*.
REINE TRÈS CHRÉTIENNE (la), voir *Élisabeth* et *Louise*.
RENÉE DE FRANCE, fille de Louis XII, duchesse de Ferrare, p. 6, 33.
REQUESENS, grand commandeur de Castille, gouverneur des Pays-Bas, p. 185.
RETZ (Catherine de Clermont, comtesse de), veuve de Jean d'Annebaut, baron de Retz, femme en secondes noces d'Alberto Gondi, p. 43, 165, 167, 171, 178, 245.
RETZ (Alberto Gondi, seigneur du Perron et par alliance comte de), maréchal de France, plus tard duc et pair, p. 43, 75, 83, 110, 111, 113, 115 à 117, 133, 156, 159, 180, 184, 196, 205, 217, 223, 245, 248, 252, 260, 269, 308, 312, 326.
RIEUX (Châtillon, sire de), second fils de François d'Andelot, p. 314.
RIEUX (François de La Jugie, baron de), en Languedoc, p. 234,
RIOLLES, valet de chambre de M. le Duc, p. 171.
ROHAN (René, vicomte de), p. 12.
ROHAN (Françoise de), sœur du précédent, p. 276.
ROQUELAURE (Antoine de), plus tard maréchal de France, p. 321, 322.
RUGGIERI (Cosimo), p. 174, 175, 191, 192, 194, 197, 199, 214.
SAINT-LÉGER (le seigneur de), gentilhomme de M. le Duc, p. 292, 297.
SAINT-MARTIN-DES-PIERRES (Laurent Du Bois, sr de), capitaine français, fils du sr de Changey et neveu des Grandry, p. 121, 168 à 170, 173, 177, 188.
SAINT-ROMAIN (J. de Saint-Chamond, sr de), archevêque d'Aix, capitaine huguenot, p. 95, 109, 249, 254, 255, 269.
SAINT-SIMON (M. de), p. 336.
SAINT-SULPICE (M. de), conseiller privé, surintendant de la maison de M. le Duc, p. 142, 230, 233, 236, 245, 292,
SALUCES (le marquis de), p. 164, 243.
SANSAC (Louis Prévost, seigneur de), conseiller privé, p. 245.
SARDINI (Scipion), d'Urbin, capitaine italien au service de France, p. 166, 178.
SAUVE (Simon Fize, baron de), secrétaire d'État, p. 70, 123.
SAUVE (Charlotte de Beaune, baronne de), femme du précédent, dame de la Reine mère, p. 70, 151, 180, 245, 291, 320, 325.
SCHOMBERG (Gaspard de), Saxon, ambassadeur de France et colonel général des reîtres du Roi, p. 68, 113, 115, 116, 172, 261, 268, 281, 310, 314.
SCIPION, peintre, p. 34.
SEIGNEUR (Jean), secrétaire de Damville, p. 254.
SEURE (le chevalier de), attaché à la personne de M. le Duc, p. 292.
SOUVRÉ (Gilles de), plus tard maréchal de France, p. 262, 263.
SPINOLA, banquier à Anvers, p. 217.
STEIN (Heinrich von), colonel et lieutenant général des reîtres de Condé, p. 284, 315.
STROZZI (Philippe), colonel général de l'infanterie, fils du maréchal Strozzi, p. 11, 71, 100, 101, 103, 145, 150, 169, 170, 173, 214, 308.
STUART (Robert), p. 59.
SULLY, ministre de Henri IV, p. 348.
TAVANNES (le maréchal de), p. 59, 70, 72, 73, 75, 111.
TÉLIGNY (M. de), gendre de l'amiral Coligny, p. 63, 69, 74, 76, 143.
TÉLIGNY (Mme de), voir *Orange*.
TENDE (le comte de), de la branche

légitimée de Savoie, gouverneur de Provence, p. 92.
Terride (M. de), baron de Lomagne, vicomte de Gimois, capitaine huguenot, p. 254.
Thévale (M. de), gouverneur de Metz, p. 170, 307.
Thoré (Guillaume de Montmorency, seigneur de), cinquième fils du Connétable, conseiller privé, colonel général des chevau-légers de Piémont, p. 45, 49, 60, 72, 74, 76, 85, 91, 94, 99, 101, 102, 108, 114, 118 à 123, 128, 129, 132, 135, 145 à 147, 149 à 151, 155, 160, 161, 163, 170, 171, 176, 178, 186, 187, 193, 195, 198, 202, 207, 211, 214, 233, 245, 250, 256, 260, 264, 266, 268 à 270, 273, 275 à 284, 286, 288, 303, 306 à 310, 313, 317, 318, 337, 338.
Thoré (Éléonore d'Humières, dame de), première femme du précédent, p. 49, 338.
Thoré (Anne de La Laing, dame de), seconde femme du précédent, p. 338.
Thou (Christofle de), sr de Cély, conseiller privé, premier président du Parlement, p. 74, 104, 122, 152, 176, 177, 181, 192, 193, 199, 204, 336.
Thou (De), sr de Bonneuil, conseiller au Parlement, fils du précédent, p. 192, 300.
Thou (Jacques-Auguste de), l'historien, frère du précédent, p. 5, 12, 192, 336.
Torcy (le chevalier de), p. 153, 154, 206, 207.
Tourtay (François de), de Tours, secrétaire de Grandchamp, p. 169, 170, 177, 178, 188, 193, 202, 208, 214.
Trèves (l'archevêque de), électeur du Saint-Empire, p. 310.
Turenne (François III de La Tour, vicomte de), p. 50.
Turenne (Éléonore de Montmorency, vicomtesse de), fille du Connétable, p. 50.
Turenne (Henri de La Tour, vicomte de), fils des précédents, épouse l'héritière de Bouillon, p. 12, 50, 61, 67, 85, 89, 91, 99, 101 à 105, 114, 119, 121 à 123, 128, 129, 132, 146, 147, 149 à 151, 153, 155, 161 à 164, 167, 170, 171, 173, 174, 176 à 178, 183, 186, 187, 193, 196, 198, 202, 206, 214, 224, 231, 237, 255, 256, 290, 296, 298, 300, 313, 318, 341.
Uzès (Antoine de Crussol, premier duc et pair d'), capitaine huguenot, p. 12, 101, 108, 110, 140.
Uzès (Jacques de Crussol, second duc et pair d'), frère du précédent, p. 110, 140, 230 à 233, 235, 248, 252, 255, 262, 264, 305.
Valence (l'évêque de), voir *Monluc*.
Vaudemont (Nicolas de Lorraine, comte de), frère du duc François de Lorraine, p. 33, 256, 264, 289, 310.
Venise (le doge de), p. 240.
Ventabren (Scipion de), écuyer, p. 133 à 135, 143.
Ventadour (Gilbert III de Levis, comte, puis duc et pair de), p. 49, 168, 237, 313, 324.
Ventadour (Catherine de Montmorency, duchesse de), femme du précédent, fille du Connétable, p. 49.
Vesine (Guillaume Stuart, sr de), p. 282.
Vieilleville (le maréchal de), p. 9, 10, 34, 58, 59, 61, 70.
Villars (Honoré de Savoie, comte et marquis de), fils du bâtard de Savoie, amiral de France, p. 59, 74, 136, 235, 241, 245, 248, 341.
Villequier (René de), conseiller privé, p. 245, 246, 249.
Villeroy (Nicolas de Neufville, sr de), secrétaire d'État, p. 70, 102, 156, 169, 230, 231, 233, 236, 298, 299.
Viteaux (Guillaume du Prat, baron de), p. 301.
Walsingham, ambassadeur d'Angleterre, p. 93, 105, 274, 311.
Wolfgang, comte palatin du Rhin, duc de Bavière à Deux-Ponts, p. 59, 68, 114, 115, 281.
Yolet, député huguenot du Languedoc, p. 254.
Zwingli (Ulrich), réformateur suisse, p. 14.

ERRATA

Page 7, ligne 10, lire : *les parents*, au lieu de : *les puinés*.
P. 59, l. 28, lire : *son allié*, au lieu de : *son oncle*.
P. 73, l. 11, lire : *L'Isle-Adam*, au lieu de : *l'Isle-Adam*.
P. 77, l. 4, lire : *Beauvoir-La Nocle*, au lieu de : *Beauvoir. La Nocle*
P. 83, l. 24, lire : *hazard*, au lieu de : *hasard*.
P. 90, note 2, lire : *Froude*, au lieu de *Fronde*.
P. 111, note 1, lire : *Venise*, au lieu de : *Vienne*.
P. 117, ligne 29, lire : *Hercule*, au lieu de : *Hercules*.
P. 122, l. 7, lire : *Cévenols*, au lieu de : *Cévenoles*.
P. 126, l. 24, lire : *le noble Seigneur*, au lieu de : *le Seigneur noble*.
P. 136, l. 20, lire : *son oncle*, au lieu de : *son cousin*.
P. 184, l. 3, lire : *les Mémoires de l'Estat*, au lieu de : *l'Histoire des Estats*.
P. 215, note 2, et 216, note 2, lire : *Præn van Prinsterer*, au lieu de : *Pristener*.
P. 216, l. 31, lire : *en France. Pour faire croire*, au lieu de : *en France, pour faire croire*.
P. 311, l. 3, lire : *restait à devoir*, au lieu de : *restait devoir*.
P. 316, l. 6, lire : *de Méru*, au lieu de : *Méru*.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos I

PREMIÈRE PARTIE

LES POLITIQUES

CHAPITRE PREMIER

Le Parti des Politiques 1

CHAPITRE II

Les Montmorency 23

CHAPITRE III

Les Politiques au pouvoir 57

CHAPITRE IV

Le Lendemain de la Saint-Barthélemy 79

CHAPITRE V

Les Intrigues de La Rochelle 98

CHAPITRE VI

L'Entrevue de Blamont 112

CHAPITRE VII

Dernière faveur des Politiques 124

DEUXIÈME PARTIE

LA CONJURATION

CHAPITRE VIII

La prise d'armes du mardi gras 139

CHAPITRE IX

L'effroi de Saint-Germain 149

CHAPITRE X

Au Bois de Vincennes 159

CHAPITRE XI

Le procès criminel 180

CHAPITRE XII

Les Politiques a la Bastille 204

TROISIÈME PARTIE

GUERRE ET PAIX

CHAPITRE XIII

La Régence de Catherine 219

CHAPITRE XIV

Damville 230

CHAPITRE XV

L'entrevue de Turin 240

CHAPITRE XVI

Les Politiques en exil 267

CHAPITRE XVII

Évasion de Monsieur 289

CHAPITRE XVIII

L'Invasion 306

CHAPITRE XIX

Évasion du roi de Navarre et paix de Monsieur 320

CHAPITRE XX

Retraite des Politiques 313

Table des noms propres 351

Errata 362

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

66 458 A A 30